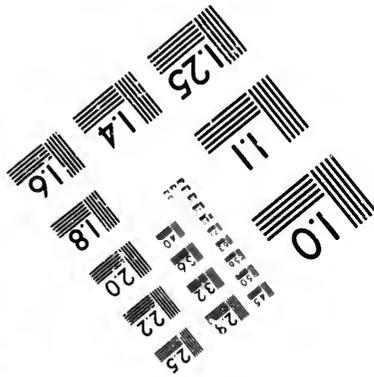
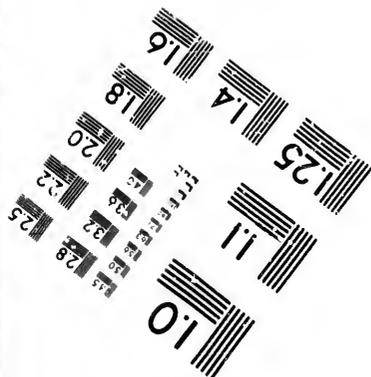
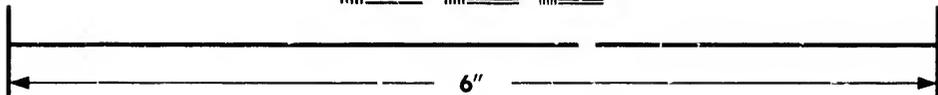
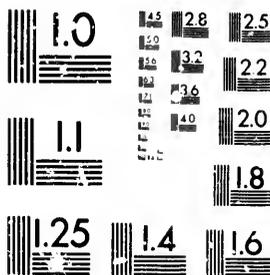


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (M.T-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

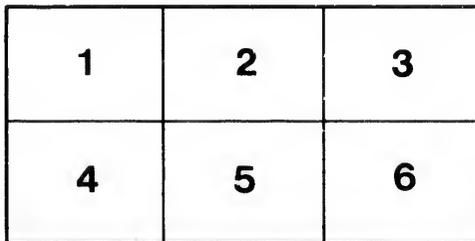
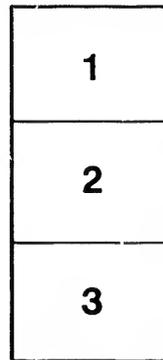
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

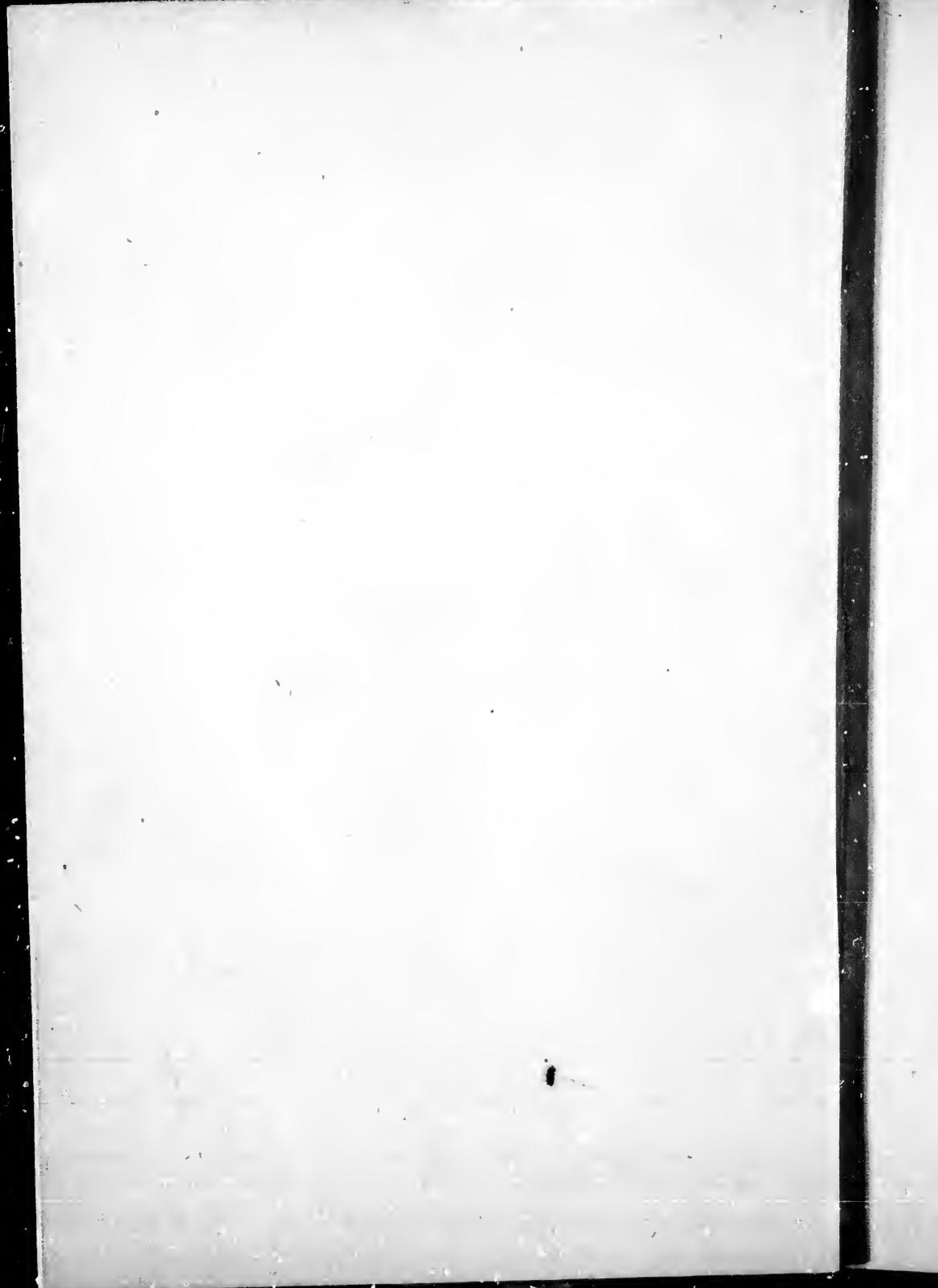
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

tails
du
modifier
une
image

trata
o

velure,
à



MELANGES

—OU—

RECUEIL D'ETUDES
RELIGIEUSES, SOCIALES, POLITIQUES

—ET—

LITTERAIRES

—PAR—

J. P. TARDIVEL
Redacteur en chef de la VERITE

—

PREMIÈRE SÉRIE

Tome premier

“ Dilige homines, inverte errores ”
S. Augustin,

—

QUÉBEC

—
IMPRIMERIE DE LA VÉRITÉ

—
1887

AC25

737

V.1

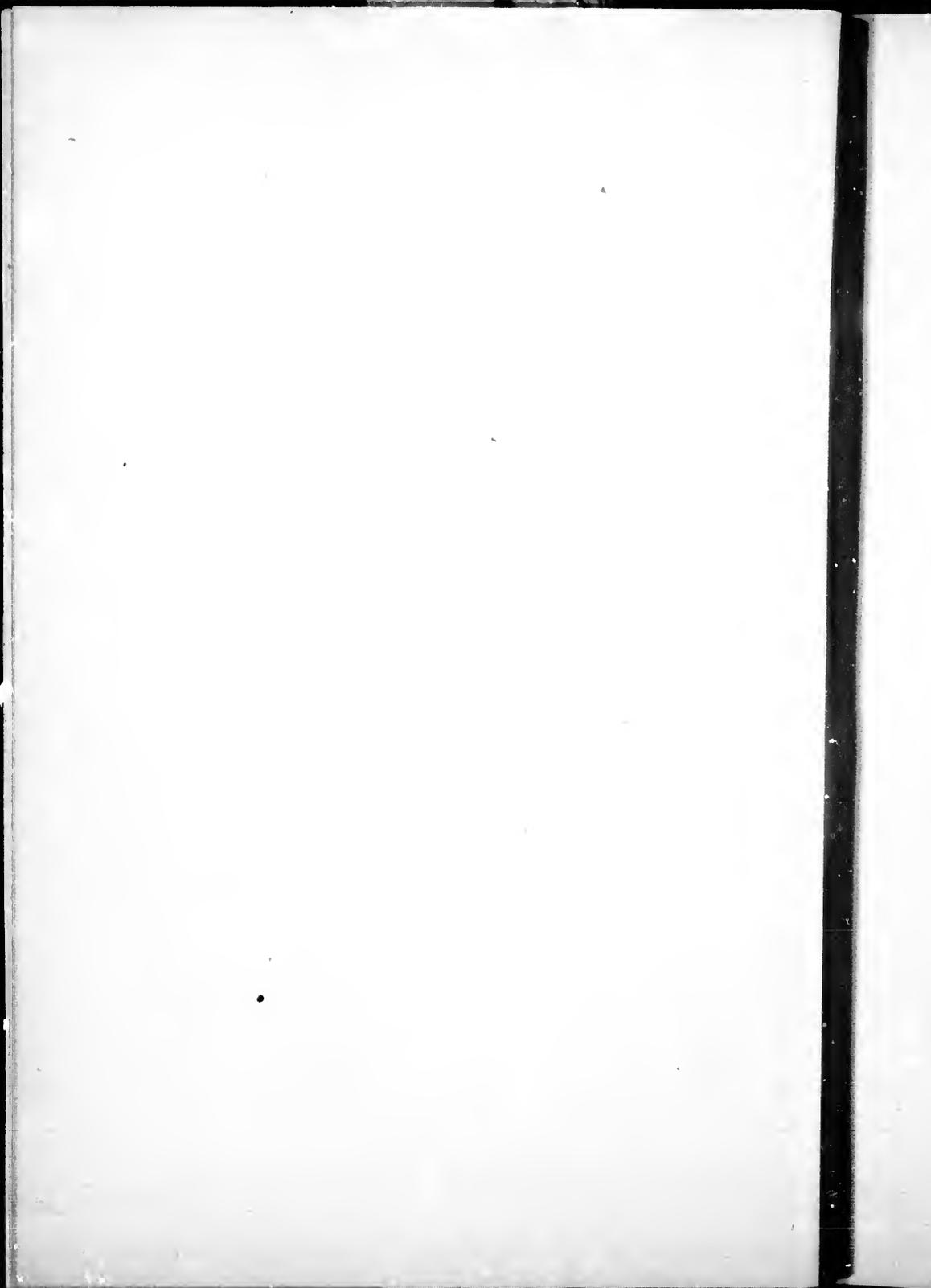
DECLARATION

En offrant au public ce premier volume de nos *Mélanges*, nous croyons devoir renouveler la déclaration suivante que nous avons faite plusieurs fois dans notre journal : Fermement attaché aux enseignements et aux directions du Saint-Siège, nous pouvons répéter en toute sincérité cette profession de foi approuvée par le pape Grégoire XVI : "*Romanæ Ecclesiæ decreta velut oracula veri Dei ausculat, laudans, damnans, anathematizans, reprobans quæcumque Sedes alma Petri laudat, damnat, anathematizat, atque reprobat.*"

Nous déclarons, de plus, que nous désavouons et condamnons d'avance toute erreur ou tout écart que l'autorité compétente pourra nous signaler, soit dans ce volume soit dans les volumes subséquents de nos *Mélanges*.

. P. TARDIVEL

Québec, juillet 1887



PROGRAMME DE LA " VERITE "

14 juillet 1881

En présentant notre journal au public, il convient que nous tracions, en quelques lignes, le programme que nous entendons suivre.

Notre journal s'appelle la *Vérité*, et nous ferons tout en notre pouvoir pour le rendre digne de ce beau titre. Nous nous efforcerons de dire toujours la vérité, rien autre chose que la vérité.....Nous allons ajouter : Toute la vérité. Mais on a affirmé, quelque part, que toute vérité n'est pas bonne à dire. Cela est vrai. Seulement, il ne faut pas s'autoriser de cet axiome pour taire la vérité lorsqu'on devrait la proclamer, encore moins pour proférer des mensonges.

Mais si toute vérité n'est pas bonne à dire, une chose certaine, c'est que toute erreur est bonne à combattre. Nous combattons donc de notre mieux toutes les erreurs, d'où qu'elles viennent et sous quelque forme qu'elles puissent se présenter. Il s'agit ici, bien entendu, des erreurs politiques et sociales.

Nous ne descendrons jamais aux personnalités, et nous éviterons, autant que possible, les noms propres. Ce sont les idées, et non les hommes que nous soutiendrons ou combattons. Car, dans dix ans, dans un an, il importera peu que ce soit Sir Hector Langevin ou M. Laurier qui aura dit ou n'aura pas dit telle chose ; mais dans cinquante ans, dans cent ans, il importera peut-être beaucoup que telle chose ait été ou n'ait pas été dite.

Quelle position allons-nous prendre vis-à-vis des partis politiques ? Serons-nous *bleu* ou *rouge*, *conci-*

liant ou *intransigeant*, *neutre* ou *outré* ? Nous ne serons rien de tout cela. Nous serons simplement juste envers tous les hommes, suivant le précepte que nous en fait la sainte Eglise. En nous mettant en dehors des partis, ce n'est pas pour combattre tel ou tel parti, au pouvoir ou non, mais pour être entièrement libre et impartial dans nos appréciations.

Si l'on nous demande ce que nous pensons des partis, nous répondrons : Dans notre province, nous trouvons qu'il y a trop de haine dans les luttes politiques, et nous croyons que, très souvent, on en veut plus aux hommes qu'aux idées ; tandis qu'il faut être inflexible sur les principes et charitable envers les personnes. Combattre sans cesse les fausses doctrines, pardonner toujours à ceux qui les professent, voilà comment doit agir le chrétien.

On a songé quelquefois à fonder un *parti catholique*. Ces deux mots jurent l'un avec l'autre ; leur union est choquante. Un *parti* est quelque chose d'essentiellement circonscrit, local, et peut être changeant, passager. Or, l'Eglise catholique embrasse l'univers entier, elle ouvre ses bras à tous les fils d'Adam, elle s'étend du ciel à la terre, de la terre au purgatoire, elle existe depuis le commencement du monde, elle n'aura point de fin. Comment voulez-vous renfermer l'Eglise dans un *parti*, quelque grand, quelque puissant, quelque honnête qu'il soit ? Un *parti catholique*, surtout dans la province de Québec, n'est donc pas notre idéal.

Ce que nous voudrions, c'est que tout le monde fût catholique et que personne ne fût partisan. C'est là notre idéal à nous.

Allons-nous usurper la place des Evêques et des curés ? Dieu nous en garde.

Il y a eu peut-être trop de journaux, dans notre pays, qui, se constituant, sans mission, les organes du clergé, ont compromis la cause qu'ils prétendaient défendre. Lorsque nous soutiendrons les droits de la religion, nous voulons le faire de telle sorte que tout le monde comprenne que c'est un simple laïque qui parle, c'est-à-dire un homme dont la place, dans

l'Église, est au bas de la chaire. Surtout, nous ne voulons pas que l'on puisse jamais nous accuser de nous servir de la religion comme d'un escabeau. Il est criminel d'identifier des intérêts, des haines particulières, des préjugés, avec la cause sacrée de l'Église universelle.

Nous entendons nous occuper d'une manière toute spéciale des questions qui intéressent la classe agricole. Inspirer à nos compatriotes le goût de l'agriculture ; leur faire comprendre toute la beauté, toute l'indépendance de la vie agricole ; persuader à nos hommes publics, à nos capitalistes, à tous ceux qui dirigent l'opinion en cette province, que l'avenir de notre pays est dans la colonisation et l'amélioration de notre système de culture, voilà quelle sera notre œuvre de prédilection.

Résumons donc notre programme : notre journal sera catholique ; nous conservons une entière liberté d'action vis-à-vis de tous les hommes politiques à qui, nous en prenons ici le solennel engagement devant le public, nous ne demanderons jamais rien pour nous-mêmes ; (1) enfin, nous nous consacrons aux intérêts

(1) Dès le premier numéro de la *Vérité* nous publions ce qui suit :

Le département de l'agriculture et des travaux publics, de la province de Québec, a bien voulu nous adresser une annonce. Nos remerciements à qui de droit, mais nous ne pouvons pas publier l'avis qu'on nous transmet. Nous avons pris la ferme résolution, non-seulement de ne rien *demandeur* aux gouvernements, mais de ne rien *accepter* d'eux. Nous ne prétendons pas que tous les journaux qui publient des annonces du gouvernement soient *liés* ; et nous ne voulons pas dire, non plus, qu'en publiant l'annonce qu'on nous envoie, nous nous fussions engagé, en aucune manière, à approuver le ministère, à tort et à travers ; mais nous ne désirons pas que l'on puisse même nous soupçonner de rechercher les faveurs ministérielles. Nous ne faisons pas ici parade de vertu ; il y va tout simplement de notre intérêt matériel. Si l'on voyait dans nos colonnes des annonces du gouvernement, l'on nous rangerait immédiatement parmi les journaux de parti, et notre " utilité aurait cessé " du coup, car, Dieu le sait, il y a bien assez de journaux de parti déjà.

de la classe agricole qui nous est particulièrement chère. (2)

(2) Nous reumes, lors de la fondation de la *Vrit *, plusieurs lettres de f licitation de la part de personnages marquants. Nous nous contentons de reproduire la suivante que le regrett  Mgr Pinsonnault,  v que de Bertha, daigna nous  crire :

Ev ch  de Montr al, le 12 ao t 1881

M. le r dacteur,

Je d sire ardemment voir votre journal prosp rer parce qu'il va combler une grande lacune dans le journalisme canadien, et qu'il est appel    op rer un tr s-grand bien dans notre petite soci t  assaillie de tous c t s par les mauvais journaux, les mauvais livres, le lib ralisme, l'ignorance des devoirs s rieux de la vie, et la *fasciatio nugavitatis*, comme parle l' criture. C'est un journal vraiment catholique, et   ce titre il m rite et il recevra, j'esp re, l'encouragement de tous ceux qui sont catholiques *avant tout*. H las ! *Apparent rari in gurgite vasto*. Mais la *Vrit * en augmentera le nombre avec le temps, *Deo volente*. Veuillez avec soin, M. le r dacteur,   ce que l'on  vite les fautes typographiques et de langage, afin que votre journal serve de mod le sous tous les rapports. Visez   devenir notre *Civilt  cattolica* et notre *Unicera*.

Ne pourriez-vous pas aussi consacrer un petit coin exclusivement destin    la correction ou   la critique des autres journaux, brochures, etc., o  assez souvent, l'on rencontre des erreurs plus ou moins s rieuses, des expressions impropres, etc. Ce coin aurait pour titre *Serpette*, ou tout autre indiquant le but que l'on se propose.

Ci-inclous, vous trouverez deux exemples   l'appui de cette suggestion (  prendre ou   laisser bien entendu.)

Pardonnez-moi la libert  que je prends dans l'int r t de la *Vrit *, et veuillez me croire, M. le r dacteur.

Votre tout d vou , in *Christo*

† A DE B.

QUESTIONS RELIGIEUSES

PROTESTONS

25 août 1881

Nos lecteurs ne l'ignorent pas, le 13 du mois dernier, un horrible crime a été commis à Rome.

Une ignoble horde a outragé la sainte mémoire de Pie IX ; les restes du grand Pape ont été insultés ; pendant deux heures les huées, les blasphèmes n'ont cessé de retentir autour du cercueil du prédécesseur de Léon XIII.

Sa Sainteté, le Pape, a protesté hautement contre ce forfait. Nous publions plus loin ses paroles brûlantes. Et l'Europe catholique se lève, indignée, et proteste, à son tour, contre cette infamie, dont la responsabilité retombe, comme le Saint-Père le dit lui-même, sur le coupable gouvernement subalpin.

Il nous semble que le Canada devrait joindre ses protestations indignées à celles des autres pays catholiques. On se plaît à nous dire sans cesse que nous sommes le peuple le plus catholique de l'univers. Eh bien ! montrons au moins que nous sommes *aussi* catholiques que nos frères de l'Europe.

Jusqu'ici, pas une seule protestation publique n'est partie du Canada, croyons-nous. Il serait temps d'y songer sérieusement. Les catholiques de l'Angleterre et de l'Irlande protestent, les catholiques de la France, les catholiques de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Belgique protestent, et les catholiques du Canada ne protesteraient pas ?

Qu'on fasse signer, sans délai, des adresses au Saint-Père pour flétrir l'horrible outrage qu'il a si fortement condamné lui-même ; protestons, comme il proteste lui-

même, contre la tyrannie de ceux qui retiennent notre Père captif.

Cessons de parler si haut de notre esprit religieux, et agissons en véritables catholiques.

QUESTIONS RELIGIEUSES

25 août 1881

Le rédacteur de l'*Événement* continue à discuter les questions religieuses sur ce ton de persiflage qui lui est particulier ; dans son zèle, il porte le débat sur un terrain plus large, où il nous est parfaitement permis de le suivre. Tant qu'il s'est agi de la seule question universitaire, nous avons cru devoir nous borner à flétrir la *forme* des écrits de l'*Événement*.

Mais dès que M. Fabre nous parle de libéralisme, d'impiété, etc., nous sommes parfaitement à l'aise pour lui répondre, car ces questions sont entièrement distinctes de la question universitaire, et il n'y a aucune raison au monde qui nous empêche de les discuter.

M. Fabre commence par établir un parallèle saugrenu entre M. Chapleau et Mgr Bourget ; nous disons saugrenu, car le rédacteur de l'*Événement* est loin d'être spirituel quand il traite les questions graves.

M. Chapleau, dit-il, est allé à Paris pour tenter notre pays, tandis Mgr Bourget se rend à Rome pour "dissiper la bonne opinion qu'on a de notre esprit religieux," pour "représenter au Saint-Père que cette province, qu'il croyait la plus fidèle à l'enseignement catholique, y est en réalité rebelle."

D'abord, M. Fabre ne connaît pas plus que nous le but de la visite de Mgr Bourget à Rome. Il y a eu des *on dit* à ce sujet, mais il n'y a rien d'officiel.

Ensuite, si le vénérable prélat se rend auprès du Saint-Père pour lui démontrer qu'il y a dans notre province du libéralisme catholique ; qu'il s'y propage des idées subversives, des doctrines perverses ; qu'il y a

plusieurs de nos journalistes et de nos hommes publics qui se disent catholiques et qui ne le sont pas du tout, il n'aura aucune difficulté à établir sa preuve. Pour le faire, il n'aurait qu'à produire une collection de l'*Événement*, par exemple.

L'*Événement* s'attriste à la pensée que Rome va savoir que " nous ne sommes plus catholiques selon le véritable esprit de l'Église. " Ce *nous* est beaucoup trop large si M. Fabre veut l'appliquer à tout le pays ; s'il le restreint à lui-même et à la misérable école qu'il a contribué à former, alors sa phrase est strictement vraie.

Ce qui est triste, ce n'est pas le fait que Rome va savoir que nous avons au milieu de nous des hommes comme M. Fabre, qui ont travaillé pendant des années à gâter l'esprit de notre population ; car il est bon que Rome connaisse nos plaies sociales afin de pouvoir y porter un remède efficace. Ce qui est vraiment triste, c'est le fait que ces hommes là existent réellement, et qu'ils font depuis trop longtemps leur œuvre de démoralisation.

En terminant, nous dirons au rédacteur de l'*Événement* que son article est une injure sanglante jetée à la face du Saint-Père ; car il donne clairement à entendre que Rome ne pourra peut-être pas juger sainement la question et qu'elle est exposée à prendre pour des vérités prouvées, de simples assertions qui, au dire de l'*Événement*, sont parfaitement absurdes. Ce n'est pas ainsi que l'on agit là-bas. Si cet auguste tribunal déclare que certains personnages, parmi nous, ne sont pas dans la bonne voie, que certaines idées qui se propagent dans notre province, sont dangereuses, ce sera parce que la chose lui aura été prouvée.

Alors, qu'est-ce que M. Fabre aurait à dire ?

LES RR. PP. JESUITES ET LA " CONCORDE "

29 septembre 1881

La *Concorde*, marchant sur les traces de la feuille maçonnique, la *Patrie*, et accomplissant, peut-être sans le savoir, l'œuvre ténébreuse des loges, attaque les RR. PP. Jésuites et cherche à soulever l'opinion contre eux. à les rendre impopulaires en les traitant d'*étrangers* et d'*ambitieux*.

Le diable est le même dans tous les pays et, partout, il fait tenir à ses suppôts le même langage.

En France, la Franc-maçonnerie a dispersé les jésuites en les accusant d'être soumis à un pouvoir étranger, c'est-à-dire, à Rome. Au Canada, la Franc-maçonnerie et ses aveugles instruments suivent la même ligne de conduite : ils dénoncent les jésuites comme des *étrangers*. Cette accusation est aussi inepte ici qu'elle l'est en France. En effet, parmi les RR. PP. Jésuites qui habitent le Canada, il y a environ CENT TRENTE Canadiens, tandis qu'il n'y a, tout au plus, que vingt ou vingt-cinq *étrangers*. Et, au nombre de ces prétendus *étrangers*, il y a plusieurs pères qui demeurent au milieu de nous depuis vingt-cinq ou trente ans et qui se sont complètement identifiés avec les intérêts du pays.

Ceux qui ont lu l'histoire de la Nouvelle France connaissent les travaux de tous genres que les jésuites se sont imposés sur le sol du Canada, qu'ils ont arrosé de leur sueur et de leur sang. Nos plus hardis pionniers, nos plus grands découvreurs, nos premiers historiens, nos glorieux martyrs, n'étaient-ils pas des jésuites ? Et il s'est trouvé dans la province de Québec un journal qui a assez peu de patriotisme, assez peu de cœur pour qualifier d'*étrangers* les successeurs des Lallemand, des de Brebœuf, des Le Jeune, des Buteux, des Charlevoix ! C'est une honte nationale !

La *Concorde* parle de l'*ambition* des jésuites. En effet, les jésuites sont très ambitieux de servir l'Église

et la patrie, mais là se borne leur ambition. Notre confrère mentionne l'établissement des RR. PP. au lac Nominigue. Ce que les jésuites demandaient en faveur de cet établissement, c'était uniquement pour développer plus rapidement la colonisation dans le Nord. On a rejeté leur *bill*. (1) Le pays y a perdu beaucoup, et ceux qui ont fait repousser ce projet de loi seront peut-être, un jour, les premiers à regretter la faute qui a été commise.

D'UN EXTREME A L'AUTRE

27 octobre 1881

Nous ne pouvons nous empêcher de croire que certains journaux *bleus* de Montréal vont d'un extrême à l'autre. La *Minerve*, surtout, se distingue par ses tergiversations.

Autrefois, certaines feuilles, dites conservatrices, avaient le grand tort, le tort impardonnable de trop identifier leur cause avec celle de l'Eglise et peut-être que la *Minerve* n'est pas la moins coupable sous ce rapport. D'après ces journaux on ne pouvait différer d'opinion avec certains hommes politiques sans être entaché de libéralisme catholique. Les écrivains qui tenaient ce langage étaient sans doute sincères, ils croyaient peut-être qu'on ne pouvait pas être profondément catholique, qu'on ne pouvait pas servir l'Eglise sans admirer, louer et applaudir tout ce qui se faisait dans les rangs du parti bleu. Nous ne discutons pas leurs motifs, mais nous devons dire qu'ils étaient dans une grande erreur et qu'ils ont nui considérablement à la cause qu'ils prétendaient servir

(1) Par ce *bill* les RR. PP. Jésuites demandaient l'autorisation de conférer des grades universitaires.

Aujourd'hui, ces mêmes journalistes, ou leurs héritiers et ayant cause, voyant qu'ils ont fait tort, non à l'Eglise, car elle peut résister à de bien plus graves abus, mais à leurs propres affaires, se jettent tout à coup à l'excès opposé, et tiennent un langage qui cadre assez mal avec leur conduite passée, mais qui n'en est pas moins un langage qui sonne faux. Ils vont d'un extrême à l'autre. Après avoir insinué pendant des années que l'Eglise cesserait d'exister si le parti bleu venait à disparaître, les voilà maintenant qui parlent absolument comme parlaient naguère les libéraux. C'est au point que la *Minerve* vient de publier un article que la *Patrie* reproduit avec complaisance.

Voici quelques extraits de l'écrit de la *Minerve* qui feront mieux saisir la nouvelle doctrine que prêche la vieille déesse :

“ Et il en est des hommes politiques comme des simples fidèles ; ils ont à s'occuper généralement d'intérêts matériels, et par exception seulement d'intérêts spirituels. Des actes de religion, dans la vie ordinaire des parlements et des gouvernements, surtout dans un pays comme le nôtre, sont aussi rares que dans la vie des laïques, où tout en étant les plus importants, ils ne prennent cependant qu'un temps très restreint de la journée, dont les affaires et le travail absorbent la plus grande partie.

“ Dans notre pays, Dieu merci, le gouvernement et l'Eglise entendent assez bien leur devoir, chacun de leur côté, sous ce rapport, *quoi qu'en disent ceux qui voudraient confondre les rôles et introduire l'élément laïque dans le sanctuaire et dans la chaire. L'Eglise veille et travaille dans sa sphère, pendant que l'Etat travaille dans la sienne ; et si jamais celui-ci venait à mériter quelque reproche, celui d'être trop matérialiste, par exemple, le reproche devra venir d'autre part que des prélats laïques qui voudraient transformer nos Chambres en conviviaires.*

“ Ce qui fait notre tort, ce n'est pas le manque d'hommes qui s'occupent de religion, mais au contraire *le trop grand nombre de ceux qui s'en mêlent sans avoir titre pour cela.*

“ N'est-il pas souverainement ridicule de vouloir faire un crime au gouvernement local de ce qu'il travaille à vouloir développer les ressources de la province, à l'enrichir—comme si la religion condamnait la richesse en elle-même—et de le dénoncer parce qu'il s'occupe avec ardeur de chemins de fer, de mines, d'agriculture, d'industrie, d'exploitations de toutes sortes. Et à quel titre veut-on qu'il s'occupe si ce n'est à cela ? ”

Il y a beaucoup de vrai dans tout cela, comme il y avait beaucoup de vrai dans les reproches que les libéraux faisaient à certaines feuilles *bleues* d'identifier trop leur cause avec la cause de l'Église. Mais ces lignes renferment aussi beaucoup de choses très dangereuses, surtout dans la forme où elles sont présentées. L'article de la *Minerve* ne séparerait pas les colonnes du journal catholique libéral le plus prononcé ; c'est un mélange inextricable de vrai et de faux. Après avoir lu cet écrit on reste sous l'impression que les gouvernements n'ont qu'à faire bouillir la marmite pour que tout aille bien, que les questions d'affaires purement matérielles sont les seules importantes, que c'est dans l'économie politique et non ailleurs que les hommes publics doivent puiser leurs inspirations.

Prenez, par exemple, la comparaison que la *Minerve* établit entre les hommes politiques et les simples fidèles ; sans être absolument fausse, elle est souverainement choquante. Tout le monde sait que les "simples fidèles" passent la plus grande partie de leur temps à gérer leurs affaires temporelles, à assurer l'existence de leurs familles ; ils ne peuvent être constamment en prières et en méditation. Mais parce qu'ils sont obligés, par une triste nécessité, de consacrer la plus grande partie de leur temps à gagner leur pain, ils ne doivent pas oublier qu'il n'y a, après tout, qu'une "seule chose nécessaire : le salut." Ramasser les richesses ne doit pas être leur *but*, mais un simple *moyen* d'atteindre leur fin dernière. Ceux qui perdent de vue cette vérité, ceux qui se laissent entièrement absorber par les soins matériels, ne sont pas dans la bonne voie.

Il en est de même des hommes publics. Sans doute on ne leur demande pas d'être versés dans la théologie, ni de faire des sermons ; sans doute, ils doivent s'occuper presque continuellement des intérêts matériels du pays, mais ils ne doivent pas oublier, pas plus que les "simples fidèles," qu'acquérir la richesse ne doit pas être l'unique but des peuples chrétiens. La société civile a été instituée par Dieu pour permettre

aux individus, non-seulement de mieux vivre ici-bas, mais aussi de mieux atteindre leur fin dernière.

La *Minerve* dit qu'il suffit que les hommes publics soient disposés, lorsque les lois touchent à la morale ou aux principes religieux, "à rendre à Dieu ce qui est à Dieu." Soit. Mais est-ce que nos hommes publics sont toujours ainsi disposés ? Si la *Minerve* veut bien rassembler un peu ses souvenirs et mettre de côté un instant l'esprit de parti, elle sera forcée de répondre négativement à cette question.

Pour notre part, nous admettons volontiers tout ce qu'il y a de vrai dans cet article de la *Minerve*, c'est-à-dire que les laïques n'ont pas mission de conduire l'Eglise, ni de monter en chaire ; nous ne voulons pas, non plus, que nos Chambres soient transformées en consistoires, et nous désirons beaucoup que les ministres s'occupent activement des affaires matérielles du pays, plutôt que leurs propres affaires à eux. Mais la manière dont tout cela est présenté par la *Minerve* est, encore une fois, souverainement choquante. L'article du grand organe bleu ne sent pas bon, ne sent pas meilleur que plusieurs écrits de la *Patrie*, de l'*Événement*, du *Journal de Québec* et *tutti quanti*.

Ne pas identifier l'Eglise avec un parti politique, ne pas exploiter la religion au profit d'une coterie, ne pas porter des condamnations là où l'Eglise n'en porte pas ; mais ne pas chercher ailleurs que dans les enseignements de l'Eglise les principes qui doivent nous guider, ne pas se laisser absorber par les soins matériels au point de négliger les choses d'un ordre supérieur, voilà la vraie ligne de conduite à suivre, quoi qu'en ait dit la *Minerve* autrefois et quoi qu'elle en dise aujourd'hui.

Ceux qui veulent suivre cette ligne de conduite, et ils sont plus nombreux qu'on ne le pense peut-être, doivent se rallier, se rapprocher, s'entendre. L'avenir est à eux.

A PROPOS DE TOLERANCE

3 décembre 1881

Depuis quelque temps, on parle beaucoup de tolérance religieuse. L'autre jour, le premier-ministre proclamait la tolérance religieuse comme devant être l'un des principaux articles de son programme. Voici maintenant qu'un journal conservateur, le *Nord*, nous entretient, à son tour, de la chose.

“ S'il est certain, dit la feuille de Saint-Jérôme, que l'élément religieux doit présider à la grandeur de notre nationalité, il est aussi certain que la tolérance des catholiques envers toutes les croyances professées dans notre pays n'est pas moins nécessaire à la paix et à la tranquillité publiques. ”

D'abord, nous ne voyons nullement l'à propos, pour des orateurs et des journalistes catholiques, de prêcher la tolérance à leurs coreligionnaires, comme si ces derniers en manquaient à chaque instant. La vérité vraie c'est que les catholiques de cette province sont bien plus sujets à pécher par la pusillanimité, par la faiblesse, par le respect humain, que par l'intolérance. Nous sommes bien plus portés à laisser les Anglais et les protestants empiéter sur nos droits et nous ravir nos libertés, qu'à tenter le moindre effort pour diminuer les privilèges dont jouit la minorité protestante en cette province.

Ces sermons sur la tolérance, à l'adresse des catholiques, sont mal placés. Nous dirons plus : ils sont anti-patriotiques, car ils sont de nature à faire croire, à l'étranger, que les catholiques de notre province manquent de prudence et de sagesse, qu'ils fournissent aux protestants le prétexte de s'irriter contre nous ; ce qui, comme chacun le sait, est tout à fait faux.

Mais il y a ici plus d'une question de convenance et d'opportunité ; il y a une question de doctrine.

En parlant de tolérance, il faut distinguer bien clairement entre la tolérance envers les personnes et la tolérance pour les idées.

Autant l'Eglise fait preuve de tolérance envers les personnes qui professent les fausses doctrines, autant elle se montre inflexible lorsqu'il s'agit de condamner les erreurs.

Dans les pays mixtes, les catholiques doivent user d'une grande prudence pour ne pas exposer l'Eglise, leur mère, à de plus grands maux ; mais ils ne doivent jamais, sous prétexte de ne point froisser les protestants ou les impies, perdre de vue cette vérité fondamentale, que la religion catholique est la seule vraie, la seule divine, et par conséquent la seule qui ait des *droits* réels. Gardons-nous bien, à force d'entendre parler de tolérance religieuse, de nous laisser choir dans l'indifférentisme, de tomber dans l'erreur, aussi absurde qu'impie, de croire que toutes les religions sont également bonnes, également respectables et possèdent des droits égaux. Il n'y a qu'une seule religion bonne et vraie, c'est la religion catholique.

L'hérésie n'a pas, et ne peut pas avoir des *droits*. Et les fauteurs d'hérésie n'ont qu'un seul *droit*, celui de se convertir. Ils ont des droits en tant que citoyens, voilà tout.

C'est pour cette raison qu'il faut, dans les pays mixtes, la tolérance *civile*, c'est-à-dire la tolérance envers les personnes ; mais dans aucun pays un catholique ne peut admettre en principe la tolérance *religieuse*, c'est-à-dire la tolérance pour les hérésies et les fausses doctrines.

Ce sont là des vérités élémentaires que trop de nos compatriotes paraissent ignorer.

SUPPLIQUE DU CLERGE DE MONTREAL

11 août 1881

L'*Evénement* discute encore la question universitaire. Assurément, ce n'est pas le temps convenable de traiter cette grave affaire dans la presse. Attendons patiemment la décision de Rome, et prenons la ferme

résolution de nous conformer à cette décision, quelle qu'elle soit.

Du reste, le rédacteur de l'*Événement* manque absolument des qualités voulues pour faire un docteur en théologie. Il tourne admirablement une chronique de théâtre, il fait une jolie *Gazette du Jour* et ses *Cu et là* se lisent bien. Mais qu'il ne s'avise plus de nous donner des sermons. A coup sûr, comme il dirait lui-même, ce rôle ne lui va pas.

Parlant du clergé de Montréal, le rédacteur de l'*Événement* dit :

“ Ces prêtres infatués d'eux-mêmes ne savent plus ni ce qu'ils font, ni ce qu'ils disent. Ils ont perdu le sentiment de toutes les convenances avec le sentiment du devoir et le respect de la règle. En un mot, ils ont oublié ce qu'ils se devaient à eux-mêmes, à leur caractère pieux, à l'Épiscopat, à ce pays si profondément catholique, etc. ”

Tout l'article est sur ce ton souverainement déplacé.

Cela n'a pas même le mérite d'être spirituel. Ce sont des insultes que le premier venu pourrait lancer à la face du clergé.

Le rédacteur de l'*Événement* ne s'aperçoit donc pas qu'en appelant le clergé de Montréal, un “ clergé rebelle ” (sic), il donne un rude soufflet à Mgr Fabre ? Il le représente comme parfaitement incapable, sans l'aide des journaux, de contrôler son clergé et de gouverner son diocèse. C'est un procédé peu fraternel, pour ne rien dire de plus.

Soyons certain d'une chose, c'est que le Saint-Père n'a pas besoin des immenses lumières de l'*Événement* pour juger l'importante cause qui lui est soumise.

Nous sommes très surpris de voir que pas un journal de Québec n'a eu le courage de protester contre l'article inconvenant que nous venons de signaler.

Voilà que le *Quotidien*, de Lévis, emboîte le pas derrière l'*Événement* pour régenter le clergé de Montréal. Sous prétexte de défendre la cause de l'Université-Laval, il attaque, de la manière la plus violente, les prêtres du diocèse de Montréal. Nous n'avons pas du

tout l'intention de discuter la question université, c'est une de ces questions qu'on ne saurait traiter dans la presse. Du reste, cette grave affaire étant portée à Rome, il convient que les catholiques se taisent en attendant la décision de cet auguste tribunal. Mais nous pouvons et nous devons flétrir l'incroyable inconvenance des journalistes qui se permettent de vilipender un très grand nombre de prêtres éminemment respectables. Nous n'avons pas qualité pour juger l'action du clergé de Montréal ; il ne nous convient ni de la blâmer ni de la louer. Ces choses-là ne sont pas de notre ressort. Une chose, cependant, dont nous sommes bien certain, c'est que le clergé de Montréal ne relève que de son évêque, et que le rédacteur inconnu du *Quotidien* n'a pas le droit de lui demander compte de sa conduite. C'est le renversement de tout ordre, c'est souverainement indécent.

Avec tous les véritables amis de Laval, nous déplorons amèrement ces attaques abominables contre le clergé de Montréal, attaques qui n'ont ni sens ni à propos, et qui sont tout simplement de nature à compromettre gravement la cause de l'Université.

18 août 1881

Le *Journal de Québec*, à son tour, publie une correspondance sur la question universitaire. Dans cet écrit, que nous ne qualifierons pas, il est dit en toutes lettres que le fameux " Louis Dessaulles était à cent coudées en deçà des prêtres de Montréal. " C'est-à-dire que les prêtres de Montréal sont bien pires que ce triste personnage ! Comment peut-on publier de pareilles énormités ! Et pense-t-on sérieusement que c'est par de telles attaques qu'on va régler cette brûlante question ?

MISSION DE NN. SS. BOURGET ET LAFLECHE A ROME,
QUESTION UNIVERSITAIRE ET LIBERALISME

24 décembre 1881

Il y a déjà quelque temps, Mgr l'Archevêque a fait dire aux journaux de Québec que c'était son désir formel qu'aucune nouvelle concernant la question universitaire ne fût reproduite ici, à moins qu'elle n'eût été communiquée à la presse par l'entremise de Sa Grandeur. Nous nous sommes scrupuleusement conformé au désir de notre Ordinaire, nous abstenant de publier les nouvelles ou les rumeurs données par les feuilles des autres diocèses, ainsi que les renseignements particuliers qui nous arrivaient d'autres sources. Et nous n'entendons pas du tout nous départir de cette ligne de conduite. Mais nous ne pouvons laisser passer sous silence l'acte inqualifiable qu'a commis notre confrère de l'*Electeur* dans son numéro du 16 du courant.

Il y a quelques jours, un journal protestant de Montréal, le *Star*, a publié, concernant la question universitaire, le récit le plus absurbe qu'il soit possible d'imaginer, et l'*Electeur* s'est empressé de reproduire, sans commentaire, cette ignoble sottise.

Le *Star* fait tenir au Saint-Père un langage de poissarde, ni plus ni moins, et l'*Electeur*, dans sa haine aveugle, n'a pas hésité à mettre ces grossièretés sous les yeux de ses lecteurs, sans la moindre réserve.

Voici un échantillon de la prose du journal montréalais que la feuille de St-Roch n'a pas eu honte d'étaler dans ses colonnes :

“ Il paraît que Mgr Lafleche a été aussi sévèrement reprimandé par le Cardinal Masotti pour avoir voulu s'opposer aux décrets promulgués, et Son Eminence lui a laissé entendre qu'une fois que Sa Sainteté avait jugé, sa décision était irrévocable. L'entrevue de Mgr Lafleche avec le Saint-Père ne doit pas avoir été très satisfaisante pour Sa Grandeur, car se tournant de son côté, Sa Sainteté lui a dit : “ Si vous ne mettez pas un terme au trouble qui existe à ce sujet-là dans la Province de Québec, Nous y verrons, ” et s'adressant ensuite au chanoine Moreau et à M. Dumesnil, il leur aurait dit : “Quant

à vous, messieurs, vous êtes certainement plus à blâmer que *ce pauvre* Mgr Laffèche, parce que vous le *conduisez par le bout du nez pour faire ce que vous voulez*. Retournez au Canada et obéissez aux décrets. "

D'abord, l'*Electeur* devrait savoir qu'il n'y a pas de *cardinal* Masotti. (1)

Ensuite, il ne devrait pas ignorer que le Saint-Père ne se sert pas, dans ses rapports avec ses "vénéralles frères," les évêques, d'expressions de carrefour. Même lorsque les évêques sont dans l'erreur la plus manifeste, même lorsque le Pape est obligé de les reprendre *publiquement*, le langage du chef de l'Eglise est toujours digne. Tant qu'un évêque n'est pas excommunié, le pape ne lui donne d'autre titre que celui de "vénéralle frère." Et l'*Electeur* veut nous faire croire que Sa Sainteté Léon XIII, dont le langage est si relevé, si noble, aurait dit que *ce pauvre Mgr Laffèche se laisse conduire par le bout du nez ! !*

En reproduisant cette ineptie, l'*Electeur* a sans doute voulu atteindre Sa Grandeur ; mais il ne s'aperçoit donc pas qu'il insulte grossièrement Sa Sainteté elle-même en la faisant passer pour une personne absolument mal élevée.

M. Pacaud se souvient, sans doute, qu'étant rédacteur de la *Concorde*, il a été mis à l'ordre par Mgr Laffèche, et il a voulu se venger, probablement. Il a cru que le *Star* lui en fournissait une bonne occasion. Mais s'est-il douté qu'en reproduisant l'écrit du *Star*, non-seulement il méprisait ouvertement le désir de son évêque, mais que, de plus, il lançait une injure sanglante à la face du Saint-Père lui-même ?

31 décembre 1881

M. L. O. David affirme que Mgr Bourget et Mgr Laffèche ont été condamnés à Rome sur la question du libéralisme. Nous disons à M. David qu'il se trompe

(1) Il n'y en avait pas à la date de cet écrit.

du tout au tout, ou bien qu'il cherche à tromper ses lecteurs. Nous mettons M. David au défi de publier une seule ligne qui prouve son assertion.

Le même M. David déclare, avec cet aplomb superbe qui le caractérise, que la nouvelle donnée par le *Star*, au sujet de la prétendue réception faite à Mgr Laflèche par le Saint-Père, est " bien fondée ! " Ainsi, M. David croit que le Pape traite les évêques de *pauvres gens qui se laissent mener par le bout du nez !* De deux choses l'une, ou M. David est affreusement naïf, ou terriblement malhonnête.

14 janvier 1882

L'*Electeur* veut absolument que le *Star*, journal fanatique, soit une autorité en matière religieuse : notre confrère prend la peine de reproduire du journal anglais une rumeur d'après laquelle " Mgr Laflèche, vu l'impraticabilité de ses principes !! serait nommé prochainement Archevêque *in partibus infidelium.* " Et l'*Electeur* ajoute avec une satisfaction évidente : " Sa Grandeur n'aurait plus, de cette façon, la charge d'aucun diocèse. "

Est-ce que notre savant confrère pourrait nous dire en quoi consiste l'impraticabilité des *principes* de Mgr Laflèche ?

M. L. O. David, rédacteur de la *Tribune*, a mis une certaine quantité d'eau dans son vin, pas assez cependant, car son breuvage est encore trop fort et lui monte à la tête. Il admet aujourd'hui qu'il ne croit pas à certaines expressions grossières que le *Star* avait attribuées au Saint-Père et que M. David s'était empressé de reproduire. M. David ne parle plus du *cardinal* Masotti, mais il prétend " qu'on avait confondu ses

paroles avec celle du pape. " Ainsi le gracieux rédacteur de la *Tribune*, qui est si fort sur la politesse et le savoir vivre, veut faire croire à ses lecteurs que le secrétaire de la Propagande aurait dit à ce pauvre Mgr Laffèche qu'il se laissait conduire par le bout du nez. " !!! M. David ne voit donc pas que ce qu'il dit là est extrêmement injurieux pour la cour romaine. En supposant, pour un instant, qu'un membre d'une congrégation romaine se serait oublié au point de se servir d'un pareil langage en parlant d'un évêque — ce que nous n'admettons pas dans le cas actuel — conviendrait-il à un journaliste catholique d'étaler ce scandale aux yeux des protestants ? M. David, pourtant, a une peur mortelle des protestants lorsqu'il faut insister sur les droits de l'Eglise : mais lorsqu'il s'agit de décréditer, aux yeux du public, un vénérable prélat, il est d'une bravoure sans pareille.

M. David, vous jouez un triste rôle.

Le rédacteur de la *Tribune* déclare qu'il ne veut pas " discuter les questions relatives au libéralisme, à l'Université-Laval, etc. " Encore une perfidie. Nous ne désirons pas plus que notre confrère discuter la question universitaire ; mais rien au monde ne nous empêche de traiter la question du libéralisme. Est-ce que M. David, par hasard, veut donner à entendre que la question du libéralisme et celle de l'Université-Laval sont identiques ? C'en a presque l'air.

M. David continue :

" Nous prions notre confrère de s'adresser au pape et à Mgr l'Archevêque de Québec s'il veut absolument discuter ces questions, car nous acceptons leurs décisions. "

Eh bien ! M. David, si réellement vous acceptez les décisions de Mgr l'Archevêque, relisez donc tranquillement la lettre collective du 22 septembre et vous nous en donnerez des nouvelles, s'il vous platt.

M. David, de la *Tribune*, affirme de nouveau, indirectement cette fois, que la position prise par Mgr

Bourget et Mgr Lafèche sur le libéralisme, a été désapprouvée à Rome. Nous répétons ce que nous avons déjà dit : M. David se trompe ou il cherche à tromper ses lecteurs. Et derechef nous le mettons au défi de prouver son assertion. Il ne suffit pas à M. David de dire que les documents venus de Rome sont clairs. Ils sont clairs, en effet, si clairs qu'avec toute son habileté à embrouiller les cartes, le rédacteur de la *Tribune* ne peut pas en extraire une seule ligne à l'appui de sa thèse. En effet, dans ces deux documents il n'est question que l'Université-Laval, de la conduite du clergé en temps d'élections, et de l'amendement de la loi électorale ; il y est dit que le parti *réformiste* au Canada n'a jamais été condamné par l'Église. Tout cela est clair, mais tout cela n'infirme en aucune façon les nombreuses condamnations portées par Rome contre les doctrines catholico-libérales que Pie IX a qualifiées de chose *pire que la peste*.

Le libéralisme catholique est condamné par Rome, qu'il soit professé par M. David ou par tout autre, par les *bleus* ou par les *rouges*.

4 février 1882

Il y a dans notre pays plusieurs écrivains dangereux ; parmi ces écrivains, M. L. O. David, de la *Tribune*, occupe incontestablement le premier rang. Il a une nuance toute particulière, c'est la perfidie.

C'est un véritable scandale de le voir s'abriter derrière le pape, derrière la Propagande, derrière l'Université-Laval, derrière Mgr Taschereau, derrière même le cadavre de Mgr Conroy, pour lancer sur le pays les flots gluants et empoisonnés de son libéralisme.

L'exactitude, pour M. David, n'est rien du tout. On se rappelle qu'il a commencé par dire que le Pape avait dit à Mgr Lafèche qu'il se laissait conduire par le bout du nez ; puis, il été forcé d'admettre que ce n'était pas le Pape, mais le cardinal Masotti ; enfin,

poussé au pied du mur, il a fini par lâcher le *cardinal*.
 Aujourd'hui, M. David, joue encore avec le nom
 et l'autorité du Saint-Père d'une manière scandaleuse.
 Écoutons le langage incroyable de ce triste écrivain :

“ Nous avons oublié de faire la remarque, dans l'article qui précède, que nous avions donné au clergé plus de latitude en politique que le Pape ne lui en a accordé, en sorte que si nous sommes coupable le Pape l'est un peu plus que nous. Il faut être juste. ”

Il faut être décent, M. David.

Vous oubliez une chose ; c'est que le Pape a juridiction sur le clergé, tandis que vous n'avez pas juridiction sur les prêtres et les évêques. Cela fait toute la différence du monde. Si le Pape juge à propos de restreindre l'action du clergé, pour des raisons particulières, s'en suit-il, M. David, que vous, simple laïque, ayez le droit de dire aux évêques et aux prêtres : “ Vous irez jusque là, mais vous n'irez pas plus loin ? ”

Pour convaincre M. David de ses erreurs, nous croyons devoir lui remettre sous les yeux un extrait de la lettre collective des évêques de la province, datée du 22 septembre 1875 :

“ L'on objectera peut-être que le prêtre est exposé, comme tout homme, à dépasser la limite qui lui est assignée et qu'alors c'est à l'Etat à le faire entrer dans le devoir.

“ A cela nous répondons d'abord que c'est faire gratuitement injure à l'Eglise entière que de supposer qu'il n'y a pas dans sa hiérarchie un remède à l'injustice où à l'erreur d'un de ses ministres. En effet, l'Eglise a ses tribunaux régulièrement constitués, et si quelqu'un croit avoir droit de se plaindre d'un ministre de l'Eglise ce n'est pas au tribunal civil qu'il doit le citer, mais bien au tribunal ecclésiastique, seul compétent à juger la doctrine et les actes du prêtre. ”

M. David peut être convaincu de deux choses :

Premièrement, que c'est là la doctrine de l'Eglise.

Deuxièmement, que les doctrines de l'Eglise ne changent pas.

La feuille maçonnique de M. Beaugrand, la *Patrie*, continue, avec une liberté que rien ne gêne, à insulter Mgr Laflèche et Mgr Bourget. On lit dans ce journal, entre autres infamies, les suivantes. Nous demandons pardon à nos lecteurs de re produire de pareilles saletés, mais nous voulons que les catholiques, qui ne lisent pas la *Patrie*, connaissent les turpitudes de l'organe des loges :

“ Quant à Mgr Laflèche, dit le fameux Cyprien, pour lui exempter le désagrément d'être toujours dans une minorité désespérante dans le conseil des évêques, il serait relegué, lui aussi, au Saut-au-Récollet, et le siège de Trois-Rivières serait donné à quelque autre dont les idées seraient plus en harmonie avec le XIXe siècle et les autres évêques. Il paraît que cette fois on veut en finir avec l'école politico-religieuse. Après Mgr Bourget, Mgr Laflèche. Voilà donc la grande école programmatrice, l'école de l'intervention cléricaliste dans toutes les questions politiques, l'école de la non responsabilité absolue du prêtre devant les tribunaux civils, condamnée à Rome sur toutes ses faces, dans sa doctrine et dans la personne de ses membres les plus respectables comme les plus insignifiants, depuis les premiers rôles jusqu'aux comparses. C'est le jour des grandes réparations. La leçon est-elle assez rude cette fois ? Le châtement est-il assez sévère... Puissent-ils, sous la condamnation et la disgrâce qui les frappent, pouvoir se dire, comme fiche de consolation, qu'ils étaient de bonne foi et croyaient bien faire ! C'est difficile, cependant, car les avertissements n'ont pas manqué. ”

Voilà les abominations qui se publient dans la *Patrie*. Il est difficile de se contenir en voyant deux vénérables évêques insultés de pareille façon par une misérable feuille maçonnique ; il est difficile de ne pas dire tout ce que l'on a sur le cœur. Mais ce qui nous console, c'est qu'en effet le jour des grandes réparations viendra, si non dans ce monde, au moins dans l'autre. Est-ce que les catholiques n'ouvriront pas enfin les yeux ? ne finiront-ils pas par comprendre qu'un pays où de pareilles choses se publient et se lisent est un pays en danger de perdre la foi ? Nous l'espérons.

Le 26 janvier, le *Monde*, de Montréal, a publié un article attaquant vivement la dernière lettre du cardinal Simeoni. (1) Mgr Fabre a écrit à M. Houde lui enjoignant de désavouer l'écrit en question s'il ne voulait voir l'autorité religieuse prendre des mesures sévères contre son journal. M. Houde a répondu que d'un côté ne voulant pas se mettre en guerre avec son évêque, et d'un autre côté sa conscience lui défendant de répudier l'article incriminé, il ne lui restait d'autre alternative que de sortir du journalisme et de remettre la propriété du *Monde* à d'autres.

(1) Voici cette lettre :

De Son Eminence le Cardinal Simeoni, à Mgr l'Archevêque de Québec, 31 décembre 1881.

Illustrissime et Reverendissime Seigneur,

Le Saint-Père a appris avec déplaisir que certains catholiques de votre province cherchent à fomenter encore des discussions soit par rapport à l'ingérence indue dans les élections, soit par rapport à la succursale de l'Université-Laval établie à Montréal. Pour lever donc tout doute quelconque à ce sujet et pour mettre fin une fois pour toutes aux dissensions susdites, dans l'audience du 22 du courant, Il a de nouveau ordonné d'écrire à Votre Seigneurie que c'est sa volonté expresse que l'on observe rigoureusement les deux décrets donnés par Sa Sainteté sur les susdites questions, en septembre dernier. Que du reste, les individus qui se disent défenseurs de Montréal et qui restent encore à Rome, le font contre la volonté du Saint-Père, et abusent ainsi des circonstances politiques actuelles.

Après avoir fait connaître ces choses, je m'adresse à vous de tout cœur.
Rome de la Propagande, 31 décembre 1881.

De Votre Seigneurie,

le très dévoué serviteur

JEAN CARDINAL SIMEONI,

Préfet

I. MASOTTI,

Secrétaire.

MGR ALEXANDRE TATCHEAU,

Archevêque de Québec.

M. Houde a ajouté qu'il ne voulait pas user de son droit d'appel à Rome parce qu'il ne croyait pas y obtenir justice. Ce dernier mot est excessivement malheureux, et nous sommes convaincu que M. Houde, qui est un catholique sincère, le regrette aujourd'hui.

Quant à l'article de M. Houde, nous le considérons comme fort regrettable. Quelle que soit la provocation, on ne doit jamais oublier ce grand principe catholique, que les dignitaires de l'Église ne sont pas responsables aux simples fidèles. Lorsqu'on a des griefs contre un évêque, un cardinal, il faut se plaindre au Pape, et ne point porter sa cause devant le tribunal incompétent de l'opinion publique. En un mot, il faut respecter l'ordre, et ne pas miner l'autorité en attaquant publiquement ceux qui en sont revêtus. Le journaliste catholique a pour mission d'apprendre au peuple à écouter l'autorité, non point à la juger.

Le devoir des catholiques, dans le moment actuel, est d'éclairer Rome sur la véritable situation du pays. Des articles de journaux ne régleront pas nos difficultés.

Le *Journal de Québec*, parlant de l'affaire de M. Houde, nous fait un petit bout de sermon sur la soumission que l'on doit à ses supérieurs ecclésiastiques et en particulier au Saint-Siège. Le *Journal* à ce propos parle même de schisme. Il ne s'agit ni de soumission, ni d'insubordination, ni d'obéissance, ni de désobéissance, ni de schisme, ni d'orthodoxie ; c'est une simple question de respect et d'égards, et nullement une question de foi. Une très grande partie de notre population se considère blessée dans la personne de ses représentants. A-t-elle tort ou raison de dire publiquement ce qu'elle ressent ? Voilà toute la question à résoudre. Personne du côté opposé du *Journal* ne combat les décrets, personne de ce côté là, non plus, ne conteste l'autorité du Saint-Siège. Encore une fois, c'est une simple question de respect. Le *Journal*

est parfaitement libre de blâmer le ton sur lequel on répond à Son Eminence le cardinal Simeoni, mais il n'a pas le droit de troubler les consciences et d'entretenir la discussion en faisant d'une question d'égards, une question de dogme.

C'est la première fois que nous entendons dire que l'on " s'engage dans la voie qui conduit au schisme " en persistant, malgré tout, à porter ses griefs, prétendus ou réels, aux pieds du Souverain Pontife ! C'est tout simplement ridicule de parler de la sorte.

Si M. Bouchard veut réellement voir de la désobéissance, qu'il jette un coup d'œil sur la *Patrie*, la *Tribune*, l'*Electeur*. Il y trouvera des écrivains qui minent véritablement les doctrines romaines et qui font un abus effrayant du nom du Saint-Siège.

" Quelle différence y a-t-il, demande l'*Electeur*, entre ceux qui aujourd'hui disent que Léon XIII a été trompé sur la question de l'Université-Laval et Luther, qui au XVIème siècle, prétendait que Léon X avait été induit en erreur sur la question des indulgences ? Si le *Monde* et les journaux conservateurs qui marchent avec lui peuvent en appeler du Pape mal informé, au Pape mieux informé, comme le fit le fondateur du protestantisme, à quel titre peuvent-ils s'appeler le parti catholique. "

Ainsi parle M. Pacaud, ou quelqu'un en son nom, qui n'est pas plus fort que lui sur le droit canonique. La question de l'Université-Laval est une question de *fait*, et sans être hérétique, ou même mauvais catholique, on peut dire que le pape a été trompé sur cette question. La question des indulgences est une question de *doctrine*, ce qui est bien différent. Sur la doctrine, le pape est infaillible, il ne peut pas se tromper ; mais c'est exposer notre sainte religion à la risée des impies que de prétendre que les papes ne peuvent pas être induits en erreur lorsqu'il s'agit de *faits* particuliers.

Et cette affaire de l'appel du Pape mal informé au pape mieux informé, dont l'*Electeur* parle si lestement,

s'applique également aux questions de doctrine. Sans doute, lorsque le pape s'est prononcé sur une question de *doctrine* on ne peut pas appeler de son jugement, car ce serait revoquer en doute son infallibilité. Mais lorsqu'il s'agit d'une simple question de *fait*, d'une matière de *discipline*, *d'opportunité*, c'est bien différent. Lorsque le pape ne s'est pas prononcé *ex-cathedrà*, rien n'empêche un catholique de prier le Saint-Père de reconsidérer sa décision.

Nous conseillons à l'*Electeur* de consulter quelque théologien avant de se lancer dans la discussion de questions dont il n'entend pas le premier mot.

M. David avait commencé par dire que le libéralisme catholique n'éait pas condamné par Rome. Sommé de prouver son assertion, il nous dit que c'est le parti *réformiste* du Canada qui n'est pas condamné ! Comme si nous avions jamais dit le contraire.

Nous ne sommes pas partisan, comme vous, M. David. Nous ne prétendons pas que le parti dit libéral du Canada ait le monopole du libéralisme catholique. Ce poison existe en France, en Belgique, en Italie, en Espagne ; et dans notre pays un grand nombre d'hommes politiques, qui ne veulent pas qu'on les appelle *libéraux*, sont de vrais catholiques libéraux.

Encore une fois, M. David, l'Eglise condamne les mauvaises doctrines ; et ceux qui professent ces mauvaises doctrines, qu'ils s'appellent *bleus* ou *rouges*, *libéraux* ou *conservateurs*, qu'ils soient laïques ou ecclésiastiques, sont par là même condamnés.

11 février 1882

On lit dans la *Tribune*, journal de M. L. O. David :

“ M. Tardivel de la *Vérité*, l'un de ces *individus* qui refusent de se soumettre aux décrets de Rome, veut absolument recommencer la vieille guerre contre les catholiques-libéraux. Tous les conservateurs et libéraux qui osent le contredire sur un point ou une virgule sont des catholiques libéraux. Eh bien ! oui, nous sommes catholique libéral comme Mgr l'Archevêque de Québec, l'Université-Laval, le cardinal Simeoni, la Sacrée Congrégation et le Pape. ”

D'abord, M. David, le mot *individu* est appliqué aujourd'hui à des gens trop respectables (1) pour que nous ayons le droit de nous en formaliser. Laissons donc passer l'*individu*.

Confrère David, nous vous sommons de faire voir comment et quand nous avons refusé de nous soumettre aux décrets de Rome. Si vous ne le faites pas, ou si vous ne vous rétractez pas, nous vous afficherons dans nos colonnes, pendant un an, s'il le faut, comme un menteur et un calomniateur public. Vite, exécutez-vous.

Est-ce en faisant la guerre aux catholiques libéraux, bleus ou rouges, que nous désobéissons aux décrets ? Ayez donc le courage de le dire, si vous le pensez.

Dans un autre article, M. David dit : “ Si on avait eu le bon sens de s'attaquer exclusivement à ceux qui, dans les deux partis, avaient des principes condamnables ”.....C'est précisément ce que nous faisons, et M. David n'est pas content. Il affirme que nous refusons de nous soumettre à Rome.

Quand donc M. David sera-t-il assez homme pour combattre en rase campagne, au lieu de se cacher derrière des personnages qu'il compromettrait à tout jamais s'il en avait le pouvoir ? Voyez-le ramasser mitres, crosses, chaires de professeurs, décrets et documents pontificaux ; regardez-le empiler tout cela pour

(1) M. l'abbé A. Dumesnil et l'honorable F. X. A. Trudel visés dans la lettre du cardinal Simeoni du 31 décembre 1881. MM. Dumesnil et Trudel étaient allés à Rome plaider la cause de ceux qui demandaient l'établissement d'une université indépendante à Montréal et qui protestaient contre le monopole de Laval.

se faire une barricade ! Avez-vous jamais vu spectacle plus disgracieux ? M. David, vous avez beau vous blottir à l'abri de ce rempart où vous n'avez pas le droit de vous réfugier, vous ne vous sauverez pas. Sans toucher à une seule de ces choses respectables que vous profanez en les mettant au-devant de votre chétive personne, nous saurons bien vous rejoindre.

Ce même M. David qui parle, avec une hypocrisie révoltante de respect envers l'autorité religieuse, se permet de faire la leçon à M. le grand vicaire Caron, administrateur du diocèse des Trois-Rivières, au sujet de sa lettre où Mgr Lafèche est si noblement et si victorieusement défendu contre les attaques de ses ennemis ; il dit, avec une impudence incroyable, que " des mandements contre ceux qui manquent de respect aux cardinaux et au Pape auraient plus d'à propos en ce moment. " Voilà M. David dans un rôle nouveau ; c'est lui, dorénavant, qui va décider de l'à propos et de l'opportunité des lettres et des mandements des évêques et des administrateurs. Peut-être même le rédacteur de la *Tribune* va-t-il pousser la condescendance encore plus loin ; qui nous dit s'il ne voudra pas prendre l'initiative et indiquer à NN. SS. les évêques, ou à leurs remplaçants, les sujets qu'ils devront traiter. Ce sera vraiment délicieux de voir M. David inondant le pays de dépêches et de cartes postales conçues à peu près dans ces termes : M. le Grand Vicaire veuillez réprimer tel abus, condamner telle erreur ; Mgr, vous avez chez vous des individus qu'il faudrait excommunier sans délai, je vois dans votre diocèse certaines hérésies qu'il faudrait extirper tout de suite.

Du train que les choses vont, nous verrons cela avant longtemps.

18 février 1882

M. David consacre pres de sept colonnes de la *Tribune* du 11 à discuter les questions religieuses qui

agitent notre pays en ce moment. C'est une masse informe de principes et de doctrines admis et reconnus par tous les catholiques, de conclusions fausses, tirées de prémisses vraies, d'assertions inexactes, de faits mal présentés, de demi-vérités, d'erreurs subtiles, d'interprétations erronées. C'est le propre du catholicisme libéral de tout mêler, de tout confondre, de tout embrouiller. Et c'est précisément là ce qui le rend si dangereux. Car un écrit catholico-libéral renferme toujours assez de vérité pour le faire accepter par les masses, et assez d'erreur pour empoisonner ceux qui l'acceptent. Un autre trait caractéristique du libéralisme, c'est d'être difficile à saisir. Ainsi, pour refuter le dernier numéro de la *Tribune*, il faudrait écrire une brochure de cent cinquante pages. Nous n'entreprendrons certainement pas ce travail, nous bornant à relever les erreurs les plus saillantes émises par notre confrère.

D'abord nous avons un article contre Mgr Lafèche et M. le grand vicaire Caron.

Voici une phrase qui fera comprendre tout ce qu'il y a de haineux et d'injuste dans cet écrit :

“ Sa Sainteté, en ordonnant cette manière de promulguer son décret a jugé à propos de se dispenser des services de Mgr Lafèche et s'est adressé à ses diocésains par l'entremise de Mgr l'archevêque de Québec. ”

Comme si tous les évêques n'avaient pas été mis sur un pied d'égalité en cette circonstance ! (1)

Ensuite, on demande “ si M. l'administrateur du diocèse des Trois-Rivières n'aurait pas agi *ultra vires en suspendant l'exécution des décrets du Pape dans le diocèse jusqu'au retour de Rome de Mgr Lafèche.* ” Quelle perfidie, quelle malhonnêteté ! Comme si M. le grand vicaire Caron avait suspendu l'exécution de ces décrets, comme s'il *pouvait* le faire, en supposant qu'il en eût la volonté. En effet, que disent ces décrets ? D'abord

(1) On trouvera à la fin de ce volume les documents venus du Saint-Siège en date du 13 septembre 1881 et communiqués directement à la presse par de Mgr l'archevêque de Québec, à la date du 9 octobre.

que c'est la volonté du Saint-Père que la succursale de l'Université-Laval soit maintenue à Montréal. Est-ce que M. le Grand Vicaire empêche en aucune façon le maintien de cette succursale ?

Ensuite, que le parti *réformiste* n'a pas été condamné par l'Église. Est-ce que M. le Grand Vicaire dit le contraire ?

De plus, que les évêques ne doivent pas demander l'amendement de la loi électorale sans consulter le Saint-Siège. Est-ce que M. l'administrateur du diocèse des Trois-Rivières suspend en aucune manière l'exécution de cette partie du décret ?

Enfin, que le clergé doit s'abstenir d'une trop grande ingérence dans les affaires politiques du pays. M. le grand vicaire Caron s'oppose-t-il dans sa lettre à l'exécution de cette dernière partie des décrets ?

A toutes ces questions, il faut répondre : Non. Et comme les décrets ne prescrivent que ces quatre choses il faut être d'une mauvaise foi manifeste ou d'une ignorance déplorable pour soutenir que M. l'administrateur du diocèse des Trois-Rivières *suspend l'exécution des décrets.* ”

La *Tribune* affirme, avec un aplomb superbe, que la *Vérité* soutient “ qu'en dehors des questions de dogme on peut refuser d'obéir aux décrets du pape et des Congrégations parlant en son nom. ” Nos lecteurs savent que c'est là une pure calomnie, que nous n'avons jamais rien dit de semblable. Il y a une question de dogme que le rédacteur de la *Tribune* oublie évidemment. Le voici :

“ Faux témoignage ne diras
Ni mentiras aucunement. ”

M. David continue à identifier notre cause avec celle du *Monde*. Il sait pourtant bien que nous avons formellement condamné la position prise par M. Hòude. Mais depuis quelque temps le démon de la calomnie semble s'être emparé du cœur de notre confrère.

M. David cite, en feignant de s'en scandaliser, une partie d'un de nos écrits où nous disons que le pape, infailible lorsqu'il parle *ex-cathedrà*, peut être induit en erreur sur une question de *fait*. Est-ce que M. David prétend que cela n'est pas conforme à la doctrine catholique ?

M. David persiste à vouloir se cacher derrière le Pape et la Propagande. Il dit : " Entre Mgr Bourget, Mgr Laffèche, M. Trudel, le *Journal des Trois-Rivières* et la *Vérité* d'un côté, et *tous les autres évêques* de la province, les cardinaux, la Sacrée-Congrégation et le pape de l'autre, nous optons pour ces derniers. *Nous savons bien* que dans la province de Québec il vaut mieux être de l'autre côté, mais c'est plus fort que nous, nous croyons que le pape a raison. "

N'est-ce pas un véritable scandale de voir M. David faire un tel abus du nom du Saint-Père ? Il avoue qu'il vaut mieux être de l'autre côté, c'est-à-dire que la grande majorité de notre population ne partage pas les idées de la *Tribune* ; cependant ce triste écrivain prétend que le pape est de *son côté*. En d'autres termes, M. David donne clairement à entendre que la majorité du peuple canadien est en révolte contre le Saint-Siège, puis qu'ici il " vaut mieux être du côté opposé au pape. " Quelle effronterie et quelle hypocrisie !

Ce qui nous console, c'est la certitude où nous sommes que, dans quelques mois d'ici peut-être, nous serons obligés de défendre les *autres évêques de la province* contre les attaques de M. David et de ses semblables.

La semaine dernière le *Journal de Québec* nous a consacré un assez long article. Le rédacteur de cette feuille ne trouve pas la *Vérité* orthodoxe. Hélas ! Un de nos articles, dit-il, est aussi regrettable que celui du *Monde*. Trois fois hélas !

Ça paraîtra peut-être étrange aux gens du *Journal*, mais franchement nous ne leur reconnaissons pas le droit de nous juger ; nous ne croyons pas qu'ils aient eu le temps de faire des études théologiques suffisamment fortes pour pouvoir se prononcer sur une question de doctrine ou de principes. Voyez-vous, ces messieurs ont passé les plus belles années de leur vie à voyager d'un camp politique à l'autre ; les courses et les savantes évolutions qu'ils ont dû faire pour se tenir toujours du côté du Gouvernement les ont nécessairement empêchés de lire dans les gros livres. S'il s'agissait d'une question de " carottes " ministérielles, s'il fallait établir les avantages d'une plume de fer sur une plume d'oie et la supériorité du sang sur l'encre, nous reconnaitrions la compétence des messieurs du *Journal* ; mais en dehors de ce cercle assez restreint, nous ne les croyons pas bien *capables*.

Toutefois, nous admettons que, pour la lâcheté, les gens du *Journal* peuvent rendre des points à M. David lui-même, ce qui n'est pas peu dire. Notre confrère dit clairement qu'en le critiquant " nous visions d'autres personnes ! " Et par le contexte de l'article, il est évident que l'on veut désigner par " d'autres personnes " des personnages haut placés !

C'est incroyable, mais c'est cela. Il faut que le sentiment de l'honneur soit passablement émoussé chez le journaliste qui ose imprimer une pareille couardise.

Ne touchez pas au journal de M. Augustin Côté, ne critiquez pas la prose de M. Bouchard de crainte de *viser d'autres personnes !!!*

Si l'on s'imagine dans les bureaux du *Journal* que c'est avec de telles menaces qu'on nous empêchera de dire notre façon de penser, on se trompe.

L'écrivain du *Journal* termine son article par la platitude suivante à notre adresse :

“ Au reste, quand vous voudrez réfuter le *Journal*, vous ne vous adresserez pas aux personnes pour ne pas courir le risque de vous mettre un doigt dans l'œil, ainsi qu'il vous est arrivé dans votre dernier numéro. ”

Nous ne nous sommes pas mis un doigt dans l'œil, pas le moins du monde ; mais si, par hasard, en voulant crever les yeux à M. Bouchard nous avons endommagé l'œil d'une personne respectable...tant pis pour cette personne ; elle n'avait pas d'affaire dans cette galère.

24 février 1882

Cyprien, le chroniqueur multicolore de la *Patrie*, continue à dégoîser contre Mgr Laffèche de la manière la plus dégoûtante et à faire du persiflage au sujet des documents venus récemment de Rome. La meilleure preuve que cette feuille maçonnique n'a aucun respect pour le Saint-Siège, c'est le ton indécent sur lequel elle parle des actes de cet auguste tribunal. Elle a beau crier sur les toits que tous ceux qui ne pensent pas comme elle sont des révoltés, jamais elle ne pourra induire qui que ce soit à croire qu'un excommunié possède le droit de défendre l'Eglise.

Voici comment le rédacteur de la *Tribune* s'y prend pour prouver que nous désobéissons aux décrets ” :—

“ Est-ce que continuer à nous accuser de libéralisme catholique après les décrets ; approuver en grande partie le *Monde* ; chercher à démontrer que le Pape a pu se tromper et être trompé et qu'on pouvait discuter et critiquer les décrets sans manquer d'obéissance et de respect, ne constitue pas des actes évidents de désobéissance ? C'est toujours bien l'opinion de Mgr Taschereau. ”

Est-il bon un peu ce brave M. David ? Est-il assez naïf ? C'est désobéir aux décrets que de l'accuser, lui, M. David, de libéralisme catholique !!! Mais c'est à se tordre, mais c'est à se rompre les côtes, c'est à se rouler par terre, c'est à s'étouffer, à se pâmer de rire, style Cyprien.

Les autres preuves de notre désobéissance ne sont pas drôles ; elles sont tout bonnement de gros mensonges. C'est le genre favori de M. David par le temps qui court. Pourtant, il réussit mieux dans le genre comique.

Non seulement nous n'avons pas approuvé " en grande partie " le *Monde*, nous l'avons formellement *désapprouvé*. Plus que cela, en le désapprouvant, nous nous sommes appuyé sur un principe vraiment *catholique*, ce que M. David, et beaucoup de ceux qui ont dénoncé M. Houde avec une extrême violence, n'ont pas fait. Nous avons condamné l'article du *Monde* parce que nous savons que l'opinion publique n'est pas un tribunal qui soit compétant pour juger les actes un l'autorité religieuse. M. David, au lieu de crier si haut et si faussement que nous avons approuvé " en grande partie " le *Monde*, ferait mieux de méditer ce principe fondamental auquel il a si souvent manqué dans ses écrits. Nous avons dit que sur les questions de *fait* le pape peut être trompé et nous mettons M. David au défi de nous prouver le contraire. Mais nous n'avons jamais dit qu'on pouvait discuter et critiquer publiquement des décrets pontificaux sans manquer de respect.

Nous avons blâmé les journaux qui, sous prétexte de reprendre M. Houde, émettaient les doctrines les plus absurdes et les plus dangereuses ; nous avons dénoncé ceux qui, par passion et par esprit de parti, allaient jusqu'à soutenir, implicitement, que le recours au pape est le premier pas vers le schisme, c'est qui est une hérésie véritable. Voilà ce que nous avons dit, rien de plus, rien de moins, et encore une fois nous invitons M. David à *prouver* que nous avons eu tort. Il ne suffit pas pour lui de répéter sur tous les tons

qu'il est avec le pape, la Propagande et l'archevêque ; cette corde là est usée.

24 mars 1882

M. David nous a adressé, il y a quelque temps, un " dernier mot " qui sera suivi de plusieurs autres. Dans cet écrit il y a bien des niaiseries que nous n'avons pas le loisir de relever. Par exemple, quand M. David persiste à dire que nous sommes condamné, et qu'il est approuvé par les décrets, il se rend ridicule, mais il ne mérite pas qu'on lui réponde sérieusement.

Mais il y a des choses plus graves dans cet article qu'il importe de signaler. M. David en est encore à se lamenter sur " le mal fait à la religion par ceux qui, faisant de la religion la servante, l'esclave de la politique, l'ont traînée sur les places publiques, dans la fange des luttes électorales. " Il a tout un chapitre sur ce ton là. Puis il ajoute : " On parle souvent du mal fait à la population par les Doure, les Dessaulles et autres. Mais combien plus coupables sont ceux qui les ont poussés à bout ? "

Voyons, M. David. Vous allez trop loin, c'est sûr. Nous sommes bien prêt à convenir, avec vous, que certains journalistes et orateurs bleus ont donné un véritable scandale en identifiant leur petite cause, leurs intérêts particuliers avec la grande cause et les intérêts universels de l'Eglise. Ceux-là, nous les condamnons comme vous, peut-être plus sincèrement que vous. Mais est-ce que le fait de quelques écervelés justifie la conduite anti-catholique de ceux qui ont travaillé *per fas et nefas* à ruiner le prestige du clergé, et qui travaillent encore à cette œuvre dissolvante ?

M. David parle de ceux qui ont " déshonoré la religion en ex-ommuniant en son nom tant de gens honnêtes. " En supposant que quelques *bleus* trop zélés aient anathématisé des gens honnêtes, est-ce une

raison, est-ce même une excuse pour ces " gens honnêtes " de s'en prendre à tout le clergé ?

A l'heure présente nous voyons la *Tribune*, le *Journal de Québec*, la *Patrie*, l'*Electeur* et d'autres journaux encore " excommunier " des gens qui sont pour le moins aussi " honnêtes " que les amis de M. David. Et que dirait-on, si nous tenions le Pape, la Propagande, l'archevêque de Québec et l'Université-Laval responsables de toutes les extravagances que débitent chaque jour ceux qui prétendent parler en leur nom ? M. David serait le premier à nous condamner, et il aurait bien raison. Mais alors pourquoi, lui et ses amis, s'en prennent-ils à tout le clergé pour le fait de quelques individus ? Est-ce juste, est-ce raisonnable ?

Maintenant, pour prouver que c'est bien contre tout le clergé, y compris l'épiscopat, que M. David dirige son " dernier mot, " nous n'avons qu'à citer l'extrait suivant de son article :

" On nous disait, il y a quelques jours : " Mais quand donc avons-nous dit qu'on ne pouvait être catholique et libéral dans notre pays. " Quand ? Pendant dix ans et surtout sous le ministère MacKenzie, lorsque, pour renverser ce ministère, on crut que tous les moyens étoient bons. *Les mandements et les sermons* contre le libéralisme et les libéraux, commentés, expliqués et appliqués par tous les journaux conservateurs, n'ont-ils pas convaincu la moitié de la population qu'on ne pouvait être catholique et libéral ou réformiste ? Et quand, protestant contre les fausses applications qu'on faisait des condamnations portés par les papes contre le libéralisme *europtén*, nous avons supplié les *évêques* d'empêcher un pareil abus de la religion, comment nous a-t-on répondu ? PAR DES MANDEMENTS PIRES QUE LES PREMIERS. "

Nous n'avons pas de longs commentaires à faire sur cet extrait. C'est d'un libéralisme achevé. Le seul fait de parler, sur un ton pareil, des mandements de nos évêques, de représenter notre clergé, depuis l'archevêque jusqu'au plus humble curé de campagne, comme un corps d'hommes ignorants et fanatiques, ce fait seul, disons-nous, suffit pour faire condamner M. David. Car le rédacteur de la *Tribune* aura beau parler de Mgr Bourget et de Mgr Laffèche en

particulier, il aura beau essayer de les représenter comme professant des doctrines différentes de celles de leurs collègues, il ne réussira pas à faire oublier au public intelligent que sur la question du libéralisme notre épiscopat a été unanime et l'est encore. Mgr l'archevêque et tous ses suffragants ont signé ensemble le mandement du 22 septembre, où est si fortement condamné le libéralisme, tant *canadien* qu'*européen* ; ensemble ils ont condamné l'interprétation de la loi électorale donnée par la cour suprême ; ensemble ils ont protesté contre le scandale de Berthier. Et au jour d'hui, comme avant les décrets, il n'est pas permis au catholique libéral. Seulement, Rome nous dit que le parti *réformiste*, comme parti, n'est pas condamné par l'Eglise. Mais les catholiques libéraux, de quelque manteau qu'ils s'affublent, de quelque nom qu'ils se décorent, restent sous les censures de l'Eglise.

Nous, qui avons toujours dit qu'il ne suffisait pas de s'appeler conservateur pour n'être pas imbu des erreurs libérales condamnées par l'Eglise, non seulement nous ne " désobéissons pas aux décrets " comme le répète si fausement M. David, mais nous donnons aux paroles du Saint-Siège notre plus humble, comme notre plus entière adhésion ; et nous n'avons aucun effort à faire, car ces paroles ne font que confirmer ce que nous avons toujours cru.

27 mai 1882

L'organe de la Franc-maçonnerie canadienne, la *Patrie*, continue son indigne persiflage à l'adresse de Mgr Lafleche. Voici un échantillon de cette prose nauséabonde :

" Décidément Mgr Lafleche paraît vouloir fixer définitivement sa résidence à Rome, qui deviendrait alors une sucursale du diocèse des Trois-Rivières.

.....

“ On voit qu'avec un pareil arsenal, il sera facile à Mgr Laffèche de tout renverser devant lui.

“ En tous cas, on ne dira plus, j'espère, que le Pape a été trompé, qu'on lui a faussement représenté les choses, et qu'il a jugé à tâtons.

“ Il ne nous reste qu'une chose à faire, c'est de l'acheter. Seulement, il faudra y mettre le prix, puisque, suivant nos saints programmeux, le Préfet de la Propagande nous a coûté \$45,000, à lui tout seul.

“ Et puis il faut se hâter, car si Rome devient une succursale de Trois-Rivières, cela donnera du prestige à Langevin, et puis Montréal sera complètement éclipsé par la grande métropole de la Pointe du Lac ! ”

Nous n'avons qu'un mot à dire en réponse à ce polisson, c'est qu'il ment effrontément en affirmant que les *programmeux*, comme il les appelle, c'est-à-dire les catholiques non entachés de gallicanisme et de libéralisme, aient jamais dit ou insinué que le Préfet de la Propagande avait été acheté. C'est une atroce calomnie, et nous mettons l'écrivain de la *Patrie* au défi de prouver son assertion.

A force de répéter ce stupide mensonge, ce digne disciple de Voltaire croit qu'il en restera quelque chose.

ATTAQUES DEPLORABLES

24 décembre 1881

Nous regrettons beaucoup de voir certaines feuilles, notamment l'*Electeur*, porter toutes sortes d'accusations contre le clergé, l'accuser d'avoir manqué aux règles de la prudence durant la dernière élection, d'avoir compromis son ministère sacré, etc. Ces journaux devraient pourtant savoir que le clergé ne doit pas être traduit devant le tribunal incompetent de l'opinion publique ; NN. SS. les évêques l'ont affirmé assez souvent, il nous semble, pour que personne

puisse ignorer ce principe fondamental du droit ecclésiastique.

Si l'*Electeur* et ses amis croient avoir des griefs contre certains membres du clergé, qu'ils fassent leur plainte devant l'autorité compétente et qu'ils cessent leurs diatribes dangereuses.

Non content d'attaquer le clergé, l'*Electeur* trouve le moyen d'insulter la classe agricole. Après avoir raconté une histoire absurde sur le compte d'un prêtre du comté de Kamouraska, notre confrère ajoute :

“ C'est vrai, avons-nous répondu à cet ami, mais on a bien le soin aussi de ne pas débiter de pareilles sornettes dans les villes. On réserve cela pour les endroits où les électeurs peuvent être moins éclairés, et où l'ignorance et la bonne foi peuvent être plus facilement exploitées. ”

Comme question de fait, ce sont les gens soi-disant instruits des villes à qui l'on peut faire gober les plus grosses balourdises.

On trouve plus de gros bon sens chez nos bons cultivateurs que chez maint avocat ou même chez certains journalistes.

Les préjugés qui existent parmi nos citadins contre les cultivateurs et la manie qu'ont trop de nos petits freluquets des villes de mépriser les *habitants*, sont souverainement ridicules et anti-patriotiques.

LE VRAI CLERGE ET LE FAUX

31 décembre 1881

L'*Electeur* a déclaré, l'autre jour, qu'il y a, au Canada, un *vrai* clergé et un *faux* clergé. D'après notre confrère, le *vrai* clergé est celui parmi lequel l'*Electeur* compte un *grand* nombre d'amis ; par conséquent le clergé parmi lequel l'*Electeur* ne compte pas d'amis, est le *faux* clergé. C'est bien entendu.

Or, tout le monde sait, et l'*Electeur* l'ignore moins que personne, que le clergé catholique du Canada, pris dans son ensemble, n'a aucune des tendances radicales et catholiques libérales de notre confrère de la rue Saint-Joseph et de son école. Cela est de notoriété publique et n'a pas besoin de preuve. Il peut se faire qu'il y ait quelques prêtres qui partagent les idées malsaines de l'*Electeur* et des autres catholiques libéraux, tant *rouges* que *bleus*, mais s'il y en a—remarquez bien que nous n'affirmons pas qu'il y en ait—ils sont en si petit nombre que l'on ne doit guère en tenir compte.

Nous faisons abstraction complète des partis politiques, car nous sommes bien convaincu qu'il y a du libéralisme et du gallicanisme dans les deux camps, qu'il y a de soi-disant conservateurs, et de haut placés, dont les " principes " sont absolument les mêmes que ceux de l'*Electeur*. Or, nous le répétons, c'est chose connue et admise que la masse du clergé n'a aucune tendresse pour les hommes imbus de libéralisme catholique et de gallicanisme, quel que soit le nom qu'ils se donnent, quelles que soient les couleurs qu'ils arborent. Encore une fois, l'*Electeur* est aussi convaincu de cette vérité que nous le sommes nous-mêmes, et lorsqu'il prétend compter un grand nombre d'amis parmi le clergé, il se sert d'une licence qui n'a absolument rien de poétique. Il sait, de plus, que son affirmation ne trompera personne, qu'il ne réussira pas à faire croire au plus naïf de ses lecteurs que les doctrines par lui pronées sont celles d'une partie notable du clergé. Son but, en parlant du *vrai* et du *faux* clergé, est tout autre ; son but est d'attaquer le clergé, comme corps. Il s'est fait, sans doute, ce raisonnement-ci : " En disant que le vrai clergé est celui qui m'est sympathique, personne ne s'imaginera que je compte un grand nombre d'amis parmi le clergé, car c'est notoirement faux ; mais mes lecteurs, ceux qui ne jurent que par moi, en viendront naturellement à la conclusion que le clergé comme corps, qui ne professe pas mes doctrines, est un " faux clergé. "

Voilà le véritable sens et la véritable portée de l'article de l'*Electeur* sur le vrai et le faux clergé.

Il passe sur notre pays, comme sur tous les pays du monde, un souffle de haine diabolique contre l'Eglise et ses ministres. Partout on travaille, ici sourdement, là ouvertement, à ruiner l'influence du clergé, à le représenter comme l'ennemi du progrès, à le rendre suspect aux yeux des masses.

Nous voyons dans cette guerre universelle, la main de la Franc-maçonnerie, qu'on a si bien nommée l'église de Satan.

En Europe, les Gambetta, les Paul Bert, les Ferry, les Frère-Orban, les Sagasta se font sciemment les instruments des loges.

Au Canada, ceux qui travaillent à faire passer notre clergé pour un *faux* clergé, ou ceux qui ne le défendent pas lorsqu'il est attaqué, calomnié et noirci, accomplissent, eux aussi, la besogne des loges. Seulement, on peut encore espérer qu'ils ne savent pas ce qu'ils font.

L'EGLISE AU CANADA

7 janvier 1882

Dans le rapport sur la situation juridique de l'Eglise chez les différents peuples qu'il a fait devant le congrès des juriconsultes catholiques, tenu à Lyon, M. Théry, avocat, dit, en parlant de l'Eglise au Canada :

“ On peut donc résumer la situation de l'Eglise au Canada en disant que la loi lui assure une complète liberté, mais qu'il s'y rencontre deux courants, l'un athée et libre-penseur, s'affublant du masque du gallicanisme, pour essayer de soumettre l'Eglise au pouvoir civil ; l'autre, au contraire, essentiellement catholique et romain, défendant énergiquement les droits de l'Eglise et ses libertés. Puisse ce second courant l'emporter ; le catholicisme a sauvé la

petite nation du Canada au milieu des dangers sans nombre qu'elle a traversés depuis 1760, et lui a permis de devenir un grand peuple ; seul il pourra lui conserver sa force et sa prospérité. ”

14 janvier 1882

Nous avons reproduit, dans notre dernier numéro, l'opinion d'un jurisconsulte catholique de France sur la situation de l'Église au Canada ; d'après cet homme distingué, il y a ici, comme ailleurs, deux courants d'idées, l'un bon, catholique ; l'autre mauvais, anti-catholique. Cela est parfaitement vrai, seulement il convient d'ajouter que le mauvais courant d'idées au Canada se subdivise en quatre courants distincts mais tendant tous au même but : la perte de la société.

Nous avons d'abord le gallicanisme ou césarisme, qui veut l'omnipotence de l'État ; c'est le courant qui entraîne la *Minerve* et son école. Il y a, encore, le libéralisme catholique, qui cherche à soustraire la politique à toute influence religieuse ; c'est le courant de M. L. O. David et de ceux qui pensent comme lui. Puis, l'indifférentisme, qui ne voit dans le monde aucun principe arrêté, qui accepte tout pourvu que cela paie ; nous avons nommé le courant où flotte M. Fabre, de l'*Événement*. Enfin, le radicalisme, mal déguisé, qui se prépare à tout abolir aussitôt que les trois autres courants auront suffisamment préparé le terrain. Ce dernier courant est celui de la *Patrie* et consorts.

23 janvier 1882

Certaines personnes, qui devraient pourtant savoir mieux, ont bien ri, paraît-il, d'un de nos articles où nous parlions des quatre courants d'opinion qui se manifestent dans notre pays : le gallicanisme, le catho-

licisme libéral, l'indifférentisme, et le radicalisme. Pour ces quelques personnes, tout cela est une pure chimère. C'est bien, braves amis, riez pendant que vous en avez le loisir. Mais dans vingt-cinq ans d'ici, lorsque l'éducation sera sécularisée, lorsque nos écoles, nos collèges et notre université catholique seront laicisés, vous ne riez pas si fort. Nous disons dans vingt-cinq ans : mais si nous ne réagissons pas vigoureusement contre les quatre courants que vous ne voulez pas voir, cela viendra bien plus vite encore.

ILS VONT BIEN

4 mars 1882

M. l'abbé Martineau, du séminaire de Saint-Sulpice, a prêché naguère, à Montréal, contre un certain bal. On prétend qu'il a employé des expressions un peu vives ; nous n'avons pas la preuve du bien fondé de cette accusation. Mais nous admettons pour un instant que M. l'abbé Martineau soit allé trop loin. Que fallait-il faire ? Se plaindre, tout simplement, à l'évêque ou au supérieur de la maison à laquelle M. Martineau appartient. C'est, paraît-il, ce que les intéressés ont fait, et en le faisant, ils usaient d'un droit incontestable. Mais la *Patrie* s'empare de cet incident et l'étale avec complaisance dans ses colonnes. C'est une première faute, car l'opinion publique n'est pas le tribunal compétent pour juger les actes du prêtre dans l'exercice de son ministère sacré.

Mais ce n'est pas tout. La feuille maçonnique termine ainsi un de ses articles sur ce sujet :

“ Espérons que cette malheureuse affaire servira d'exemple à ceux qui pourraient être tentés de parler de choses qu'ils ne connaissent qu'imparfaitement et qui LES REGARDENT ENCORE MOINS. ”

Ainsi, il est bien compris, les prêtres n'ont plus le droit de parler contre les bals ; ils ne connaissent pas cela et cela ne les regarde pas. C'est le frère Beaugrand qui le dit :

N'est-ce pas qu'ils vont bien !

Est-ce que M. David va prétendre que les décrets de Rome justifient le langage de la *Patrie* ? Nous n'en serions pas surpris, car les principes du rédacteur de la *Tribune* le poussent naturellement à cette conclusion. Le prêtre, d'après M. David et les catholiques libéraux, doit rester dans la sacristie, son action ne doit pas s'étendre au dehors, ce qui se passe dans la société n'est pas de son ressort. De ce faux principe, que les catholiques libéraux prêchent, les libéraux impies, les franc-maçons, tirent les conclusions que vous voyez.

On commence par nier à l'Église le droit de diriger la société civile, et, peu à peu, par une logique fatale, on arrive à lui nier son droit de diriger la famille et les individus.

C'est la marche du libéralisme catholique dans tous les pays, et bien aveugles sont ceux qui ne voient pas la pente sur laquelle nous glissons rapidement vers l'abîme.

DECLARATIONS MACONNIQUES

18 mars 1882

Quand on songe que le directeur de la *Patrie*, qui nous parle sans cesse de soumission, d'obéissance aux autorités religieuses, est le nommé Honorius Champagne, soi-disant Beaugrand qui, il n'y a pas si longtemps, le 26 janvier 1878, faisait dans son journal d'alors, la *République*, la déclaration solennelle que voici :

“ Eh bien ! cher “ Protecteur ” redites-le à vos lecteurs :

“ Io Nous sommes franc-maçon, et même franc-maçon très-avancé.

“ 20 Nous sommes libéral et même libéral très-avancé.

“ 30 Nous sommes l'admirateur enthousiaste des principes de la révolution française et partisan de la déclaration des droits de l'homme. ”

C'est ce libéral très avancé, c'est ce franc-maçon, c'est cet admirateur des principes de la révolution qui fait la leçon aux catholiques de ce pays, et que M. François Langelier encourage et approuve. Patience, mon Dieu, patience !

UN MOT A M. DAVID

6 mai 1882

Nous avons un mot à dire à M. David, de la *bune*, qui prend occasion des attaques de la *M.* contre certains membres du clergé, pour placer un petit discours libéral. Qui a jamais parlé de l'infailibilité personnelle des prêtres ou de l'évêque ? Chacun d'eux peut se tromper tout comme M. David, tout comme nous-même. Soutenir le contraire ce serait une véritable hérésie. Mais ce que nous prétendons, M. David, c'est que personne, ni vous ni d'autres, n'a le droit de traduire les ecclésiastiques devant les tribunaux civils pour leur faire rendre compte des actes de leur ministère sacré. Si vous croyez qu'un prêtre a outrepassé ses pouvoirs, adressez-vous à son évêque, si la décision de l'évêque ne vous satisfait pas, plaiguez-vous au Pape.

Vous et votre école avez gravement manqué à cette règle bien définie ; voilà pourquoi vous êtes blâmables, voilà pourquoi les sottises de la *Minerve* ne vous justifient pas, ne rendent pas votre position meilleure.

LA " MINERVE " ET DARWIN

6 mai 1882

La *Minerve* se démasque toujours. Dans un article consacré à Darwin, publié le 29 avril, elle fait presque l'éloge de ce philosophe athée. Elle dit, entre autres choses, que c'était un *homme de courage, quoi qu'on en ait dit !!* Oui, il a eu le *courage* de passer sa vie à corrompre la science tout à fait, à battre en brèche la Bible, à faire perdre la foi à ses semblables. Dans ce sens-là, le diable est *courageux* aussi.

Après avoir affirmé que Darwin a " exposé des théories absolument opposées aux enseignements de la Bible, " la *Minerve* dit gracieusement " qu'on N'EST PAS OBLIGÉ d'accepter ses conclusions ; " comme si on n'était pas obligé, sous peine de tomber dans toutes sortes d'hérésies, *de ne pas accepter* ses conclusions.

La *Minerve* est aussi d'avis qu'on a " exagéré le sens et la portée des conclusions qu'on lui a prêtées. "

C'est-à-dire que Darwin, bien qu'il ait exposé des théories absolument opposées aux enseignements de la Bible, était cependant un " homme de courage, " un " grand observateur, " qui a " présenté des *faits* nombreux et nouveaux, " qui " a ouvert à la science quelques horizons nouveaux, " un auteur, enfin, dont on a " exagéré " les dangers !

Nous voudrions savoir s'il est possible d'*exagérer* la bêtise de la *Minerve* ?

UN CORRESPONDANT DE LA " PATRIE "

20 mai 1882

La *Patrie* de Montréal à un correspondant parisien, M. Lucien Nicot, dont la prose est tout à fait digne de figurer dans l'organe de la franc-maçonnerie

canadienne. M. Nicot n'est pas un *clérical*, c'est sûr ; s'il l'était il n'écrirait pas dans la feuille du sieur Beaugrand ; la *Patrie* n'est pas *cléricale*, non plus, c'est également certain ; si elle l'était, elle n'accepterait pas les écrits de M. Nicot.

Le correspondant de la *Patrie* parle d'une affaire domestique ; il s'agit de la comtesse de Chaunes et de la duchesse de Chevreuse. Nous ne connaissons pas cette affaire, mais puisque les radicaux prennent fait et cause pour la première, et que le tribunal en première instance a donné gain de cause à la dernière, il y a de fortes présomptions en faveur de celle-ci. M. Nicot, lui, abîme la duchesse et trouve aussi le moyen de pourfendre quelques terribles moines, en passant.

“ Eh ! eh ! s'écrie-t-il, une femme que tout le monde aime vaudra toujours mieux, à mon sens, qu'une vieille douairière, entourée de moines qui lui font commettre à son insu, sans doute, le plus odieux des crimes. ”

Non content d'occire les moines, M. Nicot extermine “ l'ennemi ” tout entier. Dans la même correspondance, nous lisons ce qui suit :

“ Avocat aussi, M. Jules Ferry qui, malgré les *criaileries de la gent cléricale*, a plus fait que tout autre pour le relèvement moral du pays. ”

Fameux relèvement moral, qui consiste à persécuter les religieux, à faire la guerre à Jésus-Christ et à son Eglise ! La gent cléricale, ce sont tous les catholiques français, l'épiscopat en tête, qui ont protesté contre le “ relèvement ” maçonnique de M. Ferry.

Nous le demandons, que faut-il penser d'un journal prétendu catholique qui publie de pareilles infamies ? Nous le demandons surtout à M. François Langelier qui, naguère encore, donnait un encouragement public à la feuille de M. Beaugrand.

Est-ce que les libéraux qui veulent rester catholiques ne comprendront pas une bonne fois qu'il leur faut, de toute nécessité, repousser énergiquement l'alliance de l'école de la *Patrie* ? Pour cela, ils n'ont pas besoin de se ranger sous la bannière bleue de la

Minerve, qui ne vaut guère mieux que le chiffon rouge de M. Beaugrand.

LA MENDICITE

17 juin 1882

Le *Chronicle* a recommencé sa campagne contre les trois ou quatre mendiants infirmes que l'on voit dans les rues de Québec. C'est une bien vilaine besogne que celle-là et tout-à-fait digne du *Chronicle*.

Vouloir supprimer la mendicité par la violence, c'est très anglais, sans doute, mais c'est anti-chrétien et tout à fait contraire à l'esprit de l'évangile.

Notre-Seigneur nous a *promis* que nous aurions toujours des pauvres *avec nous, au milieu de nous*, et non pas parqués dans les *work-houses*.

Mais on dira peut-être que ces mendiants estropiés ou infirmes seraient bien mieux dans un hôpital ou asile.

C'est fort possible. Et s'ils veulent y aller nous ne nous y opposerons pas. Mais qu'on ne les y force pas.

Pour notre part, nous trouvons très salutaire la présence de ces pauvres écloppés aux coins des rues. Cela est de nature à nous faire réfléchir quelque peu sur les misères de la vie humaine, cela peut attendrir nos cœurs endurcis, cela peut nous arracher l'aumône qui sauve.

“ TU NE VOLERAS POINT ”

15 juillet 1882

Voilà un des commandements donnés par Dieu lui-même au genre humain tout entier, il y a bien des siècles.

Personne ne peut se soustraire à cette loi générale, ni les individus, ni les sociétés.

Il y a plusieurs manières de voler. Par exemple, retenir le bien d'autrui, sachant que c'est un bien volé, et connaissant le véritable propriétaire de ce bien, c'est un véritable vol.

Nous prions le gouvernement de la province de Québec de bien méditer ces paroles prononcées par Dieu lui-même sur le Mont Sinaï : “ Tu ne voleras point. ” S'il les médite tant soit peu sérieusement, il hésitera, nous aimons à le croire du moins, avant de consommer l'acte vers lequel on le pousse.

Nous voyons qu'il est de nouveau question d'ériger un palais de justice à Québec sur le terrain volé aux jésuites par le gouvernement anglais.

Il ne faut pas que le cabinet provincial s'imagine qu'il a un droit quelconque à ce terrain, parce qu'un autre l'a volé et le lui a transmis :

Le bien d'autrui tu ne prendras
Ni retiendras sciemment.

Quelle amère dérision de voir un palais de justice érigé sur un terrain volé !

Est-ce que le gouvernement ne croit pas que le diable trouverait notre justice fort à son goût ?

Que le gouvernement ne fasse donc pas un acte qui sera comme une nouvelle consécration du vol.

Qu'il ne scandalise donc pas le peuple canadien qui n'est pas habitué à voir le vol légal se pratiquer au détriment des droits de l'Eglise.

Qu'il n'enfreigne donc pas la loi de Dieu :

“ Tu ne voleras point. ”

EDUCATION

LA QUESTION VITALE

4 août 1881

Il n'y a pas de question plus importante, pour nous, Canadiens-français, que celle de l'éducation. De cette question dépend l'avenir de notre pays. Il faut donc l'étudier avec soin.

Il nous importera peu de coloniser, d'améliorer notre système d'agriculture, de construire des chemins de fer, de favoriser l'établissement d'industries nationales, de travailler, en un mot, à notre avancement matériel, si nous négligeons l'éducation, la plus vitale encore, de l'éducation de nos enfants.

Beaucoup de gens prétendent que notre système scolaire est loin d'être parfait, que nous sommes très arriérés sous ce rapport, et qu'il nous faut des réformes radicales.

Sans vouloir discuter ces assertions aujourd'hui, sans vouloir dire que notre système d'instruction publique n'est susceptible d'aucune amélioration, nous affirmons qu'il y a un point qu'on ne saurait mettre en doute : c'est que dans toute loi sur l'éducation, dans tout projet d'amélioration, il faut, en premier lieu, tenir compte des droits imprescriptibles de l'Eglise.

Tout projet de réforme qui méprisera ces droits devra être rigoureusement écarté.

Les réformateurs de notre système scolaire tombent ordinairement dans l'erreur déplorable de croire, ou de dire, que notre éducation est trop catholique, qu'elle

est trop sous le contrôle du clergé. Il faut bien se convaincre d'une chose, c'est que jamais l'éducation d'un peuple ne saurait être trop catholique, et que le contrôle du clergé est la meilleure garantie que puissent avoir la famille et la société. Quand les réformateurs seront parfaitement persuadés de cette vérité, et quand ils s'appliqueront sérieusement à mettre ce principe fondamental en pratique, ils pourront s'attendre à voir leurs projets bien accueillis. Mais pas auparavant.

Dans notre pays il existe une foule d'idées très fausses et très dangereuses en matière d'enseignement. Et ces idées sont malheureusement partagées par des hommes à qui leur position sociale donne une influence considérable.

Ailleurs, en France et en Belgique, par exemple, on applique à l'éducation de la jeunesse les théories les plus anti-chrétiennes et les plus anti-sociales. Exclure Dieu de l'enseignement, bannir toute idée de religion de l'école, élever une race d'athées et de libre-penseurs, voilà le travail diabolique qu'on fait dans d'autres pays. Ces idées perverses ont pénétré, dans une certaine mesure, au Canada, et si nous n'y prenons garde, elles y pénétreront de plus en plus.

En toutes choses, le mal n'arrive pas à sa dernière expression d'un seul coup. Lorsque nous voyons un arbre, une maison s'écrouler, nous savons que l'œuvre de la décomposition y a été longue et lente. Le dehors paraissait solide, mais le cœur de l'arbre, les appuis de la maison étaient pourris.

Faisons attention aux premiers symptômes du mal. Ce n'est plus le temps de fermer à clé la porte de l'écurie lorsque le cheval a été volé, dit un proverbe populaire.

Le peuple canadien-français n'a pu se conserver dans le passé et ne pourra se conserver à l'avenir, que grâce à son éducation catholique et à la surveillance exercée sur son instruction par le clergé. Ne permettons donc pas que l'on restreigne, en aucune façon

et sous quelque prétexte que ce soit, l'action bienfaisante de l'Église sur nos écoles et nos collèges.

L'ÉDUCATION CLASSIQUE

28 septembre 1881

Certains journaux discutent, depuis quelque temps, la question de l'éducation classique qui se donne dans nos collèges. Plusieurs de nos confrères trouvent que l'on y enseigne trop de grec et de latin, et ils demandent une instruction plus "pratique."

Ce mot "instruction pratique" sonne bien, arrondi passablement une phrase et pose celui qui l'emploie en réformateur zélé. Mais il ne faut pas en abuser, et il ne faut pas s'imaginer qu'il suffise de répéter un mot sonore pour révolutionner l'enseignement.

Le grec, le latin et la philosophie, que l'on en dise ce que l'on voudra, ne sont pas sans utilité. Les élèves les oublient aussitôt qu'ils sont sortis du collège, dit-on. Soit, mais ce qu'ils ne perdent pas, c'est l'habitude de penser, de réfléchir, de "se creuser la cervelle" qu'ils ont contractée au collège, en étudiant ces matières qui ne paraissent pas pratiques aux yeux d'un certain nombre de personnes.

L'étude du grec et du latin constitue une véritable gymnastique de l'esprit. Ces langues mortes ne sont pas, sans doute, d'une utilité immédiate, dans ce siècle d'affaires matérielles ; mais en les étudiant, l'intelligence acquiert une souplesse, un développement très *pratiques*, au fond.

Voilà, pourquoi nous trouvons que l'on a tort de s'élever si fortement contre les collèges classiques. Ces institutions sont nécessaires pour former des hommes réellement supérieurs, des intelligences à la fois brillantes et solides. Les hommes de génie ou de talent

hors ligne peuvent se passer d'études classiques, mais ces hommes sont rares.

Nous ne voulons pas dire qu'il faille prétendre que tout homme a besoin, pour réussir, d'un cours d'études classiques. Le cultivateur, le commerçant, l'industriel peuvent certainement faire leur chemin dans le monde sans avoir jamais étudié la grammaire latine ; et nous ne voudrions pas, non plus, voir augmenter le nombre des avocats et des médecins, loin de là. Mais ce que nous prétendons, c'est que l'enseignement qui se donne dans nos collèges est bien ce qu'il faut pour former les intelligences de ceux qui se destinent aux professions libérales.

Qu'on demande des écoles spéciales pour préparer les jeunes gens à l'industrie, au commerce et à l'agriculture ; qu'on fasse voir que dans certains de nos collèges il serait à propos de donner plus d'attention à quelques détails, à l'art épistolaire, par exemple, à la calligraphie, à l'étude du français et de l'anglais, à l'arithmétique ; qu'on préfère les auteurs chrétiens aux païens, tout cela est très bien. Mais qu'on n'aille pas supprimer le grec et le latin, la philosophie surtout, qu'on ne batte pas en brèche nos collèges classiques. Ce n'est pas réformer, c'est démolir, c'est détruire. On peut être réformateur sans avoir constamment la hache à la main. La hache est un excellent instrument, mais il faut savoir l'employer à propos. La hache est ce qu'il faut pour abattre un arbre, pour équarrir un morceau de bois ; mais le sculpteur qui voudrait s'en servir pour faire une statue n'aurait pas beaucoup de succès.

Nos collèges classiques sont dirigés par des hommes trop éclairés, trop dévoués aux véritables intérêts du pays pour que l'on puisse y appliquer un coup de hache avec avantage.

Ceux qui veulent manier la cognée—nous parlons toujours dans le sens figuré—trouveront dans le monde politique des forêts d'abus qui ne demandent qu'à être abattues.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LA MINORITÉ
PROTESTANTE

27 octobre 1881

Pas un seul de nos lecteurs, nous en sommes bien convaincu, ne se serait jamais imaginé que la minorité protestante de la province de Québec est mécontente de la position qu'elle occupe par rapport à l'éducation. Il nous semble que s'il y a une question sur laquelle tout le monde soit d'accord, c'est bien celle-ci : La majorité catholique de la province de Québec s'est montrée, en matière d'éducation, extrêmement généreuse à l'égard de la minorité protestante. Nous avons toujours cru que notre conduite vis-à-vis des protestants de cette province offre un singulier contraste avec la conduite que les protestants des provinces maritimes tiennent à l'endroit de nos coreligionnaires.

Et les catholiques d'Ontario, ne seraient-ils pas enchantés d'occuper une position aussi avantageuse que celle que nous avons faite à la minorité protestante du Bas-Canada ?

Telle a toujours été notre manière de voir et nous la pensons partagée par tous les catholiques de la Confédération.

Il paraît, cependant, qu'il n'en est rien, que la minorité protestante est fort maltraitée dans la province de Québec, que la majorité catholique se montre tyrannique au dernier point. C'est, du moins, le *Witness*, de Montréal, qui nous l'apprend, dans un article fort menaçant, insolent et agressif. L'organe du fanatisme termine son étrange écrit en disant que les protestants sont tolérants mais qu'il y a une limite à la patience humaine.

Nous n'avons pas eu le temps d'étudier tous les prétendus griefs du comité protestant du Conseil de l'instruction publique que le *Witness* fait connaître en publiant des mémoires échangés entre le comité protestant et le comité catholique. Mais parmi ces griefs il y en a un qui est évidemment futile. Le comité

protestant soutient gravement que tous ceux qui ne sont pas catholiques doivent être considérés comme protestants, qu'ils soient déistes, athées, musulmans ou païens, peu importe ! Le *Witness* et ses amis font consister le protestantisme dans l'opposition à l'Église catholique. Singulière doctrine, en vérité, qui enlève au protestantisme toute existence *per se*. D'après la théorie de ces messieurs, s'il n'y avait pas d'Église catholique, il n'y aurait pas de protestantisme, lequel n'est pas quelque chose mais la simple négation de quelque chose. Nous savions bien que c'était là, en effet, la véritable essence du protestantisme, mais nous croyons que c'est la première fois que les protestants eux-mêmes l'admettent aussi carrément et qu'ils se placent, de propos délibéré, sur un pied d'égalité avec les athées.

Le *Witness* et le comité protestant reprochent au comité catholique de persister tyranniquement à vouloir considérer le protestantisme comme différent de l'athéisme !

Si les autres griefs du comité protestant ne sont pas plus sérieux que celui-là, il est peu probable que les autorités y fassent beaucoup d'attention.

Le *Witness* doit savoir que les questions religieuses passionnent facilement les esprits et qu'il fait une œuvre anti-patriotique en les discutant sur un ton aussi accrimonieux.

Il compte sans doute sur les divisions politiques qu'il constate parmi nos compatriotes, et sur le désir qui anime les catholiques de vivre en harmonie avec leurs frères séparés, pour faire accepter sa manière de voir, quelque extravagante qu'elle soit ; mais qu'il n'y compte pas trop, qu'il n'abuse pas outre mesure de la longanimité des catholiques. S'il pousse ses exigences trop loin, il pourrait se réveiller quelque bon matin en face des catholiques de la Province de Québec et de toute la Confédération canadienne unis comme un seul homme, du moins sur les questions religieuses.

CANADIENS ET ESQUIMAUX

14 janvier 1882

Un correspondant de la *Minerve* a fait dernièrement, en parlant d'instruction primaire, un rapprochement assez sigulier entre les Canadiens et les Esquimaux. L'idée nous paraît aussi bonne qu'originale ; nous allons l'exploiter en écrivant quelques articles sur les Canadiens et les Esquimaux au point de vue social. Nous sommes persuadé que les lecteurs suivront ces articles avec intérêt et profit, car on s'intéresse toujours à ce qui est peu connu, et c'est en se comparant aux autres nations de la terre qu'un peuple apprend à connaître ses défauts. Quant à leurs qualités, les peuples, comme les individus, les connaissent toujours assez.

Nous commencerons, si vous le voulez, par l'instruction : l'instruction chez les Canadiens et les Esquimaux. Vous allez nous dire qu'il n'y a pas de comparaison possible entre ces deux peuples au point de vue de l'instruction. Attendez un peu, c'est ce que nous allons voir. Vous vous prononcerez ensuite.

Mais avant d'aller plus loin, et pour écarter les préjugés, nous devons déclarer que nous ne sommes pas de ceux qui cherchent sans cesse à dénigrer notre système d'éducation, qui se plaisent à représenter les Canadiens comme un peuple excessivement arriéré sous le rapport de l'instruction, qui soupirent après une révolution radicale, dans nos écoles, nos collèges et nos couvents. Nous ne sommes pas de ceux-là, Dieu merci ; au contraire, ce sont ces révolutionnaires en herbe que nous allons combattre.

En comparant les Canadiens aux Esquimaux nous n'entendons donc pas rabaisser nos compatriotes ; nous voulons tout bonnement réhabiliter les Esquimaux, que le correspondant de la *Minerve* a tenté de ravalier, tout en parlant mal des Canadiens.

Le correspondant de la *Minerve* est M. Chs. B. Rouleau, magistrat de district, que nous regrettons beaucoup de voir dans cette galère.

De toutes les questions importantes traitées dans les journaux, c'est la question de l'instruction qui est la plus maltraitée. Il y a dans notre pays, bien des idées fausses sur bien des sujets, mais c'est certainement l'éducation qui est enveloppée du brouillard intellectuel le plus épais.

La grande erreur des temps modernes, erreur qui se répand rapidement dans notre pays, hélas ! c'est de croire qu'une des attributions de l'État est l'enseignement, c'est de vouloir faire du gouvernement l'unique et universel maître d'école.

L'article de M. Rouleau sur l'instruction primaire nous a convaincu de la nécessité de combattre vigoureusement, et pendant qu'il en est encore temps, cette tendance à la centralisation et à la laïcisation, en matière d'enseignement, qui se manifeste chez un grand nombre de soi-disant conservateurs, haut placés et influents. Cette tendance, si l'on n'y prend garde, se traduira bientôt, peut-être à la prochaine session, par quelque projet de loi à la Jules Ferry.

Pour que l'on ne puisse pas nous accuser de prêter à M. Rouleau des idées qu'il n'a pas exprimées, nous allons donner un long extrait de son article publié dans la *Minerve* du 24 décembre dernier. Voici ce qu'il dit :

“ D'après la loi actuelle, les commissaires d'école ont le pouvoir de prélever des cotisations pour toutes les fins scolaires, et d'engager tous les instituteurs qu'ils trouvent à propos d'engager pour les besoins de la municipalité. Voilà, à mon sens, le plus grand obstacle au bon fonctionnement de nos écoles primaires. Tant que ces pouvoirs seront conférés par la loi aux commissaires d'école, on aura beau amender, fondre et refondre nos statuts, quant à ce qui regarde notre loi sur l'instruction publique, on n'obtiendra jamais des résultats satisfaisants. Comment peut-il en être autrement ? La loi donne aux contribuables d'une municipalité le droit de choisir cinq commissaires dont la fonction principale sera de prélever un certain montant au moyen de cotisations, pour subvenir aux dépenses occasionnées par les écoles de la municipalité. N'est-il pas notoire que notre population en général a une aversion prononcée pour toute contribution ou réclamation qui porte le nom de “ taxe ? ”

Or, est-il raisonnable de supposer qu'avec une telle aversion pour la taxe et une indifférence coupable pour l'éducation de leurs enfants, les contribuables d'une localité choisissent des hommes pour commissaires d'école dont le dévouement et le zèle sont reconnus pour la promotion de l'éducation dans la paroisse ou la municipalité ? Non, on choisira, presque dans tous les cas, des hommes illettrés et étant d'une grande hostilité à la *taxe d'école*. Cependant je ne pense pas qu'il y ait de pays civilisé au monde, autre que la province de Québec, où l'on dépense si peu pour l'instruction primaire. Je sais que chez les Esquimaux on ne paie aucune taxe quelconque, pas même la taxe scolaire, mais faut voir aussi comme cette nation est civilisée ! Je dirai plus. Ne semble-t-il pas à tout le monde que c'est une grande anomalie de faire administrer une loi importante, comme celle de l'instruction publique, en ce qui concerne nos écoles primaires, par des hommes *qui*, pour la plupart, n'en comprennent pas le premier mot et à *qui* on donne des pouvoirs limités pour tout ce *qu'il* a rapport au soutien et au nombre des écoles *qui* devraient être en opération dans la municipalité et à l'engagement des instituteurs ? Ne vaudrait-il pas mieux laisser *au surintendant de l'instruction publique et partant à ses députés, les inspecteurs, tous les pouvoirs nécessaires pour faire exécuter la loi dans le vrai sens du statut, et enlever les mêmes pouvoirs à ceux qui le possèdent actuellement ?* C'est ce que je me propose de démontrer plus loin.

“ Il faut instruire le peuple même malgré lui, si c'est nécessaire : c'est là la pierre philosophale de l'avenir de notre province. ”

Ne parlons pas de la forme littéraire de cette correspondance ; elle est raboteuse au suprême degré, surtout si nous tenons compte du sujet que l'on prétend y traiter. Avouons, toutefois, qu'un écrit en beau français, dans les colonnes de la *Minerve*, ne serait pas à sa place. Mais ce qui est grave, c'est le fond, ce qui est dangereux, c'est la doctrine de l'auteur. Le manque d'espace nous empêche de répondre à toutes les erreurs dont cette citation est parsemée ; nous y reviendrons. Pour aujourd'hui nous nous contentons de dire que le projet de M. Rouleau, qui veut centraliser et, partant, laïciser l'instruction primaire, est un projet détestable. Le mot est dur mais il faut bien appeler les choses par leur nom. C'est un projet qu'un

Esquimau baptisé et quelque peu ferré sur son petit catéchisme repousserait avec indignation.

21 janvier 1882

M. Chs. B. Rouleau, on l'a vu, a une bien mauvaise opinion des Canadiens et de leur système d'écoles primaires. Nous ne prétendons pas dire que ce système soit parfait, et qu'il ne faille faire aucun effort pour l'améliorer ; mais assurément le remède que propose le savant magistrat est cent fois pire que le mal qu'il veut guérir. Si par malheur nous adoptions le système prôné par le correspondant de la *Minerve*, les Esquimaux, au jour du jugement dernier, se leveraient en masse pour porter témoignage contre nous. Car le plus infime de ce peuple tant méprisé, pourvu qu'il ait été évangélisé, n'ignore pas que cette parole de Notre-Seigneur : " Allez, enseignez toutes les nations " n'a été adressée qu'aux apôtres et à leurs successeurs, c'est-à-dire à l'Eglise. Jamais l'Etat n'a reçu pareille mission, et vouloir la lui donner, c'est travailler à renverser l'ordre établi de Dieu.

En matière d'enseignement, c'est l'Eglise qui occupe le premier rang ; la famille, le second. Le rôle de l'Etat se borne à aider l'Eglise et la famille dans l'accomplissement de leur tâche, rien de plus.

Est-ce que l'Etat ne sort pas de son rôle, évidemment, lorsqu'il se constitue, comme le veut M. Rouleau, le seul et unique maître d'école ? lorsqu'il crée en sa faveur un monopole qui répugne également à la raison éclairée et à la foi chrétienne ?

M. Rouleau déclare qu'il faut tout remettre entre les mains du surintendant et de ses députés, les inspecteurs d'école, qu'il convient d'enlever aux municipalités, c'est-à-dire à la famille, tout pouvoir sur l'enseignement.

Ce projet de centralisation à quelque chose de tellement monstrueux qu'on a de la peine à croire qu'un

catholique ait sérieusement médité de le mettre à exécution. Cela rappelle les plus mauvais jours de l'antique césarisme païen où le pouvoir civil prétendait exercer un droit sans bornes sur l'individu et la famille. Cela rappelle aussi les détestables doctrines des athées modernes, des Paul Bert, des Jules Ferry, qui ne veulent d'autre Dieu que le dieu-Etat.

M. Rouleau répondra, peut-être, qu'il n'y a pas d'inconvénient à confier un pouvoir absolu au surintendant actuel, qu'il ne s'en servirait que pour le plus grand bien du pays. Quand bien même cela serait — ce que nous n'admettons nullement — ce projet n'en serait pas moins mauvais. Car qui peut nous dire que demain nous n'aurons pas pour surintendant un esprit fort, un libre-penseur déclaré ? Et alors où en serions-nous avec le système de M. Rouleau ?

M. Rouleau trouve que nos bons cultivateurs sont bien ignorants, bien arriérés. Hélas ! trois fois hélas ! ce ne sont pas les habitants de nos campagnes qui sont les véritables arriérés, ce ne sont pas eux dont l'éducation est tout à faire. Quand ils seront convaincus de la nécessité de mieux cultiver, de mieux entretenir leurs chemins et de travailler avec plus d'ardeur à la colonisation — et ils s'en convainquent de plus en plus chaque jour — ils n'auront rien à envier aux autres peuples, au contraire. Mais ce qui est déplorable chez nous, c'est l'ignorance de la classe dite instruite, ce sont les fausses doctrines, les idées malsaines dont elle est pétrie. Voilà notre mal : n'allons pas le chercher ailleurs.

28 janvier 1882

M. Chs. B. Rouleau, magistrat de district, ancien inspecteur d'écoles et correspondant de la *Minerve*, déclare que l'instruction obligatoire est " la pierre philosophale de l'avenir de notre province. " Ce sont ses propres paroles que nous avons déjà citées dans

notre numéro du 14 janvier. Comme phrase, c'est obscur, mais comme intention, c'est mauvais. Grammaticalement parlant, *Pierre philosophale de l'avenir d'un pays* ne signifie rien du tout. Mais nous comprenons l'idée de M. Rouleau et cela nous suffit. Son idée, c'est que l'instruction obligatoire fera le bonheur futur de notre province. Cette idée est aussi chimérique qu'était celle de ces fameux philosophes qui cherchaient la mystérieuse et introuvable pierre qui devait convertir en or tous les objets auxquels elle toucherait.

En comparant l'instruction obligatoire à la pierre philosophale, M. Rouleau a été plus près de la vérité qu'il ne le croyait peut-être. De même que les chercheurs de cette pierre imaginaire étaient condamnés à des désappointements continuels, de même qu'ils étaient finalement contraints d'abandonner leurs fouilles insensées pour ne pas crever de faim, de même aussi M. Rouleau serait contraint d'avouer, si jamais il réussissait à obtenir l'instruction obligatoire, que sa pierre ne vaut pas mieux que celle des anciens.

Pourtant, la comparaison de M. Rouleau manque de justesse, comme toutes les comparaisons, du reste. On le sait, la pierre philosophale n'existait que dans l'imagination de quelques rêveurs. Malheureusement, l'instruction obligatoire existe, mais loin de produire de l'or, elle n'opère que la ruine morale des peuples assez aveugles pour l'adopter.

Nous n'entrerons pas ici dans une longue dissertation pour prouver que l'instruction obligatoire doit être repoussée. Nous avons déjà traité cette question et nous aurons probablement l'occasion de la traiter encore. Nous nous contentons donc d'affirmer de nouveau, on ne saurait l'affirmer assez souvent, que l'État n'a pas mission d'enseigner, qu'il n'a pas de *droits* véritables sur l'enseignement qui appartient d'abord à l'Eglise, ensuite à la famille. Si M. Rouleau veut des autorités, il les aura et d'incontestables.

Nous ne croyons pas que les Esquimaux aient jamais cherché la pierre philosophale ni avoué l'in-

struction obligatoire. Ils sont donc supérieurs aux philosophes modernes, tel que M. Chs. B. Rouleau.

Ceci nous amène à parler de l'*éducation pratique*. C'est le thème favori de nos philosophes canadiens. On veut que notre peuple ait une éducation pratique : M. Fabre l'exige.

Disons donc un mot de ce sujet si actuel.

Qu'est-ce qu'une éducation pratique ?

Si nous avons bien compris nos grands penseurs ils font consister une éducation pratique dans l'absence du latin et du grec, d'abord, ensuite dans une connaissance très étendue de la comptabilité, de la tenue des livres, de l'arithmétique, des mathématiques, du génie civil, des autres sciences exactes. Pas de latin, pas de grec, pas de philosophie, et beaucoup de chiffres, voilà, pour ces messieurs, une éducation vraiment pratique.

Nous parlerons de tout cela dans un prochain article, et nous nous faisons fort de prouver que les Esquimaux ont une idée bien plus juste que nos prétendus philosophes canadiens de ce qui constitue une éducation *pratique*.

4 février 1882

Il s'agit de savoir ce que c'est qu'une éducation *pratique*.

Nos réformateurs sont constamment à cheval sur cette question ; c'est leur dada, leur marotte, leur lubie ; ils nous en fatiguent les oreilles à chaque instant. Mais savent-ils bien ce qu'ils veulent dire par *éducation pratique* ? Nous en doutons beaucoup.

A leurs yeux, tout ce qui ne peut pas se traduire en piastres et en sous n'est pas *pratique*. Voilà leur panacée : le matérialisme.

Pour bien comprendre ce que c'est qu'une éducation pratique il faut d'abord se rendre parfaitement compte de ce qu'est l'homme.

Tous nos philosophes savent, ou devraient savoir, que l'homme n'est pas une simple machine ; ils n'ignorent pas non plus qu'il a une autre destinée que celle des bêtes des champs ; qu'il n'est pas ici-bas uniquement pour manger, boire et se vêtir ; qu'il ne vit pas seulement de pain ; qu'il a une âme immortelle à sauver, un Dieu à servir, un ciel à gagner, un enfer à éviter. Ils savent tout cela, vraisemblablement, puisque les Esquimaux évangélisés le savent ; mais, franchement, nous craignons beaucoup que dans leurs savantes dissertations, sur la nécessité d'une éducation *pratique*, ils ne perdent de vue cette vérité pourtant fondamentale.

Saint Paul nous l'a dit : Il n'y a qu'une seule chose nécessaire, c'est le salut. Tout le reste n'est qu'accessoire.

L'homme a été placé ici bas pour opérer son salut, et non pour amasser des richesses. Le ciel, c'est sa fin et il n'en a pas d'autre.

Or, l'éducation n'est autre chose que le développement des facultés naturelles de l'homme pour qu'il puisse mieux attendre la fin pour laquelle il a été créé. Il faut donc, avant tout, pour qu'une éducation soit vraiment *pratique*, qu'elle rende plus facile et plus sûr le chemin du ciel. Une éducation qui ne ferait pas avancer l'homme dans le chemin du ciel serait absolument *inutile* ; une éducation qui l'éloignerait de ce chemin, serait *nuisible* au suprême degré.

Emparons-nous donc bien de cette vérité : La seule éducation vraiment *pratique* est celle qui nous aide à gagner le ciel. L'éducation religieuse doit être la base, le fondement de tout système d'enseignement. La comptabilité, l'arithmétique, les mathématiques, le génie civil ne constituent pas seuls une éducation *pratique*, pas plus qu'un labourage soigné, un hersage parfait ne constituent une culture *pratique* si la semence fait défaut.

Mais on dira, sans doute, que l'homme doit au moins manger pour vivre, s'il ne doit vivre pour manger ; que tout en travaillant à sauver son âme il n'est pas obligé de laisser périr son corps.

Certes, oui. C'est même un devoir pour l'homme de faire fructifier la terre, de la subjuguier, d'exploiter les richesses que la Providence a mises à sa disposition ; à la condition qu'il ne perde pas de vue sa fin dernière et qu'il ne travaille jamais pour le temps mais toujours pour l'éternité.

Mais au point de vue purement matériel, il nous semble que nos réformateurs n'ont pas une idée bien claire de ce qu'il faut entendre par une éducation *pratique*. Ils voudraient couler tout le monde dans un moule unique, bourrer tous les enfants d'Adam de chiffres, de comptabilité et de génie civil. Et ils appellent cela pratique, mais c'est tout simplement insensé.

Sans doute, il faut des teneurs de livres, des négociants, et des ingénieurs civils ; il faut des écoles spéciales pour les préparer à ces carrières. Qu'on en crée, au lieu d'intriguer pour les empêcher de se fonder, comme cela a eu lieu à Québec, il n'y a pas encore un siècle.

Mais il faut autre chose aussi. Prétend-on sérieusement que ce régime de chiffres et de dessin linéaire convienne à tout le monde ?

Qu'on enseigne bien à chacun son métier ou sa profession, que chacun apprenne ce qu'il doit apprendre et notre éducation sera pratique. Aux cultivateurs, l'agriculture ; aux artisans, la mécanique ; aux marchands, la comptabilité ; aux avocats, le droit ; à tous le catéchisme. Et laissez-nous en paix avec vos chiffres *ma* à toutes les sauces.

La géométrie est une belle science, mais elle n'est pas *pratique* pour tout le monde.

Par exemple, elle n'aiderait guère les Esquimaux à prendre le loup-marin.

Nous reviendrons encore sur cette question.

11 février 1882

Nous interrompons le cours de nos articles pour contempler un instant, en passant, la figure d'un brave

Canadien qui ne nous paraît pas valoir un bon Esquimau. Il s'agit de M. Pacaud, de l'*Electeur*. Quand nous disons M. Pacaud, c'est une simple façon de parler ; c'est lui qui porte la responsabilité des élucubrations de ses amis.

Nous avons découvert quelque chose de plus fort que l'esprit de parti, c'est une fausse doctrine.

M. Chs. B. Rouleau, magistrat de district et correspondant de la *Minerve*, est un *bleu* enragé, ami intime et grand admirateur de M. Chapleau. Il a émis, en parlant de l'éducation, des idées fort *libérales*, et aussitôt l'*Electeur*, oubliant le *bleuisme* de M. Rouleau, vole à son secours. Voici, entre autres choses, ce que dit l'*Electeur*. Ne riez pas, s'il vous plaît ; c'est un des articles *sérieux* de notre confrère :

“ Que dirait M. Tardivel, si on lui prouvait que l'Eglise elle-même est pour l'instruction obligatoire ? Or la chose est facile à faire. Est-ce que l'Eglise n'oblige pas tout le monde à apprendre le catéchisme ? Est-ce qu'elle ne fait pas un devoir de conscience à tous les fidèles d'apprendre la religion. Or, si ce n'est pas là l'enseignement obligatoire, qu'est-ce donc ?

“ L'Eglise catholique, sans doute, condamne l'enseignement obligatoire donné par l'Etat. Mais qui vous dit que c'est de cet enseignement que M. Rouleau veut parler ? ”

M. Tardivel dirait que les écrivains de l'*Electeur* ont certainement trouvé le moyen de se soustraire à l'obligation que l'Eglise impose à ses enfants d'apprendre le catéchisme.

Si le savantasse de l'*Electeur* eût seulement lu les écrits de M. Rouleau avant d'en parler, il se fût facilement convaincu qu'il ne s'agissait que de l'enseignement obligatoire donné par l'Etat. En effet, dans ce travail de M. Rouleau, il n'est question que des prétendus droits de l'Etat et il n'y est pas même fait une simple allusion aux droits réels de l'Eglise.

Notons une chose importante : Dans l'*Electeur* du 31 janvier 1882, il est dit, en toutes lettres, que “ l'Eglise catholique, sans doute, condamne l'enseignement obligatoire donné par l'Etat. ” Retenez bien cette parole et cette date ; elles serviront plus tard.

L'Electeur continue :

“ Dans le même article, la *Vérité* commet une autre erreur, et en voulant reprendre M. Rouleau elle dit une énormité. Suivant elle, l'Etat n'a pas mission d'enseigner, *l'Eglise seule a cette mission.* ”

Nous avons dit que l'Etat n'a pas mission d'enseigner, qu'il n'a pas de droit inhérent sur l'enseignement, qu'il ne peut posséder sur cette matière qu'un droit de police et un droit de *délégation*, (1) et enfin que sur le terrain de l'enseignement il n'y a que l'Eglise et *la famille* qui aient de véritables droits. (2) Et cela, loin d'être une énormité, est la doctrine catholique.

Pour la modique somme de quinze sous, M. Pacaud peut se procurer un opuscule intitulé : “ Conférences sur l'instruction obligatoire, par le R. P. Paquin, O. M. I. ” Aux pages 60 et 61 de cet ouvrage il lira ce qui suit :

“ J'ai prouvé, messieurs, que l'éducation, revêtue de son double caractère naturel et religieux, appartient de droit naturel à l'autorité du père de famille, et, dans un ordre supérieur de choses, tombe de droit divin sous la surveillance directrice et magistrale de l'autorité religieuse. J'ai prouvé, en outre, que tous les droits dévolus à l'Etat par la loi naturelle, ne peuvent commencer que là où finissent ceux de la famille, et doivent se résoudre en un droit de protection, inhérent à son devoir fondamental de protéger les intérêts des familles et des individus, droit de protection essentiellement exclusif de toute immixtion, de toute ingérence, de toute intervention. J'ai prouvé enfin que l'Etat ne peut exercer une action directe sur l'éducation qu'en vertu d'un droit de *délégation* basé exclusivement sur une concession tacite ou explicite, librement faite par le père de famille, librement consentie de la part de l'autorité religieuse, droit de délégation essentiellement revêtu du caractère d'un *mandat*, c'est-à-dire essentiellement révocable. ”

(1) Ce droit de délégation, dont nous admettons alors l'existence en faveur de l'Etat, n'existe réellement pas, attendu que l'Etat n'est pas apte à recevoir une telle délégation.

(2) Il est bien compris que par *enseignement* nous entendons la *formation intellectuelle et morale de l'enfance et de la jeunesse.*

Voilà la doctrine que l'*Electeur* qualifie d'*énormité* ! Et qu'on le remarque bien, cet opuscule du R. P. Paquin porte l'*imprimatur* de Mgr l'Archevêque de Québec !

Si nous voulions employer les procédés de l'*Electeur*, nous dirions que notre confrère est en révolte ouverte contre son évêque. Mais nous nous contentons de dire qu'il se mêle de discuter des questions graves dont il ne connaît pas le premier mot.

Il y a quelque temps, l'*Electeur* se réjouissait à la pensée que Mgr Laffèche allait être créé archevêque *in partibus infidelium*, c'est-à-dire, en langue vulgaire, dans les pays des infidèles. Si jamais le vénérable évêque des Trois-Rivieres était revêtu de ce titre, il n'aurait pas besoin d'aller au Labrador pour exercer ses travaux apostoliques.

11 mars 1882

Nous avons encore un mot à dire en réponse à M. Chs. B. Rouleau et à tous les réformateurs de notre système d'éducation. On le sait, ces pessimistes trouvent que notre peuple est excessivement arriéré sous le rapport de l'instruction. Ils rêvent je ne sais quel changement radical dans notre monde scolaire. Ils ne précisent rien encore, mais il est évident que les tendances de tous ces prétendus régénérateurs sont vers la laïcisation de l'enseignement. Ce n'est pas les calomnier que de le dire. Sous prétexte de rendre notre éducation plus *pratique* on voudrait tout simplement la rendre plus *matérielle*. Cette tendance est dangereuse et il importe de l'enrayer.

Nous avons déjà dit ce qu'il faut entendre par *éducation pratique* : Nous le répétons en deux mots. Une éducation qui aide l'homme à atteindre sa fin est *pratique* ; une éducation qui l'en éloigne ne l'est pas. Donc l'éducation de *tout le monde* doit avoir pour base la vraie religion.

Maintenant, pour entrer dans les détails, quel enseignement spécial faut-il à chaque classe de la société en particulier ? Car il y a des *classes*, même dans ce pays démocratique et dans ce siècle égalitaire.

On semble vouloir établir un système d'enseignement unique, qui s'appliquerait à tout le monde. On voudrait faire de tous les Canadiens des demi-savants ou plutôt des *demi-quarts* de savants. Cela n'est pas dans l'ordre. Vouloir que tout le monde soit également instruit, c'est vouloir l'impossible, et c'est vouloir de plus une chose qui, fût-elle possible, ne serait pas du tout à désirer. Enfin, ce n'est pas un idéal. loin de là. Et chaque pas vers la réalisation de ce projet néfaste nous éloigne du véritable but de l'éducation, qui est d'aider aux hommes de mieux atteindre leur fin dernière et de permettre à chaque individu en particulier d'accomplir, avec plus d'avantage pour lui-même et pour la société, la mission qu'il a reçu de la divine Providence. Car, chacun de nous a un rôle à jouer dans le monde, chacun de nous a une vocation particulière. Or, l'éducation doit nous aider à bien jouer ce rôle, à suivre fidèlement cette vocation. Les uns ont besoin d'une science, les autres, d'une autre ; vouloir un enseignement unique et universel, c'est vouloir le désordre.

Par exemple, en parlant d'enseignement *pratique*, on appuie beaucoup sur l'importance de la tenue des livres. La tenue des livres est importante pour les teneurs de livres, et que l'on ait des maisons où l'on enseigne cette science, il n'y a rien de mieux. Mais est-ce que la classe agricole a besoin de cette science pour faire du bon beurre, pour élever de beaux animaux ? pas du tout.

Voici ce qu'un homme grave nous écrivait naguère, au sujet de l'émigration, que certaines gens attribuent à trop d'études *classiques*, ce cauchemar de nos réformateurs :

« Ne serait-ce pas plutôt une trop grande importance donnée à la tenue de livres et au calcul dans les écoles des enfants de la classe agricole, ce qui développe outre mesure les convoitises et dégoûte des travaux des champs, en

les faisant mépriser par les fils des cultivateurs qui vont courir augmenter le nombre déjà trop grand de nos oisifs des villes et le nombre des émigrants ?”

Qu'on médite bien ces paroles.

Nous croyions pouvoir terminer nos articles sur ce sujet dans le présent numéro, mais plus nous traitons cette question plus nous trouvons de choses à dire. Nous y reviendrons.

LES COMMISSAIRES DES ECOLES A MONTREAL

14 janvier 1882

Nous regrettons de voir que les journaux français gardent le silence sur les affaires des commissaires d'écoles de Montréal ; pourtant c'est une question très importante. Puisque nos confrères ne jugent pas à propos de parler, nous allons élever la voix dans l'intérêt des contribuables de Montréal, parmi lesquels nous comptons un très grand nombre de lecteurs.

Il y a déjà quelque temps, une discussion très importante a eu lieu au conseil de ville de Montréal au sujet des écoles. Une motion a été présentée par M. l'échevin Donovan, demandant qu'une pétition soit envoyée à la législature pour faire amender la loi des écoles de manière à forcer les commissaires à tenir le conseil de ville et le public au fait de leurs dépenses extravagantes. Cette motion a été votée par une majorité de douze contre six, après un débat très-animé. C'est sur cette motion et ce débat que nos confrères français de Montréal ont gardé un silence qui nous paraît étrange. La *Minerve*, avec cet amour pour la vérité qui la distingue, a même dit que la motion de M. Donovan demandait l'annulation de la loi des écoles. Pourquoi cette perfidie ?

Nous savons que les commissaires vont tenter un effort suprême pour faire élever les taxes des écoles

pendant la prochaine session de la législature ; qu'ils comptent, pour réussir, sur l'appui du gouvernement. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur cette question, mais pour le moment nous nous contentons d'appeler l'attention du public de Montréal sur la tentative que l'on se propose de faire en faveur d'une augmentation des taxes d'école.

Nous ne voulons pas poser en adversaire des taxes et faire de la démagogie ; mais il est juste que les contribuables, avant d'être chargés d'un plus lourd fardeau, sachent bien à quoi sert l'argent qu'ils seront appelés à payer.

Encore une fois, que le public montréalais soit sur ses gardes et qu'il surveille de près les tireurs de ficelles.

LA " PATRIE " ET L'ÉDUCATION

4 mars 1882

Dans le fameux supplément de la *Patrie*, il y a un écrit sur l'instruction publique signé Paul G. Martineau. Nous ne connaissons pas M. Martineau, mais il nous paraît avoir des idées extrêmement avancées, s'il faut en juger par la phrase suivante : " Non seulement il nous faut l'instruction obligatoire, il nous faut aussi l'instruction gratuite. "

Nous livrons cette phrase à la méditation de l'*Électeur* qui nous avait naguère que " l'instruction obligatoire donnée par l'État est condamnée par l'Église. " Assurément, notre confrère de la rue Saint-Joseph ne prétendra pas que M. Martineau parle d'une autre instruction obligatoire que celle qui est donnée par l'État. Nous l'invitons donc à nous dire ce qu'il pense de son ami de la *Patrie*.

Non-seulement M. Martineau veut l'instruction obligatoire et gratuite, il la veut aussi laïque ; le mot n'y est pas tout-à-fait, mais la chose y est indubitablement. Il dit :

“ Que nos législateurs oublient donc leurs querelles qui n'intéressent qu'eux seuls ; qu'ils consacrent une partie de leur temps à étudier le système scolaire des pays étrangers, qu'ils dépensent moins d'argent en spéculations plus ou moins honnêtes ce qu'ils retribuent davantage les instituteurs ; qu'ils multiplient les écoles et s'assurent les services d'inspecteurs fidèles capables et intelligents. Et si je ne craignais pas d'aller trop loin, j'ajouterais que notre système d'instruction devrait être le même dans toutes les provinces et sous une direction unique et commune. ”

Comme nous ne pouvons pas espérer que les autres provinces changeront leur système d'éducation pour adopter le nôtre, il faut en conclure nécessairement que la “ direction unique et commune ” après laquelle M. Martineau soupire, c'est la direction de l'Etat.

Nous allons bien ? Après la *Minerve*, la *Patrie*, après M. Chs. B. Rouleau, M. Paul G. Martineau.

Qu'en dit M. David ? Ne trouvera-t-il pas du libéralisme là-dedans ?

LORD RIPON ET L'EDUCATION

18 mars 1882

Lord Ripon, vice-roi des Indes, est un ancien franc-maçon converti au catholicisme. En Angleterre, même parmi les protestants, il jouit d'une haute réputation, tandis que les catholiques anglais le considèrent comme un de leurs chefs.

Il y a à Calcutta, où se trouve le vice-roi, un collège dirigé par des jésuites belges. Cette maison a acquis une grande renommée aux Indes. Les vice-rois se font un honneur d'assister aux distributions des prix de cette institution. Le prédécesseur du marquis de Ripon, lord Lytton, quoique protestant, n'hésitait pas à faire l'éloge du collège Saint François-Xavier dans les termes les plus flatteurs. A plus forte raison, lord Ripon, qui est un catholique fervent, ne craint pas de

rendre un témoignage public et solennel en faveur des pères jésuites et de leur belle œuvre.

Nous extrayons du discours que le marquis de Ripon a prononcé à la dernière distribution de prix au collège Saint François-Xavier certains passages que feront bien de méditer plusieurs de nos écrivains canadiens. On verra que le noble lord n'a pas, sur la grave question de l'enseignement, les idées échevelées de nos réformateurs :

“ Je le répète, messieurs et mesdames, je suis heureux de pouvoir, par ma présence, donner ici un témoignage public de l'intérêt que je porte à cet établissement, et cela parce que je suis intimement convaincu que le bien, le vrai bien moral et intellectuel, se fait ici. Oai, c'est à juste titre que le collège de Saint François-Xavier porte le nom de maison d'éducation. De nos jours, trop d'hommes semblent croire que l'éducation se restreint à la seule culture de l'intelligence. Je l'avoue, vu les circonstances, beaucoup d'établissements ne peuvent viser au delà du développement de l'esprit humain, soit dans toutes les branches de nos connaissances, soit, et moins dans quelques-unes d'entre elles. Mais n'est-il pas vrai de le dire, une éducation entière et complète ne s'arrête pas à la formation de l'esprit ; elle exige, en outre, la formation de la volonté et du cœur. Et tel est le but que poursuit ce collège qui, ce soir, nous rassemble. . . .

“ J'aime en cette solennité à m'adresser aux élèves du collège pour leur dire que si nous interprétons le mot éducation dans le vrai sens, nous devons profondément graver dans nos esprits que la formation complète de l'homme ne finit point avec les études littéraires, ni même avec le cours de l'Université. L'éducation: telle que nous l'entendons, ne s'achève pour nous tous qu'avec la vie. Mais il y a une différence entre l'éducation que l'on reçoit ici et celle que vous devez avoir en vue dans la suite de vos jours. Ici vous trouvez de bons maîtres, d'habiles professeurs, une direction saine et sûre. Mais au sortir de ce collège, quand la période de vos études sera éconlée, sans que pour cela votre formation soit achevée, vous serez entourés dans le monde de maîtres de tous genres, enseignant le mal et le bien, l'erreur et la vérité ; et au sein de ces doctrines contraires, vous vous trouverez loin des guides que vous avez le bonheur de rencontrer ici, et c'est à vous à choisir l'école que vous suivrez.

“ Oui, dans cette longue éducation de la vie, chaque événement, chaque compagnon, chaque ami est en quelque sorte un maître. Seul à seul avec

vous-mêmes, mais avec l'aide du Très-Haut et sa divine assistance, vous serez appelés à faire un choix et à prendre une décision. Vous aurez à vous résoudre à suivre l'étroit sentier qui mène au développement complet de la partie intellectuelle et morale de votre être, je veux dire le sentier de la religion, de la vertu et de l'honneur ; ou bien à vous détourner de la voie droite pour prendre la route si large qui mène à la perte et à la destruction de ces grands résultats que déjà on réalise ici pour vous. Ici vous jetez les fondements, mais ce ne sont que les fondements. A vous de dire, au milieu des épreuves de la vie, si vous voulez sur ces fondements bâtir le magnifique édifice d'une carrière noble et chrétienne.... ”

Quel contraste entre ce noble langage et les nébuleuses dissertations de nos “ philosophes ” modernes sur l'enseignement *pratique* !

LEON XIII ET L'ÉDUCATION

6 mai 1882

Un de nos lecteurs nous écrit pour demander quels sont jusqu'ici les actes les plus graves de Sa Sainteté Léon XIII touchant l'éducation des enfants chrétiens. Nous n'hésitons pas à répondre qu'à notre humble avis ce sont les déclarations solennelles que le S. Père faisait entendre au monde catholique dans sa *Lettre Encyclique* annonçant un *Jubilé* extraordinaire, le 12 mars 1881, et dans l'admirable *Constitution Apostolique* du 8 mai de la même année relativement à certains points controversés entre les Evêques et les Missionnaires Réguliers d'Angleterre et d'Ecosse.

Voici des extraits de ces deux importants documents que les catholiques sincères devraient souvent méditer en ces jours pleins de dangers pour l'éducation chrétienne :

I

L'ENCYCLIQUE DU 12 MARS 1881.

Après avoir fait remarquer que de nos jours les ennemis de l'Église s'acharnent surtout à miner l'influ-

ence bienfaisante du Saint-Siège et à combattre les droits de la sainte Eglise dans l'enseignement, le Saint-Père ajoute, en développant ce dernier point :

“ Sans aucun égard pour ce pouvoir d'enseigner qui réside dans le Pontife Romain, ils (les ennemis de l'Eglise) écartent Notre autorité de l'instruction même de la jeunesse ; et, s'il nous est permis—ce qui n'est interdit à aucun particulier—d'ouvrir à nos frais des écoles pour l'instruction des enfants, la violence et la rigueur des lois civiles font invasion jusque dans ces écoles. Nous sommes d'autant plus vivement ému d'un si funeste spectacle que Nous n'avons pas les moyens suffisants de subvenir, autant que Nous le souhaiterions, à tant de maux. En effet, nous sommes vraiment plus sous le pouvoir de Nos ennemis que Nous ne Nous appartenons à Nous-même : et l'usage même de cette liberté qu'on Nous accorde n'a pas un fondement certain de durée et de stabilité, puisque le bon plaisir d'un autre peut Nous l'enlever ou l'amoindrir.

“ Cependant, *il est manifeste, d'après une expérience quotidienne, que la contagion du mal gagne de plus en plus dans le reste du corps de l'Etat chrétien et s'étend à un grand nombre d'hommes.* Car les peuples séparés de l'Eglise tombent chaque jour dans des calamités plus grandes ; et du moment que la foi catholique est éteinte ou affaiblie, la porte est ouverte au dévergondage des idées et à la curiosité malsaine des nouveautés. Lorsqu'on a méprisé le très grand et très noble pouvoir de celui qui tient la place de Dieu sur la terre, il est évident qu'il ne reste dans l'autorité des hommes aucun frein assez fort pour retenir les esprits indomptés des rebelles ou pour réprimer, dans la multitude, l'ardeur d'une liberté en démence. Aussi la société civile, bien qu'elle ait déjà subi de grandes calamités, est-elle épouvantée par la perspective de périls plus grands encore.

“ C'est pourquoi il est nécessaire que l'Eglise, pour repousser les efforts de ses ennemis et accomplir sa charge au profit de tous, travaille à combattre beaucoup. Mais dans ce combat violent et varié, où il s'agit de la gloire divine et où l'on se bat pour le salut éternel des âmes, toute la valeur et toute l'habileté de l'homme seraient vaines si l'on n'était aidé par les secours célestes appropriés aux temps.”

II

Au sujet des écoles destinées aux enfants du peuple chrétien, le Saint Père affirme solennellement que .

“ La charge d'y enseigner est un ministère des plus sacrés : *sanctissimum docendi ministerium* ; et que ces écoles doivent se ranger tout à côté des lieux de piété.

“ Leur nom même indique leur but : elles ont été fondées pour apprendre à la jeunesse les premiers éléments des lettres et les premières vérités de la foi, ainsi que les préceptes de la morale, éducation nécessaire en tout temps, en tout lieu, dans tous les états, et qui a autant d'influence sur le salut de l'humanité entière que sur le salut de chaque individu. C'est, en effet, de l'éducation reçue dans l'enfance que dépend le plus souvent la conduite qu'on tient pendant le reste de la vie.

“ Aussi Pie IX a-t-il montré sagement dans les lignes suivantes ce qu'on doit avant tout demander aux maîtres de ces écoles :—Dans ces écoles, dit-il, il faut que tous les enfants des classes du peuple reçoivent, même dès la plus tendre enfance, une connaissance sérieuse des mystères et des commandements de notre très sainte religion, et soient formés avec soin à la piété, à l'honnêteté des mœurs, à la vie chrétienne comme à la vie civile. Dans ces écoles, c'est surtout l'étude de la religion qui doit dominer et tenir le premier rang dans l'éducation, de telle sorte que les autres connaissances que la jeunesse y reçoit paraissent n'être que des *accessoirs*. ” (*Epist. ad Archiep. Friburg. an. 1864*).

“ Tout le monde comprend, ” continue Léon XIII, “ que l'éducation des enfants ainsi entendue doit être du nombre des devoirs imposés à l'Evêque, et que les écoles en question, dans les villes les plus peuplées comme dans les plus petites bourgades, comptent parmi les œuvres dont la direction appartient à l'administration diocésaine.

“ D'ailleurs, ce que la raison affirme, l'histoire le met dans une très vive lumière.

“ Il n'est, en effet, aucune époque où ne se soit particulièrement manifesté le soin des conciles à établir et à protéger ces écoles, à propos desquelles ils ont pris de sages décisions.

“ On voit dans les décrets qu'ils recommandent aux Evêques de les affermir et de leur donner de l'extension tant dans les villes que dans les bourgs (*Synod. I. Provinc. Camerac. et Synod. Provinc. Mechlin.*) et d'y donner aux enfants une éducation, autant que possible, *gratuite* (*Synod. Namurcen. an. 1604*).

“ De l'autorité des mêmes conciles sont émanées des lois exigeant que les élèves donnent le meilleur de leur esprit à la religion et à la piété (*Synod.*

Antuerpien.) énumérant les qualités et les connaissances que doivent posséder les maîtres (*Synod. Camerac.* an. 1550) et leur demandant un serment conforme à la profession de la foi catholique, (*Synod. II. provinc. Mechlin.*) : enfin on institua des inspecteurs chargés de visiter les écoles et d'examiner s'il s'y trouvait quelques défauts ou vices d'organisation et si l'on ne faisait pas peut-être quelque infraction aux règles prescrites par les lois diocésaines. (*Synod. II. Mechlin.—Synod. Provinc. Pragen.* an. 1860).

“ En outre, comme les Pères des Conciles comprenaient bien le ministère pastoral confié aux curés, ils leur attribuèrent un rôle important dans les écoles des enfants, charge qui s'accorde parfaitement avec celle de la direction des âmes.

“ Il fut donc décidé que, dans chaque paroisse, on établirait des écoles pour les enfants (*Synod. Valens.* an. 529—*Synod. Nannet, et Burdigal,* 1583), écoles qui reçurent le nom de *paroissiales* (*Synod. I. Provinc. Mech.—Colocen.* an. 1863. et *Synod. Provinc. apud Maynooth.* 1875) ; on pria les curés de prendre soin de l'éducation et de s'adjoindre le secours de maîtres et de maîtresses. (*Synod. Nannet, sup. cit.—Antuerpien, sup. cit.—Burdigal,* 1850) ; on leur donna aussi la tâche de gouverner ces écoles et d'apporter à cette œuvre tout le zèle possible. (*Synod. Provinc. Vienn.* 1858.—*Provinc. Ultraject.* 1865) ; que s'ils n'accomplissent pas tout cela intégralement et selon leur promesse, ils sont accusés d'avoir manqué à leur devoir (*Synod. Colocen.* 1863, —*Colonien.* 1860.—*Ultraject.* 1863), et on juge qu'ils ont mérité une réprimande de l'Évêque. (*Synod. I. Provinc. Camerac.*) ”

UN FAMEUX CONFERENCIER

13 mai 1882

L'autre jour, certains journaux de cette ville ont annoncé avec bruit qu'un professeur Smith, de Boston, allait donner deux conférences *gratuites* sur le dessin et l'instruction technique. C'est M. Ouimet, surintendant de l'instruction publique, qui nous a procuré cette “ bonne aubaine ; ” les conférences se sont faites sous ses auspices.

Eh bien ! le conférencier Smith est un fanatique, un sot, un malappris. Il a insulté la province de Québec, il a jeté l'injure sur nos maisons d'éducation, il a prétendu que nos couvents, nos collèges, notre université sont fermés aux classes pauvres, qu'il n'y a que les enfants des familles riches parmi nous qui puissent jouir des bienfaits de l'éducation supérieure, ce qui est une calomnie atroce. Et M. Ouimet a laissé dire ; il a même fait des compliments à M. Smith et s'est contenté de relever une seule erreur *de fait* que le conférencier avait commise : il n'a pas même songé à repousser ses insultes.

Quant au dessin, M. Smith ne nous a rien appris. Si l'on veut du dessin dans les écoles qu'on encourage l'œuvre des Frères des écoles chrétiennes au lieu d'intriguer contre eux. Leur méthode vaut bien mieux que celle de M. Smith.

On dit que ces conférences de M. Smith ont coûté de cinq à sept cents piastres. Est-ce vrai ?

UNE DESTITUTION ILLEGALE

20 mai 1882

Le gouvernement provincial vient de destituer M. Pilon, inspecteur d'écoles. Dans une lettre adressée au *Canadien*, M. Pilon dit qu'il a été ainsi frappé pour avoir travaillé contre M. Champagne, lors de la dernière élection. Quel que soit le motif de cette destitution, elle est évidemment illégale, nulle et de nul effet.

La loi est formelle. La clause 23 de l'acte 39 Victoria, chapitre XV, se lit comme suit :

“ Les inspecteurs d'écoles, les professeurs, directeurs et principaux des écoles normales, les secrétaires, et les membres des bureaux d'examineurs seront *nominés* ou *destitués* par le lieutenant gouverneur en conseil, *sur recommandation* du comité du conseil de l'instruction publique catholique romain

ou protestant, selon que ces nominations ou destitutions concernent les écoles catholiques romaines ou les écoles protestantes. ”

Il n'y a rien de plus positif : Pour la nomination ou la destitution d'un inspecteur d'écoles, il faut la recommandation de l'un des deux comités du conseil de l'instruction publique. Or, dans le cas de M. Pilon, cette recommandation n'a jamais été donnée.

M. Pilon a bien tort de se considérer comme destitué.

LEGISLATION À LA JULES FERRY

20 mai 1882

Ceux qui ont des yeux pour voir vont-ils enfin les ouvrir à la lumière ? Ceux qui ont des oreilles pour entendre vont-ils enfin cesser de se les boucher ? C'est ce qu'on se demande en parcourant le projet de loi sur l'éducation déposé à l'Assemblée législative, le 10 mai, par le secrétaire provincial.

Nous l'avons souvent dit, nos hommes publics suivent, en matière d'éducation, le chemin qui conduit à l'abîme où se débattent en ce moment la France et la Belgique. Parce que nous ne sommes pas encore rendus au point où en sont rendus ces deux pays, on s'imagine qu'il n'y a pas de danger, et l'on se moque de ceux qui, de temps à autre, ont poussé des cris d'alarme. Pourtant nous marchons vite, plus vite peut-être que les Français et les Belges n'ont marché.

Jean-Baptiste prend à Québec le train-éclair qui se rend à Montréal. A la gare de Portneuf deux amis, Paul et Joseph, lui parlent. Le premier lui demande s'il veut se rendre à Montréal. Jean-Baptiste répond : " Oh ! non ; je ne veux faire qu'un petit tour, je ne veux pas m'éloigner de Québec. " Paul lui fait remarquer qu'il ferait mieux, dans ce cas, de descendre, car il est déjà à plusieurs lieues de son point de départ.

Mais Joseph s'écrie : " Tu peux rester dans les *chairs* encore longtemps ; tu es loin, bien loin de Montréal ; ne te presse pas. "

On le conçoit, si Jean-Baptiste écoute le langage perfide de Joseph, il va se trouver à Montréal avant d'avoir le temps d'y penser.

Dans cette petite parabole, Jean-Baptiste représente le peuple Canadien ; le train-éclair, les doctrines et les tendances modernes en matière d'éducation ; Québec, les saines doctrines ; Portneuf, l'époque où nous en sommes rendus maintenant au Canada ; Montréal, l'état où se trouvent la France et la Belgique ; Paul, ceux qui jettent un cri d'alarme ; Joseph, les endormeurs dont le nom est légion.

Parlons maintenant du projet de loi du cabinet sur l'enseignement.

Les deux premières clauses ont trait à des questions relativement peu importantes. La clause 3, qui est destinée à devenir aussi célèbre que le fameux article 7 de la loi Ferry, se lit comme suit :

" Le paragraphe deux de la section soixante-cinq du chapitre quinze des Statuts refondus pour le Bas-Canada est abrogé, et les pouvoirs qu'il confère aux commissaires ou syndics d'écoles sont dévolus aux inspecteurs, sous la direction du surintendant. "

Voici maintenant ce paragraphe deux que l'on veut abroger. Lisez bien, c'est à ne pas y croire, et cependant c'est cela :

" 2.—De régler le cours d'études à suivre dans chaque école, pourvoir à ce que dans les écoles sous leur juridiction on ne se serve que de livres approuvés et recommandés par le conseil d'instruction publique ; établir des règles générales pour la régie des écoles, et les communiquer par écrit aux instituteurs respectifs ; indiquer le temps où aura lieu l'examen public annuel, et y assister. "

" MAIS LE CURÉ, PRÊTRE OU MINISTRE DESSERVANT AURA LE DROIT EXCLUSIF DE FAIRE LE CHOIX DES LIVRES QUI ONT RAPPORT A LA RELIGION ET A LA MORALE, POUR L'USAGE DES ÉCOLES DES ENFANTS DE SA CROYANCE RELIGIEUSE. "

Voyez comme cela est habilement, perfidement rédigé. On commence par dire que le paragraphe deux est abrogé, non le premier alinéa du paragraphe, mais le paragraphe, c'est-à-dire *tout* le paragraphe ; puis, pour ne pas trop réveiller l'attention, on ne parle que des pouvoirs des commissaires d'école, lesquels pouvoirs sont dévolus aux inspecteurs, ou plutôt au sarintendant.

Si ce projet de loi est voté, tel qu'il est, les curés n'auront plus rien à voir dans les écoles, ils n'auront plus le contrôle et la surveillance de l'enseignement moral et religieux. On ne dit pas à qui ce pouvoir sera dévolu, mais on abolit cette partie de la loi qui assure l'exercice de ce droit aux curés. Or, l'exercice de ce droit est essentiel. Jamais l'Eglise ne consent à y renoncer ; elle ne peut pas y renoncer, car l'enseignement religieux et moral des peuples est une mission qu'elle a reçue directement de son divin Fondateur.

Mais à part cette atteinte portée aux droits souverains de l'Eglise, l'abrogation du paragraphe deux constitue une grave atteinte portée aux droits sacrés des pères de famille. Elle met tout entre les mains de l'Etat, elle place l'Etat entre les enfants et les parents, représentés par les commissaires. Or, cette doctrine de l'omnipotence de l'Etat en matière d'éducation est une doctrine détestable, une doctrine qui fait le malheur des pays d'Europe et qui sera la ruine du Canada si nous ne la combattons vigoureusement.

L'Etat a le devoir de protéger les droits des pères de famille ; il ne lui est pas permis de les absorber, comme on le fait en Europe, comme on veut le faire dans la province de Québec.

La clause quatre se lit comme suit :

“ Il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer l'un des fonctionnaires du département de l'instruction publique inspecteur général des écoles de la province.

“ Le devoir dudit inspecteur général sera de surveiller, de contrôler et de diriger, d'après les instructions du surintendant, les travaux des inspecteurs ordinaires. Il aura à cette fin tous les pouvoirs desdits inspecteurs et tous ceux du surintendant, excepté celui de rendre des sentences.

Pour bien saisir toute la portée de cette clause, il faut la rapprocher de la clause précédente. On commence par enlever aux commissaires d'écoles, qui représentent directement les pères de famille, leurs pouvoirs les plus importants pour les conférer aux inspecteurs, fonctionnaires de l'Etat. Puis, on revêt l'inspecteur général, autre fonctionnaire de l'Etat, de tous les nouveaux pouvoirs donnés aux inspecteurs ordinaires. C'est-à-dire qu'un seul fonctionnaire de l'Etat prend la place des pères de famille.

Ensuite, pourquoi faire nommer cet inspecteur général par le lieutenant-gouverneur en conseil, c'est-à-dire par le gouvernement ? Pourquoi méconnaître ainsi les droits des Evêques comme membres du Conseil de l'instruction publique ? Ne croit-on pas que l'épiscopat ait quelque chose à dire dans la nomination de ce fonctionnaire important ?

La clause six se lit comme suit :

“ Les sections 95, 97, 102 et 136 du dit chapitre 15 sont amendés, en retranchant les mots “ avec l'approbation du gouverneur en conseil, ” ou “ par le gouverneur en conseil ” qui se trouvent dans l'une ou l'autre des dites sections. ”

C'est-à-dire que dorénavant, si ce projet de loi est voté, le surintendant *seul* aura le droit de tout faire à sa guise, à peu près. Il pourra tailler à droite et à gauche sans contrôle.

Il y aurait encore une foule d'observations à faire au sujet de ce projet de loi extraordinaire, mais nous

croions en avoir assez dit pour convaincre tout homme de bonne foi que nous glissons rapidement sur la pente du laïcisme et de l'omnipotence de l'État en matière d'éducation. Il est probable que ce projet de loi ne sera pas voté, vu que les autorités religieuses en ont eu connaissance à temps pour intervenir. Mais cette tentative de faire voter une pareille loi, qu'on dirait rédigée par Jules Ferry ou Paul Bert, montre bien de quelles doctrines néfastes certains de nos hommes publics se nourrissent, quels projets détestables ils trament contre les droits de l'Église et des pères de famille.

27 mai 1882

De l'aveu même du *Courrier du Canada* ce n'est pas la première fois que l'on tente de faire voter subrepticement, par notre législature, de perfides et dangereux projets de loi sur l'éducation. L'année dernière et l'année auparavant, on a fait une tentative semblable.

Il importe grandement de savoir d'où viennent ces mauvais projets de loi. Qui les rédige ?

Est-ce le surintendant de l'éducation lui-même ? Est-ce que qu'un de ses subalternes ? Dans tous les cas, cela nous vient du département de l'instruction publique, et le chef de ce département est responsable de ces attentats contre l'autorité de l'épiscopat et les droits des pères de famille.

Le bill de l'éducation, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, a été voté par l'Assemblée législative dans une forme qui diffère quelque peu du texte premier. Le gouvernement, par l'organe du premier ministre, a apporté au projet de loi certaines modifications qui le rendront moins mauvais, puisqu'on n'abroge que le premier alinéa du paragraphe 2 de la section 65 du chapitre 15 des Statuts Refondus. De cette

manière on n'enlève pas au prêtre le droit de surveiller et de contrôler l'enseignement moral et religieux.

• M. Chapleau a parlé avec son insolence ordinaire d'une *certaine presse* ; mais il lui a bien fallu amender son projet de loi.

Le premier ministre a fait un aveu qu'il est très important d'enregistrer. Il a déclaré, avec de grands éclats de voix, que c'est lui-même qui avait rédigé le fameux article 3 du bill qui abroge *tout* le paragraphe 2 de la section 65 du chapitre 15 des Statuts Refondus du bas Canada. Une *certaine presse* prend note de cette déclaration et nous espérons que tous les catholiques du pays en prendront également note.

Au moment où nous écrivons ces lignes nous ne savons pas si le Conseil législatif acceptera ce projet de loi ; nous espérons qu'il le jettera au panier car, même dans sa forme modifiée, c'est loin d'être un bon bill.

Si le projet de loi est voté nous reviendrons certainement sur ce sujet ; nous y reviendrons peut-être quand bien même il serait rejeté par le Conseil, afin que le public sache de quel esprit sont animés nos hommes publics.

Le *Courrier du Canada* risque un mot de blâme contre le bill d'éducation du gouvernement. Il commence par dire : " La *Vérité* désire connaître nos vues au sujet du projet de loi concernant l'éducation. " Cela n'est pas exact. Nous connaissons trop bien notre confrère pour procéder avec lui d'une manière aussi brusque. Nous n'avons pas demandé à brûle-pourpoint de connaître " ses vues " ; nous aurions craint de l'effaroucher. Nous nous sommes borné à lui demander s'il avait vu le bill. Mais puisqu'il a bien voulu nous faire connaître " ses vues " tout de suite, soyons reconnaissants.

Notre confrère dit qu'il a " déjà protesté l'année dernière contre une proposition analogue. " Nous n'en doutons pas ; mais l'année dernière n'est pas cette

année, et notre confrère connaît des gens qui changent d'opinion d'une année à l'autre ; que disons-nous ? d'une semaine à l'autre. Voilà pourquoi il n'est pas tout à fait inutile de faire renouveler les " protestations " de temps à autre.

Le *Courrier du Canada*, qui a eu l'extrême complaisance de voler au-devant de nos désirs, et de nous faire connaître " ses vues " avant même que nous lui eussions demandé s'il en avait, voudra bien, sans doute, nous dire ce qu'il pense des personnes qui persistent à faire voter des lois sur l'éducation " dans un sens reprouvé par Nos Seigneurs les Evêques. "

3 juin 1882

Le Conseil Législatif n'a pas eu l'occasion de se prononcer sur le fameux bill de l'éducation, le gouvernement n'ayant pas osé, croyons-nous, en demander l'adoption à la chambre haute. Quoi qu'il en soit, le projet de loi de ces messieurs est resté à l'état de projet.

Sans doute, nous les verrons revenir à la charge l'année prochaine, mais, il faut l'espérer, pour l'honneur et le bonheur de notre province, ils ne seront pas plus heureux qu'ils ne l'ont été cette année.

Chose étonnante, bien que ce projet de loi soit d'une très haute importance, les journaux de Montréal (1) n'en ont pas soufflé mot. C'est au point qu'un très grand nombre de personnes qui ne voient que les journaux de la ville sœur, ne savaient même pas qu'il y eût un projet de loi sur l'éducation.

C'est très-commode une presse qui comprend aussi bien son devoir.

(1) Il est bon de se rappeler qu'à cette époque l'*Éventail* n'existait pas encore.

Parlons encore de ce néfaste projet de loi. Il est mort, c'est vrai ; mais enterrons-le comme il faut, pour qu'il ne ressuscite pas l'année prochaine, ou du moins afin que, s'il ressuscite, il soit connu pour ce qu'il est.

Nous avons sous les yeux un exemplaire du bill tel qu'il a été voté par l'Assemblée législative, c'est-à-dire, tel que nous l'aurions aujourd'hui dans nos statuts, sans le Conseil législatif qui, malgré ce qu'on a fait pour l'avilir, est encore bon à quelque chose.

Nous n'hésitons pas à dire que ce projet de loi, tel que l'Assemblée législative l'a voté, est un monument dont nous n'avons pas lieu d'être fiers. Plus on l'étudie, plus on le trouve mauvais.

Par exemple, la clause deux, qui autorise les municipalités scolaires à pourvoir gratuitement les écoles des fournitures classiques nécessaires, ne contient pas la moindre clause qui sauvegarde les droits des congrégations religieuses.

En vertu de cette clause, les municipalités mal disposées à l'égard des congrégations religieuses auraient pu nuire à l'enseignement en imposant aux frères et aux sœurs des livres autres que ceux que les différentes congrégations ont adoptés. Cette lacune est très importante et très significative, car on n'ignore pas que nos grands laïciseurs de l'enseignement, sous prétexte qu'il faut de l'*unité* dans les méthodes, sont portés à créer des " misères " aux congrégations et à leur imposer des livres et des méthodes inférieurs aux leurs. Cette clause deux, sans cette sauvegarde, est donc très mauvaise.

Procédons par petite dose. La semaine prochaine nous parlerons de la clause 3, que M. Chapleau s'est vanté d'avoir rédigée.

10 juin 1882

Jetons encore une pelletée de terre sur le cercueil de ce fameux projet de loi.

Mais d'abord, un mot en réponse à la *Minervê* : La vieille déesse a déclaré, ces jours derniers, avec une satisfaction évidente, que l'on s'était trompé en annonçant que ce projet de loi avait échoué au Conseil législatif. Le bill amendant la loi générale sur l'éducation, disait-elle, en narguant le *Journal des Trois-Rivières*, a été voté par le Conseil et sanctionné par le lieutenant-gouverneur.

En lisant cela, nous avons eu peur un instant. Nous savions bien que le projet de loi n'avait pas été voté régulièrement ; mais, pensions-nous, ces gens-là sont capables de tout faire. Nous nous sommes rendu au Conseil législatif, et nous avons constaté, *de visu*, que le bill en question n'avait pas été voté. C'est le bill numéro 16, dont le titre est à peu près semblable à celui du bill numéro 137, qui a été voté et sanctionné.

La *Minerve* a pris son désir pour une réalité.

Résultat pratique : La *Minerve* se fait connaître de plus en plus.

Disons maintenant un mot de la clause 3 du bill, celle que M. Chapleau s'est vanté d'avoir rédigée lui-même. Elle se lit comme suit :

“ 3. Le premier paragraphe de la sous-section deux de la section soixante-cinq du chapitre quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada est abrogé, et les pouvoirs qu'il confère aux commissaires ou syndics d'école, sont dévolus aux inspecteurs, sous la direction du surintendant. ”

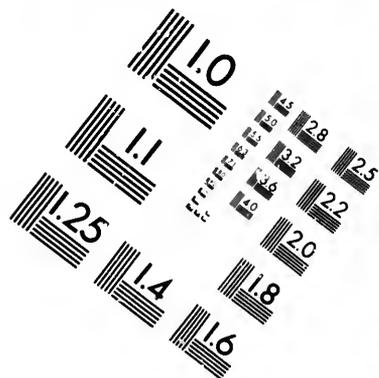
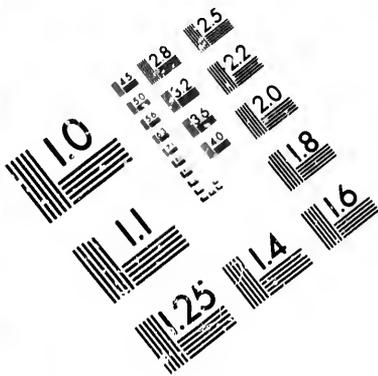
Pour le moment, contentons-nous de voir comment se lit la section soixante-cinq ainsi amendée. Voici :

“ 65. Il sera du devoir des commissaires ou syndics d'école :

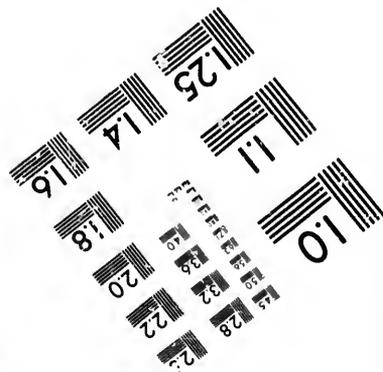
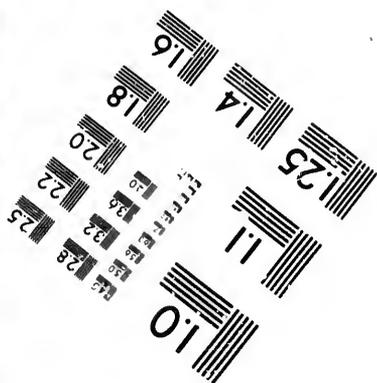
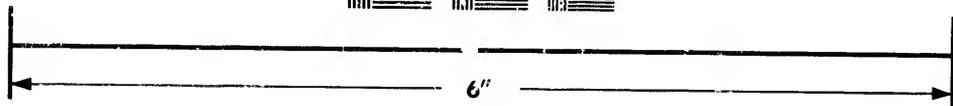
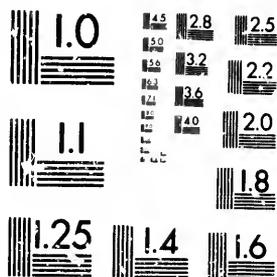
“ 1 De nommer et d'engager de temps à autre des instituteurs suffisamment *qualifiés* pour enseigner dans les écoles sous leur contrôle, et de les remplacer pour cause d'incapacité, de négligence à remplir fidèlement leurs devoirs, d'insubordination, d'inconduite ou d'immoralité, après mure délibération d'une assemblée des commissaires convoquée spécialement à cet effet ;

“ 2.....





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200

“ Mais le curé, prêtre ou ministre desservant aura le droit exclusif de faire le choix des livres qui ont rapport à la religion et à la morale, pour l'usage des écoles des enfants de sa croyance religieuse ;

“ 3. D'entendre et décider, etc. ”

Ce *mais*, qui ne se rapporte à rien du tout, est d'un joli effet.

Lorsqu'on légifère ainsi, à la vapeur et à la sourdine, on s'expose à tomber dans le ridicule. Nous reviendrons sur cette clause.

est
l'a
tex
soi
no
ten
bea
à m

che
mi
des
nu
de
mic
que
n'av
emp
che
en m
et l
cela

de f
le f
du c
ne p
dim

QUESTIONS SOCIALES

LE TRAVAIL DU DIMANCHE

4 août 1881

On le sait, l'une des plaies de la France moderne est le travail du dimanche. Gardons-nous d'imiter l'ancienne mère-patrie dans cet égarement. Sous prétexte d'éviter le rigorisme des puritains, ayons bien soin de ne point tomber dans l'excès contraire. L'Eglise nous ordonne de sanctifier le dimanche et de nous abstenir, en ce jour, des œuvres serviles. Nous craignons beaucoup qu'il n'y ait, dans notre pays, une tendance à mépriser cette loi.

Depuis assez longtemps nous entendions, le dimanche, le sifflet et la cloche de la locomotive, sur le chemin de fer du Nord, entre la gare du Palais et le quai des Commissaires. Intrigué par ce va-et-vient continu, ces coups stidents du sifflet et le bruit incessant de la cloche, nous sommes descendu, dimanche après-midi, sur la voie ferrée afin de constater, *de visu*, ce que l'on y faisait. Le spectacle que nous y avons vu n'avait absolument rien d'édifiant. Quatre ou cinq employés du chemin de fer travaillaient. On allait chercher des wagons sur le quai des Commissaires, on en ramenait d'autres du Palais. En un mot, on "faisait" et l'on "défaisait" des convois de marchandises. Et cela a duré toute l'après-midi.

Nous appelons l'attention du ministre des chemins de fer sur cet abus très grave, et nous espérons qu'il le fera cesser sans délai. Nous avons assez du train du dimanche. Qu'on n'aille pas plus loin. Personne ne pourra nous convaincre que la besogne qu'on faisait, dimanche après-midi, sur le chemin de fer provin-

cial, n'aurait pas pu s'exécuter aussi bien samedi soir, ou lundi matin. Encore une fois, que le ministre des chemins de fer y mette ordre.

11 août 1881

Une personne absolument digne de foi nous assure qu'on travaille, le dimanche, sur le chemin de fer provincial, non-seulement dans les environs de la gare du Palais, mais aussi à d'autres endroits. Par exemple, cette personne nous apprend que l'on charroyait de la pierre au Pont-Rouge, l'un de ces derniers dimanches; elle a vu passer trois convois chargés de pierre.

Est-ce que le gouvernement ne fera pas cesser cet abus intolérable maintenant qu'on le lui a signalé? Et est-ce que les autres journaux de Québec ne protesteront pas, à leur tour? Quand bien même ils perdraient les annonces du chemin de fer, qu'est-ce que cela fait?

18 août 1881

Pour la troisième fois, nous demandons au gouvernement s'il ne peut pas, ou s'il ne veut pas mettre fin au travail du dimanche, sur le chemin de fer provincial?

Dimanche dernier encore, on travaillait entre la gare du Palais et le quai des Commissaires. C'est une honte.

Est-ce que quelqu'un des nombreux organes du gouvernement local ne nous dira pas qui est responsable de cet état de choses?

Le ministre des chemins de fer a-t-il connaissance de ce qui se passe?

Est-ce la faute de quelque fonctionnaire supérieur du chemin?

Où sont-ce les ouvriers qui prennent sur eux de travailler le dimanche, sans ordre et sans permission ?

Chose certaine, c'est qu'il y a quelqu'un de responsable, et nous voulons connaître ce *quelqu'un*.

25 août, 1881

On continue ouvertement, sur le chemin de fer provincial, à mépriser le commandement de Dieu et de son Eglise qui défend le travail manuel le jour consacré au repos.

Dimanche dernier, les trains de marchandises circulaient sur cette voie ferrée, à peu près comme les jours de la semaine.

Nous savons que le gardien d'une des gares a été empêché, de son propre aveu, d'assister à la messe par le fait que nous signalons.

Une très grave responsabilité pèse sur quelqu'un.

La presse de Québec garde le silence. Qu'est-ce que cela veut dire ? Il nous semble que l'*Événement*, au moins, qui veut se faire passer, depuis quelque temps, pour un journal religieux, devrait protester.

Nous apprenons que le clergé s'est ému, et qu'il va prendre les moyens pour arrêter cet abus pendant qu'il en est encore temps.

C'est aujourd'hui qu'il faut extirper le mal, avant qu'il ait jeté de profondes racines.

1er septembre 1881

On travaillait encore dimanche dernier sur le chemin de fer du nord. On a compté plusieurs trains qui ont circulé sur la voie. Il va sans dire que plus d'un employé n'a pu assister à la messe.

Avons-nous un commissaire des chemins de fer ?

Nous apprenons qu'un comité de citoyens s'organise pour faire respecter la loi. Puisque le gouverne-

ment est impuissant à arrêter le mal, il faut avoir recours aux tribunaux.

8 septembre 1881

La correspondance qui suit n'a besoin d'aucune explication :

Québec, le 3 septembre 1881.

A Sa Grandeur Mgr E. A. Taschereau, Archevêque de Québec.

Monseigneur,

Depuis plusieurs semaines déjà j'ai constaté, tant par moi-même que par des personnes dignes de foi, que l'on travaille sur le chemin de fer du Nord, le dimanche comme les jours de la semaine, à peu de différence près. Les trains de marchandises y circulent et les employés sont empêchés d'assister aux offices.

J'ai protesté hautement dans mon journal contre ce scandale, mais sans obtenir jusqu'ici aucun résultat.

On va même jusqu'à mêler le nom de Votre Grandeur à ce grave abus, disant que vous avez permis qu'on fit partir régulièrement, de Québec, tous les dimanches, un train de voyageurs, et l'on ajoute que s'il n'est pas défendu de faire circuler un train de voyageurs il doit être permis de faire circuler les convois de marchandises.

Si je suis bien renseigné, et je crois l'être, Votre Grandeur n'a jamais été consultée au sujet de ce train du dimanche. On aurait simplement demandé à Votre Grandeur si, lorsqu'il arriverait beaucoup d'immigrants ici, le dimanche matin, on ne pourrait pas les diriger immédiatement vers leur destination, au lieu de les faire attendre plusieurs heures à Québec ; et sur une réponse affirmative de votre part, on a établi un train régulier du dimanche, train qui n'a aucun rapport direct avec l'immigration. Si ce qui précède est conforme aux faits, je prie Votre Grandeur de me le dire.

Un mot de Votre Grandeur m'aiderait puissamment dans la lutte que j'ai entreprise contre ceux qui profanent ouvertement le jour du dimanche.

Je sollicite en même temps la permission de publier la présente lettre, et la réponse que Votre Grandeur daignera y faire.

Je suis de Votre Grandeur le fils respectueux et soumis,

J. P. TARDIVEL,

rédacteur en chef de la *Vérité*,

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC.

Québec, 5 septembre 1881.

A M. J. P. Tardivel, rédacteur de la VÉRITÉ, Québec,

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 3 du courant :

10. Je désire de tout mon cœur voir cesser les trains du dimanche sur le chemin de fer Q. M. O. et O. Ce désir, je l'ai déjà manifesté, dès le 2 mars dernier, dans une lettre adressée à l'honorable M. Chapleau. Il est fondé sur deux raisons qui me paraissent fort graves. Ces trains du dimanche favorisent les excursions de plaisir que j'ai condamnées dans mon mandement du 26 avril 1880 sur la sanctification du dimanche. De plus, ils empêchent les employés de remplir leurs devoirs religieux et de réparer convenablement leurs forces corporelles par le repos de ce saint jour.

20. Vos renseignements sur la consultation qui m'a été faite *officieusement* et sur la réponse que j'y ai donnée, sont exacts.

30. Vous pourrez publier la présente et celle à laquelle je réponds, si vous le jugez utile.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

† E. A. ARCH. DE QUÉBEC

Cette lettre de Sa Grandeur mettra fin, nous l'espérons, à l'abus très grave que nous avons déjà signalé plusieurs fois.

Comme nous l'avons dit dans notre lettre à Monseigneur, ceux qui refusaient de nous aider dans notre lutte contre les profanateurs du dimanche, s'appuyaient sur une rumeur mise en circulation, nous ne savons par qui, d'après laquelle Sa Grandeur aurait donné une *permission*, en bonne et due forme, aux autorités provinciales, d'établir un train régulier du dimanche. Cette rumeur nous a toujours paru très invraisemblable et

nous n'y avons jamais cru. Aujourd'hui, nous avons la preuve qu'elle est entièrement dénuée de fondement. Non-seulement Mgr n'a pas *permis* le train du dimanche, mais il en désire la disparition de " tout son cœur. " A plus forte raison, souhaite-t-il de voir cesser la circulation des trains de marchandises, le jour du dimanche, sur notre chemin de fer provincial.

Maintenant qu'il n'y a plus d'équivoque possible, maintenant que le désir de l'Ordinaire est bien connu de tous, nous allons voir si l'abus que nous avons flétri va cesser. S'il ne cesse pas, nous aurons au moins la satisfaction d'avoir fait notre devoir, en mettant les autorités civiles en demeure de se conformer aux désirs de l'autorité religieuse dans une question essentiellement et entièrement du ressort de cette dernière.

15 septembre 1881

Le *Courrier du Canada*, le *Nouvelliste* et l'*Electeur* ont signalé la lettre de Monseigneur l'Archevêque sur le travail du dimanche. Le *Canadien*, le *Journal de Québec* et l'*Événement* n'en ont pas soufflé mot. Est-ce que ces trois feuilles désapprouveraient, par hasard, la démarche de Sa Grandeur ? Où trouvent-elles, dans leur extrême sagesse, que la question n'est pas assez importante pour être traitée dans leurs colonnes ?

22 septembre 1881

La *Minerve*, ce vieux sac à tout mettre, cette vieille planche sur laquelle le premier venu peut écrire n'importe quelle sottise, a publié, le 12 du courant, l'inqualifiable communication qu'on va lire :

Montréal, 10 septembre

M. le Rédacteur,

Certains pharisiens exploiters de religion, n'ayant rien de mieux à imaginer pour trouver l'administration du chemin de Q. M. O. & O. en faute

et pouvoir ! dénoncer aux bonnes âmes, l'ont accusée d'avoir des trains le dimanche. Quelle horreur ! Mais est-ce bien un grand péché, grands théologiens, qui vous servez de ces *questions* pour faire mijoter votre marmite politique... et d'affaires ! Dans ce cas, bons apôtres, je vous dénoncerai au moins deux évêques, Mgr des Trois-Rivières et Mgr de Montréal, que j'ai vus moi-même plusieurs fois sur ces trains, ainsi qu'une foule de prêtres.

Il est de fait que ce train est infiniment avantageux aux membres du clergé, comme aux simples voyageurs. Que les pharisiens y envoient leurs mouchards, et ceux-ci contasteront qu'il n'y a pas de désordre sur ces trains et que c'est une population honnête et chrétienne qui s'en sert.

Du moment qu'il n'y a rien de mal à cela, ou a tort de demander la suppression d'un train qui est un vrai bienfait pour nombre de membres du clergé comme de laïques et il faut toute l'hypocrisie de certains exploiters pour soulever ce cri.

ANTI-CAGOT.

Nous avons rarement vu un écrit plus perfide, plus malhonnête et en même temps plus injurieux pour l'autorité religieuse que le document qui précède. En effet, parler de pharisiens et d'exploiteurs de religion au moment même où Mgr l'Archevêque de Québec exprime publiquement le désir de voir cesser les trains du dimanche, n'est-ce pas manquer de respect, au dernier point, à l'égard d'un haut dignitaire de l'Église ? Nous ne croyons pas devoir insister davantage sur ces insultes, qui nous visent en particulier, mais qui retombent sur notre vénérable Ordinaire. Tout catholique comprendra que ces insultes couvrent de honte, et celui qui en est l'auteur et le journal qui a osé les publier.

Nous voulons aller au fond de la question, et démontrer quelques vérités que le grossier et brutal correspondant de la *Minerve* semble ignorer.

La loi générale de l'Église défend le travail manuel les jours consacrés au repos ; personne ne peut contester ce point. Cette loi, comme toutes les lois positives, souffre des exceptions. Mais à qui faut-il s'adresser pour connaître le cas où la loi générale ne s'applique pas ? Aux autorités religieuses, nécessairement. M. Sénécals n'a pas plus le droit que nous de dire que dans

telle et telle circonstance la loi ne s'applique pas. Il n'a pas compétence pour cela.

Mgr l'Archevêque a dit que lorsque les besoins impérieux de l'immigration l'exigeraient, on pourrait faire partir un train de voyageurs le dimanche ; il a jugé que dans ce cas là la loi générale ne s'applique pas, et il a l'autorité voulue pour porter un tel jugement. Mais cette autorisation, pour un cas particulier, ne justifie pas les autorités civiles d'établir un train régulier du dimanche.

Reste le cas des prêtres et des évêques qui se seraient servis de ce train du dimanche. Cela ne prouve rien du tout en faveur de la thèse d'Anti-Cagot. Ces prêtres et ces évêques, étant des théologiens, ont les lumières suffisantes pour juger du cas particulier dans lequel ils se trouvaient. Puisqu'ils se sont servis du train du dimanche, c'est qu'ils avaient des raisons pour le faire. Nous autres, laïques, nous n'avons rien à y voir, et l'action de ces prêtres et de ces évêques ne modifie en rien la loi générale.

Pour rendre notre pensée plus clairement : Supposons un train qui partirait de Québec le dimanche matin à cinq heures. Ce serait un mal incontestable, puisque par ce fait les employés du train seraient nécessairement empêchés d'assister à la messe. Mais si, par exemple, un prêtre de Québec avait affaire à Montréal, et si cette affaire était tellement pressante qu'elle le justifierait de manquer la messe, il pourrait certainement prendre ce train, sans péché ; mais son action ne diminuerait en rien le mal occasionné par la circulation de ce convoi et ne justifierait en aucune manière le scandale.

Ainsi, le fait que plusieurs prêtres, pour des raisons à eux connues, ont pris le train du dimanche après-midi, ne diminue nullement les graves inconvénients que l'on trouve contre l'existence de ce train. Car, qu'on le remarque bien, ce qui rend ce train condamnable, ce sont surtout les abus qui en sont résultés et auxquels il a ouvert la porte. Du train de voyageurs de quatre heures, on est bientôt arrivé aux trains de marchandises de toute heure, aux travaux

manuels de tout genre, qui empêchent nécessairement la sanctification du dimanche, qui mettent les employés dans l'impossibilité d'assister aux offices et de réparer leurs forces corporelles.

Ce travail du dimanche que l'on veut introduire graduellement dans notre pays est tout un système. Il est fort possible que notre chemin de fer provincial soit vendu un jour à un syndicat français. Eh bien ! connaissant les mœurs françaises comme nous les connaissons, nous pouvons affirmer qu'advenant cette vente nous verrions bientôt le dimanche aussi ouvertement méprisé au Canada qu'il l'est en France. Il importe donc grandement d'extirper le mal pendant qu'il en est encore temps et avant qu'il se soit enraciné par la coutume.

En terminant, nous dirons au directeur de la *Minerve* qu'il lui sied bien de permettre qu'on accuse les motifs d'autrui dans les colonnes de son journal, qu'on y parle de *marmite* et surtout de *mouchards* ?

6 octobre 1881

Nos lecteurs le savent, nous luttons, depuis deux mois, pour faire cesser, sur le chemin de fer provincial, la circulation des trains de marchandises, le dimanche. Plusieurs journaux, pour donner l'échange à l'opinion, nous ont traité de puritain, prétendant que nous nous opposions uniquement à la circulation des trains de voyageurs. C'est absolument faux, et les feuilles serviles le savent, mais elles ont cru se montrer habiles en torturant le sens de nos écrits. Nous n'avions d'abord rien dit des trains de voyageurs, voulant consacrer nos efforts à faire disparaître, en premier lieu, le scandale, plus grand, des trains de marchandises. Nous avons ensuite acquis la certitude que notre Ordinaire désire voir cesser la circulation des trains de voyageurs, aussi ; qu'il a exprimé ce désir au gouvernement. Nous avons cru devoir appuyer, dans la

mesure de nos forces ce désir de notre évêque. Voilà ce que nous avons fait. Il y a donc mauvaise foi manifeste chez ceux qui nous accusent de nous être montré " plus catholique que notre évêque. "

Non-seulement l'administration du chemin de fer n'a tenu aucun compte des désirs de l'autorité religieuse, mais ses organes ont affirmé, bien haut et à plusieurs reprises, que cette même autorité avait donné son consentement à l'exploitation de ces trains réguliers du dimanche. C'est donc une question de vérité entre l'autorité religieuse et M. L. A. Sénécal.

Celui-ci fait dire à ses organes que " l'autorité religieuse " a approuvé l'établissement des trains réguliers de voyageurs le dimanche. Par autorité religieuse on veut dire, sans doute, Mgr l'Archevêque de Québec, Mgr l'évêque de Montréal et Mgr l'évêque des Trois-Rivières.

Voici maintenant comment l'administration du chemin a procédé vis-à-vis de l'autorité épiscopale. Quelqu'un est allé d'abord trouver Mgr l'Archevêque et lui a demandé si, lorsque les besoins de l'immigration l'exigeraient, on pourrait faire partir un train de voyageurs de Québec, le dimanche, pour permettre aux immigrants d'arriver plus vite à destination. Sur une réponse affirmative de la part de Mgr, on a établi un *train régulier du dimanche*, train qui n'a aucun rapport direct avec l'immigration. Pour les gens qui ont la mémoire courte, comme les rédacteurs du *Canadien*, nous reproduisons les principaux passages de la correspondance échangée entre Mgr l'Archevêque et nous, correspondance qui établit clairement que " l'autorité religieuse " à Québec n'a jamais donné son consentement à l'exploitation des trains du dimanche :

Québec, le 3 septembre 1881

A Mgr E. A. Taschereau Archevêque de Québec,

Monseigneur,

Si je suis bien renseigné, et je crois l'être, Votre Grandeur n'a jamais été consultée au sujet de ce train du dimanche. On aurait simplement demandé à Votre Grandeur si, lorsqu'il arriverait beaucoup d'immigrants ici, le diman-

che matin, on ne pourrait pas les diriger immédiatement vers leur destination, au lieu de les faire attendre plusieurs heures à Québec ; et sur une réponse affirmative de votre part, on a établi un train régulier du dimanche, train qui n'a aucun rapport direct avec l'immigration. Si ce qui précède est conforme aux faits, je prie Votre Grandeur de me le dire.

Je suis de Votre Grandeur,
le fils respectueux et soumis,
J. P. TARDIVEL.

—
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Québec, 5 septembre 1881

A M. J. P. Tardivel, rédacteur de la VÉRITÉ, Québec,

Monsieur,

En réponse à Votre lettre du 3 du conrant :

10 Je désire de tout mon cœur voir cesser les trains du dimanche sur le chemin de fer Q. M. O. & O. Ce désir, je l'ai déjà manifesté, dès le 2 mars dernier, dans une lettre adressée à l'honorable M. Chapleau. Il est fondé sur deux raisons qui me paraissent fort graves. Ces trains du dimanche favorisent les excursions de plaisir que j'ai condamnées dans mon mandement du 26 avril 1880 sur la sanctification du dimanche. De plus, ils empêchent les employés de remplir leurs devoirs religieux et de réparer convenablement leurs forces corporelles par le repos de ce saint jour.

20 Vos renseignements sur la consultation qui m'a été faite *officieusement* et sur la réponse que j'y ai donnée sont exacts.

J'ai l'honneur d'être Monsieur
Votre tout dévoué serviteur,
J. A. ARGH, de Québec.

Allons maintenant à l'autre extrémité de la ligne. Peut-être que Mgr Fabre aurait donné son consentement à l'exploitation des trains du dimanche. Vous allez voir :

EVÊCHÉ DE MONTRÉAL.

Montréal, le 30 septembre 1881.

Monsieur,

En réponse à votre lettre d'hier, Monseigneur l'évêque de Montréal me

charge de vous informer qu'il n'a jamais été consulté au sujet de l'exploitation des trains de chemins de fer le dimanche.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

T. HAREL, PTRE., chancelier.

M. J. P. TARDIVEL,

Rédacteur du journal la *Vérité*, Québec.

C'est-à-dire que ces braves gens du chemin de fer du Nord n'ont pas fait plus de cas de Mgr Fabre que de l'homme dans la lune.

Mais voici un exploit plus caractéristique : Ces messieurs sont allés trouver Mgr Laffèche et lui ont dit : Mgr, nous avons la permission de l'autorité religieuse l'établir un train régulier, du dimanche, entre Québec et Montréal, qu'en dites-vous ? Et Mgr Laffèche de répondre, naturellement : Puisque vous avez la permission de faire partir votre train de Québec et de Montréal, que voulez-vous que j'y fasse ; je ne me propose pas de l'arrêter à l'entrée de mon diocèse. Voici la preuve de ce que nous venons de dire. Ayant écrit à Mgr Laffèche, nous avons reçu de lui la réponse suivante :

EVÊCHÉ DES TROIS-RIVIÈRES.

Ce 30 septembre 1881.

M. J. P. TARDIVEL,

Edit. de la *Vérité*,

Monsieur,

On m'a demandé si j'avais objection aux trains de chemin de fer Q. M. O. & O., pour les voyageurs seulement, partant de Québec et de Montréal les dimanches à 4 hrs. p. m., avec la permission de l'autorité religieuse, disaient, et passant aux Trois-Rivières sur les 7 heures. J'ai répondu que je n'y avais pas objection, attendu que leur départ de Québec et de Montréal ne me regardait point. Vous avez eu raison de vous opposer comme vous l'avez fait à la violation du dimanche par cette ligne de chemin de fer ; c'est un véritable scandale que tous doivent avoir à cœur de voir cesser.

Je demeure,

Votre tout dévoué serviteur,

†L. F. EV. DES TROIS-RIVIÈRES.

Ainsi, il est prouvé que l'administration de chemin n'a obtenu de Mgr l'Archevêque aucune permission d'établir les trains réguliers du dimanche; qu'elle a traité Mgr Fabre avec un souverain mépris; et, enfin, qu'elle a indignement trompé Mgr Laffèche en lui déclarant qu'elle avait la permission des autorités religieuses tandis qu'elle ne l'avait pas.

Maintenant la presse vénale peut nous injurier, nous vilipender, accuser nos motifs; elle peut faire ce qu'elle voudra, elle ne réussira pas à nous émouvoir.

Le *Canadien* a publié, au sujet du travail du dimanche, le plus singulier article qui ait jamais vu le jour. En voici quelques passages :

“ Au début de cette exploitation nous fîmes privément des représentations à M. Sénécal, qui nous donna l'assurance que notre confrère Montréalais communique aujourd'hui au public. Nous crûmes donc de notre devoir de garder le silence dans le *Canadien*. Maintenant que la question revient sur le tapis, il importe qu'elle reçoive sans délai une solution...

“ S'il est vrai—et le fait n'a pas été nié—que les autorités religieuses ont donné leur consentement à l'exploitation des trains de passagers, le dimanche, le commissaire et le gérant du chemin ne sont nullement à blâmer. ”

Ce qui frappe le plus dans ces lignes, c'est la naïve confiance que le rédacteur du *Canadien* accorde à M. Sénécal. Depuis plus d'un an, le journal de la rue Sainte-Famille nous représente M. le surintendant du chemin de fer du Nord comme un homme dont il faut se défier grandement, comme un personnage dangereux contre les machinations duquel le pays doit se mettre en garde; il n'a cessé d'avertir la province que M. Sénécal l'expose à de graves périls. Et le voici tout-à-coup qui nous apprend qu'il accepte une simple assertion de M. Sénécal comme une vérité prouvée en bonne et due forme! Il y a là de quoi mystifier les plus clairvoyants.

Quoi ! le rédacteur du *Canadien*, qui est si souvent en communication avec NN. SS. les évêques, ne prend pas seulement la peine de s'assurer, auprès de Leurs Grandeurs, du bien-fondé des prétentions de M. Sénécal ! Il garde le silence pendant des mois, sur une simple affirmation de M. le surintendant ! Nous avouons ne rien comprendre à ce mystère.

Le *Canadien* affirme que le " fait, que les autorités religieuses ont donné leur consentement à l'exploitation des trains de voyageurs, n'a jamais été nié. " Il faut être doué d'un toupet colossal pour faire pareille assertion. Nous le savons, notre journal n'existe pas pour les rédacteurs du *Canadien*, mais il existe pour le public : or dans notre feuille, le 8 septembre, a paru une lettre de Mgr l'Archevêque, lettre qui a été ensuite reproduite par plusieurs autres journaux, où le prétendu fait dont parle le *Canadien* est nié de la manière la plus claire et la plus formelle.

Est-il possible que le *Canadien* se *sénécalise*, lui aussi ? Ce serait bien l'abomination de la désolation. Mais on voit de si étranges choses en ces jours de décadence. (1)

(1) Les événements ont prouvé qu'en effet le *Canadien*, dès cette époque, se *sénécalisait* ; c'est-à-dire, cessait d'être un journal de principes pour devenir un journal d'affaires.

Nous avons cru devoir interrompre ici cette polémique pour nous conformer au désir de Mgr Taschereau exprimé dans la lettre suivante :

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC

Québec, 11 octobre 1881

A monsieur le rédacteur de la *Vérité*,

Monsieur le rédacteur,

Je suis chargé par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de vous écrire que c'est son désir formel de vous voir cesser vos articles au sujet du travail du dimanche, sur la ligne du chemin de fer du Nord. Monseigneur l'Archevêque, s'il le juge nécessaire, se mettra directement en rapport avec qui de droit, pour régler cette question.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le rédacteur, avec une parfaite considération,

Votre très humble serviteur,

C. A. COLLET, P^{RE}.,

Secrétaire.

LE ROLE DU JOURNAL

14 juillet 1881

L'influence des journaux sur l'avenir d'un peuple est immense.

Nous ne croyons pas au progrès nécessaire et constant du genre humain. Souvent nous reculons au lieu d'avancer. Mais il y a un art dans lequel l'homme a fait d'incontestables progrès depuis un siècle ; c'est l'art de tuer son semblable. On a inventé le canon Krupp, le fusil à aiguille, la mitrailleuse, la torpille. Et, chose étrange, les inventeurs de ces machines de mort, sont honorés publiquement et grassement payés.

Vous nous demanderez, peut-être, quel rapport il peut y avoir entre le canon Krupp, la mitrailleuse, la torpille et la presse, cette " quatrième puissance " en l'honneur de laquelle on ne manque jamais de vider un verre à la fin de chaque banquet public. Nous y voyons, quelque singulier que cela puisse paraître, une analogie parfaite.

La presse est aux intelligences, ce que les engins de guerre modernes sont aux corps : Un moyen de tuer beaucoup et de loin.

Faut-il en conclure que la presse n'opère que le mal, qu'elle soit impuissante pour le bien ? Non, assurément. De même que le canon Krupp, la mitrailleuse et la torpille peuvent servir à la défense d'une cause sainte, à repousser d'injustes invasions, de même aussi le journal peut être un instrument de bien s'il est employé à défendre la vérité contre le mensonge et l'erreur. Et de même que le soldat qui combat pour le droit peut et doit se servir des armes les plus perfectionnées, de même aussi c'est une obligation pour le chrétien de s'emparer de la presse pour mieux défendre l'Église et la société.

Mais à cause de la dépravité des hommes et de leur penchant au mal, nous croyons qu'il eût été mieux pour le monde si l'on n'eût jamais inventé, ni le fusil à aiguille ni la presse périodique.

Remarquez-le bien : nous ne disons pas que la presse soit *nécessairement* mauvaise. Rien, si l'on excepte le péché, n'est *nécessairement* mauvais. Mais le journal, se prêtant plus facilement au mal qu'au bien, offrant plus de facilités, plus de ressources aux méchants qu'aux bons, doit être considéré comme dangereux et nuisible, et, par conséquent, regrettable.

Les hommes se sont toujours fait la guerre, et ils se la feront jusqu'à la fin des siècles. Car la guerre, comme la mort, comme les maladies, comme tous les fléaux, est entrée dans le monde avec le premier péché, et comme la mort, les maladies et les autres fléaux, elle n'en sortira qu'avec le dernier fils d'Adam. Mais autrefois les guerres, même injustes, avaient quelque chose de noble. Les hommes se battaient face à face, corps à corps. Le courage et la vaillance remportaient presque toujours la victoire. Une armée, à cette époque, n'aurait pu être écrasée parce que la main d'un traître aurait rempli les cartouches de sable.

La guerre des intelligences se faisait, dans les temps anciens, par les livres manuscrits, par les discussions publiques. Le mal avait des armes, il est vrai, mais le bien possédait des avantages signalés. Le savoir et le travail pouvaient espérer de vaincre l'ignorance et la paresse.

Aujourd'hui, que voyons-nous ?

Dans les armées, la force physique et la bravoure n'ont guère de valeur. Un nain, en embuscade, peut abattre vingt colosses ; quelques torpilles, placées nuitamment, peuvent détruire toute une flotte ; la victoire dépend souvent d'un accident de terrain. Le tueur d'hommes a remplacé le soldat.

Et dans le domaine des idées ? Un seul esprit médiocre peut, au moyen du journal, faire plus de mal dans une demi-heure que cent intelligences d'élite n'en peuvent réparer dans un an. Le journaliste se cache derrière l'anonyme, tout comme le guérilla moderne, derrière un rocher. Embusquées dans le journal, l'envie, la jalousie, la médisance, la calomnie, la haine, la vengeance, lancent leurs traits empoisonnés sur les réputations les plus pures, sur les caractères les plus

noblés, sur les institutions les plus respectables, sur les choses les plus saintes. Insinuations malveillantes, *faits-divers* perfides, correspondances mensongères, articles diffamatoires, voilà les armes redoutables que le journal met à la disposition des méchants. Les bons, il est vrai, peuvent et doivent se servir du journal pour défendre la vérité et le droit. Mais, encore une fois, le mal trouve, dans la presse, plus de ressources que le bien.

Le journaliste a une terrible responsabilité devant Dieu et les hommes. Il exerce un pouvoir presque sans bornes. Il parle, tous les jours, à des milliers de lecteurs dont il forme imperceptiblement l'esprit et le cœur.

Beaucoup se font illusion sur l'importance du rôle que joue la presse dans la société moderne. Un grand nombre croient sincèrement ne lire les journaux que par passe-temps, ou pour se renseigner sur les affaires commerciales, qui n'ont d'autres idées que celles qu'ils puisent dans quelque feuille de trottoir. Ils y cherchent les nouvelles, les renseignements, et ils y trouvent leurs opinions et leurs préjugés.

L'eau qui tombe goutte à goutte, finit par user la pierre la plus dure. Le journal, lu aujourd'hui, lu demain, lu tous les jours, réussit à graver son image dans l'esprit le plus paresseux.

Il est absolument faux de dire que tel journal n'a pas d'influence. Il n'y a pas de feuille périodique, si mal imprimée, si mal rédigée qu'elle soit, qui n'ait sa part d'influence pour le bien ou pour le mal, qui ne creuse son sillon dans le champ des intelligences.

La presse façonne les peuples à son image, surtout si elle est mauvaise. Le peuple le plus religieux du monde, le plus soumis à l'autorité, qui ne lirait que de mauvais journaux, deviendrait, au bout de trente ans, un peuple d'impies et de révoltés. Humainement parlant, il n'y a pas de prédication qui tienne contre la mauvaise presse. Que disons-nous, grand Dieu, les miracles mêmes n'y tiennent pas ! Ne croyez-vous pas que Lourdes, Salette et Paray le Monial auraient converti la France, sans les mauvais journaux ?

Avons-nous besoin de dire que, pour être bon, le journal doit être catholique, et que plus une feuille s'éloigne de la vraie doctrine, plus elle est mauvaise. L'indifférentisme n'est pas plus permis en journalisme qu'en politique. La parole de Notre-Seigneur : "Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, et celui qui ne ramasse point répend," s'adresse indistinctement à tous les hommes.

Est-il nécessaire qu'un journal, pour être bon, parle sans cesse de religion ? Non, mais il doit toujours être prêt à la défendre, il doit réfuter les erreurs qui se produisent dans la mauvaise presse, à la tribune, au parlement, dans les livres. Il doit apprécier les événements au point de vue de la justice éternelle, et ne jamais faire appel aux préjugés ni aux mauvaises passions, ne jamais trahir la vérité lorsqu'elle est attaquée, ne jamais transiger sur les principes immuables. Le mensonge, les propos scandaleux, les grivoiseries, lui sont rigoureusement interdits.

Les journaux " purement scientifiques, " " purement littéraires, " purement politiques, " " purement d'affaires " sont mauvais, ou plutôt impossibles. Car il est impossible, et si c'était possible, il ne serait pas permis d'exclure toute idée de Dieu de la science, de la littérature, de la politique et des affaires. Une science athée, une littérature athée, une politique athée, des affaires athées, voilà le hideux rêve des philosophes modernes.

Il faut que l'homme de science, l'homme d'état, le littérateur et le négociant tiennent compte de Dieu. Ce sont là des vérités élémentaires. Qu'ils sont nombreux, cependant, ceux qui les ignorent ou qui agissent comme s'ils les ignoraient ? Pour notre part, nous voulons donner le bon exemple en les pratiquant rigoureusement nous-même.

LA PRESSE CATHOLIQUE

20 octobre 1881

Plusieurs personnes, parfaitement sincères et bien intentionnées, voient d'un très mauvais œil la presse catholique et les luttes qu'elle est obligée de soutenir pour la défense des saines doctrines et pour repousser les attaques plus ou moins perfides et déguisées des ennemis de l'Eglise. Ces personnes affirment que ce n'est pas aux laïques à intervenir dans les questions où la religion est intéressée, que le clergé doit seul défendre l'Eglise, et que les journalistes ne devraient s'occuper que des affaires purement matérielles, ne devraient traiter, dans leurs colonnes, que des questions de finances, de voies ferrées, de canaux, d'agriculture, etc.

Cette objection est spécieuse, nous en convenons, et comme nous l'entendons souvent formuler, il est à propos, croyons-nous, de la réfuter.

D'abord, il y a presse catholique et presse catholique, comme il y a fagot et fagot. Il peut y avoir des journaux qui se disent catholiques et qui ne le soient pas du tout ; qui ne défendent l'Eglise que pour l'exploiter à leur profit personnel ou au profit de leurs amis. De tels journaux seraient fort nuisibles à la cause de la religion.

Mais les journalistes vraiment catholiques, qui travaillent sans arrière-pensée pour la cause de Dieu, qui n'ont d'autre ambition que d'étendre le règne de Jésus-Christ, font une œuvre méritoire.

S'il n'y avait pas de mauvaise presse, s'il n'y avait pas de journaux qui combattent perfidement les doctrines de l'Eglise, qui cherchent à émousser la foi, qui donnent une importance excessive aux affaires matérielles, qui jettent la confusion et le doute dans les esprits, il n'y aurait peut-être pas besoin de la presse catholique, car la prédication du clergé suffirait pour la direction des fidèles. Mais étant donnés les journaux imbus d'erreurs et de fausses doctrines, qui répandent chaque jour le poison subtil des idées dites modernes

lesquelles sont aussi vieilles que le paganisme ; étant données les feuilles qui prêchent sans cesse l'affranchissement de l'Etat des lois de Dieu, qui proclament ouvertement que l'Eglise n'a absolument rien à voir dans le gouvernement des peuples, que le pouvoir civil est au-dessus du pouvoir religieux, que l'électeur, le député et le ministre ne doivent, comme tels, aucun compte de leur conduite au Tout-Puissant ; étant donnée cette presse perverse, il faut de toute nécessité une presse franchement et hardiment catholique, qui affirme avec courage et constance les principes chrétiens, en dehors desquels les sociétés ne peuvent trouver ni sécurité, ni paix, ni bonheur, ni même une prospérité matérielle vraiment durable.

Mais encore, dira-t-on, il faut que cette presse catholique soit entre les mains du clergé, car les laïques n'ont pas la mission de conduire l'Eglise.

Sans doute, le clergé a le droit d'écrire dans les journaux, et nous serions les derniers à le lui contester. Mais il arrive souvent que dans les luttes quotidiennes de la presse, ceux qui y prennent part reçoivent de terribles horions, se voient attaquer de la manière la plus déloyale. Un prêtre, qui a charge d'âmes surtout, ne voudrait pas toujours s'exposer aux calomnies des ennemis de l'Eglise, de crainte de compromettre son ministère. Mais un laïque peut se mettre au blanc sans inconvénient ; il recevra de rudes coups, mais l'Eglise, mais le clergé n'en seront pas atteints. C'est pourquoi le rôle de journaliste catholique convient surtout au laïque. Certes, le laïque ne doit pas trop se fier à ses propres lumières ; il doit étudier beaucoup, il doit surtout consulter souvent des théologiens dont la doctrine est sûre et qui puissent lui indiquer clairement où est le vrai et où est le faux. Ainsi éclairé, le journaliste laïque ne doit pas craindre de marcher résolument en avant sans s'inquiéter des clameurs qui s'élèvent contre lui de toutes parts.

Reste cette autre objection : Les laïques ne doivent pas chercher à conduire l'Eglise. Sans doute, ils ne doivent pas le faire, et ceux qui l'entreprendraient

seraient aussi ridicules que téméraires. Mais il faut savoir ce que l'on entend par " conduire l'Eglise. "

Les laïques n'ont absolument rien à voir dans l'administration des sacrements, dans les questions de discipline ecclésiastique, encore moins dans la définition des dogmes, c'est-à-dire que les choses qui regardent l'économie intérieure de l'Eglise ne sont nullement de leur compétence.

Mais l'Eglise a ses rapports constants avec les sociétés civiles ; ses doctrines doivent être la base de l'ordre social ; son enseignement doit pénétrer partout ; ses lois doivent être respectées par tous. Or, les laïques ont, non-seulement le droit, mais le devoir de travailler, dans la mesure de leurs forces et selon les lumières qu'ils ont reçues, à étendre l'influence de l'Eglise au dehors, à repousser les attaques de ses ennemis, à défendre ses doctrines, à proclamer les principes qu'elle proclame, et à les appliquer partout où il est possible de le faire. Nier ce droit et ce devoir aux laïques, c'est appuyer indirectement l'erreur de ceux qui prétendent que l'Eglise doit être entièrement séparée de l'Etat, erreur formellement condamnée par Rome.

Dans ce monde, l'homme fait partie de deux sociétés, de la société religieuse, instituée par Dieu pour conduire les âmes au ciel, de la société civile qui a pour mission de travailler au bonheur matériel des peuples et de permettre en même temps aux individus de mieux atteindre leur fin dernière. Ces deux sociétés, quoique très distinctes, viennent nécessairement en contact l'une avec l'autre, mais il ne devrait pas y avoir collision entre elles. Pour qu'il n'y ait pas collision, il faut que l'ordre soit conservé, c'est-à-dire que l'Etat ne cherche pas à usurper la première place, qui appartient à l'Eglise à cause de sa fin, infiniment plus noble que la fin de l'Etat. Pour qu'il y ait harmonie entre les deux sociétés, il faut que les lois qui régissent la société civile soient conformes aux lois qui régissent la société religieuse. Cela étant admis, et il faut l'admettre pour être catholique, il est évident que tout laïque, en tant que membre de la société civile, a le

droit et le devoir de travailler au perfectionnement de cette société en la mettant, autant que possible, en harmonie avec la société supérieure.

Voilà pourquoi les laïques ont le droit de traiter les questions qui intéressent la religion, car tout ce qui intéresse la religion intéresse l'Etat.

Dans la pratique, sans doute, il faut de la prudence, il faut que les laïques obéissent à leurs supérieurs ecclésiastiques et s'en rapportent à eux quand il s'agit de l'application de tel ou tel principe. Mais personne ne peut leur contester le droit de proclamer et de défendre les doctrines de l'Eglise.

LA VERITE EN RIANT

LES PRECEDENTS

14 juillet 1881

L'homme et le mouton sont les seuls animaux qui suivent les précédents. Du moins, j'en connais pas d'autres.

Quand j'étais jeune, et que je travaillais sur une terre, cette manie qu'ont les moutons de suivre les précédents m'a causé plus d'un tourment. Je conduisais le troupeau d'un champ à l'autre. Le chemin était droit, sans obstacle. Tout à coup, sans raison apparente, un mouton saute la clôture. Et les autres, jusqu'au dernier, la sautent également, au risque de se casser le cou dans le fossé.

Je ne connaissais pas alors mes semblables, et j'appelais cela rondement de la bêtise. Aujourd'hui, je suis devenu sage, et je sais que cela se nomme l'amour du précédent, amour que les hommes partagent avec les moutons.

On accuse souvent nos cultivateurs d'être routiniers, c'est-à-dire de suivre l'exemple de leurs pères. Mais, après tout, quelle différence y a-t-il entre l'habi-

tant qui cultive mal, parce qu'il a vu son père mal cultiver, et le législateur qui vote une sottise, ou le ministre qui consacre une injustice, parce que cette sottise a été votée et cette injustice commise sous le règne de Sa Majesté Georges III ? L'habitant, le législateur et le ministre suivent les précédents, voilà tout.

Il y a, cependant, cette différence : l'habitant se fait dire des injures par les journaux, tandis que ceux-ci décernent au député et au ministre le titre de " docteur en droit constitutionnel. "

Il y a une autre différence : en imitant l'exemple de son père, l'habitant ne fait du tort qu'à lui-même ; au lieu que les gouvernements, en suivant les précédents que leur fournissent les sots et les pervers du temps passé peuvent mener le pays à la ruine.

Notre ligne de conduite est toute tracée par la justice et le bon sens, et il semble que rien au monde ne serait plus facile que de la suivre. Mais il y a quelque part un " précédent " qu'il faut déterrer avant d'agir. Souvent ce précédent nous conduit par dessus une clôture ou un fossé, quelquefois dans un abîme. N'importe ; quelqu'un a passé par là et il faut le suivre. Sautons !

Oh ! mes pauvres moutons ! si j'avais su autrefois ce que je sais aujourd'hui, vos gambades ne m'auraient pas tant impatienté !

NOS GLOIRES NATIONALES

4 août 1881

Notre pays est fécond en " gloires nationales. " Il y en a des centaines et des centaines ; chaque jour on en découvre une autre. Ça pousse comme des champignons, dans une nuit, et sur n'importe quel terrain. Et j'ai bien peur que la plupart de nos gloires ne vivent que ce que vivent les champignons—fort peu de temps.

Ce que nous appelons gloires nationales est connu en France sous l'appellation plus modeste " d'illustrations. " Il y a une foule énorme d'illustrations françaises ; elles couvrent la mer immense dont l'une des rives est la médiocrité et l'autre l'imbécilité. Mais, proportion gardée, nous avons, je crois, plus de gloires nationales que la France n'a d'illustrations.

Chose certaine, c'est que le mot *gloire nationale* est de beaucoup préférable à *illustration*. Cela ronfle plus et arrondit mieux une phrase.

La province d'Ontario n'a qu'une seule gloire nationale : c'est Hanlan, le rameur. Mais aussi quelle gloire !

Le pays aux gloires nationales par excellence, c'est la province de Québec. Sur cet heureux coin de terre, il faut faire bien peu de choses pour mériter le titre de gloire nationale. Quelques sonnets, des vers quelconques, un roman ou deux, un récit de voyage, un drame plus ou moins dramatique, cela suffit, avec beaucoup de réclame dans les journaux et de nombreux coups de grosse caisse, pour fabriquer une gloire littéraire. La grammaire, le bon sens, la logique, les connaissances, les idées, tout cela n'entre pas nécessairement dans la composition d'une gloire littéraire.

La politique fournit aussi un grand nombre de gloires nationales, et de belles. Les principes, la probité, l'honneur, le caractère, le talent ne constituent pas toujours la base d'une gloire politique. Loin de là, hélas ! Je connais tel homme qui possède toutes ces qualités au plus haut degré, qui a joué un rôle important dans notre province et qui, cependant, n'est pas une gloire politique. Il lui manque un je ne sais quoi, un quelque chose qui ne se définit pas mais qui se sent.

Vous pouvez être un hâbleur, un blagueur, un farceur, un traître, un naïf ; vous pouvez vous entourer de toutes sortes de gens ; vous pouvez suinter l'égoïsme et l'ingratitude par tous les pores ; vous pouvez être un écrivain, une machine à parler, un fat, un calembouriste ; vous pouvez être n'importe quoi, et cependant vous placer au nombre de nos gloires poli-

tiques. Il s'agit seulement de connaître la manière de s'y prendre. Si vous me demandez quelle est cette manière, je vous avouerai franchement que je n'en sais rien. Je n'ai jamais pu sonder le mystère qui entoure la plupart de nos gloires politiques. Pourquoi un tel est-il ministre ou député ? Pourquoi tel autre aspire-t-il à le devenir ? Voilà des problèmes que je me suis souvent posés, depuis plus de huit ans, sans pouvoir jamais les résoudre. On en trouvera peut-être la solution dans le " jeu de nos institutions parlementaires," pour employer une phrase sacramentelle. Si quelqu'un veut pénétrer dans ce dédale, qu'il y aille. Pour moi, je ne m'y risquerai pas. Je me contente d'admirer nos innombrables gloires nationales, tant littéraires que politiques.

POURQUOI NOUS SOMMES SAUVAGES.

18 août 1881

M. Oscar Dunn a écrit un ouvrage intitulé : " Pourquoi nous sommes Français." Nous sommes Français parce que nous sommes Français. Cela me paraît évident. Mais pourquoi sommes-nous sauvages ? Voilà une question bien plus piquante et à laquelle il est beaucoup plus difficile de répondre.

C'est entendu, les Canadiens sont des sauvages pour la presque totalité du genre humain. C'est à peine si quelques milliers d'étrangers, tant de l'Europe que des États-Unis, ont une autre idée de nous. Cette proposition peut paraître exagérée, mais elle est strictement vraie. Il faut voyager un peu pour savoir jusqu'à quel point on ne nous connaît pas à l'étranger.

Il y a quelque temps, j'avais l'occasion de visiter les États-Unis. Je me trouvais dans cette partie de la République voisine qui n'est pas encore fréquentée par les Canadiens, le centre et le sud-ouest.

Dans une petite ville de l'Ohio, près de la Virginie occidentale, je fis la connaissance d'un homme fort aimable et très instruit. La conversation ne tarda pas à s'engager. Nous parlâmes un peu de tout : de l'histoire ancienne, de l'histoire moderne, de la chute de l'empire romain, des Huns, des Goths, des Vandales, des Chinois, des Anglais, des Français, des Irlandais. Nous parlâmes aussi de la fin du monde.

Finalement, mon interlocuteur apprit que je venais du Canada. Comme bien on pense, il ne manqua pas de me poser quelques questions sur ce pays, et quel ne fut pas mon étonnement de découvrir que cet homme érudit, qui m'avait en quelque sorte ébloui par son savoir, était fermement convaincu que le Canada est habité presque exclusivement par des sauvages, et que ceux de nos concitoyens qui ne sont point sauvages sont des métis ! J'eus beaucoup de peine à le persuader du contraire, à le convaincre que le Canada est un pays civilisé comme les Etats-Unis, ayant des villes bâties en briques et en pierre, des chemins de fer, des bateaux à vapeur, et même des législatures modèles, ou plutôt modelées sur celles des autres pays. Il voulait absolument que nos habitations fussent généralement des cabanes, nos moyens de communication, des canots d'écorce en été, et des traîneaux primitifs en hiver. Il lui semblait que nos *sachems* et nos *jeux* se réunissent autour des légendaires " feux du conseil " et gouvernent les tribus en fumant le calumet de la conciliation.....non, de la paix.

En l'entendant, cette parole d'un Français me vint à l'esprit : " En France nous étudions beaucoup l'histoire d'Afrique, mais bien peu l'histoire d'Amérique. "

Depuis mon retour au Canada, j'ai souvent songé à cette conversation que j'avais eue sur les bords de l'Ohio, illustrés jadis par des Français dont les descendants passent aujourd'hui pour des Algonquins. Je cherchais à résoudre ce problème : Pourquoi sommes-nous sauvages ? mais en vain. Le défaut d'études sur le Canada ne donnait pas une réponse satisfaisante à la question. Il faut, me disais-je, que ces idées bizarres sur le Canada aient une *cause positive* et non *négative*.

Quand on n'a pas fait d'études sur un pays, on n'en sait rien, voilà tout.

Enfin, hier, la solution du problème m'est venue tout à coup comme un éclair.

Je me trouvais dans un magasin de la Haute-Ville. Une dame américaine entre et achète un éventail de duvet, orné d'un superbe oiseau rouge. Cet éventail avait été évidemment fabriqué à Paris ou à New-York. Quelle ne fut donc pas ma surprise d'entendre le commis dire à cette dame, avec un aplomb imperturbable, que cette babiole avait été faite par " nos sauvages du Canada " ?

Voilà, me suis-je écrié, l'explication du problème ! Voilà pourquoi nous sommes sauvages !

Chaque année des milliers d'étrangers, fuyant les grandes chaleurs du Sud, visitent notre pays, et, comme souvenir de leur voyage, achètent de ces " Indian curiosities " qu'on voit étalées dans tant de magasins, et qui ne sont généralement pas plus sauvages que ceux qui les vendent. Je ne veux pas nuire au commerce, mais franchement nos marchands de " curiosités indiennes " nous font un tort incalculable. Les autorités devraient y voir.

SOCIÉTÉS SECRÈTES

LES " FORESTIERS "

4 août 1881

Il est de notre devoir de mettre nos compatriotes en garde contre une société secrète, nous ne disons pas nouvelle, mais nouvellement introduite, croyons-nous, dans notre province. Une personne absolument digne de foi nous assure que cette société, appelée société des " Forestiers, " a déjà enrôlé des adeptes dans les Cantons de l'Est. Les chefs sont à Toronto, parait-il. Il

suffit aux membres de professer une vague croyance en Dieu. C'est toute leur religion. Comme toutes les sociétés secrètes, celle des " Forestiers " impose à ses membres le secret le plus absolu, et l'obéissance aveugle aux chefs. Des catholiques s'y sont laissé prendre, malheureusement. On fait entrer nos compatriotes dans cette société sous le prétexte de charité et de secours mutuel. C'est aussi le prétexte que fait valoir la franc-maçonnerie. Si l'on parle de sortir de la société des " Forestiers, " on est menacé de la ruine. Si, par exemple, on est ouvrier, on sera menacé de perdre la pratique d'un tel et d'un tel. Quel est le but définitif de cette société ? Nous l'ignorons. Voudrait-on, par hasard, entraver la colonisation de nos terres par des catholiques ? Quoi qu'il en soit, cette société est mauvaise, puisqu'elle est secrète. Le bien ne fuit jamais la lumière du jour. Le mal seul cherche à s'entourer de ténèbres et de mystères. Et par le fait seul que cette société est secrète, il est défendu aux catholiques d'en faire partie. Cela devrait suffire à tous les enfants soumis de l'Eglise pour les empêcher d'y entrer.

LES FRANCS-MACONS ET LE SERVICE CIVIL

29 septembre 1881

Il est de notre devoir aujourd'hui de signaler au public un abus très grave qui existe dans le service civil, à Ottawa ; de dénoncer les machinations de la franc-maçonnerie. Cette société secrète règne en maîtresse dans la capitale fédérale ; il y a la loge du service civil où se décrètent l'avancement des employés et les augmentations d'appointements. C'est un fait connu que les employés canadiens-français ne peuvent arriver à une position importante qu'à force de travail et de talents ; tandis que les francs-maçons parviennent facilement aux meilleures positions, bien qu'ils

ne parlent qu'une langue, et qu'ils soient, par conséquent, inférieurs aux fonctionnaires canadiens-français, qui, tous, savent l'anglais et le français.

On le sait, nous ne sommes pas du nombre de ceux qui croient que la distribution des emplois publics soit l'affaire la plus importante dont un ministre puisse s'occuper. Au contraire, les questions de patronage nous laissent d'ordinaire très froid. Mais aujourd'hui, c'est une question de simple justice, c'est une question de moralité publique. Est-ce que les ministres vont se laisser contrôler encore longtemps par une loge maçonnique ? Est-ce que ceux d'entre eux qui représentent plus spécialement les intérêts de la province de Québec ne briseront pas cette misérable et ténébreuse clique ? On croira peut-être que nous exagérons. Nos renseignements sont puisés à bonne source, et malheureusement les faits que nous signalons, ne sont que trop vrais ; ils sont connus et admis de tout le monde, à Ottawa. Si l'on n'en a guère parlé, jusqu'ici, en public, c'est que la franc-maçonnerie a réussi à se faire craindre par un grand nombre. On voit le mal, on est témoin de l'injustice, mais on n'ose pas dénoncer la secte. Pour nous, nous croyons que l'heure est venue de démasquer la franc-maçonnerie. Nous commençons par la loge du service civil, à Ottawa.

Tout dernièrement encore, un de nos compatriotes les plus distingués et les plus respectables, M. le chevalier Gustave Smith, a été la victime des machinations de cette loge. Un franc-maçon, qui convoitait sans doute la place de M. Smith, a tramé contre lui une odieuse conspiration.

Sur la plainte de l'individu en question, M. Smith a été arrêté pour vol, ces jours derniers. Naturellement, il n'y avait pas l'ombre d'une preuve contre lui, et la cause a été renvoyée par le magistrat, qui a proclamé hautement l'honorabilité de M. Smith. Non-seulement l'accusation était frivole, elle était malicieuse. Nos renseignements nous permettent d'affirmer que, pour ruiner M. Smith, on a mis une boîte d'instruments dans son pupitre et qu'on l'a accusé ensuite de vol ! Ce n'est guère croyable, mais c'est stric-

tement vrai. Et ce qui est plus odieux encore, c'est que l'auteur de cette abominable tentative de perdre un homme honorable va probablement échapper au châtiement qu'il mérite. Il est connu des autorités, mais remarquez bien qu'il ne sera pas puni. Il est franc-maçon, et l'on a peur de le frapper ; on lui donnera peut-être même une augmentation d'appointements.

Nous croyons qu'il est temps que la presse catholique de cette province entreprenne une croisade sérieuse contre la franc-maçonnerie.

LE CONGRÈS DE LYON ET LA FRANCMACONNERIE

3 décembre 1881

Au récent congrès des juristes catholiques tenu à Lyon, M. Robinet de Cléry, ancien avocat général à la cour de cassation, a fait un rapport très remarquable sur la franc-maçonnerie et le caractère international que revêt la persécution.

Le savant orateur catholique commence par poser trois questions :

A qui faut-il résister ?

En quoi faut-il résister ?

Comment faut-il résister ?

Puis il continue :

Existe-il dans le monde moderne une conjuration universelle du mal, ne reconnaissant ni nationalité, ni frontières, obéissant partout, sous des dénominations et des apparences diverses, à un même mot d'ordre, disposant d'une puissance qui dépasse celle à laquelle peuvent parvenir des efforts purement humains—une Eglise satanique se dressant en face de l'Eglise de Dieu et appelant une partie de l'humanité dévoyée, aveuglée, affolée à une œuvre de destruction sans lendemain, sans trêve et sans merci ?

Si une telle force existe avec un double caractère, bien rare dans l'histoire du monde—l'universalité et l'unité—où réside-t-elle et comment la combattre ?

Messieurs, songez-y. Si ce n'est pas là un rêve, peut-il y avoir pour des chrétiens, pour des patriotes, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, une préoccupation plus constante que celle de combattre les progrès d'un mal si menaçant, de le faire reculer et de le détruire, en remontant à son origine, pour n'en pas laisser le germe de mort aux générations futures ?

Depuis un siècle et demi cette question se pose ; longtemps les meilleurs esprits l'ont ignorée. Quand ils en ont reconnu l'existence, beaucoup sont restés volontairement aveugles, quelques-uns sont devenus complices.

Cet aveuglement et cette complicité ont porté leurs fruits. Dans la plupart des Etats du monde la génération actuelle est devenue l'esclave d'une secte cosmopolite.

Oui, jadis l'Eglise catholique a détruit l'esclavage païen. Voilà qu'aujourd'hui—par ignorance, par aveuglement, par leurs passions—les nations du monde entier se courbent sous le joug de l'esclavage maçonnique.

L'orateur constate qu'en France il est devenu très difficile de contester le péril ; toutefois, pendant longtemps, et jusqu'à ces dernières années, beaucoup d'hommes bien intentionnés refusaient de voir dans la franc-maçonnerie un danger social. Dans certains pays, au Canada par exemple, beaucoup de personnes refusent encore de croire à l'influence malsaine qu'exercent les loges sur la politique.

Pourtant dans notre jeune pays, le mal maçonnique fait des progrès rapides, à cause de l'aveuglement et de la complicité de certains hommes politiques qui ne veulent pas voir.

Longtemps, dit M. Robinet de Cléry, dans ses constitutions, dans ses déclarations publiques, pour donner le change aux gouvernements qu'elle minait, la secte a dissimulé son but, le rôle qu'elle s'efforçait de jouer, ses moyens d'action et d'influence.

Tant que la dissimulation peut leur être utile, les francs-maçons prétendent qu'ils ne s'occupent pas des questions politiques : quand il n'y a plus de danger, les vénérables frères sont les premiers à se vanter de leur hypocrisie avec un rare cynisme.

Au Canada, la franc-maçonnerie se donne pour une société purement de bienfaisance, et beaucoup de bonnes âmes y croient ou feignent d'y croire. Et pendant ce temps la secte travaille activement à remplir les bureaux publics de ses affiliés, à se glisser partout et à faire pénétrer son esprit dans notre législation.

17 décembre 1881

Nous avons vu que dans son rapport fait au congrès des juristes catholiques de Lyon, M. Robinet de Cléry a dénoncé la Franc-Maçonnerie comme le grand péril social des temps modernes.

On s'étonne quelque fois de voir les princes et les rois mêmes s'affilier aux sociétés secrètes, et l'on ajoute : Puisque ces grands personnages ne craignent pas de faire partie de la Franc-Maçonnerie, c'est que cette société ne travaille pas au renversement du trône. L'exemple du prince de Galles, qui, on le sait, est le grand chef des francs-maçons d'Angleterre, est souvent cité comme une preuve que la secte est inoffensive, politiquement parlant du moins. Écoutez ce que dit, à ce sujet, un franc-maçon, M. Louis Blanc :

A la veille de la Révolution française, dit-il, la Franc-Maçonnerie se trouvait avoir pris un développement immense. Dans l'Europe entière, elle secondait le génie méditatif de l'Allemagne, agitait sourdement la France et présentait partout l'image d'une société fondée sur des principes contraires à ceux de la société civile. Il plut à des souverains, au Grand Frédéric, de prendre la truelle et de ceindre le tablier. L'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement de la Franc-Maçonnerie ce qu'on pouvait montrer sans péril. Mais en ces matières, la comédie touche au drame ; et il arriva, par une juste et remarquable dispensation de la Providence, que les plus orgueilleux contempteurs du peuple furent amenés à couvrir de leur nom, à servir aveuglément de leur influence les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes.

Ne soyons donc pas surpris de voir les francs-maçons de l'Angleterre choisir le prince de Galles, l'héritier présomptif du trône, pour leur grand maître. Ils se servent de lui comme d'un instrument, car dans la Franc-Maçonnerie tout est secret. Ce ne sont pas ceux qui portent les titres les plus sonores qui sont les véritables têtes de la secte. Ceux qui dirigent les mouvements de la société sont très peu nombreux et ils laissent les titres et les honneurs aux dupes qu'ils font parmi les grands de la terre. Ainsi, ne soyons pas surpris, non plus, si le prince de Galles, après avoir servi d'instrument à la Franc-Maçonnerie, en devient la victime.

M. R. de Cléry s'applique ensuite à prouver, par de nombreuses citations d'auteurs sérieux, que la grande Révolution française est sortie des loges maçonniques, et que toutes les entreprises dirigées, depuis cette époque néfaste, contre l'ordre religieux et civil, sont l'œuvre de la secte.

Un franc-maçon n'est pas libre ; il lui faut obéir aveuglément aux ordres de la loge dont il fait partie. Un député franc-maçon n'agit que sous l'inspiration de la secte. " En promettant de remplir ses obligations, dit un décret du Grand Orient, le maçon *aliène une partie de la liberté absolue de ses actions*. La Maçonnerie doit tenir ses yeux ouverts sur ses soldats. Sans cette action exercée par la Maçonnerie sur ses membres livrés à la vie publique, le travail maçonnique serait stérile, le dévouement de nos frères une duperie et nos espérances en l'avenir ne seraient que des chimères. Par ces considérations principales, le Grand Orient résout sans hésitation la question qui lui a été posée, et il décide que non-seulement les loges ont le droit, mais le devoir de surveiller les actes de la vie publique de ceux de leurs membres qu'elles ont fait entrer dans les fonctions publiques....Le Grand Orient pense qu'il faut être sévère et inexorable envers ceux qui, rebelles aux avertissements, poussent la félonie jusqu'à appuyer, dans la vie politique, des actes que la Maçonnerie combat de toutes ses forces comme contraires aux

principes sur lesquels il ne peut être permis de transiger. ”

Après cela, peut-on croire un seul instant, que les affiliés des loges conservent, en entrant dans la vie politique, leur entière indépendance, qu'ils parlent, votent et agissent suivant les libres inspirations de leur conscience ? Evidemment non.

7 janvier 1882

Nous avons constaté, dans notre dernier article, par l'analyse d'une partie du rapport de M. Robinet de Cléry sur le caractère international que revêt la persécution maçonnique, que la franc-maçonnerie, bien qu'elle se prétende une association purement de bienfaisance, s'occupe activement des affaires politiques des pays où elle s'implante, c'est-à-dire qu'elle travaille à façonner les peuples à son image en les rendant athées et libre-penseurs. Nous avons vu, aussi, que la franc-maçonnerie sait cacher habilement son jeu lorsque la prudence est nécessaire, que tout en travaillant au renversement du pouvoir civil elle confère des honneurs, mais ne livre pas ses secrets, aux princes et aux rois. Il est également certain que la franc-maçonnerie a pour but la destruction de l'Eglise de Jésus-Christ ; les pratiques religieuses, dont elle fait parade en certains pays, au Canada par exemple, ne sont que d'hypocrites momeries destinées à tromper les naïfs sur les véritables tendances de la secte.

Nous avons pu aussi nous convaincre par une déclaration du Grand Orient que “ l'obligation prononcée par le maçon donne à celui-ci un caractère *indélébile* ” et que le maçon “ aliène une partie de la liberté absolue de ses actions. ”

Ces dernières paroles devraient faire réfléchir ceux qui s'imaginent qu'un affilié des loges est une personne à qui l'on peut, sans danger confier la législation d'un pays.

M. de Cléry prouve ensuite, en s'appuyant toujours sur des documents et des pièces authentiques, que les événements politiques qui se déroulent en Europe depuis neuf ans ne sont que l'accomplissement des décrets de la franc-maçonnerie. Au mois d'octobre 1872, des francs-maçons, réunis à Locarno, en Italie, ont tracé la politique à suivre dans les différents pays d'Europe. On trouve dans ces délibérations jusqu'à la dictature de M. Gambetta " qui nous est lié, affirment les sectaires, par des engagements qu'il ne pourra jamais rompre. "

Ceux qui suivent de près les affaires de France se rappellent qu'en 1880, M. de Freycinet, après avoir inauguré une politique de persécution et de violence, voulut s'arrêter en chemin et limiter le mal qu'il avait sanctionné. On se rappelle aussi que M. de Freycinet est tombé mystérieusement du pouvoir, bien que le Parlement ne fût pas en session et que le président de la République lui fût notoirement sympathique. Est-il permis de douter un seul instant de la véritable cause de cette chute, inexplicable au point de vue constitutionnel et parlementaire ? Le Grand Orient a siégé quelques jours avant la démission de M. de Freycinet, et c'est incontestablement de là qu'est parti le mot d'ordre qui a fait tomber le ministre coupable d'avoir voulu reculer.

Voilà la franc-maçonnerie, à laquelle il faut résister hardiment, partout et toujours, qu'il faut dénoncer comme le grand péril social des temps modernes. Et en le faisant, ne craignons pas de nous montrer plus catholiques que le Pape. Dès 1738 Clément XII dénonçait " les nouveaux et rapides progrès que font chaque jour certaines sociétés, assemblées, réunions, agrégations ou conventieules, nommés vulgairement de francs-maçons, ou sous toute autre dénomination. " Et le même pontife défendait, sous peine d'excommunication, " à tous et chacun des fidèles de Jésus-Christ, d'entrer dans ces sociétés de franc-maçons, de les entretenir, les recevoir chez soi, leur donner asile, assister à leurs réunions, leur fournir quelque chose, leur donner

conseil, secours ou faveur ouvertement où secrètement, directement où indirectement."

Plus tard le pape Benoit XIV a confirmé et renouvelé, la condamnation faite contre les franc-maçons par son prédécesseur.

En 1811, Pie VII renouvelle, à son tour, cette condamnation ; Léon XII, en 1825 ;

Grégoire XVI en 1828, et finalement Pie IX en 1865.

Nous ne devons donc pas craindre de nous montrer trop sévères lorsqu'il s'agit de condamner et de flétrir la franc-maçonnerie, et nous pouvons répéter, en toute sûreté, avec M. R. de Cléry : " Jamais l'Eglise catholique ne signera de concordat avec le Grand Orient. "

LA FRANC-MACONNERIE DANS LA POLITIQUE

3 juin 1882

Nous croyons que l'on ne fait pas assez de cas de la franc-maçonnerie et du rôle qu'elle joue dans les affaires politiques du pays. En Europe, on le sait aujourd'hui, les loges maçonniques sont pour ainsi dire toute-puissantes. Ce sont elles qui gouvernent en France dans la personne des Ferry, des Paul Bert, des Gambetta, etc ; ce sont encore elles qui règnent en Belgique par l'organe des Frère Orban et consorts. En Espagne et dans bien d'autres pays leur influence est prépondérante. La guerre sauvage que l'on fait à l'Eglise est l'œuvre des sociétés secrètes ; les efforts inouïs que l'on fait chez tant de peuples pour arracher la jeunesse, aux écoles chrétiennes afin de la corrompre par une éducation athée, c'est toujours l'œuvre des loges.

Nous ne voyons pas pourquoi notre pays échapperait à la peste maçonnique, tandis que les autres pays du monde en sont plus ou moins atteints.

On se plait à dire que la franc-maçonnerie anglaise n'est pas dangereuse. C'est une erreur, assurément. Il peut se faire qu'elle ne soit pas aussi diabolique que le carbonarisme et la franc-maçonnerie française et belge ; mais elle est plus ou moins mauvaise. Toute société secrète, dont les membres sont liés par un serment, est une œuvre non-seulement anti-religieuse, mais anti-sociale ; et aucun gouvernement, la question religieuse étant entièrement mise de côté, ne devrait tolérer de semblables organisations qui constituent un danger permanent pour l'État. Car, en supposant pour un instant que le but que se proposent les membres de la franc-maçonnerie anglaise et américaine, ne soit pas le renversement de toute autorité religieuse et civile, objet de la franc-maçonnerie française, il peut fort bien arriver, cependant, que nos maçons canadiens soient très nuisibles à l'administration de la chose publique. Nous savons qu'à Ottawa, par exemple, les loges exercent une grande influence, nous dirons volontiers une *terrible* influence dans la distribution des emplois publics, dans la nomination, dans la destitution des employés.

Mais nous sommes loin de penser que les loges canadiennes se bornent à ces questions d'emplois et de salaires ; nous avons tout lieu de croire qu'elles s'occupent activement, quoique très secrètement, de questions bien plus importantes.

Rien de plus facile pour quelques hommes habiles, imbus des idées subversives de la franc-maçonnerie française, de s'emparer de la direction des loges canadiennes et de s'en servir pour accomplir toutes sortes de mauvaises œuvres.

Il y a quelque temps, le *Post*, de Montréal, consacrait un article très sensé à ce sujet. Notre confrère a enregistré le bruit que pendant les prochaines élections fédérales les loges se proposent d'exercer leur influence d'une manière plus prononcée qu'à l'ordinaire. Les loges auront leurs candidats, partout où la chose sera possible, et tous les francs-maçons voteront pour ces candidats sans distinction de partis politiques.

Le *Post* s'élève avec raison contre cette entreprise maçonnique qui, si elle réussissait partout, pourrait nous mener très loin.

LEUR RELIGION NE LEUR DEFEND PAS

24 juin 1882

La *Minerve* du 15 du courant contient l'un de ces tristes articles dont elle a le secret. Cet écrit est évidemment inspiré par la déesse de la sagesse païenne que le journal de la rue Notre-Dame a prise pour patronne.

Or, on le sait, les dieux et les déesses des païens étaient tout simplement des démons qui se faisaient adorer des humains pour mieux les perdre.

Minerve, déesse de la sagesse, est en réalité le démon de la fausse sagesse selon le monde et la chair, sagesse en tous points opposée à la sagesse selon Jésus-Christ.

Inspirée donc par la déesse de la fausse sagesse, la *Minerve* du 15 publie la phrase suivante :

Les candidats conservateurs qui sont orangistes ou francs-maçons sont en même temps protestants. *Leur religion ne leur défend pas* d'appartenir aux sociétés secrètes. Ils ne sont pas plus coupables d'être orangistes ou francs-maçons que d'être protestants.

Il ne faut pas être très versé dans la théologie pour savoir que la thèse de la *Minerve* est absurde et dangereuse.

La religion des protestants n'étant pas une religion du tout, mais la négation de la seule et vraie religion, ne peut ni défendre ni permettre de manière à *lier* ou à *déliar* les consciences. Voilà une vérité claire comme le jour pour tout homme qui a quelques notions élémentaires mais saines de ce que sont la religion et la

conscience et des rapports qui existent entre l'une et l'autre.

Et depuis quand, nous voudrions bien le savoir, un acte, qui est radicalement mauvais s'il est commis par un catholique, devient-il indifférent, s'il est commis par un protestant ? Étrange doctrine, en vérité, qui mettrait les hérétiques dans une meilleure position vis-à-vis du bon Dieu que les vrais croyants !

Il peut très bien se faire que le catholique qui abuse de la grâce et des lumières qu'il a reçues soit plus coupable que le protestant qui n'aurait pas à répondre du même abus ; mais il suffit d'un peu de bon sens et d'un peu de réflexion pour se convaincre que le même acte, radicalement mauvais chez le catholique, ne peut pas être absolument indifférent chez l'hérétique ou chez l'infidèle.

Du reste, en supposant pour un instant qu'il soit vrai de dire que les protestants ne sont pas plus *coupables* d'être francs-maçons que d'être protestants, il est bien certain que les protestants francs-maçons, c'est-à-dire les protestants qui sont liés par un serment dont ils ignorent la portée, sont plus *dangereux*, beaucoup plus dangereux que les protestants qui n'ont pas ainsi transgressé la loi naturelle.

Car, qu'on le remarque bien, si l'Eglise condamne les sociétés secrètes, ce n'est pas une affaire de discipline qui peut se modifier avec les temps et les circonstances ; elle les condamne parce qu'elle ne peut pas ne pas les condamner. Interprète infailible de toute la loi, de la loi écrite, de la tradition et de cette loi *naturelle* que Dieu a placée au fond de la conscience de chaque homme venant de ce monde, elle ne *peut pas* ne pas condamner ceux qui se lient par un serment solennel dont ils ignorent la portée. Car un tel serment est défendu par la loi *naturelle* qu'aucun être humain, qui a l'usage de sa raison, ne peut transgresser impunément.

CES BONS FRANCS-MAÇONS

24 juin 1882

La *Minerve* vient d'accuser MM. Poirier, Geoffrion, Laflamme, Robidoux et Lareau d'être francs-maçons. La vieille affecte de se scandaliser de voir des francs-maçons dans les rangs du parti libéral ; nous ne craignons pas de dire que c'est là de l'hypocrisie pure, attendu que la *Minerve* compte bon nombre d'amis intimes qui sont membres de sociétés secrètes.

Les *accusés* ont intenté chacun une action de \$25,000 contre la *Minerve*. De plus, M. Tassé, qui est censé diriger la *Minerve*, est poursuivi au criminel.

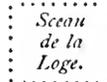
Naturellement, nous ne savons pas si tous les cinq personnages en question sont francs-maçons ou non ; tout ce que nous savons c'est que la franc-maçonnerie fait de terribles ravages parmi nous, non-seulement parmi les rouges, mais aussi parmi les bleus.

Ce que nous trouvons amusant, c'est le zèle que met la *Patrie* à défendre ses amis contre l'accusation de la *Minerve*. car la *Patrie*, on le sait, a pour directeur un homme qui s'est avoué franc-maçon *très-avancé* !

La *Patrie*, voulant disculper ses amis, publie le document suivant :

CERTIFICAT DU GRAND-SECRÉTAIRE DES FRANCS-MAÇONS DE
LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Grande Loge de Québec,
A. F. & A. M.
Bureau du Grand-Secrétaire



Montréal, 16 juin 1882.

A. M. Alfred Meunier, vénérable de la loge des Cœurs-Unis, No. 45
R. Q.

MON CHER MONSIEUR,

En réponse à votre lettre me demandant si MM. A. E. POIRIER, avocat de Montréal, FELIX GEOFFRION, de Verchères, JOSEPH EMERY ROBIDOUX, avocat de Montréal, RODOLPHE LAFLAMME, avocat de Montréal, et EDMOND LAREAU, avocat de Montréal, ou aucun d'eux sont FRANCS-MAÇONS et enregistrés comme tels, j'ai l'honneur de vous

dire qu'aucun d'eux, à ma connaissance, sont FRANCS-MAÇONS et qu'ils ne sont certainement pas inscrits sur les registres comme tels dans ce bureau et qu'ils ne peuvent par conséquent appartenir à une loge de cette juridiction.

JOHN H. ISAACSON,

Grand Secrétaire de la grande Loge de la province de Québec.

En bonne vérité, est-ce que la *Patrie* prend tous les Canadiens pour des imbéciles ? Nous voudrions bien savoir ce qu'un pareil certificat prouve. Ne sait-on pas que les francs-maçons font serment de ne jamais révéler les secrets de la loge ? et voici que la *Patrie* veut nous faire croire que le Grand Secrétaire de la Grande Loge de la Province de Québec va communiquer un relevé exact des registres de la loge au frère Meunier, pour qu'à son tour il le passe au frère Beau-grand qui, lui, es chargé de le livrer au public ? ConteZ cela à d'autres, frère Beau-grand. Votre certificat maçonnique ne prouve rien du tout.

A propos de cette dispute entre la *Minerve* et la *Patrie*, voici quelque chose de touchant. C'est la *Gazette*, de Montréal, dirigée par un franc-maçon haut gradé, M. Thomas White, qui vient à la rescousse de la *Minerve* de la manière que voici :

On fait beaucoup de bruit de ce temps-ci parce que la *Minerve* a affirmé que MM. Poirier, Laflamme, Lareau, Geoffrion, etc. sont francs-maçons. Cette affirmation a été faite, cependant, non comme une attaque contre ces messieurs, mais comme une réplique à la *Patrie*, qui, depuis une quinzaine de jours, dénonce le parti conservateur parce que, dit-elle, il est dirigé par des orangistes et des francs-maçons. La *Minerve* N'A PAS CONDAMNÉ LA FRANC-MAÇONNERIE ; elle a simplement fait remarquer le fait, réel ou supposé, que de bons et éminents libéraux appartiennent à l'ordre.

Voilà ce que c'est que de se faire défendre par des amis compromettants. Ain si, on le voit, au témoignage de la *Gazette*, organe bleu, la *Minerve*, la bonne vieille, n'a pas condamné la franc-maçonnerie. Oh ! non ! Elle a voulu tout bonnement faire une petite malice aux rouges en jouant au *tu quoque*.

Mais elle s'est bien gardée de *condamner la franc-maçonnerie* !

Bonne vieille, on commence à vous connaître.

ENCORE LES FRANCS-MACONS

1er juillet 1882

Voilà un sujet vital pour nous, mais auquel on n'attache pas assez d'importance. Cette plaie sociale, qui a fait un si grand mal en Europe, s'étend sur notre pays, n'en doutons pas. Déjà, nous le savons, la franc-maçonnerie compte de nombreux adeptes parmi les Canadiens-français ; si l'on pouvait voir les ravages de cette peste comme l'on voit les ravages des sauterelles, par exemple, on serait épouvanté. Mais pour se faire silencieusement et à l'ombre, le travail des loges au milieu de nous n'en est pas moins terriblement efficace.

Nous nous en apercevrons assurément un jour, mais il est à craindre que plusieurs de nos compatriotes ne comprennent le danger qui nous menace que lorsqu'il sera trop tard pour le prévenir.

Nous ne croyons pas pouvoir revenir trop souvent sur cette question des sociétés secrètes au Canada. Plusieurs de nos confrères ne s'occupent guère de ce sujet, mais nous ne pensons pas devoir suivre leur exemple.

Pendant quelque temps, il est vrai, la *Minerve* a tonné avec force contre les francs-maçons ; mais nous ne craignons pas de calomnier la déesse en affirmant que tout son beau zèle n'était déployé qu'en vue des élections. La preuve que la *Minerve* ne connaît pas la franc-maçonnerie, ou bien n'en a qu'une horreur de convention, c'est qu'elle a soutenu, avec un aplomb superbe, que ce n'est pas un mal pour un protestant d'être franc-maçon.

Nous avons démontré dans notre dernier numéro que la franc-maçonnerie est contraire au droit naturel, et que, par conséquent, la doctrine de la *Minerve* est aussi absurde que dangereuse.

Mais il ne faut pas croire que tous les protestants professent les doctrines plus que païennes, athées, de la *Minerve*. Bon nombre d'écrivains et d'orateurs protestants, comprenant tout ce que la franc-maçonnerie a de radicalement mauvais et de dangereux pour la paix sociale, l'ont flétrie en termes très sévères.

Dans un discours resté célèbre, l'honorable Wm. H. Seward, homme d'état américain, s'est écrié :

Les sociétés secrètes, monsieur le président ! Avant de placer ma main dans la main d'un autre, dans une loge, un ordre, ou un conseil secret, avant de plier le genou devant d'autres hommes et de former un pacte avec eux pour une fin personnelle ou politique, bonne ou mauvaise, avant de faire cela je prierais Dieu de paralyser ma main et mon genou, de faire de moi un objet de pitié, que dis-je, de faire de moi la risée de mes concitoyens.

Prêter serment ! moi, un homme, un citoyen américain, un chrétien, faire serment de me soumettre à la direction d'autres hommes, de soumettre mon jugement, à leur jugement, de mettre ma conscience entre leurs mains !

Non, non, monsieur ! Je sais fort bien que mon jugement peut me tromper, que je suis exposé à tomber dans l'erreur et à céder à la tentation, mais j'ai passé ma vie à rompre les chaînes des esclaves, et je ne connais que trop le danger qu'il y aurait de confier un tel pouvoir à des hommes sans responsabilité et de me plonger moi-même dans l'esclavage.

Le célèbre Daniel Webster, autre Américain protestant, disait dans une lettre datée du 20 novembre 1831 :

Toutes les sociétés, dont les membres contractent les uns envers les autres des obligations extraordinaires, et qui sont liés les uns envers les autres par des *serments secrets*, inspirent, avec raison, une juste crainte aux autres hommes ; elles tendent surtout à détruire l'harmonie et la confiance réciproque qui doivent exister entre les hommes que regissent des institutions populaires et constituent une source de périls pour la liberté et le bon gouvernement du pays. Convaincu que je suis de cette vérité, je suis d'opinion qu'à l'avenir la

loi devrait défendre aux citoyens de prêter de tels serments et de contracter de telles obligations.

Wendell Philips, autre américain protestant, ou peut-être libre-penseur plutôt, écrivait à un ami, le 22 janvier 1874 :

Je vous souhaite du succès dans vos efforts pour faire comprendre au peuple les dangers des sociétés secrètes. Elles constituent un grand mal, n'ont pas du tout leur raison d'être dans une république, et aucun patriote ne devrait en faire partie ou les appuyer.

Lord Beaconsfield disait :

Les sociétés secrètes poussent avec rapidité les gouvernements civils du monde entier vers un principe où la loi et l'ordre public tomberont un jour et et périront ensemble.

En voilà assez, croyons-nous, pour refuter la prétention de la *Minerve*, qu'il n'y a pas de mal pour un protestant d'être franc-maçon.

Maintenant, nous voudrions dire un mot aux catholiques qui s'imaginent encore que la franc-maçonnerie en Angleterre et en Amérique n'est pas dange-reuse et n'est pas condamnée par l'Eglise.

La franc-maçonnerie américaine est formellement condamnée par l'Eglise. Naguère, il est mort à Santa Fé, au Nouveau Mexique, un homme assez important, un député nommé Otero, qui avait été catholique, puis franc-maçon. Ses proches auraient voulu l'enterrer dans le cimetière catholique, mais le Vicaire général du diocèse, en l'absence de Mgr Lamy, a refusé au convoi funèbre l'entrée de l'église et du cimetière.

Un autre aspect de la question : Nous avons constaté avec chagrin que le *Monde*, de Montréal, s'est laissé prendre par un journal appelé *Puck*, de New-York. Cette feuille est rédigée par des francs impies allemands qui, nous en sommes bien persuadés, appartiennent aux sociétés secrètes de l'Europe. Le *Puck* a publié récemment un écrit où il affecte de se montrer hostile à la franc-maçonnerie. En réalité, son but est de faire passer dans l'esprit de ses lecteurs, pour qu'ils

soient moins sur leurs gardes, l'idée que la franc-maçonnerie est une simple blague, un tas de singeries destinées à amuser les badauds. La preuve que l'article était assez habilement fait, c'est que le *Monde* l'a reproduit croyant frapper un grand coup.

Les francs-maçons ont dû rire de la naïveté de notre confrère qui fait ainsi si bien leurs affaires.

La franc-maçonnerie cherche toujours à se cacher, à se faire passer pour ce qu'elle n'est pas.

Elle se couvre volontiers de ridicule, comme dans le cas actuel, pourvu qu'elle puisse tromper les hommes sur son véritable but, qui est de remplacer par tout le règne du Christ par le règne de satan.

15 juillet 1882

Nous lisons dans la *Tribune* :

La *Vérité* fait en ce moment une croisade vigoureuse contre les sociétés secrètes. Elle cite avec à propos ce que des protestants ont dit de ces sociétés et des dangers qu'elles renferment. . . .

Nous partageons l'opinion de M. Tardivel et des auteurs qu'il cite sur les sociétés secrètes, mais c'est une de ces questions où il est difficile, paraît-il, de mettre d'accord sa conduite avec ses principes, puisque dans notre pays le parti Anglais qui contient le plus de membres de sociétés secrètes, dont le grand chef, plusieurs ministres et députés sont orangistes, a l'appui du clergé et des catholiques les plus ardents.

Bien entendu, nous ne voulons pas discuter en ce moment si les conservateurs font bien ou mal, ou s'ils peuvent faire autrement, nous voulons simplement constater un fait qui crève les yeux et qui est bien de nature à empêcher le peuple d'avoir les sociétés secrètes en horreur autant qu'on le voudrait.

M. David devra admettre, s'il veut nous rendre justice, que, pour nous, dans cette question des sociétés secrètes, nous avons mis notre conduite d'accord avec nos principes, sans hésiter. Nous condamnons, absolument et sans réserve aucune, les sociétés secrètes, sans

nous demander sur qui cette condamnation peut tomber.

Nous savons fort bien que le parti conservateur anglais compte dans son sein un grand nombre d'orangistes ; aussi, si la *Tribune* veut bien s'en souvenir, nous avons écrit deux articles pour refuter la prétention de la *Minerve*, que ce n'est pas un mal pour un protestant d'être franc-maçon ou orangiste.

Mais il ne faut pas croire que le parti grit du Haut-Canada et des provinces maritimes ne compte pas, lui aussi, dans son sein un grand nombre de francs-maçons et plusieurs orangistes. Lorsqu'il s'agit de fanatisme, de francophobie, de franc-maçonnerie, on peut dire que les grits et torys se valent, ou à peu près ; c'est blanc bonnet et bonnet blanc.

Maintenant, jusqu'à quel point les catholiques peuvent-ils soutenir l'un de ces deux partis dont la politique financière leur paraît plus avantageuse pour le pays, c'est là une de ces questions extrêmement délicates que nous n'entreprendrons pas de résoudre.

Tout ce que nous savons, c'est que la franc-maçonnerie fait d'affreux ravages dans la Province de Québec, et qu'il faut crier sans cesse au risque de paraître exagéré. Pour nous, la franc-maçonnerie dans notre province est le *Delenda Carthago*.

LE PIC DE LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'EDUCATION

15 juillet 1882

Nous lisons ce qui suit dans le *Courrier du Soir*, journal radical de Paris, qui doit s'y connaître en fait de franc-maçonnerie :

La Révolution Française, ce flambeau de l'humanité, en proclamant la " Déclaration des droits de l'homme, " et, par conséquent, de ses devoirs

envers ses semblables, a donné à l'homme libéral une mission sacrée : leur propagation.

La franc-maçonnerie, cette sublime expression de la fraternité universelle, est un des moyens les plus énergiques et les plus élevés qui tendent à ce but.

Dans les pays considérés comme neufs, par notre vieille Europe, elle est le *pic destiné à renverser le vieil édifice*, basé sur l'obscurantisme, *clérical* ou civil : elle est le véhicule obligatoire des idées de réforme, de progrès et d'émancipation intellectuelle et morale.

Il est certain que le *Courrier du Soir* ne se trompe pas : La franc-maçonnerie est l'église de Satan dont le but est de combattre partout l'église de Jésus-Christ. Soyons donc sur nos gardes et ne nous endormons pas dans une fausse sécurité.

22 juillet 1882

Il y a une question qui prime toutes les autres, au Canada comme ailleurs.

On voit nos hommes publics, nos journalistes surtout, absorbés par l'étude des affaires matérielles. On s'épuise, par exemple, en discussions pour ou contre la protection ; on affirme, comme l'a fait la *Minerve*, que la *plus importante* question dont puisse s'occuper l'attention publique, c'est la question du tarif.

Il suffit de réfléchir un instant pour se convaincre de la complète inanité de cette assertion.

La politique fiscale est sans doute une grave affaire et digne d'une attention sérieuse de la part de nos hommes d'Etat. Mais vouloir lui donner le pas sur toutes les autres affaires du pays, c'est proclamer la supériorité de la matière sur l'esprit, des choses de la terre sur les choses de la vie future, du corps sur l'âme.

La politique financière d'un pays change du jour au lendemain. Aujourd'hui, la protection nous convient, nous semble même nécessaire, mais dans vingt ans il faudra peut-être une politique très différente.

Une question qui n'est pas sujette aux vicissitudes qui caractérisent les affaires purement matérielles, qui est la même dans tous les pays, qui ne varie pas avec les siècles, c'est la question de l'enseignement.

Nous ne parlons pas, bien entendu, des disputes qui peuvent surgir entre les pédagogues sur les méthodes à employer dans les écoles : mais de l'enseignement compris dans son acception la plus large. Nous parlons de l'instruction, ce procédé par lequel on forme l'intelligence ; de l'éducation, cet autre procédé par lequel on façonne le cœur.

Ainsi comprise, la question de l'enseignement se pose de la même manière chez tous les peuples qui ne dorment pas à l'ombre de l'idolâtrie.

En Europe, c'est le terrain où se livre la grande bataille entre l'armée du bien et l'armée du mal.

On le sait, l'ennemi du genre humain, dès le commencement, livra la bataille à ceux qu'il voulait perdre, sur ce terrain de l'enseignement. Sous la forme d'un serpent, il se glissa dans le Paradis terrestre et se fit maître d'école contre Dieu. Le Créateur avait lui-même instruit nos premiers parents. Qu'elle devait être belle, complète, lumineuse cette instruction du Très-Haut ! Cependant le Tentateur réussit à convaincre ces élèves de Dieu, en faisant appel à leurs convoitises, que leur éducation était à refaire. On n'ignore pas ce qui advint.

Depuis ce jour, Satan continue dans ce monde son œuvre maudite de maître d'école contre Dieu. Parcourez l'histoire du genre humain, dans tous les siècles vous verrez la tribune de Satan érigée en face de la chaire de Dieu. Et malheureusement, à cause de la chute originelle, vous verrez souvent les hommes se grouper en rangs serrés autour de la tribune et se détourner de la chaire.

Avant la venue du Sauveur, la race humaine presque tout entière n'écoutait plus que l'enseignement de Satan ; même le peuple juif, choisi par Dieu pour conserver le dépôt de la Foi, se laissa souvent entraîner par cet enseignement matérialiste. Il fallait de fré-

quents et terribles châtimens pour le ramener à la Vérité.

Notre Seigneur vint apporter sur la terre son enseignement divin. Le monde, plongé dans les ténèbres du paganisme, fut révolutionné par l'Eglise que Jésus-Christ institua pour continuer son œuvre à travers les siècles en enseignant les nations.

Mais l'homme resta avec son libre arbitre, avec ses passions, avec sa nature corrompue, avec son penchant au mal ; et Satan resta avec sa tribune de mensonge en face de la chaire de Vérité.

Sans doute, grâce à la miséricorde du Sauveur, grâce à son sang précieux répandu pour nous, grâce à ses sacrements, grâce aux enseignements de son Eglise, des millions et des millions d'âmes humaines se sont sauvées. Mais aussi, que de ravages n'a fait dans le monde l'enseignement de Satan ! Les hérésies, les schismes, et le matérialisme moderne, le pire de tous ses ravages !

N'oublions pas que Satan est un ange déchu, c'est-à-dire une intelligence puissante, qui ne se repose ni le jour ni la nuit, mais qui sans cesse rôde autour de nous cherchant des victimes à dévorer.

Il ne faut pas s'imaginer que notre ennemi, le démon, se contente de nous suggérer des mauvaises pensées, des idées de révolte contre la loi de Dieu. Il agit sur nous d'une manière plus directe. Singe du bon Dieu, il agit sur les hommes par d'autres hommes. Comme Dieu, il a ses ministres, ses temples, son culte extérieur, ses moyens d'actions *matériels*.

Dans ces derniers temps, on dirait que le diable fait un suprême effort pour répandre son enseignement sur la terre. Et pour mieux arriver à son but, il veut s'emparer de l'endroit même où se donnent l'instruction et l'éducation : l'école. Il veut empoisonner la source de la vie intellectuelle. C'est pourquoi il a lancé dans le monde une idée. Cette idée a fait des ravages terribles dans les esprits, c'est l'idée de l'Etat enseignant.

Sont-ils nombreux les hommes publics, même parmi les bien disposés, qui ne sont pas plus ou moins pénétrés de cette idée de l'Etat enseignant ? Et n'est-

il pas vrai que chaque jour s'efface de plus en plus dans les esprits toute notion des droits de l'Eglise et des pères de famille en matière d'enseignement ?

Or, l'idée de l'Etat enseignant est une idée essentiellement diabolique.

Le diable est rusé, et il ne faut pas croire que, pour accomplir son œuvre, il se serve uniquement des méchants. Son suppôt favori c'est l'homme qui ne réfléchit pas, qui accepte bêtement, mais de bonne foi, les idées les plus dangereuses, qui les propage de son mieux et sans remords de conscience.

L'idée de l'Etat enseignant fait du chemin dans notre pays. On cherche à restreindre, peu à peu, les droits de l'Eglise, les droits des pères de famille, et à augmenter, dans la même proportion, les pouvoirs de l'Etat. Et pour justifier cette œuvre détestable on parle bien haut de progrès, d'avancement, d'éducation pratique. Pour tranquilliser sa conscience, on dit que chez nous, du moins, il n'y a pas de danger à mettre l'éducation de nos enfants entre les mains de l'Etat, car l'Etat est encore trop bon pour enseigner ce qui ne devrait pas être enseigné.

Quand le diable entend raisonner de la sorte, il doit bien rire. Il doit se dire : C'est parfait, mes amis, votre Etat est bon ; confiez-lui l'enseignement, je ne vous demande que cela, et je me charge du reste. Quand l'Eglise et le père de famille, les protecteurs naturels de l'âme des enfants, seront dépouillés de leurs droits au profit de l'Etat, je trouverai bien le moyen de m'emparer de votre bon Etat, et par là même de l'éducation de vos enfants. Ce que j'ai fait en Europe, je puis bien le faire en Amérique.

Ainsi doit parler le diable quand il entend nos braves Canadiens gloser sur l'Etat enseignant et les bienfaits d'une éducation *pratique*, c'est-à-dire, toute matérielle.

Et maintenant, veut-on savoir de quel instrument le diable se servira chez nous pour installer au Canada l'Etat enseignant, et pour s'en emparer ensuite ? La réponse est facile : Il se servira du même instrument dont il s'est servi en France, en Belgique et ailleurs où

il a si bien réussi. Cet instrument, c'est la Franc-Maçonnerie.

Est-ce que le *Courrier du Soir* ne nous a pas dit, l'autre jour, que la Franc-Maçonnerie est le *pic destiné à renverser l'obscurantisme clérical dans les pays neufs* ?

Déjà, dans notre cher Canada, les coups de ce pic retentissent aux oreilles de ceux qui veulent entendre

CHARITE ET PHILANTROPIE

18 août 1881

La philosophie moderne tend à remplacer la charité par la philanthropie. On confond assez souvent ces deux choses, qui sont pourtant bien différentes, qui sont même opposées l'une à l'autre.

En effet, la charité et la philanthropie partent de deux principes qui se font continuellement la guerre dans le cœur de l'homme : l'amour de Dieu et l'amour de soi-même. La charité chrétienne nous fait secourir le pauvre parce qu'il est notre frère ; parce que Notre Père qui est au ciel est son Père ; parce que le Sauveur des hommes est mort pour lui comme pour nous ; parce qu'enfin Jésus-Christ a sanctifié la pauvreté et qu'il nous a légué les pauvres comme un précieux héritage. La philanthropie n'a rien de surnaturel ; c'est quelque fois un pur instinct que certains animaux, qui portent secours à leurs semblables blessés ou malades, partagent avec nous ; plus souvent, c'est de l'égoïsme. Le philanthrope jette un morceau de pain au pauvre pour que sa plainte ne l'opportune pas, pour que sa présence ne l'offusque pas.

Voilà la différence entre l'homme charitable et le philanthrope. Le premier fait l'aumône parce que Jésus le lui a commandée ; le second paie la *poor-tax* afin que sa maison ne soit pas brûlée.

Il n'y a rien de plus hideux, de plus païen que la *taxe des pauvres* qu'on prélève en certains pays, notam-

ment en Angleterre. Là, on parque les pauvres comme un vil troupeau, on les traite comme des criminels.

Nous avons entendu de braves Canadiens-français soupirer après cet affreux système, et souhaiter de voir s'établir dans notre pays ces terribles *work-houses* qui font gémir les protestants éclairés. Il est dange-reux, disent-ils, de voir ces mendiants qui se tiennent au coin des rues ou qui parcourent nos campagnes en demandant la charité au nom du bon Dieu. C'est un spectacle qu'on ne voit pas dans d'autres pays où règne le progrès.

A nos yeux, ce spectacle est le plus beau peut-être qu'offre notre pays. Il proclame hautement que nous sommes encore catholiques, et nous pourrions dire : " malheur à nous, " le jour où il disparaîtra. Car, lorsque nous n'aurons plus de mendiants, ce sera le signe infaillible que la charité est morte au milieu de nous.

Sachez donc que ceux qui travaillent à faire disparaître le mendiant accomplissent une œuvre maudite de Dieu : car ils voudraient donner un démenti aux paroles du Christ qui a dit que nous aurons toujours les pauvres avec nous. Non pas à côté de nous, non pas dans les *work-houses* où nous pouvons les oublier, mais avec nous, au milieu de nous, sous nos yeux, afin que nous nous souvenions que Lui aussi a été pauvre, et qu'un verre d'eau donné en Son nom aura sa récompense dans le ciel.

Un pays où il n'y a pas de mendiants est une véritable succursale de l'enfer.

Qu'il est puissant, le *Dieu vous bénisse* que prononce le mendiant à qui vous avez donné un morceau de pain pour l'amour de Jésus-Christ ! Ne souhaitons jamais que cette prière cesse de retentir dans nos villes et nos campagnes ! Car si elle cessait, nous aurions raison de craindre d'affreux malheurs pour notre pays ; si elle cessait, nous serions exposés à entendre un jour cette redoutable malédiction : " Allez, maudits, au feu éternel, car j'avais faim et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'avais soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. "

Nous ne saurions mieux terminer cet article qu'en reproduisant la belle page suivante, écrite par A. F. Ozanam, le grand apôtre de la charité dans les temps modernes :

Nous croyons à deux sortes d'assistances dont l'une humilie les assistés et l'autre les honore. Ce n'est pas le gouvernement seul, ce sont tous les honnêtes gens voués par la religion ou par humanité au service des pauvres en des temps si difficiles, qui doivent choisir entre ces deux manières de secourir les hommes.

Oui, l'assistance humilie, quand elle prend l'homme par en bas, par les besoins terrestres seulement, quand elle ne prend garde qu'aux souffrances de la chair, au cri de la faim et du froid, à ce qui fait pitié, à ce qu'on assiste jusque chez les bêtes : car les Indiens ont des hôpitaux pour les chiens, et la loi anglaise ne permet pas de maltraiter impunément les chevaux. L'assistance humilie, si elle n'a rien de réciproque, si vous ne portez à vos frères qu'un morceau de pain, un vêtement, une poignée de paille que vous n'aurez probablement jamais à lui demander, si vous le mettez dans la douloureuse nécessité pour un cœur bien fait de recevoir sans rendre ; si, en nourrissant ceux qui souffrent, vous ne semblez occupé que d'étouffer des plaintes qui attristent le séjour d'une grande ville, ou de conjurer les périls qui en menacent le repos.

Mais l'assistance honore quand elle prend l'homme par en haut, quand elle s'occupe ; premièrement de son âme, de son éducation religieuse, morale, politique, de tout ce qui l'affranchit de ses passions, et d'une partie de ses besoins, de tout ce qui le rend libre, et de tout ce qui peut le rendre grand. L'assistance honore quand elle joint au pain qui nourrit, la visite qui console, le conseil qui éclaire, le serrement de main qui relève le courage abattu ; quand elle traite le pauvre avec respect, non-seulement comme un égal, mais comme un supérieur, puisqu'il souffre ce que peut-être nous ne souffririons pas, puisqu'il est parmi nous comme un envoyé de Dieu pour éprouver notre justice et notre charité et nous sauver par nos œuvres.

Alors l'assistance devient honorable parce qu'elle peut devenir mutuelle, parce que tout homme qui donne une parole, un avis, une consolation aujourd'hui, peut avoir besoin d'une parole, d'un avis, d'une consolation demain, parce que la main que vous serrez serre la vôtre à son tour, parce que cette famille indigente que vous aurez aimée vous aimera, et qu'elle se sera plus

qu'acquittée quand ce vieillard, cette pieuse mère de famille, ces petits enfants, auront prié pour vous.

LE CREDIT

18 août 1881

Nous extrayons ce qui suit d'un journal américain :

La moitié de l'inquiétude, de l'ennui et de la peine que l'homme endure en ce monde, provient de ce qu'il se met dans les dettes. On dirait que certaines personnes sont nées pour acheter et s'engager outre mesure aussi longtemps qu'elles ne sont pas tenues de payer comptant.

Donnez-leur une occasion d'acheter à crédit, et la question de paiement ne les embarrasse aucunement. Mais quelle moisson de trouble récolte celui qui sème des dettes ! Combien de chevelures sont blanchies et de vies abrégées, que de suicides et de meurtres sont provoqués par les dettes ! Et cependant, comme il est facile d'éviter ce terrible commencement de sa carrière, en se faisant une règle sévère de ne jamais s'endetter pour aucune raison.

N'achetez rien à moins d'avoir l'argent nécessaire pour payer. Ne faites pas attention à " l'occasion favorable, " à " la chance rare, " au " bon marché, " etc. : ce sont autant de pièges destinés à faire des victimes. Si vous voyez quelque chose qui vous plaise, commencez par regarder à votre bourse et trouvez-y votre décision. Payez toujours au fur et à mesure. Si vous manquez d'argent restreignez vos besoins en conséquence.

Nous conseillons fortement à nos lecteurs de garder avec soin cet extrait, et de le relire souvent.

Le luxe, on le sait, est un de nos défauts ; c'est le luxe qui dépeuple nos campagnes, qui oblige nos Canadiens de vendre leurs terres et de s'exiler. Mais le luxe est entretenu en grande partie par le " crédit. " S'il fallait payer toujours comptant, il y a une foule de choses dont on se dispenserait facilement. Mais on a du crédit, on s'endette peu à peu, on ne songe pas à

l'avenir, et finalement la crise vient : il faut tout vendre, il faut partir. N'est-ce pas l'histoire d'un trop grand nombre de nos compatriotes.

Le crédit peut être nécessaire quelquefois, nous l'admettons, mais il faut en user comme on userait d'une liqueur spiritueuse : En très petite quantité, et à titre de remède seulement. Ceux qui font un usage habituel et immodéré de crédit et d'eau-de-vie finissent mal, invariablement.

On a peut-être cru qu'en exigeant le paiement de notre journal d'avance nous n'avions en vue que notre propre intérêt. C'est une erreur. Sans doute, nous le faisons d'abord pour assurer l'avenir de notre feuille ; mais en établissant cette règle nous avons une autre idée : Nous voulions habituer nos lecteurs à se passer de crédit, à faire leurs affaires au comptant, à ne point s'endetter.

Nous n'hésitons pas à dire que les journaux qui n'exigent pas le paiement de l'abonnement d'avance rendent un fort mauvais service à leurs lecteurs. Ils entretiennent chez eux cette malheureuse habitude d'escompter l'avenir, de remettre à l'année prochaine le paiement qu'on devrait faire aujourd'hui.

Un abonné qui ne paie pas d'avance est en quelque sorte l'esclave de l'éditeur dont il reçoit le journal. Le temps s'écoule si rapidement et les arrérages s'accroissent si vite ! Un bon matin, l'abonné reçoit un compte de seize, de vingt, de trente piastres. Éffrayé, il veut remettre son journal, mais il ne peut le faire sans payer tous les arrérages. S'il ne paie point, il est poursuivi et invariablement condamné à payer, et les arrérages et les frais.

Au contraire, l'abonné qui paie d'avance est indépendant du journaliste, il ne lui doit rien ; c'est le propriétaire du journal qui est son débiteur. Au bout de l'année, s'il veut discontinuer de recevoir son journal, tout ce qu'il doit faire c'est de ne point renouveler son abonnement.

C'est donc autant dans l'intérêt de nos abonnés que dans notre propre intérêt que nous exigeons le paiement de notre journal d'avance. Par ce système

nous espérons contribuer un peu à former nos lecteurs aux habitudes d'économie.

MAUVAISES LECTURES

18 août 1881

Notre collaborateur, M. Fontaine, a dit récemment ce qu'il pense du roman : Il le condamne, et il a bien raison. La lecture des romans n'a jamais produit du bien gros comme la tête d'une épingle, tandis qu'elle a certainement causé beaucoup de mal.

Mais il y a un autre genre de littérature qui n'est guère moins mauvais que le roman, c'est le *fait divers* à sensation. Ouvrez la plupart de nos journaux et qu'est-ce que vous y trouvez ? Des écrits intitulés comme suit : " Meurtre horrible. " " Une nuit de noces sanglante. " " Horribles détails, un assassin de quinze ans. " " Un affreux suicide. " " Meurtre atroce. " " Bataille à mort, " etc. Ce ne sont pas des titres imaginaires, nous les avons copiés textuellement dans deux ou trois journaux de Québec.

Dans quel but public-t-on ces "détails horribles?" Assurément la lecture de ces récits sanglants, où sont minutieusement décrits les crimes les plus révoltants, ne saurait produire le moindre bien, et elle peut causer du mal. On le sait, par une triste expérience, ces crimes éclatants, ces meurtres étranges facinent en quelque sorte les esprits faibles et les portent à imiter les funestes exemples qu'on leur met constamment sous les yeux.

Nous ne l'ignorons pas, un certain nombre de lecteurs demandent ces *faits divers*. Mais c'est un goût dépravé, et les journalistes devraient avoir assez de caractère pour résister au courant et réagir contre cette tendance déplorable. Le devoir du journaliste est de for-

mer l'opinion, de la *réformer* quand il y a lieu ; non point de la suivre aveuglément.

LA PESTE

8 septembre 1881

Nous sommes menacés d'un terrible fléau. Les journaux de Montréal nous annoncent qu'un certain M. Claude, actuellement à Paris, organise une compagnie, une troupe, une bande—nous ne savons trop comment nommer cela—d'acteurs, en vue d'établir au Canada un théâtre français en permanence.

Les badauds vont se réjouir, sans doute, mais les pères et les mères de famille, à qui l'âme de leurs enfants est chère, seront profondément affligés d'apprendre cette triste nouvelle.

Nous espérons encore que notre pays n'est pas assez coupable pour mériter un tel châtimeut. Nous avons des défauts, des faiblesses sans nombre ; beaucoup d'idées croches et de sottises parmi nous, mais franchement nous ne croyons pas que notre peuple ait assez fait contre le bon Dieu pour s'attirer une pareille malédiction.

Nous espérons donc que le projet de M. Claude avortera misérablement, que les fonds demandés pour l'installation du théâtre manqueront.

Cependant, nous avons des craintes sérieuses. La presse de Montréal ne nous paraît pas comprendre le danger. Elle manifeste des inquiétudes à ce sujet, il est vrai, mais elle ne proteste pas avec énergie contre l'introduction de cette peste morale dans le pays. Sous prétexte qu'un théâtre en permanence sera moins mauvais que les troupes d'acteurs ambulants qui nous visitent de temps à autre, elle ne dénonce pas le projet de M. Claude à la vindicte des honnêtes gens.

Nos confrères se bercent de la vaine illusion qu'un " comité de censure " va tenir M. Claude dans les bor-

nes du convenable. Nous ne partageons pas leur confiance, pour l'excellente raison que les pièces qui passent pour les plus convenables sont réellement les plus dangereuses pour les bonnes mœurs. Les grivoiseries, les mots gras choquent encore nos oreilles ; M. Claude, qui veut faire de l'argent, les évitera probablement sans l'aide du comité ; mais dans un langage poli on affichera les principes les plus détestables ; sous les fleurs se cachera le poison mortel, et ce sera en gants blancs qu'on battra en brèche le foyer domestique.

Nous supplions les journalistes de Montréal, ceux d'entre eux surtout qui sont pères de famille, d'étouffer ce funeste projet pendant qu'il en est encore temps. Ils peuvent le faire s'ils veulent se montrer énergiques, s'ils veulent s'élever au-dessus du respect humain, s'ils veulent se souvenir qu'ils sont chrétiens.

Qu'ils songent à l'âme de leurs enfants et qu'ils frappent !

A PROPOS DE MAUVAIS LIVRES

27 octobre 1881

Il y a quelque temps le percepteur des douanes à Toronto, M. Patton, a saisi un certain nombre de volumes de Paine et de Voltaire. Ces deux auteurs, on le sait, étaient de francs impies et leurs ouvrages ont fait un mal presque incalculable dans le monde. Les livres confisqués sont peut-être ce qu'il y a de plus détestable parmi les œuvres de ces deux mauvais écrivains.

L'acte du percepteur des douanes a été vivement discuté par la presse. Plusieurs journaux l'ont blâmé fortement, entre autres le *Globe*. Nous ne savons pas si la loi permet à un percepteur des douanes de faire ce que M. Patton a fait, mais nous sommes parfaitement persuadé d'une chose, c'est qu'elle devrait permettre la saisie d'ouvrages semblables. S'il y a un

doute, M. Patton a bien fait de donner le bénéfice du doute à la cause de la moralité publique.

Le *Globe* est un journal de parti quand même, et pour lui tout ce que le gouvernement ou ses agents font est nécessairement mauvais. Il n'y a par conséquent aucun lieu de s'étonner de ses attaques contre le percepteur des douanes de Toronto.

Mais ce qui a lieu de nous surprendre, c'est de voir des journaux, qui veulent passer pour catholiques, et qui se fâchent tout rouge lorsqu'on est obligé de leur dire qu'ils ne le sont pas, appuyer fortement la position insoutenable prise par le *Globe*. L'*Union de St-Hyacinthe* s'est signalée dans cette circonstance d'une manière qui ne lui fait pas honneur. Voici ce que dit notre confrère :

A travers les traits sarcastiques qu'il (le *Globe*) décoche au gouvernement pour sa sollicitude intempêtive, il y a *plusieurs vérités bonnes à recueillir*. Réellement, dit-il, nous tombons en plein dans le domaine de l'absurdité. Le temps où une autorité, soit civile ou *ecclésiastique*, pouvait contester à tout homme le droit naturel qu'il possède d'user de son jugement et de former son opinion comme bon lui semble, est passé depuis longtemps et ce n'est pas nous qui désirons le voir revivre.

Ainsi l'*Union* est d'avis, avec le *Globe*, qu'aucune autorité ecclésiastique n'est justifiée de restreindre le prétendu droit de l'homme de s'empoisonner moralement. C'est nier tout bonnement à l'Église le droit de mettre des livres à l'index, de défendre aux catholiques, sous peine d'excommunication, de lire certains ouvrages !

Nous croyons que c'est la première fois qu'un journal, qui se dit catholique, soit allé aussi loin, et nous espérons que le rédacteur de l'*Union* a écrit ces lignes plutôt par manque de réflexion que par malice.

À l'encontre de la doctrine de l'*Union*, il est peut-être bon de rappeler la doctrine de l'Église, telle que nous la trouvons dans la constitution *Apostolicae Sedis* publiée par Pie IX :

Nous déclarons, dit Pie IX, soumis à l'excommunication encourue par le fait et réservée spécialement au Souverain Pontife :

II—Tous et chacun de ceux qui lisent sciemment, sans la permission du siège apostolique, les livres de ces mêmes apostats et hérétiques enseignant l'hérésie, ainsi que les livres de quelqu'auteur que ce soit nommément prohibés par lettres apostoliques, et tous ceux qui retiennent en leur possession les dits livres, les impriment ou les *défenàent de quelque manière que ce soit.*

Nous invitons le rédacteur de l'*Union* à méditer surtout les mots que nous avons soulignés.

3 Novembre 1881.

L'*Union de Saint-Hyacinthe*, malheureusement pour elle, ne veut pas revenir sur sa très grave erreur à propos de mauvais livres, et persiste à parler absolument comme une feuille libre-penseuse qu'elle est. Nous ne savons pas si le percepteur des douanes de Toronto était autorisé par la loi à faire ce qu'il a fait ; les tribunaux en décideront, probablement. Mais ce n'est pas là la question débattue entre le rédacteur de l'*Union* et nous. Notre confrère a dit, en toutes lettres, que le temps n'était plus où une autorité quelconque, civile ou ecclésiastique, pouvait défendre aux hommes de lire certains ouvrages. C'était nier carrément à l'Église le droit de mettre des livres à l'index.

L'*Union*, en réponse à notre article, loin de se rétracter ou de s'expliquer, renchérit sur sa pensée et prêche ouvertement le " libre examen. " Pour que l'on ne puisse pas nous accuser d'exagération, nous citons textuellement :

Nous n'avons pas au Canada de religion d'état, et si telle ou telle personne préfère Voltaire à de Maistre, sur quel droit nous appuierons-nous pour l'en empêcher ? Chacun est parfaitement libre, dans notre pays, de suivre qui bon lui semble en matière religieuse. . . . Nos Torquemadas en herbe continueront sans doute à nous traiter d'impie et d'athée ; nous n'en aurons pas moins la prétention de rester fidèle à la foi de nos pères, voire même d'être meilleurs catholiques que nos détracteurs, en mettant la presse au service de

cette tolérance chrétienne dont nous nous faisons avec joie l'apôtre en cette circonstance.

C'est avec un sentiment de profonde tristesse que nous transcrivons ces lignes. Nous savions bien que les idées malsaines avaient fait parmi nous d'effroyables progrès depuis quelques années, mais nous ne croyions vraiment pas que la gangrène de l'impiété fût aussi avancée. Nous marchons rapidement dans la voie où la France, la Belgique et l'Italie sont engagées ; il n'est plus permis d'en douter. Le langage de l'*Union de Saint-Hyacinthe* ne diffère en rien des propos les plus échevelés des journaux libre-penseurs de l'Europe.

La religion catholique n'est pas la religion de l'Etat, donc ses lois n'obligent pas les consciences ; tous sont libres de suivre qui bon leur semble en matière religieuse ; Voltaire et de Maistre, c'est-à-dire l'esprit catholique et l'esprit impie, sont également respectables, voilà les propositions absolument condamnables que l'*Union* soutient avec une hardiesse remarquable.

Et ce journal ose protester hypocritement de sa fidélité aux enseignements de l'Eglise ! C'est en se proclamant catholique qu'il cherche à saper par la base les doctrines de notre sainte religion, car le " libre-examen " est la négation la plus formelle de l'autorité de l'Eglise, de son empire souverain sur les consciences.

A PROPOS D'UN MAUVAIS THÉÂTRE

3 Juin 1882.

Dans notre dernier numéro nous avons fait un compliment à M. David, de la *Tribune*, sur la position qu'il avait prise relativement au théâtre français. Nous le regrettons presque, car nous ne pouvons nous empêcher de croire que lorsque M. David dit quelque

chose de bien, c'est un pur accident. Dans son numéro du 27 mai, il revient sur cette affaire de théâtre et il en fait un véritable gâchis. Voici entre autres choses, ce qu'il dit :

Des partisans enthousiastes, acharnés de l'opéra et du théâtre français vont peut-être se récrier, mais ils auront tort, car les mauvaises pièces auront pour effet d'éloigner du théâtre une bonne partie de notre population (quel malheur !) et de donner *complètement raison* au clergé de faire la guerre sans distinction à toute espèce de théâtre.

Cette phrase est un petit chef-d'œuvre dans son genre ; mais c'est un fort mauvais genre. M. David est passé maître dans l'art très libéral de donner tort et raison à tout le monde ; il est le type le plus parfait que nous ayons parmi nous du catholique libéral, qui dit au mal : Vous avez tort, mais non sans avoir quelque peu raison, et au bien : Vous avez raison, mais vous avez tort d'avoir raison.

Franchement est-ce que M. David ne croit pas que le clergé connaît mieux que lui ce qu'il faut et ce qu'il ne faut point à notre population ? Ne lui semble-t-il pas, en relisant son article, que ce n'est pas convenable de dire ou d'insinuer que *donner complètement raison au clergé* est chose à éviter ?

UN MAUVAIS JOURNAL ET SES SUPPOTS

24 juin 1882

Il y a quelque temps, nous avons reçu de New-York une lettre-circulaire imprimée portant les signatures des propriétaires du *Courrier des Etats-Unis*. Cette circulaire, qui paraît avoir été envoyée à tous les journaux du Canada, quémarlait une réclame en faveur du journal new-yorkais. Nous avons jeté ladite circulaire au panier ; tous nos confrères n'en ont pas

fait autant, nous le constatons avec un vif regret. Loin de là, un certain nombre d'entre eux ont rivalisé de zèle pour se rendre agréables aux nouveaux propriétaires de la feuille en question.

L'Événement a battu la marche. Cela ne doit pas nous étonner. Ce journal sans principes s'est toujours distingué par son dévouement en faveur des mauvaises causes ; qu'il se dise libéral ou conservateur, qu'il se prosterne devant MM. MacKenzie et Joly ou qu'il flagorne Sir John et M. Chapleau, peu importe, c'est toujours le même organe du mal, railleur, sceptique et dissolvant, sans cœur, sans honneur et sans foi.

Une réclame dans les colonnes de *L'Événement* en faveur du *Courrier des Etats-Unis*, c'était donc dans l'ordre pour ainsi dire.

La *Concorde* a suivi *L'Événement*. C'était encore dans l'ordre.

Le *Courrier de Montréal* a reproduit, avec éloges, l'élucubration de *L'Événement* ; ce n'était pas dans l'ordre, mais vu le manque absolu de contrôle qui caractérise la rédaction du *Courrier* depuis quelque temps, on ne pouvait pas s'en étonner.

Puis, la *Gazette*, de Joliette, a dit son mot en faveur de la feuille new-yorkaise. Cela nous a étonné et attristé.

Voici maintenant que le *Journal de Québec* vient, à son tour, avec un article en l'honneur du *Courrier des Etats-Unis*.

Cet article du *Journal* est bien pire que ceux des autres journaux dont nous avons parlé.

Tandis que *L'Événement*, la *Concorde*, le *Courrier de Montréal* et la *Gazette de Joliette* consacrent à ce sujet des articles de louanges pures et simples, le *Journal* met dans son écrit juste assez de " réserves " pour rendre un véritable service au *Courrier*.

On le sait, un écrit où il n'y a que des éloges, et des éloges exagérés produit relativement peu d'effet ; ça sent trop la réclame, ça trop l'air payé tant la ligne.

Pour qu'un écrit en faveur d'un livre, d'un journal, d'un homme produise son effet, il faut qu'il y ait

quelques petites " réserves " mêlées aux éloges afin de donner à l'article un air d'impartialité qui séduit.

C'est ce que l'écrivain du *Journal de Québec* a parfaitement compris.

Nous allons faire une guerre à mort au *Courrier des Etats-Unis* et à tous ceux qui l'appuient ; c'est pourquoi, afin qu'on ne puisse pas nous accuser d'exagérer la portée de l'article du *Journal de Québec*, nous le reproduisons intégralement. Le voici, tel que nous le trouvons dans le numéro du 15 juin courant :

M. Lassalle, ancien propriétaire du *Courrier des Etats-Unis*, vient de prendre sa retraite, après avoir publié cette feuille avec le plus grand succès, pendant un grand nombre d'années.

Le *Courrier des Etats-Unis* est en effet, un grand succès de journalisme français en Amérique, s'il est vrai, comme nous le croyons, que ses profits nets, par année, atteignent près de \$30,000, et que la valeur de l'établissement s'élève à \$200,000.

Nous n'avons pas de peine à croire à ce succès matériel, en jetant les yeux sur les trois éditions, quotidienne, hebdomadaire et du dimanche, que publie notre confrère new-yorkais.

Ces trois éditions, d'un caractère distinct, sont des plus intéressantes, sous le rapport de la variété des informations et le talent de la rédaction, qui porte le cachet littéraire des grands journaux parisiens, seulement nous n'avons pas pu toujours en approuver l'esprit et le choix.

Le *Courrier des Etats-Unis* a une grande circulation au Canada.

Sa politique américaine nous renseigne généralement avec impartialité, et quand il s'agit du Canada, nous trouvons en lui un ami sincère, surtout quand il est question des intérêts canadiens-français.

Nous saisissons la présente occasion pour lui témoigner notre reconnaissance.

Quant à sa politique européenne, nous faisons aussi nos réserves, n'envoyant pas toujours au même point de vue que lui les diverses questions, qui s'agitent dans le vieux monde, surtout en France.

Ces réserves faites, nous offrons à M. Lassalle nos plus franches félicitations sur ses succès passés, et lui souhaitons la plus paisible retraite qu'il puisse désirer.

Nous offrons en même temps nos meilleurs souhaits à la nouvelle direction du *Courrier*, qui continuera à être rédigé par M. Léon Meunier, écrivain des plus distingués, et à être administré par M. H. P. Sampers.

Tous deux restent seuls propriétaires du *Courrier des Etats-Unis*.

Pauvres gens du *Journal de Québec* ! Savez-vous bien ce que vous faites ? Nous voudrions croire que vous ne le savez pas, mais votre expérience vous condamne.

Que vous le sachiez ou que vous ne le sachiez pas, voici ce que vous faites : Vous prêtez main forte au démon de l'impureté, au démon qui peuple les lupanars.

Ce langage paraîtra peut-être excessif ; cependant nous voudrions trouver des expressions encore plus fortes pour flétrir le *Courrier des Etats-Unis*.

L'obscénité de certains feuilletons du *Courrier* est incroyable. Il y a des passages, par exemple, du roman intitulé : *Fleur du Crime*, que ce journal vient de publier, qui sont tellement immondes, tellement pourris, tellement puants que non-seulement nous ne pouvons pas les reproduire ici pour les flétrir, nous ne pouvons pas même les analyser.

Ces propos sont obscènes au delà du croyable, encore une fois. Le père de famille le moins scrupuleux qui entendrait un jeune homme tenir un pareil langage devant sa fille ou sa femme, chasserait le misérable de sa maison à coup de fouet.

Que disons-nous, cela est si abominable qu'un homme respectable aurait honte de lire ces passages tout haut devant un autre homme.

Plus que cela, nous défions tout homme qui ne soit pas complètement dépravé et endurci dans le crime, de lire cela tout bas sans rougir.

Il est impossible que la jeune fille ou le jeune homme qui se nourrit habituellement de cette pourriture n'ait pas l'imagination souillée.

Eh bien ! le *Courrier des Etats-Unis*, qui publie ces abominations, est très répandu au Canada, il circule dans nos familles, il traîne sur la table des cabinets de lecture où les gens le dévorent.

Et les journaux canadiens font de la réclame en faveur de ces immondices !

Le *Journal de Québec* nous dit que les profits du *Courrier* atteignent le chiffre de \$30,000 par année.

Ce chiffre représente le prix des âmes que ces mauvaises lectures perdent chaque année ! Avez-vous jamais songé à cela ? pauvres gens du *Journal de Québec*.

Vous félicitez MM. Mennier, Lassalle et Sampers, tandis que vous devriez les flétrir comme des empoisonneurs de la jeunesse ; vous leur témoignez " votre reconnaissance " ! Grand Dieu, savez-vous ce que vous dites ? Avez-vous une idée de l'effrayante responsabilité que vous assumez ?

Quand vous parattrez devant le Juge juste et sévère, qui demandera à chacun de nous un compte rigoureux, que direz-vous si vous voyez surgir autour de vous les âmes accusatrices de vos compatriotes, de vos proches peut-être, perdues par votre faute, perdues parce que vous les aurez engagées à s'empoisonner ?

Pauvres gens du *Journal de Québec*, avez-vous jamais songé à cela ? Avez-vous jamais songé au jugement dernier ? au compte épouvantable que vous aurez à rendre du scandale que vous donnez ?

En politique, jouez le rôle ignoble que vous jouez depuis quelque temps, si cela vous permet de vivre ; par là vous ne nuisez qu'à vous-même ; mais pour l'amour de Dieu ne vous alliez pas au démon de l'impureté, incarné dans les feuilletonistes immondes du *Courrier des Etats-Unis*, pour perdre les enfants de vos frères !

24 juin 1882

Sous ce titre : *Est-ce une panique*, nous lisons dans le *Monde* de Montréal :

La *Vérité* du 10 juin, blâme l'*Evénement* d'avoir publié une réclame de près d'une colonne en faveur du *Courrier des Etats-Unis*, qu'elle dénonce

comme immoral, etc. C'est tout de même, chose assez singulière que l'autorité épiscopale soit jusqu'ici restée muette sur ce sujet. La *Vérité* doit s'effrayer à propos de rien ; car si, comme elle le dit, les feuilletons de la feuille New-Yorkaise étaient très souvent immondes, ses faits-divers et ses reproductions presque toujours sujets à caution, les évêques, qui doivent savoir que le *Courrier* circule au Canada par milliers d'exemplaires, n'eussent certainement pas manqué d'élever la voix. Du moins nous aimons à le croire.

Si le rédacteur du *Monde* comprenait le rôle de la presse catholique il n'aurait pas écrit cet entrefilet.

Notre confrère veut donner à entendre que nous cherchons à régenter les évêques, à leur dicter la ligne de conduite qu'ils doivent suivre. Pourtant, rien n'est plus loin de notre pensée, et rien, dans nos écrits, ne justifie la malveillante insinuation que renferme l'article du *Monde*. Dieu merci, nous nous sommes jamais rendu coupable de la faute insupportable de faire la leçon à l'épiscopat ; nous avons nos défauts, mais non pas celui-là.

Nous connaissons les droits et les devoirs de la presse catholique ; nous savons où commence et où finit son rôle.

Le rôle de la presse catholique consiste à proclamer les principes catholiques, à combattre le mal jour par jour, à opposer aux écrits funestes de la mauvaise presse, des réponses, des réfutations ; il consiste encore à éclairer l'opinion, à la former, à signaler les dangers. Lorsqu'il s'agit de l'application des principes, lorsqu'il s'agit de trouver le remède aux maux, le rôle du journaliste catholique cesse et il doit se conformer, comme les autres fidèles, aux prescriptions de l'Ordinaire.

Voilà ce que nous avons appris de Pie IX et de Léon XIII, voilà ce que nous essayons de mettre en pratique.

Dans le cas actuel, il s'agit de flétrir un mauvais journal qui, au dire du *Monde*, "circule par milliers au Canada" ; nous dénonçons cette feuille avec toute l'énergie dont nous sommes capables, et, en le faisant, nous ne sortons pas de notre rôle.

Le *Monde* doit savoir, comme nous, que NN. SS. les évêques n'ont pas le temps de lire les feuilletons et les

faits-divers de tous les journaux qui circulent au Canada ; c'est aux journalistes catholiques qui, par leur état, sont obligés de lire ces choses, à signaler le danger. Et pour notre part nous n'allons pas au-delà. Du moment que l'épiscopat est averti du danger, notre rôle est fini ; les évêques agiront selon la lumière et la sagesse que le Saint-Esprit leur donne pour gouverner l'Eglise, pour protéger la foi et les mœurs des fidèles. Nous n'avons pas la sottise prétention d'entrer sur ce terrain.

Si le *Monde*, au lieu de nous turlupiner, au lieu de nous chercher noise et de nous représenter comme faisant du zèle intempestif, voudrait prendre la peine de lire certains feuilletons du *Courrier* et de les signaler à qui de droit, il remplirait bien mieux le rôle de journaliste catholique auquel il prétend encore.

LE " JOURNAL DE QUÉBEC " ET LE " COURRIER DES ETATS-UNIS "

8 juillet 1882.

Nous avons promis de reproduire intégralement la " réponse " du *Journal de Québec* à notre dernier article sur le *Courrier des Etats-Unis*. Nous remplissons notre promesse, tout en demandant pardon à nos lecteurs de leur infliger un pareil morceau ; mais il est bon que le public sache comment on s'y prend aux bureaux du *Journal* pour défendre une mauvaise cause. Voici cette prose, c'est intitulé : la *Vérité* :

Ce journal trouve que nous jouons, en politique, un " rôle ignoble ", et que nous en jouons un autre encore bien pire, celui d'encourager une *littérature si obscène, si immonde, si pourrie, si puante*, qu'il ne peut reproduire, pour le létrir, ce que nous avons eu l'infamie de favoriser et d'encourager par un de nos articles.

Heureusement que le rédacteur de la *Vérité* s'enferme lui-même en citant intégralement notre article, qui est le plus inoffensif du monde et notre meilleure justification.

Il s'agit de notre récent article, sur le *Courrier des Etats-Unis*, et dans lequel nous faisons certaines "réserves" sur le choix des matières renfermées dans cette feuille.

Ces "réserves," nous dit la *Vérité*, valent pour le *Courrier* plus qu'une réclame, ou il n'y aurait que des éloges, parce qu'elles donnent à notre article "un air d'impartialité qui séduit."

Si nos "réserves" peuvent produire cet effet, le rédacteur de la *Vérité* ne comprend-il pas que son propre article du 24 juin est encore bien plus dans le même cas ?

En nous annonçant que les feuilletons du *Courrier des Etats-Unis* sont obscènes, immondes, pourris, puants, notre confrère, en effet, court risque de provoquer la curiosité de ses lecteurs, et ceux-ci seront très probablement portés à imiter leur oagane, à lire ces mêmes feuilletons pour juger par eux-mêmes comme le fait le rédacteur de la *Vérité*.

Pour ce qui nous regarde, nous ne savons pas si le *Courrier des Etats-Unis* se permet de publier des feuilletons obscènes et immondes, n'en lisant jamais et préférant la lecture sérieuse et utile, mais si ce journal en publie, n'est-il pas amusant d'apprendre que c'est dans cette espèce de littérature que le rédacteur de la *Vérité* passe une partie de son temps ?

La *Vérité* ne saurait s'abriter sous le prétexte que c'est pour jeter le cri d'alarme contre le danger des lectures immorales et en éloigner les lecteurs honnêtes.

L'écrivain de la *Vérité* n'a pas qualité pour cette fonction.

Il n'a pas encore reçu ces titres *d'inquisiteur de la foi ou de la morale* ; il n'est pas au milieu de nous, le délégué de la congrégation de l'Index, chargé d'examiner les productions littéraires, d'en prohiber ou d'en permettre la lecture et la vente.

Non, il n'est rien de tout cela ; il est tout simplement un profane comme nous, à qui il est défendu de lire tout mauvais livre, toute littérature obscène et immonde.

Si vous ne voulez pas que vos propres lecteurs lisent cette littérature pernicieuse, commencez donc par leur donner l'exemple et ne pas en lire vous-même !

Mais c'est avoir pris trop au sérieux la *Vérité* : nous demandons pardon à nos lecteurs.

Nous pourrions, à la rigueur, nous dispenser de tout commentaire, car cette prétendue "réponse" est un de ces écrits incroyablement faibles qu'il suffit de mettre sous les yeux des gens intelligents et honnêtes pour en faire la réfutation la plus complète ; aussi, si nous n'avions affaire qu'à nos abonnés, nous nous contenterions de la simple reproduction ; mais nous avons affaire aux rédacteurs du *Journal de Québec*, et il convient de leur dire quelques petites vérités.

Notre confrère prétend que nous nous sommes enfermé en reproduisant intégralement son premier article sur le *Courrier*. Le rédacteur du *Journal* est bien plus rusé que nous ; il se garde bien, lui, de "s'enfermer" en reproduisant même quelques lignes de notre écrit. Mais nous aimons mieux nous "enfermer" aux yeux des gens du *Journal* que d'avoir recours à ces petites habiletés qui constituent l'unique force de ceux qui ont une mauvaise cause à défendre.

Le *Journal* a l'audace de dire que nos flétrissures sont plus propres à faire mousser le *Courrier des Etats-Unis* que son propre article élogieux, dans lequel il entre, comme nous l'avons déjà dit, juste assez de timides réserves pour donner à la réclame un air d'impartialité ! En vérité, il faut être poussé au pied du mur pour écrire de pareilles balivernes.

Si nous avons excité la curiosité de quelques esprits déjà empoisonnés par de mauvaises lectures, tant pis pour ces esprits malsains ; nous n'écrivions pas pour eux, mais pour les pères de famille, pour les mères de famille, qui ne veulent pas que l'imagination de leurs enfants soient souillée par les abominations du *Courrier des Etats-Unis*. L'article du *Journal de Québec* était de nature à endormir la vigilance de ces pères et mères de famille, voilà pourquoi nous l'avons flétri en même temps que les feuilletons immondes du *Courrier*.

Si la thèse du *Journal* était soutenable, il ne faudrait jamais dénoncer le mal, de crainte d'exciter la

curiosité ; et le blâme qu'il veut nous infliger retomberait sur nos évêques et nos prêtres qui ne se lassent pas de signaler les dangers des mauvaises lectures, car plus l'avertissement vient de haut, plus il doit " exciter la curiosité," selon la doctrine du *Journal*.

Nous invitons notre confrère à soumettre sa thèse à n'importe quel théologien.

Si le *Courrier des Etats-Unis* était absolument inconnu dans notre pays, peut-être le faux raisonnement du *Journal* serait-il un peu moins faux ; bien que, même dans ce cas, notre article eût été pleinement justifié par les réclames de certains journaux canadiens en faveur de l'immonde feuille new-yorkaise. Mais comme question de fait, le *Courrier des Etats-Unis* est répandu par centaines—le *Monde* dit par milliers—d'exemplaires au Canada. En supposant donc que notre article ait pu excité la curiosité chez certains gens à l'esprit malade—ce qui est fort problématique, attendu que notre journal n'est guère lu par ces gens là—Nous avons la certitude que nos remarques ont mis plus d'un père de famille sur ses gardes.

Voilà la seule objection, nous ne dirons pas sérieuse, mais spécieuse, que le *Journal* ait pu opposer à notre écrit. Le reste de son article est tout simplement d'une faiblesse pitoyable. Dire que nous ne sommes pas le délégué de la Congrégation de l'Index et que, par conséquent, nous n'avons pas le droit de jeter un cri d'alarme lorsque nous voyons les mauvais feuilletons inonder notre pays, c'est se moquer des gens ; prétendre que nous donnons un mauvais exemple en flétrissant les immondices du *Courrier*, c'est faire rire de soi ; trouver plaisant que nous nous imposions la tâche écœurante de lire deux ou trois colonnes de pourriture pour pouvoir en parler avec connaissance de cause, c'est s'amuser à peu de frais.

La vérité dans toute cette affaire, c'est que le *Journal de Québec* a été convaincu d'avoir favorisé la propagation de la peste chez nous ; et au lieu d'avouer franchement sa faute et de chercher à la réparer de son

mieux, il s'engage de plus en plus dans le mauvais chemin où il est entré. (1)

REPONSE AU "MONDE"

8 juillet 1882

Nous demandons bien pardon au *Monde* de n'avoir pas répondu plus tôt à son article à notre adresse intitulé : " Un incident à vider. " Nous constatons avec plaisir que notre confrère se montre beaucoup moins grossier que d'ordinaire ; c'est un progrès considérable dont nous le félicitons.

Il s'agit de l'entrefilet que le *Monde* a publié naguère concernant le *Courrier des Etats-Unis* et que nous avons reproduit dans nos colonnes. Notre confrère nous prie de croire que ce *fait divers* a échappé à l'œil si vigilant du rédacteur en chef qui ne laisse rien passer tant soit peu de travers—selon lui—chez les autres. Il nous assure qu'il n'a vu le dit *fait divers* que dans nos colonnes. C'est bien ; *transeat*. Seulement, notre confrère devrait, ce nous semble, nous remercier de contrôler ainsi ses *faits divers*. Le *Monde* profite de l'occasion pour condamner sévèrement le *Courrier des Etats-Unis* ; " journal, dit-il, qui, par ses feuilletons et son défaut de principes religieux, est celui qui fait peut-être le plus de mal en Amérique, d'autant plus que bien des gens le lisent sans défiance et le croient sans reproche. "

Voilà qui est bien dit !

Le *Monde* affirme qu'il avait même " l'intention de protester contre les éloges plus ou moins déplacés qu'en ont fait certains journaux libéraux " " Mais, ajoute-t-il

(1) Par une ordonnance en date du 18 juillet 1882, Mgr Tasehereau, archevêque de Québec, condamna le *Courrier des Etats-Unis* et en défendait la lecture à tous les diocèses de son diocèse.

tristement, les travaux de la campagne électorale nous en ont empêché. ”

Voilà, par exemple, qui est fort mal dit.

Pourquoi, nous vous le demandons, mêler l'esprit, de parti dans cette affaire ? Le *Monde* parle de *certains journaux libéraux* qui ont fait de la réclame en faveur du *Courrier des Etats-Unis*, tandis qu'il doit savoir que ce sont surtout ses propres amis politiques, le *Courrier de Montreal*, le *Journal de Québec*, l'*Événement* la *Gazette de Joliette*, qui ont le plus péché sous ce rapport.

Puis, les élections sont sans doute très importantes, mais n'auriez-vous pas pu les lâcher pour cinq minutes, pour “ protester ” un tantinet contre les éloges de certains journaux *libéraux*, soi-disant conservateurs ?

Avouez donc que si la *Vérité* ne vous eût pas révélé l'existence de votre fameux *fait divers*, votre protestation serait encore à venir, comme l'est votre protestation contre le bill de l'éducation que certains *libéraux*, soi-disant conservateurs ont voulu faire voter pendant la dernière session.

NOS RELATIONS AVEC LA FRANCE

10 novembre 1881

M. Chapleau a prononcé un discours programme à Sainte-Thérèse. Ce programme n'est ni long, ni difficile à comprendre, ni bien nouveau : Diminution des dépenses ; encouragement de l'agriculture et de la colonisation ; développement de nos relations d'affaires avec la France. Voilà à peu près tout.....

Nos relations d'affaires avec la France nous aideront sans doute à développer nos ressources. Mais nous ne devons pas nous laisser griser par cette pensée ; nous ne devons pas croire que l'ancienne mère-

patric va nous envoyer, à chacun de nous, une fortune toute faite. Il faudra à l'avenir, comme il a fallu par le passé, que tout le monde travaille beaucoup pour gagner le pain quotidien.

De plus, nous devons être sur nos gardes afin que les idées malsaines qui ont cours en France n'entrent pas dans notre pays avec les capitaux français. Si cela arrivait, le jour viendrait où nous regretterions amèrement notre " politique française. "

Quoi qu'en pensent la *Minerve*, le *Monde*, l'*Événement* et les journaux *ejusdem farinae*, ces relations avec la France présentent un danger réel, et c'est le devoir du journaliste qui voit autre chose dans le monde que les affaires de mine et de chemins de fer, de dire à ses compatriotes : " Prenez garde. "

26 novembre 1881

Notre ami le rédacteur du *Monde* n'est pas tout à fait content de nous, et notre manière de voir au sujet des relations du Canada avec la France ne lui plaît guère. Cela nous chagrine quelque peu, mais ne nous fera pas changer d'avis.

Notre confrère croit frapper un grand coup en rapprochant deux de nos phrases, dans une desquelles nous disons que la France, malgré ses erreurs, est encore le foyer d'où rayonnent sur le monde les grandes idées catholiques ; tandis que, dans l'autre, nous mettons nos compatriotes en garde contre les dangers que présentent nos relations d'affaires avec les Français.

Quoi qu'en dise le *Monde*, il n'y a pas, entre ces deux phrases, l'ombre d'une contradiction.

S'il n'y avait pas de catholiques en France, nos relations avec l'ancienne mère-patrie présenteraient peut-être plus de dangers, voilà tout ; mais la présence en France de quelques hommes vraiment catholiques ne fait pas disparaître le péril qu'il y a pour nous de fréquenter les hommes de la France officielle. Si nous

ne devons avoir des rapports qu'avec les catholiques de France, il n'y aurait certainement aucun danger à appréhender, loin de là ; mais il ne faut pas oublier que, s'il y a encore des hommes en France professant courageusement les idées catholiques, ces hommes y sont mal notés et leurs idées n'y sont pas à la mode. Car, il faut l'admettre, les doctrines de la France officielle et d'une très grande partie de la France d'affaires sont des doctrines détestables.

Il est souverainement puéril de dire qu'il n'y a aucun danger à fréquenter un homme qui professe l'athéisme ou l'indifférentisme, qui regarde le clergé comme l'ennemi du genre humain. Des relations d'affaires entraînent nécessairement des relations plus familières.

A l'encontre des prétentions du *Monde*, nous affirmons que les Canadiens ne sont pas "refractaires aux idées nouvelles qui dominent en France." Le socialisme et le communisme n'auront peut-être pas beaucoup de prise sur nous, parce que les éléments dont on fait les communistes et les socialistes manquent presque entièrement chez nous. Mais ce qui prendrait facilement racine dans notre pays, c'est l'indifférentisme, c'est le matérialisme, c'est l'athéisme, c'est la haine du clergé, c'est le mépris des choses saintes, des cérémonies religieuses, c'est la laïcisation des écoles, c'est le travail du dimanche, ce sont toutes les misères qui ont conduit la Fille aînée de l'Eglise dans un abîme de malheurs.

Nous ne prétendons pas qu'il faille nous claquer la porte et fermer nos portes aux capitalistes français ; pas du tout. Mais nous croyons que c'est une faute très grave de répéter sans cesse, comme font certains journaux, le *Monde* entre autres, que nos relations d'affaires avec la France sont sans aucun danger pour nous.

Ces relations présentent un danger réel, et vouloir cacher ce danger c'est le rendre cent fois plus grand.

18 décembre 1881

S'il fallait choisir entre " l'isolement " et l'adoption par nos compatriotes des idées dites modernes qui ont cours en France, nous dirions : restons isolés jusqu'à la consommation des siècles.

Pour que le contact du Canada avec la France officielle n'ait pas sur nous un effet désastreux, il faut une surveillance continuelle de la part de tous ceux qui ont pour mission de diriger l'opinion.

Nous l'avons affirmé et nous le répétons : dire sans cesse que nous n'avons rien à craindre, c'est rendre le péril cent fois plus grand.

En réponse au *Monde*, au sujet de nos relations commerciales avec la France, nous dirons seulement que nous souhaitons beaucoup que l'avenir ne justifie pas nos craintes ; nous désirons même ardemment qu'il donne raison à notre confrère contre nous. Cependant, nous persisterons à dire à nos lecteurs de temps à autre, si le *Monde* veut bien nous le permettre, que ces relations d'affaires avec les Français nous exposent à des dangers très réels. Et en le faisant, nous croyons faire notre devoir.

FRANCOPHOBIE

20 octobre 1881

C'est avec regret que nous constatons l'existence, chez un grand nombre de gens de la province d'Ontario, une haine profondément enracinée contre tout ce qui est canadien-français. Cette haine date de loin. Autrefois elle se traduisait par des cris féroces, des vociférations. C'était l'époque du *No Popery, no French domination*, époque où l'on affichait ouvertement la francophobie. Plusieurs personnes—et nous étions du nombre—croyaient que cet esprit funeste avait peu à peu disparu pour faire place à des idées plus larges,

à des sentiments moins pervers. Le ton de la presse haut-canadienne nous force, bien malgré nous, à croire qu'il n'en est rien et que la francophobie existe toujours dans la province sœur. Car la presse, surtout la presse anglaise, est un excellent baromètre, ou plutôt un miroir qui reflète fidèlement les opinions du public. Règle générale, les journaux anglais ne cherchent pas à former ou à réformer l'opinion ; ils ne font que la suivre. Cela exige moins d'efforts et paie beaucoup mieux. Si nos confrères d'Ontario manifestent encore une grande aversion pour la race canadienne-française, c'est beaucoup plus pour chatouiller agréablement les oreilles de leurs lecteurs que pour exprimer une opinion bien arrêtée chez eux.

Les journaux haut-canadiens d'aujourd'hui ne procèdent pas de la même manière que procédaient jadis le *Globe* et le défunt *Leader*. Nous n'entendons plus de ces violences de langage qui caractérisaient les luttes d'autrefois. On respecte plus les formes, mais au fond on est toujours animé du même esprit. Les feuilles d'Ontario emploient surtout contre nous le persillage, et affectent à notre égard des airs de supériorité. C'est ainsi que le *Free Press*, l'autre jour, en parlant de notre article sur les francs-maçons et le service civil, a profité de l'occasion pour insulter la presse française en général, prétendant que nos journaux se font remarquer surtout par l'étroitesse de leurs idées.

Le *Mail*, aussi, se signale depuis quelque temps par sa francophobie. C'est au point que le *Monde*, de Montréal, qui est pourtant l'ami politique du *Mail*, se voit obligé de ramener souvent son confrère de Toronto à l'ordre.

Les journaux du Haut-Canada font une œuvre anti-patriotique en cherchant à entretenir chez leurs lecteurs des sentiments d'animosité à l'égard des Canadiens-français. S'ils étaient à la hauteur de leur mission ils feraient tout le contraire ; ils travailleraient à inspirer aux masses des idées plus justes. Le *Mail* avait commencé, il y a quelque temps, à publier des articles très sympathiques à notre race, mais il faut croire que cela ne payait pas, car il a cessé de le faire.

Si les journalistes du Haut-Canada veulent que l'œuvre de la confédération soit durable, il faut d'abord qu'ils se débarrassent eux-mêmes de cette ridicule francophobie, et qu'ils travaillent ensuite à la faire disparaître chez leurs lecteurs.

LA PAIX OU LA GUERRE

4 mars 1882

Le *News*, de Saint-Jean d'Iberville, est d'une humeur massacrant par le temps qui court, et il nous accable de ses "orthètes les plus sonores. Notre confrère nous accuse "d'anglophobie" et prétend que nous voulons inspirer à nos compatriotes une haine aveugle contre la minorité anglaise. Cet écrivain féroce nous somme de nous amender sans délai. " Il est grand temps, dit le *News*, que la *Vérité* nous déclare si c'est la guerre ou la paix qu'elle veut ; si elle veut maintenir la bonne entente qui a jusqu'ici existé entre les Franco-Canadiens et les Anglo-Canadiens, ou si elle doit s'efforcer, comme elle l'a fait jusqu'ici, de détruire cette harmonie. C'est la paix ou la guerre, et la *Vérité* fera bien de considérer *si le jeu vaut la chandelle ?* "

Ainsi jase le *News*. Et de plus, notre confrère nous menace de traduire nos articles afin que ses lecteurs connaissent les terribles choses que nous disons. Cette proposition nous va à merveille ; nous sommes même prêt à fournir à notre belliqueux confrère, gratuitement, une bonne traduction anglaise de tous nos écrits où il sera question de la fière Albion.

Quant à cette accusation d'anglophobie, elle est tout simplement ridicule. Nous n'avons ni haine, ni préjugés contre l'Angleterre et ses braves habitants. On ne hait jamais son propre sang. Or, nous avons du sang anglais dans les veines, bien plus peut-être que le bretteur du *News* n'en a dans les siennes ; la langue

anglaise est notre langue maternelle ; nous l'avons parlée exclusivement jusqu'à l'âge de dix-sept ans.

Mais bien que nous n'ayons aucune haine contre l'Angleterre et la nation anglaise, nous n'approuvons pas tout ce que certains Anglais font, disent et pensent. Et quand nous n'aimons pas une chose, c'est notre habitude de ne pas nous gêner pour le dire.

Comme dit la chanson :

Je ne peux pas me déshabituer de ça.

Et, ce qui plus est, nous n'allons pas même essayer de nous en déshabituer pour plaire à nos bons amis du *News*.

Les Anglais, chez eux, sont fort aimables, mais il est admis que ceux d'entre eux qui vont s'établir dans les colonies ne le sont pas autant, règle générale. Ils se croient supérieurs à tous ceux qui les entourent et se donnent des airs ridicules.

À voir agir nos Anglo-canadiens et à lire la plupart de leurs journaux, on dirait que les Canadiens-français ne sont que tolérés ici, dans la Province de Québec. Cela ne nous plaît pas.

Ainsi, nous allons continuer, comme par le passé, malgré les colères et les foudres du *News*, à dire notre façon de penser au sujet de M.M. les Anglais quand nous le jugerons à propos.

La *paix* que le *News* nous offre, nous n'en voulons pas, et la guerre dont il nous menace, nous n'en avons pas peur.

And now gentlemen, what are you going to do about it ?

LA VENTE DES SPIRITUEUX

17 décembre 1881.

Le 7 du courant, la cour d'appel, à l'unanimité des juges, a confirmé le jugement de M. E. A. Déry, recor-

der de Québec, concernant la fermeture des auberges et buvettes le dimanche et depuis minuit jusqu'à 5 heures du matin, chaque jour de la semaine. On avait attaqué ce jugement, prétendant que le règlement municipal, qui ordonne la fermeture des débits de spiritueux à certaines heures était *ultra vires*, inconstitutionnel et constituait un empiètement sur les prérogatives du parlement fédéral, qui seul a le droit de voter des lois touchant le commerce. M. Déry, si nous avons bonne mémoire, affirmait que la fermeture des auberges le dimanche et à certaines heures de la nuit, n'était pas une question de commerce, mais une question de police, et partant était entièrement du ressort des autorités municipales et provinciales. Nous sommes bien aise de voir que la cour d'appel a confirmé la manière de voir de M. Déry. D'abord, parce que ce jugement permettra à ce digne magistrat de continuer la croisade qu'il avait si bien commencée en faveur des bonnes mœurs et qu'il avait dû interrompre en attendant l'arrêt du plus haut tribunal de la province. Ce jugement nous réjouit aussi parce que c'est un rude coup porté à ceux qui cherchent sans cesse à restreindre les pouvoirs de nos institutions locales, à rendre notre autonomie illusoire et à tout remettre entre les mains des autorités fédérales. Cette tendance à la centralisation est dangereuse au suprême degré, et les véritables patriotes doivent la combattre avec énergie et persévérance.

On se plait à répéter qu'il est impossible de rendre les hommes sobres par acte du parlement. C'est l'épigramme favorite des adversaires de la cause de la tempérance, mais pour ceux qui réfléchissent cette épigramme n'a pas de force. On pourrait employer cet argument contre toutes les lois pénales. Par exemple, il est impossible, par acte du parlement, de rendre tous les hommes honnêtes en temps d'élection, de les empêcher de vendre leurs votes ; cependant, faut-il dire, pour cela, que les lois contre la corruption sont inutiles ? Evidemment non.

On dit aussi que prendre un verre d'eau de vie n'est pas péché. Sans doute, mais l'ivrognerie est un

très grand péché ; c'est un péché contre Dieu, c'est un péché contre la famille, contre la société, et contre l'individu lui-même. Il est donc du devoir de l'État de travailler de toutes ses forces à faire disparaître l'ivrognerie, de la combattre par tous les moyens légitimes. L'un des moyens les plus efficaces de combattre ce grand mal, c'est de restreindre, autant que possible, la vente des spiritueux au verre. Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'il faille interdire complètement et d'une manière absolue la fabrication des spiritueux, car les spiritueux, comme tout ce qui est créé, comme les poisons mêmes, sont bons en soi ; ce qui est mauvais, ce qu'il faut combattre, c'est l'abus que les hommes en font.

Jamais on ne pourra nous convaincre que les débits de spiritueux appelés buvettes sont nécessaires au bonheur d'un peuple. Nous voudrions les voir tous fermés, et nous approuverions sans réserve une loi qui défendrait la vente des liqueurs éniivrantes au verre.

Nous espérons donc que la partie saine de la population de Québec appuiera fortement M. Déry dans sa tentative de restreindre, autant que la loi le lui permet, le funeste trafic des spiritueux, et nous formons des vœux pour que les amis de la tempérance fassent voter des lois et des règlements plus sévères encore.

LES LOTERIES

18 février 1882

Les journaux anglais continuent à s'occuper du projet que l'on prête au gouvernement Chapleau d'organiser une loterie provinciale. Il est vrai qu'un correspondant du *Mail* a dit que l'honorable premier ministre avait déclaré que cette rumeur était sans fondement. Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir faire connaître notre manière de voir sur les loteries, qu'elles

soient organisées et contrôlées par le gouvernement ou par des particuliers.

D'abord, nous ne voyons pas en quoi les loteries sont *immorales* pourvu, bien entendu, qu'elles soient administrées honnêtement. Une loterie, c'est un véritable contrat. Vous prenez un billet, connaissant parfaitement les conditions qui vous sont imposées ; il n'y a pas de vol, pas d'injustice, pas d'*immoralité* dans une loterie conduite honorablement.

C'est donc pure hypocrisie de la part des feuilles anglaises de jeter de si hauts cris à ce sujet, de se pâmer d'indignation à la seule pensée d'une loterie.

Nous disons que c'est de l'hypocrisie, car les rédacteurs de ces feuilles ne croient pas un mot de ce qu'ils disent. Ils condamnent l'idée d'une loterie parce que cette idée ne vient pas d'eux. Si la chose se faisait en Angleterre, ça serait bien fait.

Ces messieurs parlent de *gambling*, de jeux de hasard, et ils se voilent la face ! Quelle cafardisse !

Est-il une nation plus adonnée à la passion du jeu que la nation anglaise ? Qu'est-ce qui soutient les grands établissements du jeu sur le continent européen, sinon l'or anglais arraché très souvent injustement aux fermiers irlandais ? Il n'y a qu'un pays au monde où l'on voie tous les ans le spectacle aussi absurde qu'ignoble d'un parlement levant ses séances pour assister à des courses de chevaux intéressantes surtout par les énormes paris qui s'y font ; et ce pays, c'est l'Angleterre.

Qui nous dira combien de millions de louis sterling sont mis au jeu, chaque année, lors des courses de chaloupe et de yacht ?

Et quel est le pays qui fait, chaque année, un énorme commerce de *faucidiens*, un commerce d'*idoles* avec les tribus indiennes ? N'est-ce pas l'Angleterre ?

Et votre commerce d'opium et la guerre cruelle faite aux Chinois pour leur imposer ce hideux trafic. Parlez nous en donc.

Et les milliers de vies humaines que vous dépensez chaque année dans des guerres injustes, guerres dont l'unique but est d'étendre votre commerce et

d'augmenter vos revenus ! Est-ce qu'elles ne valent pas plusieurs loteries ?

Non, les Anglais n'ont pas le droit de nous parler d'immoralité sociale !

4 mars 1882

Dans notre numéro du 18 du mois dernier, nous disions, en réponse à certains journaux anglais, que les loteries ne sont pas immorales, pourvu, bien entendu, qu'elles soient administrées honnêtement. Nous en donnions pour raison qu'une loterie, dès lors qu'elle est conduite honorablement, est un véritable contrat dont les conditions sont connues des parties contractantes.

Sur ce, un correspondant arrive tout scandalisé dans les colonnes de l'*Electeur*, mercredi dernier alors que notre dernier numéro était sous presse. Il place sur sa tête un bonnet de docteur, sans produire d'autre titre que le mérite d'être " tout à M. Pacaud : " et ainsi affablé il nous fait l'honneur de nous donner un tout petit bout de leçon de philosophie, voire même de théologie. *Risum teneatis.*

Quelque malin a dit depuis que si le brave homme était un peu moins entier à M. Pacaud, il courrait la chance d'être un peu plus à la *vérité*, soit dit sans allusion.

Pour nous, sans poser en philosophe, et encore moins en théologien, nous demandons humblement au docte correspondant la permission de lui faire remarquer que, s'il veut bien se donner la peine d'ouvrir un traité élémentaire de philosophie ou de théologie, ou mieux encore, pour plus de sûreté, de consulter quelque personne habituée à feuilleter ces gros livres-là, il apprendra deux choses, pour son utilité et profit.

D'abord, un contrat, pour être véritable, doit reposer sur le droit, c'est-à-dire être juste et moral. La raison en est bien simple ; c'est qu'un contrat engendre une obligation qui lie la conscience. Or, jamais le

vol, l'injustice ou l'immoralité ne peuvent créer un lien qui puisse atteindre la conscience.

On dit bien quelquefois, dans le langage usuel, un *contrat usuraire, injuste* ; mais ces expressions impropres sont bannies du vocabulaire philosophique et théologique où les termes propres et précis ont seuls droit d'admission. Or, lorsque l'on veut poser en docteur, fût-ce même dans les colonnes de l'*Electeur*, il n'est que juste et raisonnable de tenir à la propriété des termes. Ce que l'on appelle *contrat usuraire, contrat injuste*, ne peut donc jamais être un contrat véritable.

Notre Code civil est d'accord, en cela, avec la saine philosophie et la théologie, en exigeant, comme une des conditions essentielles à l'existence d'un contrat valide, ce qu'il appelle *une cause ou considération licite*. Si le savant correspondant ne saisissait pas la portée de cette expression, il n'aurait qu'à s'adresser à qui de droit pour se renseigner.

En second lieu, une loterie revêtu des conditions d'honnêteté requises, est un contrat aléatoire, un contrat véritable par conséquent.

Donc, avons-nous pu conclure, une loterie conduite honnêtement n'est pas immorale.

C'est clair ; c'est simple. Et voilà pourtant le raisonnement qui a si fort scandalisé le correspondant de l'*Electeur*. Écoutons-le. " Suivant M. Tardivel, tout véritable contrat est licite, pourvu que les conditions soient connues des parties contractantes. Donc l'Église a tort de condamner l'usure et une multitude d'autres conventions que tous les hommes sensés regardent comme essentiellement injustes. — Et le docte logicien monte sur les toits pour dénoncer au monde entier notre profonde ignorance. S'il fût monté un peu moins haut, et eût regardé plus bas, il se serait peut-être aperçu qu'entre un contrat véritable, d'une part, et l'usure et les conventions injustes de l'autre, il y a un abîme sur lequel il passe d'un bond, en fermant les yeux. L'Église a raison de condamner l'usure et toutes les conventions injustes ; mais ces choses-là ne peuvent jamais être l'objet d'un véritable contrat, parce qu'elles ne peuvent créer aucun lien de conscience.

Le léger correspondant peut sauter par-dessus cet abîme tant qu'il lui plaira ; mais qu'il n'oublie pas que l'Église est trop pesante pour qu'il la puisse porter avec lui dans cette sorte de gymnastique. Il y a bien d'autres abîmes que les écrivains de l'*Electeur* ne voient pas, ou feignent de ne pas voir. Molière, en effet, a eu raison de dire que

Tout esprit n'est pas composé d'une étoffe
Qui se trouve taillée à faire un philosophe.

Nous pourrions peut-être, avec plus de justice que de malice, retourner au correspondant les autres vers par lesquels il termine si lestement :

Mais j'aimerais mieux être au rang des ignorants
Que de me voir savant comme certaines gens.

Les écrivains de l'*Electeur* devraient, une bonne fois pour toutes, prendre la résolution de ne pas traiter les questions graves auxquelles ils n'entendent rien du tout. Voilà deux fois de suite qu'ils s'embourbent misérablement. Car, on se le rappelle, ils nous ont accusé naguère d'avoir émis une *énormité* au sujet de l'éducation, et nous leur avons prouvé que ce qu'ils appelaient une *énormité* est l'enseignement de l'Église ! Ils en sont encore tout abasourdis.

Pendant que nous en sommes à parler des loteries, nous dirons que l'idée d'une loterie provinciale, organisée en permanence, ne nous plaît guère ; car une chose peut ne pas être immorale et cependant n'être pas du tout désirable.

27 mai 1882

Le *Nord* condamne, en des termes excessivement violents, l'honorable M. de Boucherville, pour s'être opposé au projet de loterie soumis à la législature ces jours derniers.

D'abord, notre confrère qui prêche la modération, devrait commencer par donner l'exemple, et ne pas parler d'un homme éminemment respectable, comme M. de Boucherville, dans un langage de carrefour. Voici un échantillon de la prose du *Nord* :

Battu sur la question du chemin de fer, M. de Boucherville, qui n'a que de hautes vengeances, de nobles ressentiments et de larges idées, a cru bon de se rabattre sur la loterie nationale ; il fallait se venger des Chapleau, des Lacoste et aussi du curé Labelle, hommes qui ont tous un tort impardonnable aux yeux de ce preux ; celui de se faire écouter de tout le monde, chacun à sa manière, dans le genre d'affaires qu'ils poursuivent, tandis que lui ne peut se faire entendre de personne sur aucun sujet. Ajoutons à cela, cette amertume, ce fiel légendaire dont se compose l'âme d'un faux dévot, et vous découvrez de suite la raison de son indigne conduite.

D'abord, si M. de Boucherville *ne peut se faire entendre de personne sur aucun sujet*, comment se fait-il qu'il soit seul responsable, selon notre confrère, de la non-réussite du projet de loterie ? Il est permis de se fâcher, mais non pas au point de déraisonner.

Ensuite, n'est-il pas souverainement indigne d'entendre M. Nantel traiter M. de Boucherville de *faux dévot* ?

M. Nantel prétend que M. de Boucherville est *plus catholique que le pape*, qu'il trouve " le parti conservateur gangrené parce que ses chefs actuels ne font que se soumettre aux décisions des congrégations romaines. " Nous voudrions bien savoir quand le pape ou les congrégations romaines ont décidé qu'il faut appuyer tout projet de loterie qu'il plaira à certains individus de soumettre à la législature de la province de Québec ? Cet abus intolérable qu'une certaine école fait sans cesse de l'autorité du Saint-Siège cause un énorme scandale dans le pays. Il est grand temps que cela cesse. Nous ne connaissons rien de plus répréhensible, de plus nuisible aux intérêts de la religion que cette triste manie qu'ont certains écrivains et certains hommes publics d'invoquer à tort et à travers le nom auguste du Saint-Père. Que la religion soit la

base de la politique, c'est ce que nous voulons, c'est ce que tout catholique doit vouloir ; mais dire qu'il n'est pas permis de différer d'opinion, sur une question parfaitement libre, avec M. Chapleau, M. Lacoste, ou même avec M. le curé Labelle, sans mériter le reproche d'insubordination aux décrets de Rome, c'est le fait, non d'un catholique, mais d'un esprit complètement dévoyé.

Pour qu'on ne puisse pas nous accuser d'exagérer la pensée de notre confrère, nous citons encore une phrase du *Nord* : Parlant toujours de M. de Boucherville et de son opposition au projet de loterie, notre confrère dit :

Ce qu'il comprend se réduit à de bien pauvres idées sur les devoirs d'un homme d'Etat et à de misérables chimères qu'une religion faussée et une ignorance complète du dogme et de sa pratique ont enracinées dans son esprit.

S'il ne s'agissait de choses si graves, ce serait superlativement amusant de voir M. Nantel ériger la croyance aux loteries en dogme. Mais vu le scandale, loin d'être amusant cela est triste au suprême degré.

Le *Nord* a un autre tort très-grave, c'est de chercher à faire croire au monde qu'il parle en ce moment au nom de tout le clergé catholique de la province. Or, nous savons que tel n'est pas le cas, nous savons que plusieurs membres du clergé ne voyaient pas d'un bon œil ce projet de loterie.

Entre admettre que les loteries sont permises, en thèse générale, et ne pas avoir confiance en tel projet de loterie, il y a un abîme qui sépare le bon sens d'avec la passion aveugle.

Il peut fort bien se faire qu'un grand nombre de prêtres soient favorables au projet de loterie dont il s'agit ; et personne ne songe à leur reprocher cette opinion. Mais une chose dont nous sommes bien convaincu, c'est que pas un membre du clergé ne voudrait signer l'article échevelé et tout à fait regrettable que vient de publier le *Nord*.

10 juin 1882.

Est-ce que M. Nantel, rédacteur du *Nord*, voudrait bien nous prêter un moment d'attention ? Ce brave jeune homme, on le sait, a dit toutes sortes d'injures à l'honorable M. de Boucherville parce que celui-ci n'a pas approuvé le projet de loterie nationale. Pour qualifier la conduite de l'honorable conseiller législatif, M. Nantel a déployé un luxe d'épithètes vraiment extraordinaire ; au point que ses propres amis ont trouvé son langage excessif. Le rédacteur du *Nord* revient à la charge et dit qu'il s'est laissé emporté par une sainte colère, que M. de Boucherville méritait bien les injures de bas étage que le *Nord* lui a lancées.

L'idée de ne point approuver le projet de loterie nationale ! C'est d'une audace incroyable !

Très bien ! Mais voici quelque chose qui nous intrigue. M. Beaudry, maire de Montréal et conseiller législatif, s'est opposé, lui aussi, au projet de loterie ; et tandis que M. de Boucherville a été très-digne et très-calme dans ses remarques, M. Beaudry s'est montré d'une extrême violence : il a parlé d'immoralité, etc., etc. Et cependant le *Nord* n'a pas trouvé un mot de blâme à son adresse ; il réserve toutes ses fureurs pour M. de Boucherville !

Il est vrai que M. Beaudry est un chaud partisan de M. Chapleau, et qu'il a voté pour la vente du chemin de fer du Nord. Mais ce ne doit pas être là ce qui empêche M. Nantel de "l'abîmer," car on connaît la sincérité et la stricte impartialité de notre confrère.

Tout de même, on se demande pourquoi il s'est montré si coulant envers M. Beaudry et si violent envers M. de Boucherville. C'est un de ces mystères du journalisme *indépendant*, dans lesquels il n'est pas permis aux profanes de pénétrer.

LES ALIENES

24 mars 1882.

La loi concernant les aliénés, votée en 1880, devrait être modifiée sans délai. Dans sa forme actuelle elle consacre une injustice criante.

En vertu de l'article 32 les frais d'entretien d'un aliéné interné sur l'ordre du lieutenant-gouverneur ou du secrétaire provincial sont payés, moitié par le gouvernement et moitié par la municipalité où l'aliéné a eu son dernier domicile. Et l'article 37 se lit comme suit :

Il sera loisible à toute municipalité qui aura ainsi payé aucune somme d'argent au gouvernement, pour l'entretien d'aucun aliéné interné dans un asile aux frais du gouvernement, de se faire rembourser par voie d'action et d'exécution en la manière ordinaire, sur les biens de l'aliéné ou sur ceux des personnes qui sont obligés par la loi de subvenir à sa subsistance et à son entretien. Nonobstant toute loi à ce contraire, telle municipalité pourra se faire rembourser par voie d'exécution sur les immeubles de l'aliéné ou ceux des personnes obligées par la loi à sa subsistance et à son entretien, quelque soit le montant du jugement qu'elle aura obtenu. "

C'est cet article qu'il faudrait amender sans délai, si nous ne voulons pas passer pour un peuple barbare.

En effet, il est constaté aujourd'hui que la très grande majorité des aliénés vient des paroisses les plus pauvres, et se recrute parmi les familles les plus indigentes de ces localités.

Une famille déjà affligée par la folie d'un de ses membres se voit de plus ruinée par une poursuite que la municipalité intente contre elle pour le recouvrement d'une somme relativement considérable. On nous a parlé de plusieurs cas réellement navrants, de malheureuses familles jetées dans le chemin ou forcées de s'expatrier.

C'est le devoir strict de l'Etat d'avoir soin des aliénés pauvres, du moment que la charité privée ne suf-

fit plus à la tâche. Qu'on fasse payer une partie des frais d'entretien par les municipalités, ou mieux encore par les conseils de comté, c'est très bien, mais au nom de la charité chrétienne, qu'on ne permette pas aux municipalités d'avoir recours contre la famille pauvre qui a le malheur de compter un aliéné parmi ses membres. C'est inhumain, c'est indigne d'un peuple évangélisé.

Si l'on trouve les charges de la province trop lourdes, qu'on impose une taxe spéciale pour l'entretien des aliénés. Cette taxe pourrait se percevoir à peu près de la même manière que la contribution au fonds des "bâtisses et des jurys?"

LA LIBERTE DU TRAVAIL

17 juin 1882

Nous lisons dans un journal de Montréal :

A une assemblée des membres de l'Union Typographique Internationale, tenue, hier, à Saint-Louis, Missouri, on a fait lecture des différents rapports qui démontrent la condition prospère dont jouit cette association. Le président a cru devoir faire remarquer qu'il y avait trop de typographes étrangers à l'Union et a recommandé de prendre des mesures pour empêcher que ceux-là qui travaillent pour des prix insignifiants aient de l'ouvrage.

Nous croyons devoir rappeler, à cette occasion, quelques notions bien élémentaires sur la liberté du travail qu'on oublie trop facilement.

Les ouvriers ont le droit incontestable de former des associations pour se protéger contre les exigences des capitalistes ; ils ont le droit de se mettre en grève si on ne leur donne pas les prix qu'ils demandent. Car l'ouvrier est le maître de son travail et il peut en disposer comme bon lui semble. Et si l'ouvrier isolé peut poser les conditions de son travail, il peut s'associer à d'autres pour faire respecter ces conditions.

Mais la liberté du travail existe pour tout le monde ; elle doit être respectée par tout le monde

Bien qu'une association d'ouvriers ait le droit de refuser son travail à moins d'obtenir tel prix, elle n'a pas le droit d'empêcher d'autres ouvriers de travailler pour les prix qu'ils voudront. Elle n'a pas même le droit d'empêcher ses membres de travailler pour le prix qu'ils voudront, car le refus de travailler doit être parfaitement libre.

C'est là un principe fondamental de la société civile ; lorsqu'on s'en écarte, on tombe dans le désordre.

Les cultivateurs qui viennent sur les marchés de nos villes ont certainement le droit de dire qu'ils ne vendront pas leurs denrées à moins de tel prix. Mais que dirions-nous si un certain nombre de cultivateurs se liguait ensemble, non seulement pour s'entendre sur les prix à demander, mais pour empêcher, par des menaces ou la violence, d'autres cultivateurs de vendre à meilleur marché ?

Nous les accuserions, avec raison, d'outrepasser leur droit et de commettre une injustice flagrante.

Pourtant leur conduite ne différerait en rien de celle des ouvriers qui se liguent ensemble pour empêcher d'autres ouvriers de travailler pour le prix qu'ils veulent accepter. Car le travail est une propriété, comme le beurre et la viande : chaque ouvrier est aussi maître de son travail que le cultivateur l'est des produits de sa ferme.

DEVONS-NOUS DISPARAITRE ?

8 juillet 1882.

Le *Chronicle*, de samedi, sous le titre de " bon conseil ", rapporte une parole ou une prétendue parole que Sir Hector Langevin aurait prononcée l'autre jour à Carleton. D'après le *Chronicle*, l'honorable ministre aurait dit à ses auditeurs qu'il importait peu qu'ils fussent Anglais, ou Irlandais, ou Ecossais ou Canadiens.

qu'ils avaient un intérêt commun à voir le pays devenir prospère. Voilà un sentiment qui nous paraît digne d'un homme d'Etat ; mais le *Chronicle* a certainement mal interprété la pensée de l'honorable ministre, du moins nous aimons à le penser.

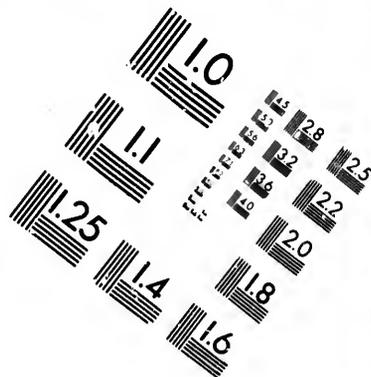
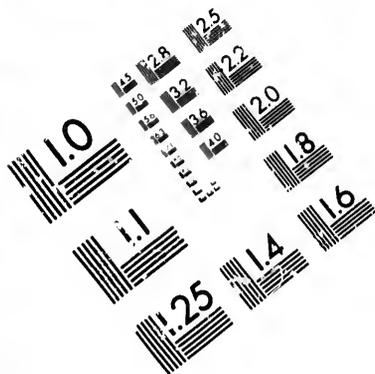
Notre confrère semble croire que Sir Hector Langevin a voulu, dans cette circonstance, conseiller aux divers éléments qui composent la population du Canada de renoncer à tout ce qui les différencie les uns des autres.

Il nous parle de *national tomfoolery*—les niaiseries nationales,—il veut qu'il n'y ait plus de disputes à propos de religion et de langage. Tout cela veut dire que le *Chronicle* a eu un nouvel accès de francophobie. Il voudrait voir disparaître l'élément français, l'idée française ; son rêve c'est que notre race soit absorbée par les races qui l'entourent, que la langue anglaise domine partout sur ce continent. Eh bien ! c'est un songe creux, et Sir Hector Langevin, qui a la réputation d'être un homme pratique, n'a pas pu vouloir dire cela. Il a sans doute voulu conseillé à ses auditeurs de ne point permettre que les différences de race et de croyance religieuse fussent nuisibles aux intérêts matériels du pays. Un tel conseil n'a rien que de très sensé, mais il est impossible que M. Langevin ait rêvé une fusion de tous les éléments disparates qui composent notre population dans un grand *tout* parlant la même langue et professant, pour toute religion, une espèce de morale civile.

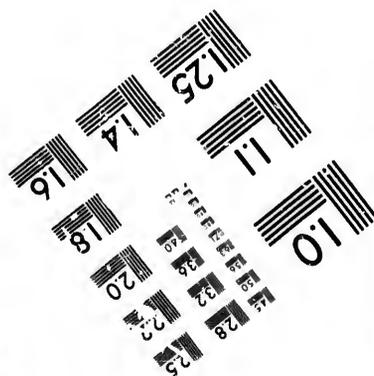
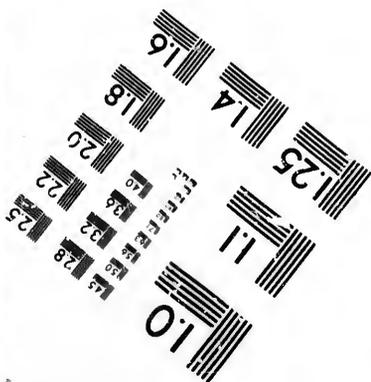
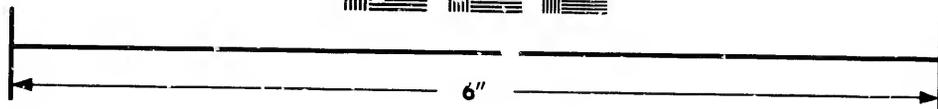
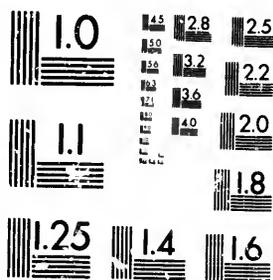
Le rédacteur du *Chronicle* peut être convaincu qu'il a mal compris l'honorable ministre ; il peut être convaincu de plus que son utopie ne se réalisera jamais. Ni lui, ni ses enfants, ni ses arrière-petits enfants, ni ses descendants les plus reculés ne verront l'anéantissement de la race française en Amérique. Mais ce que ses descendants verront, c'est un spectacle tout différent : Ils verront la race française, fortement retranchée dans la province de Québec, étendre rapidement ses conquêtes pacifiques à toute la partie nord-est de l'Amérique septentrionale.

Si l'écrivain du *Chronicle* connaissait un peu l'histoire du Canada, s'il se donnait seulement la peine de jeter un coup d'œil sur les derniers recensements du pays, il ne se bercerait plus de ses vaines illusions.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8 2.5
2.0 3.2 2.2
3.6 4.0 1.8

10

C
L
r
r
l
r
5
s
d
P
a
ca
de
ba
pe
qu
O
—
P

COLONISATION

LES ABUS QUI LA PARALYSENT

LE REMÈDE

1er octobre 1880 (1)

En 1869, la législature de Québec votait une loi concernant la vente et l'administration des terres publiques. Cette loi, sans être parfaite, était passable. En 1872, en 1875, en 1878 on l'a *amendée*, c'est-à-dire mutilée. Aujourd'hui, la loi est non-seulement lettre morte, c'est un véritable embarras. Ce sont surtout les modifications apportées à la loi en 1872 (36 Victoria chapitre 8) et en 1878 (41 et 42 Victoria, chapitre 5) qui ont fait de ce statut une plaie publique.

En 1872, par une philanthropie mal entendue et sous prétexte de favoriser les colons, la législature décréta ce qui suit :

Article 9. Chaque fois que sous l'autorité de la vingtième section de l'acte ci-dessus cité, le commissaire des terres de la couronne révoquera aucune vente, permis d'occupation, tenure par bail ou licence, une telle révocation constituera une confiscation pleine ou entière de toutes sommes de deniers payées pour l'achat, la concession, l'occupation ou la tenure par bail, etc., mais le dit commissaire pourra, en tout temps, accorder toute compensation ou indemnité qu'il croira juste et équitable ; pourvu que chaque fois qu'un billet de location aura été annulé, il en sera donné avis dans la *Gazette Officielle de Québec*, et cet avis sera affiché à la porte de l'église la plus rap-

(1) Cet article a paru dans le *Canadien*, de Québec, dont nous étions alors l'un des rédacteurs.

prochée du lot ou des lots dont le billet de location aura été annulé ; et il sera loisible au possesseur du dit lot ou lots, dans l'espace de soixante jours de la date de telle publication et affichage et tel avis, d'en appeler au lieutenant-gouverneur en conseil, et le commissaire des terres de la couronne ne disposera d'aucun des dits lots en faveur d'aucune autre personne, jusqu'à ce que le dit délai soit expiré, ou l'appel, s'il y en a, soit décidé.

C'était déjà rendre l'annulation de la vente des lots très difficile, en ajoutant à la loi un tourniquet dont les spéculateurs, et non les colons de bonne foi, profiteront. Mais voici l'amendement que le gouvernement libéral fit adopter en 1878.

Article 1. Chaque fois que le commissaire des terres de la couronne jugera convenable d'annuler, en vertu des dispositions de la vingtième section de l'acte concernant la vente et l'administration des terres publiques, 32 Victoria chap. 11, aucune vente ou permis d'occupation de terres situées dans une ou plusieurs municipalités, il devra publier au moins deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, une liste des terres dont il a l'intention de cancel-ler la vente ou le permis d'occupation, avec un avis annonçant que, deux mois après la date de cette dernière publication du dit avis, il annulera telle vente ou permis d'occupation.

Les deux articles suivants pourvoient à l'affichage par le secrétaire-trésorier de la liste des terres dont il s'agit d'annuler la vente et à l'avertissement, par carte postale, des occupants menacés.

A partir du jour où ces amendements furent sanctionnés, l'annulation de la vente d'un lot devint pratiquement impossible : Et voici comment :

M. X. a plusieurs lots sur lesquels il n'a rempli aucune des conditions exigées par la loi, lesquelles sont : occupation de la terre dans les six mois de la date de la vente et pendant deux ans, défrichement et culture, dans quatre ans, de dix arpents par cent et construction d'une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt. Le département veut annuler la vente et donne l'avis préalable voulu par l'amendement. Aussitôt M. X., qui est un homme plus ou moins influent dans son comté, va trouver son député, si

celui-ci est ministériel ; le député glisse un mot tout bas à l'oreille du ministre et l'avis disparaît, et la vente n'est pas annulée. Si le député de M. X n'a pas le bonheur d'être ministériel, M. X. fera jouer d'autres ficelles. Le résultat sera le même.

Cet amendement est tout à l'avantage du spéculateur. Le véritable colon n'en profite nullement. D'abord, parce que le colon de bonne foi remplit généralement les conditions de la vente. Et ensuite parce que aucun commissaire, à moins que ce ne soit un véritable barbare, ne songera jamais à annuler la vente d'un lot fait à un colon de bonne foi, mais qu'un malheur aurait empêché de remplir à la lettre les conditions que la loi lui impose. Et en troisième lieu, supposez un commissaire barbare et un colon malheureux, mais sincère, croyez-vous en bonne vérité que ce dernier pourra jamais faire jouer assez de ficelles pour garder son lot ?

Grâce au système actuel, il y a des centaines, des milliers de lots pris par des spéculateurs qui n'ont jamais rempli, qui ne rempliront jamais, et qui n'ont pas l'intention de remplir une seule des conditions voulues par le statut. Ils se sont emparés des meilleures terres publiques de la province et ils attendent qu'elles aient pris de la valeur pour les vendre à gros profits. Si vous ne me croyez pas, allez visiter n'importe quel *township* et vous vous convaincrez facilement que je n'exagère rien. Je connais tel endroit où il y a *treize lots de suite* qui ont été pris par le même individu et sur lesquels il n'y a pas un arbre d'abattu. Et il y a un nombre illimité de cas semblables.

Cet état de choses, on le conçoit sans peine, paralyse nécessairement la colonisation. Un colon voudrait s'établir sur un lot pris par un spéculateur qui n'a pas rempli les conditions voulues. Mais il lui faut d'abord faire annuler la vente. Je suppose un colon qui puisse faire jouer plus de ficelles que le spéculateur, ce qui est très difficile à concevoir. Il réussit enfin à convaincre le département que le lot sur lequel il veut s'établir doit être enlevé au spéculateur ; il lui faut attendre au moins *quatre mois et demi* avant de pouvoir

se mettre à l'œuvre—Deux insertions de l'avis dans la *Gazette officielle*, deux mois de délai après la dernière insertion avant que l'annulation puisse se faire, et après l'annulation, un autre délai de deux mois avant que le lot puisse être vendu. Ainsi en supposant que tout aille comme sur des roulettes, le colon devra attendre quatre mois et demi avant de prendre possession de son lot. Très probablement, le "galon rouge" aidant, le délai sera de cinq, six ou sept mois, peut-être plus encore. Quel est le pauvre diable de colon, je vous le demande, qui va entreprendre une pareille procédure ?

Et si le colon se place à côté des lots de notre spéculateur, quel est le sort qui lui est réservé ? Pendant des années, il mangera des mouches, ou plutôt les mouches le mangeront, il n'aura pas de voisins, pas de chemins. Et par son dur labeur il donnera de la valeur aux terres de son puissant rival qui se moquera de lui, de la loi et du commissaire des terres de la couronne.

Ce n'est pas un tableau de fantaisie que je fais là, c'est la triste et navrante vérité. C'est l'histoire de chaque jour, de chaque nouvel établissement. Et l'on prétend qu'il est possible de coloniser sérieusement dans de telles conditions et que la loi est faite pour protéger le colon de bonne foi ! Comme dirait M. Frs. Langelier, l'auteur des amendements de 1878, "c'est une mauvaise plaisanterie."

Mais quel remède peut-on apporter à tous ces maux ?

D'abord, il faut faire disparaître de nos statuts les amendements ridicules qui rendent la loi lettre morte. Il faut faire une guerre sans pitié aux spéculateurs. Il faut protéger le vrai colon en exigeant rigoureusement que ceux qui prennent des lots les défrichent et les occupent, ou les fassent défricher et occuper par d'autres. Voilà ce qu'il est absolument nécessaire de faire sans délai si l'on veut que la colonisation sorte de l'état de langueur où elle se trouve.

Mais il y a une réforme bien plus radicale encore qui est réclamée par tous les gens éclairés, par tous

ceux qui connaissent les besoins de la colonisation et qui ont vraiment à cœur cette œuvre nationale : *Il faut soustraire la colonisation et l'agriculture aux intrigues, aux tiraillements politiques.*

Qu'on crée un département de colonisation et d'agriculture, à l'instar du département de l'instruction publique, sur lequel le gouvernement et la législature auraient la haute surveillance (1) mais où les misérables tireurs de ficelles n'auraient pas accès.

Qu'on nous donne un surintendant qui connaisse son métier et qui soit à l'abri des funestes influences de celui-ci et de celui-là ; qu'on nous donne un département bien organisé, avec des règlements sensés et avec un ou deux "grands voyers" qui voyageraient continuellement et qui auraient l'œil partout, et alors la colonisation, au lieu de languir, prendra un merveilleux élan.

SAINT ZACHARIE DE METGERMETTE

14 juillet 1881

Dernièrement, notre rédacteur en chef avait l'honneur d'accompagner le R. P. Lacasse à Metgermette, nouvel établissement de colonisation. Il croit qu'un récit de ce petit voyage ne sera pas sans intérêt pour les lecteurs de la *Vérité*. Pour que ce récit soit moins guindé, abandonnons le *nous* trop pompeux, qui convient à l'article politique, et adoptons le *moi*, plus familier et qui sied mieux au simple chroniqueur :

Lundi, le treize juin, je prenais le train du "Québec Central" autrefois le "Lévis et Kennébez," pour

(1) Il ne faut pas conclure de là que la constitution du département de l'instruction publique repose sur un principe admissible. Une organisation qui serait excellente pour la colonisation ne convient pas nécessairement à l'éducation. Car la colonisation relève de l'Etat, tandis que l'éducation relève, de droit, de l'autorité domestique et de l'autorité religieuse, et non point du pouvoir civil.

Saint-Joseph de la Beauce, en route pour le canton de Metgermette. Il faisait une chaleur accablante. Dans le wagon où je me trouvais, il y avait fort peu de monde, et il ne se produisit aucun incident pour m'empêcher d'admirer, à mon aise, les belles campagnes que nous traversions, la fertile vallée de la Chaudière, et les magnifiques paroisses qu'arrose cette rivière.

A la station " du Pont, " située à cinq milles de Saint-Joseph, un brave ami de la colonisation, M. Gagné, m'attendait avec un petit billet du R. P. Lacasse. Le bon Père m'invitait à le rejoindre à St-Georges, et m'informait que M. Gagnés'était chargé de m'y conduire. Les sept lieues et demie qui séparent la station du Pont de St-George furent bientôt franchies, malgré la chaleur et la poussière. Car, il faut le dire, les chevaux de la Beauce ont un " train de route " superbe. Aussi, les gens de ce beau comté sont-ils particulièrement fiers de leurs chevaux. On m'a assuré qu'un brave cultivateur de cette contrée a intenté, un jour, une poursuite contre son voisin parce que celui-ci avait dit que son cheval, à lui, le défendeur, allait plus vite que le cheval du demandeur. C'était une insulte qu'il fallait laver dans un procès.

Au presbytère de St-Georges, où j'arrivai vers sept heures, le R. P. Lacasse m'attendait. Il me présenta à M. le curé Bernier, qui m'offrit l'hospitalité de sa maison avec une si grande cordialité qu'il m'eût été impossible de la refuser, quand bien même j'aurais été tenté de le faire. Le R. P. Bournigalle, O. M. I. s'y trouvait aussi, ayant commencé à prêcher une retraite aux paroissiens de St-Georges, le matin même. J'y fis, de plus, la connaissance de M. Meunier, autrefois vicaire de Sainte-Marie, aujourd'hui curé de Saint-Zacharie de Metgermette, de M. Roy, vicaire de St-Georges, de M. Gosselin, vicaire de Saint-François, et de M. P. Théberge, ecclésiastique, qui s'intéresse vivement à la colonisation, et qui, soit dit sans blesser sa modestie, a déjà beaucoup fait pour cette belle œuvre.

En pareille compagnie, il va sans dire que la soirée se passa fort agréablement. Nous eûmes une longue et intéressante conversation sur l'établissement de nos

terres incultes, l'amélioration de l'agriculture et l'immigration, interrompue quelquefois par un bon mot ou un récit de voyage du R. P. Bournigalle, ou une anecdote amusante du R. P. Lacasse.

Le lendemain matin, vers dix heures, nous partîmes pour Metgermette. Nos véhicules étaient deux superbes "planches". Ce sont les seules voitures qui puissent résister aux chemins de colonisation. M. B. Roy, de Saint-Joseph, conduisait le P. Lacasse, et M. Bourque, employé de M. Gagné, m'avait pris sous ses soins.

En gravissant les hauteurs qui dominent le village, nous vîmes sortir de l'église une nombreuse procession. C'était la procession du jubilé, et elle était faite aussi pour demander de la pluie. Quatre heures après, il pleuvait à plein ciel.

A trois lieues de Saint-Georges se trouve le canton de Watford. C'est un nouvel établissement, voisin de Metgermette. M. le curé Bernier doit bientôt y faire ériger une chapelle, et, pour le moment, M. Meunier desservira cette colonie.

Nous fîmes un petit détour pour visiter une partie de ce canton. Watford renferme de belles terres et de magnifiques cours d'eau, et déjà plusieurs colons, pleins de courage et d'énergie, y sont établis. La plupart de ces braves gens, occupés à la construction d'une grange, se trouvant réunis près du chemin, le P. Lacasse put leur adresser quelques paroles d'encouragement.

Revenant ensuite sur nos pas, nous nous engageâmes dans le chemin qui conduit à Metgermette. Les chemins de colonisation sont comme le chemin du Paradis : terriblement difficiles à parcourir. Roches, souches, racines, trous, bourbiers, arbres renversés qui bloquent la voie, arbres debout, mais à moitié rongés par le feu, qui menacent de vous écraser à chaque instant, voilà les délices réservées à ceux qui sont obligés de parcourir les chemins de colonisation. Pauvres colons ! me disai-je, si les ministres et les députés voyageaient par ces routes plus souvent, vous briseriez plus rarement vos voitures. Et je me mis à

rédiger, mentalement, le projet de loi suivant que je recommande à l'attention de nos législateurs :

PROJET DE LOI CONCERNANT LES CHEMINS DE COLONISATION

Attendu qu'il est à peu près impossible de faire de la colonisation sans des routes praticables ;

Attendu que les chemins de colonisation sont ordinairement dans un état affreux ;

Attendu que les ministres et les députés ignorent généralement les difficultés énormes que les colons rencontrent dans ces chemins ;

Attendu que les ministres et les députés travailleraient peut-être un peu plus à faire disparaître ces difficultés s'ils en avaient personnellement connaissance ;

Attendu qu'il appert que les ministres et les députés ont le goût et le loisir de faire des voyages, puisqu'ils vont aux eaux, et à d'autres endroits d'amusement ;

La Reine, de par l'avis et avec le consentement de la législature de la province de Québec, décrète ce qui suit :

Article I.—Tout député devra produire, au commencement de chaque session, et remettre entre les mains du président de la législature, un certificat signé par M. le curé A. Labelle, le R. P. Z. Lacasse, ou toute autre personne compétente, constatant que le dit député a parcouru, de bonne foi, pendant les vacances, quinze milles de chemin de colonisation.

Article II.—Tout ministre de la couronne, siégeant à l'Assemblée législative, devra produire, de la même manière, un certificat semblable au certificat mentionné dans l'article précédent, constatant qu'il a parcouru, de bonne foi, pendant les vacances, cinquante milles de chemin de colonisation.

Article III.—Tout député, ou tout ministre qui aura négligé de se conformer aux dispositions ci dessus, perdra, *ipso facto*, son droit de siéger et de voter dans l'Assemblée législative de la province de Québec, et sera inéligible tant qu'il ne se sera pas conformé aux dispositions de cet acte.

Article IV.—Le troisième jour après l'ouverture de chaque session, le président de l'Assemblée législative devra ordonner une nouvelle élection dans tout comté dont le représentant aura négligé de se conformer aux dispositions de cet acte.

Article V.—Cet acte viendra en vigueur le jour de sa sanction, et ne pourra pas être abrogé ou amendé tant qu'il y aura de la colonisation à faire dans la province de Québec.

Au moment même où j'achevais, dans mon esprit, la rédaction de cette loi aussi nécessaire que rigoureuse, la pluie vint changer le cours de mes idées. Nous fûmes bientôt mouillés jusqu'aux os, mais pas un seul murmure ne s'échappa de nos lèvres. Au contraire, nous rendions grâces au ciel de cette bienfaisante averse et nous demandions qu'elle durât longtemps.

Enfin, à quatre heures de l'après-midi, après avoir parcouru trois lieues de bons chemins et trois lieues de chemins impossibles, nous avons devant nous la terre promise, le canton de Metgermette, et le beau lac des Abénaquis sur les bords duquel des Français sont venus, il y a quelques années, faire des défrichements, aujourd'hui abandonnés. Seul, monsieur Victor Vannier y est resté, bravant la solitude et l'ennui. Il y possède maintenant un joli établissement, une maison fort spacieuse près du lac, un magnifique parterre, des champs fertiles ; et il a, de plus, l'agréable perspective d'être bientôt entouré de voisins. M. Vannier et son estimable famille nous reçoivent avec cette exquise politesse française que tout le monde connaît. Dans cette maison hospitalière, nous oublions bientôt les fatigues du voyage.

La nouvelle que le Père Lacasse est arrivé se répand bientôt, et le soir, plusieurs des colons établis dans ce canton se rendent chez M. Vannier pour avoir des nouvelles. Le R. P. leur annonce que Mgr l'Archevêque n'a pas voulu les laisser plus longtemps orphelins, qu'il a érigé le canton de Metgermette en paroisse, sous le vocable de Saint-Zacharie, qu'il a nommé M. Meunier, vicaire de Sainte-Marie, à cette nouvelle cure, et que M. le curé arrivera demain pour prendre possession de sa paroisse. Il fallait voir la joie de ces braves gens en apprenant cette heureuse nouvelle. Nous, habitants des villes, nous ne pouvons nous faire une idée de ce qu'est la solitude de la forêt, ni de la terreur indicible que cette solitude inspire aux colons. Les

mouches, la chaleur, les durs travaux du défrichement ne les font pas reculer ; ils n'hésitent pas à les affronter. Mais la solitude les épouvante. Et ce sentiment honore grandement nos colons canadiens : ils craignent de mourir sans le secours de notre sainte religion. Aussi, l'établissement d'une nouvelle colonie se fait-il toujours lentement, tant que le prêtre n'y est pas établi. Mais mettez un prêtre au fond du bois, dans le canton le plus reculé, le plus inaccessible, et vous avez plus fait pour la colonisation que si vous dépensiez cinquante mille piastres en chemins et en défrichements. La confiance naît aussitôt ; les colons arrivent, nombreux et pleins de courage, et dans peu d'années, vous voyez surgir une magnifique paroisse là où, naguères, il n'y avait que des terres incultes. Mgr l'Archevêque de Québec comprend cette grande vérité, et voulant le succès de la colonisation, il n'a pas hésité à donner un curé à Saint-Zacharie de Metgermette, bien que le nombre des colons qui s'y trouvent aujourd'hui soit comparativement fort restreint. Et l'avenir, soyons en convaincus, donnera raison à Sa Grandeur.

Après avoir fait part aux colons de cette bonne nouvelle, le R. P. tire de son inépuisable répertoire quelques anecdotes amusantes. Puis, nous récitons ensemble le chapelet et les prières du soir.

Le lendemain matin, mercredi, le P. Lacasse, M. Roy, deux jeunes gens venus pour visiter les terres et moi, nous partons pour explorer le canton. Nous nous rendons d'abord chez M. F. Gagné, établi à quatre milles du lac, au milieu du bois. M. Gagné n'a commencé ses travaux que l'automne dernier, et déjà il a un magnifique défrichement bien ensemencé. Il aura une bonne récolte cet automne. Après avoir passé quelques instants avec ce brave colon, nous continuons notre marche à travers la forêt. Nous visitons le lot de M. Roy sur lequel il y a un bon pouvoir d'eau. M. Roy se propose d'y commencer la construction d'un moulin dès cet été, je crois. Partout, nous trouvons de belles terres, bien boisées et bien arrosées. Sur les coteaux il y a de superbes " érablières " et dans les

fonds, qui sont très étendus et d'une qualité supérieure, nous remarquons de magnifiques "cédrières". Le terrain de Metgermett. est très-avantageux. Il y a, ça et là, quelques roches perdues, mais pas assez pour nuire à la culture de la terre. Comme l'a dit M. Gagné, ce ne sont pas des roches qui *poussent*, c'est-à-dire qu'elles sont sur la surface du sol. Si vous les ôtez, il n'en vient pas d'autres à leur place, comme cela arrive en quelques endroits. Du reste, il y a bien des lots, où il ne se trouve pas de roches du tout. En un mot, le canton de Metgermette, ou plutôt la paroisse de Saint-Zacharie, est incontestablement un des plus beaux établissements de colonisation que l'on puisse trouver dans la province de Québec. Tous ceux qui visitent cette colonie sont enchantés par la beauté du site et la richesse du sol. Aussi les lots se prennent-ils rapidement. Il en reste encore à prendre, mais ceux qui voudront se trouver près de la chapelle, devront s'adresser sans délai à M. Létourneau, agent des terres à Saint-Joseph.

Après avoir marché toute la journée, nous retournons chez M. Vannier vers six heures du soir. M. le curé Meunier y est déjà rendu, et installé dans une des maisons près du lac, qu'il occupera en attendant que la chapelle et le "presbytère" soient construits. Le bas de cette maison lui sert de demeure, tandis que le haut est converti en chapelle.

Le soir, nouvelle réunion des colons à la maison de M. Vannier.

Le lendemain matin, jour de la Fête-Dieu, en attendant la messe, je visite, avec M. Létourneau, agent des terres, une partie de la paroisse que je n'avais pu voir la veille.

Le R. P. Lacasse chanta la grand'messe dans la scierie construite près du lac. Environ cent cinquante personnes assistèrent à l'office divin, car plusieurs étrangers étaient venus des paroisses de la Beauce, témoigner par leur présence de leur dévouement à l'œuvre de la colonisation. M. le curé Meunier exprima à ses nouveaux paroissiens le grand bonheur qu'il éprouvait de se voir au milieu d'eux, pour y résider

aussi longtemps que la Providence le lui permettra. Il dit de plus un mot de saint Zacharie, patron de la nouvelle paroisse, et patron aussi du R. P. Lacasse. En choisissant ce nom, Mgr l'Archevêque a sans doute voulu reconnaître publiquement le zèle et le dévouement que le P. Lacasse ne cesse de déployer en faveur de la colonisation.

Après la messe, il y eut procession du Très Saint Sacrement. L'un des reposoirs avait été préparé sur le balcon de la maison de M. Vannier, l'autre, à quelques arpents plus loin. Ce fut un touchant spectacle que cette procession solennelle au milieu du bois.

Après la procession nous nous réunissons au presbytère où nous prenons le dîner. Puis, nous faisons l'inventaire des dons faits à la nouvelle paroisse par les généreux habitants de Sainte-Marie et de Saint-Joseph, qui ont fondé l'OEuvre du Tabernacle de Sainte-Marie dont le but est de fournir aux missions pauvres les objets nécessaires au culte.

Ensuite, nous songeons à l'avenir, et nous nous donnons rendez-vous à Saint-Zacharie, en 1884, lors de la visite pastorale de Mgr l'Archevêque. A cette époque, Saint-Zacharie sera déjà une paroisse florissante. Nous y trouverons une magnifique chapelle de 125 pieds sur 60.

Et voilà le récit de mon voyage à Metgermette. A une heure, jeudi après-midi, je reprenais le chemin de Québec, *via* Saint-Georges et Saint-Joseph, et en partant, bien que je sois d'un caractère peu démonstratif, je ne pus m'empêcher de crier au Père Lacasse :

Vive la colonisation ! Vive Saint-Zacharie ! Vivent les gens de la Beauce !

LES SPECULATEURS

15 septembre 1881.

L'œuvre de la colonisation a pris incontestablement de l'élan depuis un certain temps, grâce au dévoue-

ment de quelques hommes remplis de zèle et de patriotisme.

Si le gouvernement ne veut pas voir ce beau mouvement se ralentir bientôt, il doit se tenir sur ses gardes et avoir l'œil ouvert sur les spéculateurs, qui font un mal incalculable à la colonisation.

Par spéculateurs, nous entendons ces hommes qui, n'ayant que l'amour du gain dans le cœur, et nullement l'amour de leur pays, prennent des lots, non avec l'intention de les défricher, d'y demeurer ou d'y mettre des colons, mais pour les garder sans y toucher jusqu'au jour où les travaux des véritables colons en auront augmenté considérablement la valeur. C'est un abus très grave qui se glisse dans tout nouvel établissement, que nous avons constaté nous-même en plusieurs endroits, et qui met des entraves sérieuses à l'œuvre de la colonisation.

Le calcul des spéculateurs est très simple. Un canton vient d'être arpenté et ouvert à la colonisation. Vite, ces messieurs s'emparent des meilleurs lots. Des colons de bonne foi viennent prendre des lots à côté des lots des spéculateurs, ils font des travaux considérables, travaux durs et pénibles ; ils " mangent de la misère " comme on dit, pendant quatre ou cinq ans, et au bout de ce temps, ils ont donné beaucoup de valeur, non seulement à leurs propres lots, mais aussi aux lots de leurs voisins, les spéculateurs, qui n'ont pas fait abattre un seul arbre, qui n'ont absolument rien fait pour améliorer leurs terres. C'est ainsi que les spéculateurs exploitent les sueurs des colons de bonne foi. Un lot qu'ils ont payé \$20 ou \$30, ils le vendent, au bout de cinq ans, \$200 ou \$300, grâce au travail de colonisation pour l'avancement duquel ils n'ont pas contribué un seul sou.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'injustice criante de cette indigne manière de spéculer ; elle est évidente pour tout homme de cœur.

Nous le savons, la loi défend cette spéculation, mais nous savons aussi qu'elle se pratique sur une vaste échelle dans un grand nombre de cantons nouveaux, probablement dans tous, plus ou moins.

Nous prions le gouvernement de donner toute son attention à cette grave question et de sévir sans miséricorde contre les spéculateurs.

Pour que la colonisation marche, il faut, de la part des autorités, quelque chose de plus que de belles paroles d'encouragement, et quelques centaines de piastres dépensées plus ou moins mal à propos ; il faut des actes et des actes vigoureux. Il faut que la loi, qui est faite pour tout le monde, pour le riche comme pour le pauvre, pour le fils du cultivateur comme pour le politicien, soit appliquée impartialement à tout le monde.

UNE IDEE PATRIOTIQUE

22 septembre 1881

L'autre jour, la société Saint-Jean-Baptiste de Québec a choisi pour son président, M. Siméon LeSage. En acceptant cette charge, M. LeSage a émis une idée qui nous a beaucoup plu ; c'est une idée à la fois pratique et patriotique. Pourquoi, a dit M. LeSage, en substance, la société Saint-Jean-Baptiste se contenterait-elle de faire des démonstrations, utiles, si vous voulez, en tant qu'elles entretiennent le sentiment national, mais qui pourraient être facilement accompagnées d'autres œuvres plus pratiques. Par exemple, pourquoi notre société nationale n'entreprendrait-elle pas, avec l'aide des sociétés des municipalités environnantes, de construire une chapelle dans le canton de Normandin, au lac St-Jean ?

Cette colonie est une des plus intéressantes que l'on puisse trouver dans nos nouveaux cantons. De braves jeunes gens sont allés s'enfoncer dans la forêt, loin de toute habitation, commencer les durs travaux de défrichement. Nous les avons vus à l'œuvre et nous les avons admirés l'automne dernier. Aujourd'hui, ils ont de quoi vivre, et de quoi faire vivre un prêtre.

Mais ils n'ont pas les moyens de bâtir une chapelle. S'ils avaient cette chapelle, il est certain que Mgr Racine, évêque de Chicoutimi, qui a beaucoup à cœur la belle œuvre de la colonisation, leur donnerait un prêtre. Mettez un prêtre à Normandin, et dans quelques années vous aurez une belle paroisse nouvelle.

La colonie de Normandin a doublement droit à nos sympathies, car presque tous les jeunes colons qui s'y trouvent sont partis de Québec et des environs. Nous espérons donc que nos concitoyens seconderont généreusement la belle idée de M. LeSage et qu'ils mettront la société Saint-Jean-Baptiste en position de payer ses dettes, d'abord, et ensuite de construire une chapelle à Normandin.

très
jou

con
Ce
tiv
qu
offi
y t
de
bet
No
hav
sig
son
son
uns
ent
fau
gag
not
me

ne
bét
pet

AGRICULTURE

VIANDE, BEURRE ET FROMAGE

4 août 1881

Bien peu de personnes lisent nos livres *bleus*. C'est très regrettable, car ces publications contiennent toujours une foule de renseignements fort utiles.

Nous avons sous les yeux le dernier rapport du commissaire de l'agriculture de la province de Québec. Ce volume devrait être entre les mains de chaque cultivateur de notre pays. D'abord, il est écrit en *français*, qualité qui manque ordinairement à notre littérature officielle. Mais, ce qui est plus important encore, on y trouve un mémoire de M. E. A. Barnard, directeur de l'agriculture, sur la " production de la viande, du beurre et du fromagé dans la province de Québec. " Nous n'avons pas à faire ici l'éloge de M. Barnard. Sa haute compétence en matières agricoles, les services signalés qu'il a déjà rendus à la cause de l'agriculture, son patriotisme désintéressé et son amour du travail, sont connus de tous, et même appréciés par quelques-uns. Nous voudrions reproduire son mémoire en entier, si notre espace nous le permettait. Mais il nous faut bien nous contenter d'en faire une analyse et d'engager tous ceux qui ont à cœur le progrès matériel de notre province de le lire au long, de l'étudier, et de le mettre à profit.

M. Barnard constate d'abord que notre province ne retire que peu de bénéfices de l'exportation du bétail en Europe. Nos animaux sont généralement de petite taille, et, par un règlement très injuste de

marine anglaise, le transport d'un animal pesant 1,000 livres coûte autant que celui d'un animal pesant 3,000 livres.

Faut-il transformer nos races de bétail en vue des besoins de l'exportation anglaise ? M. Barnard n'est pas de cet avis. En premier lieu, il faudrait transformer notre système d'agriculture, remplacer nos prairies pauvres par de riches pâturages, et la paille, comme nourriture en hiver, par des aliments plus succulents. Cette transformation serait ardemment à désirer, sans doute, mais il est inutile de l'espérer avant bien des années.

Du reste, il est admis que les petites races bovines fournissent la meilleure viande et, par conséquent, commandent des prix plus élevés. Ne renonçons donc pas à nos petits animaux, mais cherchons un débouché ailleurs qu'en Angleterre, afin que l'exportation de notre bétail ne nous coûte pas un prix exorbitant.

Toutefois, M. Barnard est d'avis que dans les conditions les plus favorables à l'exportation, la production de la viande n'offre pas autant d'avantages aux cultivateurs que la production du lait.

En premier lieu, il faut tenir compte du fait que les immenses prairies naturelles de l'ouest offriront toujours à l'éleveur de bestiaux des facilités que nous n'aurons jamais dans notre province. Il y a là-bas des millions d'arpents de magnifiques pâturages ouverts à tout le monde. Les gens de l'ouest nous feront donc toujours une concurrence que nous ne pouvons que difficilement soutenir.

M. le directeur de l'agriculture veut que nos cultivateurs portent toute leur attention sur la production du beurre et du fromage. Voici quelques chiffres qu'il donne. On peut être certain qu'ils sont exacts :

Il est établi que pour produire 100 livres de viande, poids en vie, il faudra donner à l'animal la même nourriture qu'il faut pour obtenir 64 livres de beurre, ou 175 de fromage gras. En estimant le beurre à 23 cents et le fromage gras à 11 cents la livre, moyenne, on arrive aux résultats suivants : Une même quantité de nourriture donnée produira, soit

100 lbs. de viande, poids vif, valant.....	\$ 5.00
ou 64 lbs. de beurre à 23 cents., valant.....	14.72
ou 175 lbs. de fromage gras à 11 cents valant.....	19.25
ou 64 lbs. de beurre \$14.72 et 120 lbs. de fromage écrémé à 8 cts.....	24.32

Notre province produit actuellement environ 33 millions de livres de beurre, ou l'équivalent en fromage. En évaluant le beurre à 18 cts. la livre, prix moyen, c'est cinq millions de piastres que nos cultivateurs obtiennent de cette exploitation. Il serait facile de doubler, de décupler même cette somme si nous cultivions mieux, si nous donnions une meilleure nourriture à nos animaux, surtout si nous nous appliquions à produire du beurre d'une qualité supérieure. Car, malheureusement, le beurre que nous fabriquons n'obtient guère plus du tiers de ce que l'on paie les meilleurs beurres sur les marchés de l'Europe. Voici encore quelques chiffres que M. Barnard donne à l'appui de son assertion :

Quand les beurres du Danemark et de la Norvège sont cotés au prix de

140 à 160 chelins sterling par.....	112 lbs.
Les beurres de fabriques américaines, de 110s. à 135s. par.....	112 lbs.
Ceux dits de Kamouraska, de 60s. à 75s. par.....	112 lbs.

et encore y en a-t-il des quantités considérables qu'il faut vendre pour grasse de rones.

Comment remédier à ce triste état de chose ? Par l'établissement de beurreries et de fromageries. Nous en avons déjà plusieurs qui donnent de magnifiques résultats. Il nous en faut d'autres, et en aussi grand nombre que possible. Nous devons, de plus, acquérir les "connaissances du métier." Rien ne nous empêche de les acquérir comme nos voisins des Etats-Unis et de la province d'Ontario les ont acquises. Certes, personne ne prétendra que nos compatriotes manquent d'intelligence, Notre pays, du reste, par son climat et sa proximité des ports de mer, offre des avantages considérables sur le reste du continent pour la production du beurre et du fromage.

M. Barnard recommande l'emploi d'ouvriers-professeurs, payés par le gouvernement, pour enseigner à nos compatriotes tous les secrets de la fabrication du beurre et du fromage. Assurément, quelques milliers de piastres consacrés à une œuvre aussi importante, aussi *patriotique*, ne sauraient être mieux employés. Il faut espérer qu'à la prochaine réunion de la législature, le gouvernement ne manquera pas de les demander et que les députés ne les refuseront point.

LA REFORME AGRICOLE

11 août 1881.

On parle beaucoup, depuis quelque temps, de réformer notre système d'agriculture. Certes, nous avons grand besoin d'améliorer sérieusement notre manière de cultiver la terre, si nous voulons que notre pays soit réellement prospère et que le fléau de l'émigration cesse.

Mais sous prétexte d'opérer des réformes, il faut bien se garder des projets extravagants, impraticables, et partant nuisibles : il faut fuir les utopies.

On a parlé quelque part d'un projet de fermes modèles et entretenues aux frais du gouvernement provincial.

Ces fermes modèles officielles coûteraient très cher, et feraient peu de bien, croyons-nous.

Nos cultivateurs, voyant le gouvernement dépenser annuellement plusieurs milliers de piastres sur ces fermes, diraient tout simplement : Qu'on nous donne la même somme d'argent et nous ferons aussi bien, peut-être mieux encore.

Ce sont des préjugés, nous dira-t-on. Préjugés, peut-être, mais dans tous les cas, il faut en tenir compte si nous voulons produire quelque bien. Il est inutile de nous frapper la tête contre le mur ; nous

nous briserons le crâne, bien sûrement, mais nous ne ferons pas bouger une seule pierre de la muraille.

Il y a pourtant un moyen bien simple d'obtenir des fermes modèles dans chaque paroisse, non des fermes coûteuses qui exciteraient le mécontentement et la jalousie des cultivateurs, mais des fermes qui leur seraient d'une grande utilité et qui leur serviraient de véritables modèles.

Il y a longtemps que nous aurions ces fermes modèles et pratiques, si on avait voulu écouter le Rév. M. Tassé.

Que l'on offre de temps en temps des prix à ceux qui cultivent de la manière la plus profitable, en ayant bien soin de choisir des juges intègres et compétents dont les jugements ne seront pas discutés. On pourrait commencer par quelques paroisses pour la première année jusqu'à ce que l'organisation soit complète, et dans cinq ou six ans généraliser ces concours et les étendre à tout le pays.

On dira peut-être que nos cultivateurs sont arriérés, qu'ils cultivent mal, et que ce serait une folie de songer à faire d'eux des fermiers modèles. Mais on ne pense pas à une chose, c'est que tout arriéré qu'il puisse être, le cultivateur le plus habile dans chaque paroisse peut servir de modèle à tous ceux qui font moins bien que lui.

Quand la concurrence aura incité les cultivateurs d'une paroisse à faire de leur mieux, si le juge est à la hauteur de sa mission, son verdict, donné publiquement et commenté par lui-même devant tous les cultivateurs, sera pour ces derniers la meilleure des leçons en agriculture. Quand le même juge reviendrait juger les concurrents de cette paroisse, après trois ou quatre ans, il constaterait certainement de grands progrès.

Ce concours ferait beaucoup plus de bien que les expositions de comté qui coûtent si cher et produisent si peu de résultats satisfaisants.

LES EXPOSITIONS

25 août 1881.

Croit-on sérieusement que les expositions de comté, les expositions provinciales, les expositions de toute la Confédération produisent des résultats quelque peu en rapport avec les sommes énormes qu'elles nous coûtent ? S'il y a un homme sérieux et compétent qui soit de cet avis, nous voudrions bien le connaître.

Les expositions de comté, surtout, ne méritent certainement pas qu'on les conserve plus longtemps. L'argent qu'on y dépense, chaque année, serait infiniment mieux employé à ouvrir des chemins de colonisation.

Les griefs contre les expositions de comté sont nombreux et nous n'entreprendrons pas de les énumérer tous aujourd'hui. Nous nous contenterons d'en signaler le plus important : Ces expositions ne créent point l'émulation chez des cultivateurs. C'est une affaire de routine. Les mêmes personnes remportent les mêmes prix pour les mêmes animaux tant que ces personnes ou ces animaux vivent. Voilà la règle générale. Il peut y avoir des exceptions, mais elles sont extrêmement rares.

Ce n'est pas en admirant, pendant cinq ou six années consécutives, le même bœuf importé, que nos cultivateurs apprendront à faire du meilleur beurre. Quelques "minots" de blé ou d'avoine récoltés sur une "planche" de terrain cultivée expressément en vue de l'exposition, ne feront jamais faire un pas à nos compatriotes dans la voie du progrès agricole. Et quand bien même on exposerait la même pièce d'étoffe pendant cent ans, on n'établirait pas, par ce procédé, une seule nouvelle industrie domestique.

La routine : voilà le grand mal qui afflige non-seulement nos cultivateurs, mais nos députés et nos ministres.

Qu'ils sont nombreux ceux qui reconnaissent l'inutilité relative de ces expositions ; cependant, chaque année

on vote des sommes considérables pour les continuer, simplement parce que l'on a voté les mêmes sommes l'année précédente.

C'est ainsi que l'amour du précédent nous paralyse et nous ruine.

LE CONSEIL D'AGRICULTURE

1er septembre 1881

Depuis 1867, le gouvernement de la province de Québec dépense environ \$70,000, en moyenne, sous diverses formes, en faveur de l'agriculture; ce qui donne une dépense totale de près d'un million de piastres.

Nous ne sommes ni pessimiste ni optimiste; nous ne prétendons pas que cette somme considérable ait été dépensée en pure perte, jetée à l'eau; et nous ne croyons pas, non plus, que notre organisation agricole ne laisse rien à désirer. Il y a eu progrès, depuis les quatorze dernières années, progrès incontestable. Il y a certainement un réveil parmi nos cultivateurs; les cercles agricoles qui se fondent en différentes parties du pays, les fromageries et les beurreries qui s'établissent çà et là en sont une preuve évidente. L'excellent *Journal d'Agriculture*, qui paraît enfin assis sur des bases solides, rend d'immenses services à la classe agricole. Il y a du mouvement, des signes de vie, il y a des efforts louables pour sortir de l'ornière où la routine nous traîne depuis trop longtemps. Il ne faut donc pas désespérer de l'avenir, loin de là.

Mais il ne faut pas, non plus, se croiser les bras, et s'imaginer qu'il ne reste plus rien à faire, que tout va pour le mieux dans le meilleur des pays agricoles. Il y a encore des réformes gigantesques à opérer, un très long chemin à faire pour arriver à une perfection relative

Il faut absolument une réforme radicale dans le département de l'agriculture. Avec le système actuel,

les deniers publics dépensés en faveur de l'agriculture ne produisent pas la dixième, peut-être pas la centième partie du bien qu'ils produiraient s'ils étaient appliqués avec jugement et discrétion.

Nous croyons que le Conseil d'agriculture, tel qu'il est actuellement organisé, est un obstacle sérieux au progrès agricole, loin d'être un moyen d'avancement. Nous ne demandons pas l'abolition du conseil, mais il faut de toute nécessité qu'il soit réorganisé, réformé.

Par une longue suite d'abus très graves, le conseil est parvenu à usurper un pouvoir qui ne lui appartient pas. Dès 1874, le commissaire de l'agriculture avouait, dans son rapport annuel, " qu'en dehors de la routine administrative, notre département exerce peu d'influence directe sur l'organisation agricole ; c'est au conseil d'agriculture qu'est réservée la direction du mouvement agricole."

C'est le renversement de l'ordre. Le conseil n'a été créé que pour *aviser* le commissaire d'agriculture, non pour le contrôler, non pour se moquer de lui. La loi de 1869 est très formelle sur ce point :

Tou... les pouvoirs et devoirs administratifs, dit-elle, ayant trait au contrôle et à la régie des sociétés d'agriculture et des institutions d'enseignement agricole sont par le présent conférés au *commissaire* qui recevra leurs rapports annuels, leur paiera l'octroi provincial établi en leur faveur et leur donnera les instructions propres à assurer l'entier accomplissement des règlements généraux ou spéciaux adoptés à leur égard par le conseil d'agriculture, et il aura le pouvoir, en cas de contravention, de suspendre le paiement de la subvention à ces sociétés ou institutions, et, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, de la supprimer."

Cette disposition de la loi est restée lettre morte ; le commissaire l'avoue implicitement dans son rapport de 1874, puisqu'il dit que le département, en dehors de la routine, ne fait à peu près rien. Et nous pouvons ajouter que depuis 1874, les choses, au lieu de s'améliorer, n'ont fait qu'aller de mal en pis.

Mais il y a quelque chose de bien plus grave encore : non-seulement le Conseil d'agriculture se met au-dessus du commissaire et du département de l'agri-

culture, mais il méprise souverainement la loi. Ainsi la clause 39 de la loi de 1869 dit expressément ;

“ Tout règlement passé au conseil d'agriculture, et toute résolution ou mesure adoptée par le dit conseil, devront être soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, *avant de pouvoir être mis à exécution.*”

Encore une disposition de la loi qui est restée lettre morte. Nous voyons par le rapport du département de 1872, page 29, que pendant les six années qui ont suivi la création du conseil d'agriculture, *pas une seule des résolutions du conseil n'a été approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil.* Par conséquent tous les actes importants du conseil, de 1869 à 1875, sont entachés d'irrégularité, d'illégalité, sont nuls et de nul effet. Il est vrai que le président du conseil a prétendu, en 1875, que cet état de choses ne devait pas être attribué au conseil, mais bien au commissaire, qui avait négligé de faire approuver les résolutions du conseil d'agriculture par le gouverneur en conseil. Nous ne savons pas jusqu'à quel point cette prétention est fondée, mais quel que soit le coupable, le fait brutal n'en existe pas moins, que pendant cinq années consécutives la loi a été ouvertement méprisée.

Et que voyons-nous encore maintenant ? Le même mépris de la clause 39 de la loi de 1869, avec cette différence, que c'est aujourd'hui certainement le conseil d'agriculture qui agit en contravention directe de la loi, et non le commissaire qui néglige de l'exécuter. En voici la preuve ;

Nous savons que le conseil d'agriculture a fait une *défense formelle* aux sociétés d'agriculture d'accorder des prix à d'autres races bovines que les races étrangères. Or, le gouvernement a *refusé de sanctionner la résolution du conseil défendant aux sociétés d'agriculture de donner des prix aux races bovines autres que les races étrangères dites pures.* C'est écrit en toutes lettres à la page 27 du rapport du département de l'agriculture, pour 1880. Et le conseil n'ignore pas ce fait, puisque c'est dans une lettre du département au secrétaire du conseil d'agriculture que nous trouvons ce rensei-

gnement qui condamne le conseil d'une manière si éclatante. Il y est dit que les résolutions du conseil seraient approuvées, *sauf la résolution en question, laquelle résolution demeure sous considération.* Et la preuve que cette résolution est "demeurée sous considération" depuis la publication du rapport de 1880, c'est qu'on ne trouve nulle part dans le *Journal d'Agriculture* que cette résolution ait été finalement approuvée. Et l'on sait que toutes les résolutions du conseil d'agriculture approuvées par le lieutenant-gouverneur en conseil sont insérées dans le *Journal d'Agriculture*.

Ainsi, malgré la loi, contrairement à la loi, en face du refus formel du commissaire d'agriculture de faire approuver sa résolution, le conseil prend sur lui de donner des ordres qu'il n'a pas le droit de donner, d'exiger des choses qu'il n'a pas le droit d'exiger, et cela en matière très grave, dans une question où certains membres du conseil peuvent être directement et *personnellement* intéressés.

Nous savons qu'il y a plusieurs membres du conseil qui ne méritent aucun reproche, qui sont au-dessus de tout soupçon, qui sont soucieux de leur devoir, mais évidemment ces membres ne contrôlent point l'action du corps dont ils font partie.

Par l'acte inqualifiable que nous venons de signaler, le conseil d'agriculture a mérité d'être cassé net. C'est en le cassant, et en le réorganisant complètement que le gouverneur en conseil devrait inaugurer la réforme agricole, qui est urgente.

15 septembre 1881

Le *Courrier de Montréal*, après avoir reproduit en entier notre article sur le conseil d'agriculture, ajoute ce qui suit :

Notre excellent confrère de la *Vérité* va peut-être un peu loin en disant que le conseil d'agriculture a mérité d'être cassé net, mais il n'en est pas moins

vrai que le besoin d'une réforme agricole radicale se fait impérieusement sentir.

Nous sommes convaincu que si notre confrère avait étudié cette question autant que nous l'avons étudiée, il ne trouverait pas notre conclusion trop rigoureuse.

Nous avons devant nous une masse de preuves très accablantes contre le conseil d'agriculture.

Plus nous examinons la conduite illégale de ce corps, plus nous sommes persuadé que le gouvernement ne saurait se montrer trop sévère. Si l'abus que nous avons signalé dans notre dernier article était un fait isolé, un accident pour ainsi dire, on pourrait peut-être prétendre que le conseil ne mérite pas qu'on le casse. Mais cet abus n'est que le résultat d'un mépris systématique de la loi, n'est qu'un incident dans la longue série d'illégalités qui ont marqué l'existence du conseil d'agriculture.

En effet, ce conseil, dès le début, n'a tenu aucun compte des dispositions de l'acte de 1869.

La loi dit clairement que les sociétés d'agricultures doivent envoyer leurs rapports annuels au *commissaire*, qui doit juger, d'après ces rapports, si les sociétés méritent les subventions ou non. Or, cela ne s'est jamais fait et ne se fait pas encore. Les sociétés envoient leurs rapports directement au conseil, qui accorde ou supprime la subvention selon son bon plaisir. C'est une infraction évidente de la loi, c'est une usurpation de pouvoir intolérable qui mérite le plus sévère châtement que le gouverneur en conseil puisse infliger.

Le conseil d'agriculture ne peut offrir qu'une seule excuse : c'est que le gouvernement a été assez insouciant de sa propre dignité, assez négligent de son devoir, assez mou pour laisser commettre ces illégalités pendant des années et des années. Mais cette excuse condamne le gouvernement, elle ne justifie pas le conseil.

Encore une fois, le conseil a mérité cent fois d'être cassé et il le mérite encore. Il est parfaitement inu-

tile de parler de réformes agricoles tant que le gouvernement ne sera pas décidé à mettre hache en bois.

Nous ne voulons pas poser en casseur de vitres. Mais par fois, briser quelques carreaux est le moyen le plus efficace d'aérer une maison.

Ça sent le renfermé, ça sent le moisi dans le conseil d'agriculture, et la majorité des membres du conseil ne veut pas ouvrir les fenêtres.

Un coup de hache, s'il vous platt !

AGRICULTURE ET COLONISATION

27 octobre 1881.

L'*Union des Cantons de l'Est* et le *Courrier de Montréal* sont à peu près tombés d'accord sur la question agricole ; nous sommes bien aise de voir nos deux confrères enterrer, momentanément du moins, le tomahawk de la guerre pour fumer ensemble le calumet de la paix, tout en devisant sur l'agriculture et la colonisation.

Nos deux confrères disent d'excellentes choses sur ces deux questions importantes. C'est ainsi que l'*Union des Cantons de l'Est* déclare que les \$50,000 accordées aux 71 sociétés d'agriculture produisent de trop maigres résultats pour justifier cette dépense. Notre confrère ajoute que cet argent serait bien mieux employé si on l'appliquait à la colonisation.

Nous sommes bien de l'avis de l'*Union*. Les expositions de comté sont d'une utilité fort problématique ; les sommes considérables que nous dépensons tous les ans en expositions de comté seraient bien mieux employées si on les consacrait à d'autres fins, à l'organisation, par exemple, de concours pour les fermes les mieux tenues dans toutes les paroisses. Il faut faire de la colonisation, assurément, mais nous ne croyons pas qu'il faille supprimer le crédit affecté à

l'agriculture ; au contraire, s'il était possible, il faudrait l'augmenter. Mais ce qu'il faut de toute nécessité et avant tout, c'est une réorganisation complète du département de l'agriculture, la création d'un département d'agriculture et de colonisation indépendant des caprices de la politique ; il faut de plus un vigoureux coup de balai dans le conseil d'agriculture afin de faire disparaître les abus criants que la négligence et l'insouciance des gouvernements y ont laissé s'accumuler depuis des années. Ces abus sont tellement grands que le conseil nuit au progrès agricole, loin de l'activer. Si le conseil était régénéré, les sociétés d'agriculture prendraient une nouvelle vigueur. Tant qu'on aura pas opéré cette réforme radicale, mais nécessaire, les sommes que nous dépenserons en faveur de l'agriculture ne produiront pas la dixième partie du bien qu'elles produiraient si nous avions un département de l'agriculture organisé d'après un système, peut-être moins parlementaire que le système actuel, mais beaucoup plus rationnel.

Les candidats qui feront entrer la réforme agricole dans leur programme auront certainement de grandes chances de réussir.

Le *Courrier de Montréal* est d'avis que le mouvement colonisateur ne saurait prendre des proportions réellement sérieuses à moins qu'une réforme radicale de l'éducation des habitants de nos campagnes ne vienne régénérer l'agriculture, la faire aimer et la rendre à la fois agréable et rémunérative. Cela est incontestable. Aussi convient-il de constater qu'il y a réellement un réveil parmi nos compatriotes ; on commence à comprendre l'importance et la nécessité d'une réforme agricole, on se convainc de plus en plus que la routine nous tue, qu'il faut sortir de l'ornière. Nous avons encore, sans doute, beaucoup de chemin à faire pour arriver à une perfection même relative ; mais il faut dire aussi que nous avons fait déjà plusieurs pas dans la bonne voie. Ne nous décourageons pas.

es

qu
fr
s'a
bo
ne
esp
tia
lou
col
l'o
tig
sèd
cie
de

tro
mo
On
ma
écri

littér
donn

CRITIQUES LITTÉRAIRES

“ LE PELERIN DE SAINTE-ANNE ”

11 juillet 1877 (1)

Je viens de lire le roman de M. Lemay et je vais essayer d'en faire une critique impartiale.

Critiquer un livre, c'est l'apprécier, c'est en indiquer les beautés comme les défauts, c'est l'examiner froidement et sans parti pris, c'est enfin le juger, en s'appuyant sur les règles invariables du bon goût et du bon sens. La tâche du critique est plus difficile qu'on ne le croit. S'il se montre sévère, il passe pour un esprit étroit ; s'il loue beaucoup, on l'accuse de partialité ; dispense-t-il d'une main égale le blâme et la louange, de suite, il n'est pas sincère, il cherche à se concilier à la fois les censeurs et les admirateurs de l'ouvrage qu'il étudie. Pas plus que l'auteur, le critique ne saurait plaire à tout le monde ; mais il possède un grand avantage sur les poètes et les romanciers : ceux-ci sont obligés de plaire, lui n'est tenu que de dire la vérité.

*** Pour qu'un roman soit bon, il doit réunir trois qualités distinctes. Il faut d'abord qu'il soit moral, afin de ne pas porter atteinte aux bonnes mœurs. On ne demande pas au romancier de nous instruire, mais on lui pose comme condition rigoureuse de ne rien écrire qui soit de nature à gêner l'esprit ou le cœur. Il

(1) De 1877 à 1880 nous avons publié, dans le *Canadien*, plusieurs critiques littéraires que nous croyons devoir reproduire dans nos *Mélanges*. Nous en donnons quelques-unes ici, les autres paraîtront dans les volumes subséquents.

ne suffit pas toutefois qu'un roman soit moral pour être bon ; il doit de plus nous intéresser. Sans l'intérêt, l'écrivain n'atteint pas le but qu'il s'est proposé, qui est d'amuser, de délasser le lecteur. A ces deux qualités essentielles, il faut en ajouter une troisième, très importante, indispensable même : la correction du style. Un roman a beau être moral, il a beau nous émouvoir, s'il est mal écrit il plaira peu aux personnes bien pensantes qui exigent de tous les écrivains, des feuilletonistes et des rimeurs mêmes, du respect pour les lois de la bonne littérature.

C'est à ce triple point de vue de la moralité, de l'intérêt et du style que je vais étudier le livre de M. Lemay.

Commençons par une analyse de l'ouvrage.

. Les principales scènes se passent naturellement dans le comté de Lotbinière, et les événements dont parle le roman ont eu lieu il y a une quarantaine d'années.

Un bateau, parti de Lotbinière, chavire dans le port de Québec. Plusieurs personnes se noient, entre autres Jean Letellier, cultivateur à l'aise, qui laisse un fils âgé de huit ans et une veuve qui meurt de chagrin en donnant naissance à une fille. Avant d'expirer, elle fait promettre à son petit garçon de réciter tous les jours un *Avé-Maria*.

Eusèbe Asselin, frère de Mme Letellier, se fait nommer ou plutôt se nomme tuteur des orphelins, Joseph et Marie-Louise, qu'il maltraite. Il envoie son neveu à l'école de José Racette, pédagogue ignorant et cruel qui punit injustement le malheureux orphelin. Parmi tous les élèves, seule une petite fille, Noémie Bélanger, pleure sur le sort de Joseph. Déjà on voit poindre le dénouement.

Ne pouvant plus supporter les mauvais traitements que lui infligent son oncle et le maître d'école, le jeune Joseph s'enfuit de la maison de son tuteur. Il emporte avec lui une bourse d'argent qu'il enlève à sa tante, sœur de Racette, qu'Eusèbe vient d'épouser. Rendu à

Québec, l'orphelin se fait voler par Picounoc, homme de chantier.

Plusieurs années s'écoulent ensuite pendant lesquelles notre héros prend le sobriquet de Djos et devient un fier gamin. Il ne néglige pas toutefois de réciter chaque soir un *Avé-Maria*.

Un jour, Djos, âgé maintenant de vingt ans, entre dans un hôtel de la Basse-Ville, l'*Oiseau de proie*, maison d'une réputation douteuse, tenue par la mère Labourique. Il y rencontre quelques hommes de cage, Paul Hamel, ex-élève de troisième dont la manie est de parler latin, Sanschagrin " qui riait toujours et buvait *d'avantage*," Lefendu, Poussedon, Fourgon et, de plus le fameux Picounoc, auquel Djos administre une taloche des mieux conditionnées—je parle le langage du livre—en souvenir du temps passé. Cet acte de bravoure le relève dans l'estime de ses nouvelles connaissances—sans en excepter Picounoc lui-même,—qui l'invitent à les accompagner aux chantiers de la Gatineau. Djos accepte l'invitation.

Ces hommes de chantier sont de terribles blasphémateurs et Joseph égale bientôt en méchanceté le plus cynique de la bande. Il n'oublie pas cependant la promesse faite à sa mère mourante : Il recite tous les jours un *Avé-Maria*.

Un soir, ses compagnons le tournent en ridicule ; ils lui reprochent de prier ; Djos a honte et profère un blasphème épouvantable. Dieu le frappe sur-le-champ. Le malheureux est muet !

Après six mois passés dans la forêt, Djos, repentant, mais toujours muet, descend le fleuve sur une cage qui s'échoue sur la côte de Lotbinière. En longeant le ruisseau, il trouve la petite Marie-Louise, sa sœur, qu'il ne reconnaît pas, gisant ensanglantée parmi les cailloux. Sa tante, la femme d'Eusèbe, de connivence avec son mari, l'avait écartée, afin de s'en débarrasser et d'hériter ainsi du bien des orphelins. Djos l'emmène avec lui à l'hôtel de l'*Oiseau de proie*, où il tombe entre les mains d'une bande de voleurs, composée du chef Saint-Pierre, d'un charlatan, de Charlot, de Robert et de Racette, qui a quitté la fêrulle pour s'ar-

mer du poignard. Marie-Louise reconnaît Racette et l'appelle son oncle ; celui-ci, aidé de ses camarades, l'enlève à Djos et la confie à une de ses sœurs, qui tient une maison malfamée dans la petite rue Saint-Joseph. Son but est de perdre l'enfant et de seconder ainsi les perfides desseins de son beau-frère, Eusèbe. Geneviève Bergeron, malheureuse fille, déshonorée par Racette, surprend la conversation de ce dernier avec sa sœur. Elle voit en songe la mère de Marie Louise qui la supplie de sauver son enfant. Touchée de repentir, Geneviève s'échappe de la maison avec l'orpheline et, grâce à l'intervention du curé de Québec, les deux fugitives trouvent un refuge au Château-Richer.

Cependant Djos, qui écoute volontiers les conversations destinées à des oreilles autres que les siennes, s'est convaincu, à la suite de quelques paroles échangées entre Asselin et le chef Saint-Pierre, que Marie-Louise est sa sœur. Il a aussi découvert un complot tramé par les brigands pour voler son oncle Eusèbe qui a commis l'imprudence de converser avec ces escrocs. Il prend la généreuse résolution de faire échouer leur projet. Dans ce but, il se rend à Lotbinière et se met au service d'Asselin. Personne ne se souvient de lui. Il parvient toutefois à faire comprendre à Noémie Bélanger, toujours impressionnable, qu'il est l'héritier de Jean Letellier. Plusieurs habitants le croient et Eusèbe, qui commence à le redouter, se décide à le renvoyer. Le soir même où Djos doit partir les voleurs arrivent. Le muet veut donner l'alarme, mais les brigands se saisissent de lui et le garotent ; puis, après avoir mené leur entreprise à bonne fin, ils placent l'infortuné Djos dans un vieux canot rempli de fentes et lancent cette embarcation à l'eau. Le muet se recommande à la Bonne Sainte-Anne ; il fait vœu de se rendre, pieds nus et nu-tête, au sanctuaire de la Sainte. Au moment où il va périr, André Pagé, cultivateur de l'endroit, vient à son secours et l'arrache à la mort.

Djos commence aussitôt son pèlerinage à Sainte-Anne. Son absence de Lotbinière excite des soupçons. Tous, excepté Noémie Bélanger, le croient coupable de

vol et Asselin met les limiers de la police à sa poursuite. Accompagnés de Racette, ceux-ci rejoignent le pèlerin au Château-Richer, dans la maison de M. Lepage où sont réfugiées Geneviève et Marie-Louise. Ils l'arrêtent et le ramènent à Québec. Racette, enchanté de retrouver ces victimes, essaye d'enlever l'orpheline, mais Geneviève l'en empêche.

Rendu à Québec, Djos subit son procès et se voit condamner à cinq ans de pénitencier, car André Pagé, qui aurait pu établir l'innocence du prisonnier, ne vient au Palais de justice que lorsque la sentence est prononcée. L'honnête cultivateur veut cependant libérer le malheureux Djos, mais les véritables auteurs du vol l'attirent dans un guet-apens et l'assomment. Pagé toutefois ne meurt pas et grâce à son témoignage, on reconnaît que Djos n'est pas le coupable. Le peuple, sans attendre les formalités de la loi, enlève le muet de force aux autorités et se rend à l'église, après cet acte violence, pour réciter une prière d'action de grâces,

Djos, après avoir mis la police sur la piste des brigands, qui décident aussitôt de le faire mourir à cause de sa *trahison*, reprend son pèlerinage interrompu. Arrivé au Château-Richer pendant un orage, il aperçoit au milieu du fleuve une chaloupe en détresse à laquelle cinq personnes se cramponnent. Le muet se jette dans un canot et vole au secours des naufragés, qui ne sont autre que les brigands et Racette, venus dans ces parages pour enlever Marie-Louise. Heureusement pour Djos, il ne peut les atteindre, mais le vent le pousse, ainsi que ses ennemis, sur un flot où, sans être vu, il écoute la conversation des voleurs. Il part en toute hâte pour déjouer leurs plans, mais ne pouvant parler et ne sachant écrire il ne réussit qu'à faire peur aux gens de la maison de M. Lepage. On le renferme dans le grenier. Au milieu de la nuit les brigands arrivent. Djos, voyant que ses efforts pour donner l'éveil sont inutiles, saute de la fenêtre, court à la grève, s'embusque, assomme l'un des voleurs, au moment où ils vont s'embarquer avec l'enfant, et met les autres en fuite. Il les poursuit, mais en vain ;

Charlot emporte Marie-Louise à Québec et la réintègre dans la maison de Mlle Racette. Geneviève, devenue folle de peur, mais toujours dévouée au salut de l'enfant, retourne elle aussi à la ville, suivie d'un homme que Lepage a chargé de la surveiller. L'orpheline est bientôt retrouvée et ramenée au Château-Richer.

Après l'exploit que l'en vient de voir, Djos continue son pèlerinage. Sainte Anne exauce ses prières et il recouvre l'usage de la parole.

Accompagné de Marie-Louise, que M. Lepage a adoptée comme son enfant, Djos se dirige de nouveau vers Lotbinière, où le bruit du miracle s'est répandu. Tous les habitants de l'endroit viennent au-devant de lui. Il établit facilement son identité et Asselin lui-même est obligé de faire bon accueil à son neveu devenu tout à coup un personnage célèbre.

Mme Asselin, toutefois, conspire contre la vie de Joseph—on ne l'appelle plus Djos—avec Racette et le vieux Saint Pierre. Ceux-ci vont l'assassiner, lorsque la "cave à patates" où ils sont cachés s'écroule sur eux. Saint Pierre est tué et Racette, blessé. La femme d'Eusèbe tente de sauver son frère durant la nuit, mais Racette, à moitié déterrè, l'empoigne par un bras et la tient ainsi jusqu'au matin, lorsque les voisins arrivent et la trouvent en cette position compromettante. Elle et son mari sont obligés de quitter la paroisse; Racette et le charlatan, assommé par le pèlerin au Château-Richer, sont condamnés à cinq ans de pénitencier; Charlot et Robert s'enfuient du pays. Enfin Djos, débarassé de tous ses ennemis, épouse la charmante Noémie Bélanger qui n'a rien fait pour mériter un tel honneur.

*** Voilà le canevas sur lequel M. Lemay a brodé plus de six cents pages où les *blancs*, il faut l'avouer, jouent un rôle important.

La fable, on le voit, est assez compliquée et répond peu à l'idée que l'on s'en forme en voyant le titre du livre, qui est bien trouvé au point de vue du débit. On ne s'attend guère, en ouvrant le *Pèlerin de Sainte-Anne*, d'y rencontrer des histoires d'hommes de cage, de voleurs, d'assassins, de charlatans et de femmes

d'une conduite plus que légère. Je n'ai pas analysé tout ce que le livre contient ; il y a des épisodes, tels que les exploits de maître Picouoc, les amours de Paul Hamel, les hâbleries du faux docteur, et d'autres encore, qui ne tiennent à l'intrigue principale qu'à force de chevilles et qui servent uniquement à embrouiller le récit. J'ai cru devoir les passer sous silence.

*** Le but que l'auteur du *Pèlerin de Sainte-Anne* s'est proposé est très moral : il a voulu montrer la justice et la miséricorde de Dieu. Heureux s'il se fût montré à la hauteur d'un tel sujet !

M. Lemay a singulièrement failli dans les développements de son idée. Je n'ai jamais lu un ouvrage aussi élevé par la pensée dominante de l'écrivain, et en même temps aussi dégradant, aussi dangereux dans les détails, que ce livre au titre séduisant et trompeur. Comment expliquer ce bizarre mélange de bon et de mauvais ; comment M. Lemay, qui est un croyant sincère, a-t-il pu composer des pages aussi scandaleuses ? Je n'y vois qu'une seule réponse.

Dans une conférence donnée il y a quelque temps à Versailles, M. Lefavre, consul de France à Québec, a dit, en parlant de la littérature canadienne, qu'elle "suit attentivement les fluctuations de notre goût et les reproduit avec conscience, scrupuleuse imitatrice de nos auteurs à la mode."

Plusieurs de nos littérateurs, avides de louanges, ont trouvé dans ces paroles un compliment flatteur. J'ai cru y voir, avec beaucoup d'autres, un reproche aussi sanglant que mérité. Le livre de M. Lemay me confirme dans mon opinion. Les écrivains canadiens, en imitant scrupuleusement les auteurs français à la mode, sont loin de faire honneur à leur pays.

Le genre actuellement en vogue dans la vieille France, c'est le genre canaille, genre d'Emile Zola, auteur de *l'Assommoir*.

Mettre à nu toutes les faiblesses, toutes les hontes, toutes les bassesses, tous les vices, tous les crimes qui affligent la société ; entraîner le lecteur dans les lieux

infâmes pour lui exposer crûment tout ce qu'ils renferment de hideux et de repoussant ; élever les truands, les voleurs, les débauchés, les assassins au rang de héros, voilà le genre canaille. Les auteurs modernes appellent cela "peindre d'après la nature." Les gens de goût l'appellent, tomber dans le *réalisme*.

Le réalisme est à la littérature ce que le matérialisme est à la religion. C'est la destruction de tout élan vers le Beau idéal, qui ennoblit l'homme en le faisant chercher son bonheur ailleurs que dans la fange. On détourne les regards du mendiant qui expose une plaie ou un membre difforme ; de même, toute âme bien née, fuit l'écrivain réaliste qui se complait à nous peindre, dans ses détails les plus ignobles, la corruption du genre humain.

M. Lemay est tombé dans le réalisme. Je ne veux pas le comparer à Emile Zola, ni son livre à l'*Assommoir*. Au moins le but de l'auteur canadien est bon ; mais s'il ne descend pas aussi bas que l'écrivain français, c'est que notre jeune société n'est pas aussi profondément gangrenée que la société du vieux monde.

L'auteur du *Pèlerin de Sainte-Anne* a fait tout en son pouvoir pour rabaisser son livre au niveau du genre-canaille. A deux ou trois exceptions près, il a choisi pour principaux personnages des libertins, des meurtriers, des blasphémateurs, des femmes de mauvaise vie, tout ce que notre pays possède de plus dégradé et de plus méchant. A chaque page il nous met en contact direct avec des êtres que lui-même ne voudrait pas saluer dans la rue, j'en suis certain ; nous entendons très souvent des conversations libres, grivoises, malhonnêtes ; beaucoup de scènes se passent en des lieux que l'on ne nomme pas dans la bonne société, et tout cela est raconté avec une erudité de langage révoltante.

En un mot, M. Lemay a tenté de faire un bon livre avec de mauvais matériaux ; il a voulu être catholique et réaliste à la fois et voilà qui explique le bizarre mélange que l'on remarque dans le *Pèlerin de Sainte-Anne*, mélange inconcevable de religion et de sensualité

Dans le domaine des lettres, comme ailleurs, il faut peu de mauvais pour détruire beaucoup de bon. Un seul mot malheureux suffit quelquefois pour gâter un ouvrage, un roman surtout. Que devons-nous donc penser d'un livre qui renferme des pages entières d'une immoralité profonde ?

Non seulement le roman de M. Lemay porte atteinte aux bonnes mœurs, mais il ne respecte pas toujours les bons principes, ce qui est plus grave encore.

Picounoc, qui a trouvé de l'argent à voler, prétend que c'est grâce à la bonne sainte Anne, et rien dans le récit ne nous dit qu'il n'a pas raison.

Ailleurs, l'auteur met dans la bouche de l'un de ses rares personnages honnêtes les paroles suivantes : " Si la justice est trop lente, le peuple abrégera les formalités. " En effet, nous voyons plus loin le peuple, sans l'ombre d'une raison et sans encourir le moindre blâme, forcer la main de la justice.

Il est sans doute permis au romancier de faire entrer dans la composition de son livre des personnages plus ou moins mauvais. Mais il doit avoir soin de les représenter sous des couleurs tellement odieuses, tout en respectant les convenances de langage, que personne ne soit tenté de suivre leur exemple. Exposer le vice ne suffit pas ; il faut de plus le flétrir, le punir. M. Lemay n'a pas toujours observé cette règle. Plusieurs de ses hommes de chantier, Poussedon, Lefendu, Tintaine, Fourgon et Picounoc, après avoir assourdi nos oreilles de leurs horribles blasphèmes disparaissent à la fin du roman, impunis et sans recevoir un mot de réprimande de l'auteur.

Picounoc, il est vrai, se voit menacé de 600 pages de prose, où il devra jouer le principal rôle. L'on me dira peut-être que c'est un châtement digne de ses crimes, et que l'écrivain réserve le même sort aux autres blasphémateurs. Mais il y a là une nouvelle injustice, une nouvelle immoralité : en agissant ainsi, M. Lemay envelopperait dans la même punition les coupables et le public innocent.

Ce Picounoc est un monstre aussi invraisemblable que méchant. Détourné par la seule peur d'un acte que je ne saurais mentionner, mais que M. Lemay décrit au long, ce misérable se couche tranquillement dans son lit et le complaisant romancier lui envoie "un sommeil calme et des songes agréables."

Je pourrais multiplier à l'infini les exemples de cette nature, mais je crois en avoir assez dit pour démontrer que le livre de M. Lemay est loin de posséder la première et la plus précieuse des qualités essentielles au roman : la moralité.

*** Sous le rapport de l'intérêt, le *Pèlerin de Ste. Anne* laisse beaucoup moins à désirer. Il y a de l'animation, de l'entrain dans le récit et dans la plupart des conversations ; l'intrigue est assez bien nouée ; les événements sont, à quelques exceptions près, vraisemblables, possibles du moins ; il y a des incidents très émouvants et l'intérêt va grandissant jusqu'à la fin du livre. Certains passages, tels que le songe de Geneviève, la fuite de cette malheureuse et de Marie-Louise, poursuivies par Racette, le miracle opéré en faveur du pèlerin, sont réellement bien écrits. Le miracle, surtout, fait honneur à la foi de l'auteur. Il y a dans ce tableau de la vivacité, je dirai volontiers de l'inspiration.

On réclame aussi pour le livre de M. Lemay un mérite spécial, celui de peindre fidèlement les mœurs des campagnes canadiennes. C'est une question de fait sur laquelle je ne puis me prononcer. Je ne suis pas Canadien et j'ignore les us et coutumes du pays, surtout en dehors des villes. Une chose, toutefois, me paraît exagérée ; ce sont les mauvais procédés des enfants envers le maet qui se rend en pèlerinage à Sainte Anne ; on lui jette des pierres. Les gamins de la "Terre de Liberté" ne feraient pas pis.

Mais il ne faut pas croire que le *Pèlerin de Sainte-Anne* soit parfait même sous le rapport de l'intérêt. L'unité du récit est brisée par de nombreux hors-d'œuvre. Il y a, de plus, une confusion déplorable dans l'enchaînement des incidents. En analysant le

roman, j'ai tâché de suivre la marche naturelle des événements, mais il m'a été impossible de suivre l'auteur lui-même, qui procède par sauts et par bonds. Au chapitre XI du premier volume, par exemple, il saute de l'hôtel de l'*Oiseau de proie*, où Djos est en train de lier connaissance avec Picounoc, à Lotbinière où Racette fait des siennes. Dans un autre endroit, il nous fait voir, presque simultanément, Noémie Bélanger qui révasse au Platon et Geneviève qui pleure au Château-Richer. Ailleurs, au chapitre XVII du second volume, il se lance, pieds joints, de la petite rue Saint-Joseph, où Racette est sur le point de tuer Marie-Louise, au Château-Richer où Djos revient après avoir vainement cherché sa sœur. Puis, se souvenant tout à coup que le maître d'école a toujours la main levée sur l'orpheline, il nous ramène à la petite rue Saint-Joseph, son lieu de prédilection, pour être témoins de la bravoure de Geneviève qui arrête le bras de Racette prêt à tomber, ne fût-ce que de fatigue, sur l'innocente victime.

Pour tout dire en un mot, les transitions sont si brusques que l'on croirait presque, suivant l'expression du *Nouveau-Monde*, à une transposition de la matière imprimée.

Les personnages que M. Lemay met en scène sont faibles au point de vue de l'art. Ils n'ont, en général, aucun trait caractéristique, rien qui les distingue les uns des autres ; ils pensent et s'expriment de la même façon, et tous sont également méchants ou également bons.

Avant de laisser le chapitre de l'intérêt, je dois dire un mot du dénouement. M. Lemay, ce me semble, n'avait pas besoin de marier son héros à l'insignifiante Noémie Bélanger. Il aurait pu en faire un missionnaire qui se fût dévoué à la conversion de ses anciens compagnons des chantiers. C'eût été plus grand, plus élevé, plus naturel même, car un homme de la trempe de Joseph, converti et devenu l'objet de miracles éclatants, devait songer à une vie plus noble encore que la vie domestique.

*** Parlons maintenant du style du *Pèlerin de Sainte-Anne*.

Dans mes remarques au sujet des " quelques chapitres " que M. Lemay a bien voulu livrer à la publicité, le printemps dernier, je me suis élevé de toutes mes forces contre " l'abondance stérile " et les comparaisons absurdes de l'écrivain. Aujourd'hui, après avoir lu le livre en entier, je n'ai rien à rétracter ; loin de là. Et je vois que, de son côté, M. Lemay n'a rien retranché à son œuvre. La comparaison des corneilles et celle des regards de deux étoiles y sont encore, malgré les nombreux conseils que les amis de l'auteur lui ont donnés touchant ces passages et d'autres du même aloi. Je respecte le courage de l'écrivain si je ne puis admirer sa prose.

L'auteur du *Pèlerin de Sainte-Anne* affecte les figures de Victor Hugo dans ses derniers romans, notamment dans *Quatre-vingt-treize* : phrase sèche, saccadée, menuhachée et rude. On la lit avec la même facilité que l'on mangerait du bran de scie ou du son.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, M. Lemay affectionne outre mesure les épithètes qu'il accroche partout. Voici un exemple de cet amour excessif.

Vient ensuite la troupe des scieurs. C'est elle qui coupe, en faisant chanter l'acier de son *immense* scie, l'écorce *rugueuse*, l'aubier *tendre* et le cœur *dur* du squelette *puissant*.

Autre exemple.

La chandelle *de suif* qui brûle dans le fanal de *fer blanc rond* et *perlé* jour comme une broderie, n'éclaire guère (belle consonnance) le rivage *sombre*, et le mythologiste qui aurait vu passer dans la nuit ces ombres *silencieuses* guidées par une *palé* et *tremblante* lumière, etc.

M. Lemay, dont le langage est en général très-libre, a parfois de singuliers scrupules. Une petite fille se lève la nuit. De suite il la drape modestement dans " un primitif vêtement de toile. "

Mais le château-fort de M. Lemay, c'est la comparaison. Entre ses mains, cette figure de rhétorique est une mine inépuisable qu'il exploite hardiment. Soas

ce rapport il est sans rival et espérons qu'il restera sans imitateur.

Je pourrais remplir des colonnes entières de comparaisons merveilleuses tirées du livre de M. Lemay, car presque chaque page en contient deux ou trois, toutes plus étonnantes les unes que les autres. Je me contente de quelques-unes, prises au hasard ; je les livre, sans commentaire, à l'admiration du lecteur.

“ Sa petite tête prenait encore, parfois, l'expression de gaité mutine des papillons qui dansent dans les rayons du soleil. ”

“ Les caps s'étendent, de chaque côté, comme des ailes de chauves-souris. ”

“ Le liquide descendit dans les gosiers avides, comme des filets d'eau qui s'enfoncent dans les fentes des rochers. ”

“ Ces pensées agitent les esprits du muet comme les vents agitent les eaux. ”

“ Le souvenir de la femme qui l'a tant aimée revient à sa mémoire, comme un jonc que le canot a plié revient à la surface de l'onde. ”

“ Des éclats de rire qui montaient comme des feux d'artifice. ”

“ Les contrevents de la maison d'en face s'étaient ouverts comme des yeux endormis depuis longtemps ”

“ Ces douces rêveries qui révèlent l'amour comme les vapeurs révèlent la chaleur des sillons nouveaux. ”

“ Le souvenir de ces trois individus surgit dans son esprit comme une brume dans la plaine ”

“ Les moindres détails des agissements de ce garçon revenaient à leur mémoire et prenaient des proportions énormes comme les joncs qui flottent dans le mirage des eaux. ”

“ Leurs regards se rencontrent souvent et se confondent comme deux sources vives, sorties de deux rochers opposés. ”

Mais voici le bouquet :

“ Les framboises avaient rougi le fond du panier, comme la honte ou le dépit rougissait en ce moment les joues de la femme coupable. ”

C'est le sublime du ridicule, et si je n'avais pas vu cela imprimé en blanc et en noir je n'aurais jamais cru qu'un écrivain pût arriver jusque-là.

Pourquoi l'auteur a-t-il émaillé son livre de ces comparaisons impossibles ? Personne n'osera prétendre qu'elles sont destinées à l'embellissement de l'ouvrage. M. Lemay lui-même ne voudrait pas soutenir cette thèse devant un auditoire intelligent. Mais quel en est donc l'objet ? Aidé des lumières de quelques amis, je crois avoir trouvé le mot de l'énigme : empêcher de dormir. Placées à des intervalles réguliers, ces comparaisons choquantes produisent sur le lecteur la sensation que ferait éprouver la décharge d'une série de batteries galvaniques. Tout en vous irritant les nerfs, cela vous tient éveillé.

M. Lemay ne manque jamais l'occasion de placer une de ces machines électriques ; il se porte plutôt à des excès regrettables. Notre auteur ne craint pas de dire que les "deux brigands poussent une clameur qui retombe sur eux comme le sang du Christ retomba sur les juifs maudits." Comparer le sang du Christ à une clameur de brigands, c'est plus qu'une absurdité littéraire, c'est un blasphème.

Le français du *Pèleri. de Sainte-Anne* n'est pas toujours d'une pureté académique, même lorsque l'auteur prend la parole. Exemples :

Il avait peur qu'on le lui ravit.

L'aveugle fureur du peuple est *raître*.

M. Lemay n'évite pas toujours les anglicismes. Il dit : "se donner du trouble" pour "se donner de la peine." Surtout il tombe dans le trivial. On trouve dans son livre des conversations comme celle-ci :

—C'est toi qui restes avec la *tuque* ! (le tac peut-être.)

—Non, je l'ai donnée à Henri.

—Ce n'est pas vrai !

—As-tu la pelotte, Alec ?

—Non, c'est petit Pierre qui l'a.

—Serre-la bien, petit Pierre ! on jouera après l'école !

En somme, le style du roman laisse à peu près autant à désirer que sa moralité.

Je me résume donc en disant que le *Pèlerin de Sainte-Anne* est un livre intéressant mais très mal écrit et tellement dangereux qu'on ne saurait le mettre entre les mains de tout le monde.

Le public honnête et éclairé, j'ai raison de le croire, ratifiera ce jugement.

LES " PREMIERES POESIES "

D'EUDORE EVANTUREL

7 mai 1878.

J'ai lu, oui j'ai lu les " Premières Poésies " de M. Eudore Evanturel. Je voudrais les critiquer, mais je sens que la tâche est au-dessus de mes forces. Je ne me suis jamais trouvé en face d'un pareil livre. En le parcourant, j'ai éprouvé des sensations nouvelles et impossibles à décrire : un mélange d'indignation, d'étonnement, de stupéfaction, de tristesse et d'hilarité.

D'abord, c'est l'indignation qui s'est emparée de moi. J'ai voulu prendre un ton solennel et dire de gros mots, tels que *sottises*, *inepties*, *niaiseries*, *platitudes*, que sais-je encore. Peine inutile. La langue française ne contient pas de termes assez énergiques pour rendre ma pensée. Renonçons au genre tragique ; essayons de rire, peut-être cela nous soulagera-t-il un peu.

*** Est-il donc vrai que ce jeune homme n'a pas un ami assez sincère et assez charitable pour lui dire qu'il n'est pas poète et qu'il ne le deviendra jamais ? Cet ami n'est certes pas notre grand romancier, M. Marmette, car c'est lui qui s'est chargé d'écrire la préface du livre et de présenter au public le musagète débutant.

La préface est digne de l'ouvrage. M. Marmette est à la hauteur du sujet et nul autre que lui n'aurait pu produire un morceau de prose qui cadrât si bien avec les vers de M. Evanturel.

L'auteur de *Charles et Eva*, il va de soi, nous parle d'abord de lui-même et de l'été qu'il a passé au Bout-de-l'Île. C'est dans cet endroit enchanteur que le grand romancier a rencontré le petit poète ; c'est là qu'ils ont flâné ensemble et qu'ils ont conçu le néfaste projet de publier ce volume. Pourquoi ces détails ? N'était-ce pas assez de nous infliger ce livre, sans nous faire connaître le lieu où vous avez tramé ce noir complot contre le bon sens ? Qui voudra désormais visiter l'Île d'Orléans ? Assurément, pas une seule des personnes qui liront les *Premières poésies*. Au reste, le nombre en sera fort restreint.

M. Marmette s'extasie devant les vers de M. Evanturel. Notre grand romancier en extase n'est pas ce qu'il y a de moins désopilant au monde.

M. Marmette trouve chez son ami toutes les qualités imaginables. Et M. Evanturel est sans doute convaincu que M. Marmette a de l'esprit. Heureux M. Marmette ; heureux M. Evanturel !

Les vers de M. Evanturel, dit M. Marmette, ont un air de contentement—est-ce que cela signifie que l'auteur a l'air content de lui ?—et de gaieté, des notes tristes et même des sanglots immortels. Enfin une infinité de choses remarquables que le lecteur superficiel n'observe pas à l'œil nu. Son cher Eudore "butine sur les fleurs, comme les abeilles", tout en se ménageant, dans l'occasion, des "élans hardis." Par ses "allures cavalières"—et certes il en a—M. Evanturel "offre un air de parenté avec Alfred de Musset." En effet, la ressemblance entre de Musset et Eudore doit se borner à des "allures cavalières". Je ne connais guère de Musset, Dieu merci, mais on m'affirme qu'il a de l'harmonie, de la verve, de l'inspiration, même du génie, toutes choses qui manquent absolument à l'auteur de *Crâne et cervelle*.

Ce n'est pas tout. M. Marmette nous apprend que son auteur "s'efforce de se rapprocher de Theuriet, de Copée, de Sully Prudhomme et d'Alphonse Daudet." Mais en homme prudent, il se garde bien de dire que M. Evanturel réussit dans ses efforts.

Je ne puis résister plus longtemps à la tentation de citer textuellement un passage de M. Marmette :

“ Ainsi que la belle fille célébrée dans le sonnet *bien connu* de Joséphin Souлары, laquelle enferme son corps souple dans une robe juste et collante qui fait valoir toute l'exquise perfection de ses formes, les petits drames dont se composent le grand nombre des productions de M. Evanturel, s'agitent dans un cadre de peu de dimension et veulent suppléer à la profusion des ornements par la délicatesse des lignes et le fini des contours.”

D'abord, une question : Connaissez-vous Joséphin Souлары et son sonnet bien connu ? Je le demande aux hommes qui s'occupent de littérature. Ou si vous les connaissez, n'est-ce pas M. Jacques Auger qui vous les a fait connaître ?

Puis, comment trouvez-vous la toilette de la belle fille ? Je me trompe peut-être, mais il me semble que M. Marmette a un goût très-prononcé, trop prononcé même pour les costumes “ justes et collants. ”

Après ces réflexions d'une haute portée morale, M. Marmette prend la peine de citer plusieurs morceaux de M. Evanturel, qu'on peut lire vingt pages plus loin, sous prétexte d'en faire ressortir des beautés imaginaires. C'est un misérable *truc* pour faire lire ces vers deux fois. Je le dénonce comme “ manœuvre frauduleuse. ”

Mais puisque M. Marmette nous en donne le fâcheux exemple, citons des vers de M. Evanturel :

J'étais sorti, croyant la voir après la messe.

.....

J'attendis vainement jusqu'au soleil couché,

Je revins cependant sans paraître fâché,

Très lentement, les yeux levés, la tête haute.

Mais j'ai battu mon chien en entrant. C'est sa faute.

M. Marmette nous donne sa parole de romancier que ce dernier vers est un “ trait piquant de joyeuseté, un jet d'humeur. ” Je suis bien aise de le savoir, car franchement je n'y voyais d'abord qu'une platitude, pour ne pas dire une stupidité. Et même avec l'aide

des lumières de M. Marmette, je ne comprends pas trop en quoi consiste le "trait piquant de joyeuseté." Peut-être que le chien, la partie la plus intéressée dans l'affaire, pourrait nous donner quelques éclaircissements sur ce sujet.

Mais glissons là-dessus. Ecoutons plutôt M. Marmette qui va nous citer encore des vers. C'est le poète qui fait ses adieux à sa muse. Voyez comme il s'y prend d'une curieuse façon :

Tout est fini. Fermons la porte,
Et mettons la barre aux volets,
Fais tes malles, petite ! Emporte
Tes colliers d'or, tes bracelets.

Vite *defais ta robe neuve*,
Détache ton tablier blanc,
Rajuste ta coiffe de *veuve*
Donne un baiser à ton anant.

Il eût été plus convenable, ce me semble, que le poète se retirât pendant que sa muse changeait de toilette. Puis, comment feront-ils pour sortir de l'appartement, puisqu'ils ont fermé la porte et mis la barre aux volets ? Je ne vois d'autre issue que la cheminée. Et depuis quand, je vous en prie, les muses portent-elles des coiffes de *veuve*, même lorsqu'elles sont abandonnées de leurs amants ? M. Marmette nous déclare que c'est "là de la poésie de genre." Libre au lecteur d'ajouter au mot *genre* l'épithète qu'il croira "la plus appropriée à la circonstance" : *bête*, par exemple.

Nous touchons à la fin de la préface, heureusement. Mais en terminant, M. Marmette commet une dernière inconvenance. Il ose accoler le nom d'Eudore Evanturel à celui de Crémazie. C'est un crime de lèse-littérature contre lequel je proteste de toutes mes forces.

*** Abordons maintenant l'ouvrage même. Notre travail ne sera pas bien long, car, par bonheur, il y a beaucoup de papier blanc. Plût au ciel qu'il y en eût

davantage, le papier non imprimé étant la partie la mieux réussie du livre.

Citer les vers de M. Evanturel, c'est les critiquer. Si l'espace me le permettait, je reproduirais tout le volume, sans commentaire, et j'aurais vengé le bon sens outragé dans chaque ligne. Mais il y a des degrés partout, même dans la bêtise ; je me bornerai par conséquent aux morceaux les plus ineptes.

M. Evanturel commence par les quatre saisons, qu'il habille les unes après les autres. Le printemps porte une *cravate de soleil*, avril tient un parasol à la main et mai, qui le suit *par derrière*, a une rose à la boutonnière ; juillet est coiffé d'un chapeau de paille et.

Le blé promet, la fraise est mûre,
Quand vient le soir, tant l'air est bon,
La lune en quête d'aventure
Se promène sur son balcon.

Parlant de l'automne, le poète fait des révélations saisissantes, *startling*, comme disent les Anglais.

Les nuits sont froides ;—*l'on s'enrhume* ;
Soir et matin le ciel est noir.
Les nuits sont froides ;—le toit fume ;
La boue encadre le trottoir.

Après avoir cité ces vers, M. Napoléon Legendre, membre actif de la société d'admiration mutuelle, s'exprime comme suit :

Voici, à mon avis, quelque chose qui sort de l'ordinaire et du commun. Les pensées sont *neuves* et habillées dans un langage élégant. Le vers est bien fait et l'idée y est à l'aise.

Ainsi, dire qu'en automne l'on s'enrhume et que la boue encadre le trottoir, c'est formuler des pensées neuves, c'est sortir de l'ordinaire et du commun. M. Legendre a bien fait de le dire, car personne ne s'en serait douté. Mais en y réfléchissant un peu, on se convaincra qu'il y a là réellement du *neuf* et de l'*extraordinaire* : C'est de voir qu'il existe des hommes capa-

bles de trouver de la poésie dans un rhume de cerveau.

M. Legendre dit que l'idée est à l'aise dans le vers. Certes, oui on pourrait y mettre encore plusieurs autres idées de cette force sans rien gêner.

*** Mais laissons les *quatre saisons* à l'admiration de M Legendre ; passons par-dessus l'*Inconnue* qui se cachait le pied dans la mousse *amoureuse* ; passons par-dessus l'*écolier*, dont les "trous de son habit laissent voir sa chemise."—M. Legendre prétend que c'est de la "véritable poésie"—; passons aussi par-dessus le *Pastel*, représentant, entre autres choses, des ogives et des vieux ponts qui prennent "à qui mieux mieux des airs de nostalgie" ; arrêtons-nous un instant devant *Les amoureux*. Ce morceau commence par les merveilleux vers que voici :

Cet amour réchauffé s'anime aux feux de l'âtre.
Ils s'étaient rencontrés au sortir du théâtre,
Comme ceci ; l'instant de se dire au revoir.

La société d'admiration mutuelle devrait offrir une récompense honnête à celui qui trouvera une explication plausible à cette charade.

Dans la pièce intitulée : *Fatalité*, le poète se montre sous ses véritables couleurs. Une jeune fille est occupée à faire sa toilette, et le musagète ne craint pas d'avouer qu'il la regarde par la porte entr'ouverte. C'est là, sans doute, une de ces "allures cavalières" que M. Marmette signale à l'admiration du public.

*** Les transitions de M. Evanturel-sont parfois heureuses. Exemple :

Le poète entre dans la demeure d'un homme qui s'est fait tuer par le tonnerre :

... Le cadavre avait la face noire.
A la cloison pendait un crucifix d'ivoire.
Pas de feu. La misère et le deuil à la fois.
L'ouragan descendait de la cime des bois,
Et, courant vers les flots, semblait vouloir les tordre.
Le vieux chien se dressa sous le lit pour me mordre,
J'eus peur. Un nouveau né dormait sur l'établi.

Ce vieux chien qui se dresse tout à coup au milieu de la tempête, sous le lit, fait un charmant tableau. Si le désordre était toujours un effet de l'art, ce passage devrait être classé parmi les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, car il serait difficile, je crois, de trouver autant de confusion en aussi peu de lignes.

*** Je cite en entier le morceau suivant, où le poète se peint lui-même.

J'ai rêvé bien souvent d'aller mourir à Nice,
Seul, au milieu d'un bois, dans un vieux chalet de Suisse,
Près d'un lac ; mais surtout j'ai souhaité d'avoir,
Un marquisat bien riche avec un beau manoir.
Ou plutôt un castel bâti sous Charlemagne,
J'aurais voulu vivre, autrefois, en Champagne.

(Si le poète voulait être franc, il avouerait qu'il ne sait pas du tout ce qu'il veut. Mais c'est un détail.)

Du temps de Louis quinze et de la Pompadour,
L'été dans mon domaine, et l'hiver dans la cour,
J'aurais servi mon roi, le peuple et la noblesse.
Aux soupers clandestins du baron de Gonesse,
Plus tard, Lebel m'aurait fait voir la Dubarry.
Partout, dans mon castel, au château de Marly,
Même au grand Trianon, aux pieds d'une marquise,
J'aurais relu Rousseau—*La nouvelle Héloïse.*

Je n'ai pas besoin de faire ressortir la profonde immoralité de ce dernier passage. Ceux qui connaissent l'histoire, ceux qui connaissent la *Nouvelle Héloïse* de Rousseau comprendront toute la dépravité des goûts de ce jeune homme.

Dans un autre endroit, M. Evanturel se vante de lire Alfred de Musset *sous un if*. Il a lu cet auteur dangereux, j'en suis convaincu, mais non sous un if, attendu qu'il n'y en a pas dans le pays. Le pauvre garçon admet qu'il rêve, la nuit, à Don Paez. Dans ce cas, ses rêves sont aussi mauvais que ses vers, car Don Paez, m'assure-t-on, est un véritable Don Juan

parisien, un Lovelace doublé de la grossièreté d'un Picounoc.

Ainsi les deux seuls morceaux qui renferment une pensée quelconque respirent la volupté, la luxure, les passions les plus dégradantes. Je veux croire que M. Evanturel a le cœur moins gâté qu'il le dit, mais s'il continue ses mauvaises lectures il finira pas tomber aussi bas que les tristes personnages qu'il chante.

*** Les *finales* de M. Evanturel sont toujours pénibles. On dirait qu'il fait un suprême effort pour terminer chaque morceau par un vers encore plus vide que les autres. Et, règle générale, il réussit à merveille. Voyons-le plutôt à l'œuvre.

Ce sera le dernier (cadeau) d'une flamme mourante ;
Et quand tu briseras ce coffret pour le voir,
Mon cœur—que la lame aura blessé, méchante !—(vers de onze pieds !)
Tombera tout saignant de son papier en noir.

Quelle chute, grand Dieu ! F 'est devant ces vers
que MM. Marmette et Legendre pâment d'admira-
tion.

Autre exemple d'une chute douloureuse.

Une fenêtre. Un rideau rouge.
Et sur le canapé de crin,
Un enfant qui dort. Rien ne bouge,
Il est dix heures du matin.

C'est textuel. Ça finit comme ça et pas autrement. Par bonheur, le bambin ne monte jamais bien haut, il se contente de grimper sur les meubles ; sans cette précaution, les *plongesons* qu'il fait à chaque instant pourraient avoir une issue fatale.

*** M. Evanturel, nous assure M. Marmette, "joint au coloris beaucoup d'esprit d'observation."
Exemple :

Ce vieillard est toute une étude ;
Le regarde-t-on fixement
On reste avec la certitude
Que ses yeux roulent dans du sang.

Voilà à quoi se réduisent son *étude* et son esprit d'observation.

La platitude ici dorlote l'innocence.

*** La pièce de résistance est intitulée : *En revenant des eaux*. Il faut lire ce morceau en entier pour en saisir toute l'inénarrable inanité. C'est en revenant des eaux que M. Evanturel a

... rêvé des regards découpés en amande,

qu'il a adoré un *œil battu*, qu'il a demeuré sur le pont d'un bateau, une heure entière, par une pluie battante, sans l'ombre d'une raison ou d'un parapluie, et qu'il a commis mille autres folies, *to numerous too mention*, comme disent les encanteurs.

** Avoir longtemps senti l'odeur de ses cheveux,

c'est ce qu'on fait à vingt ans, paraît-il, au bal.

Le poète a fait un rêve qu'il s'empresse de raconter au public en le qualifiant de fort étrange. En effet, c'est un rêve assez curieux, puisqu'il *rêvait* qu'il *rêvait*. Après avoir parcouru, dans ce *rêve rêvé*, le *monde parfait*, en compagnie d'une jeune femme quelconque, à l'épau- le de laquelle *pendait* une aile de duvet, il revient à lui, et

Je pressais sur mon cœur—c'est tout ce qui me reste,
Le rameau toujours vert de l'arbre de la foi,

Le poète trouve qu'il ne lui reste pas grand'chose de son voyage. Je ne partage pas son opinion. Ce rameau me paraît unique, et si M. Evanturel voulait entrer en négociations avec Barnum, il pourrait vendre ce trophée, j'en suis convaincu, un prix fabuleux.

*** M. Evanturel a réimprimé ses *Trois sonnets*. Un homme qui a eu la faiblesse de faire un sonnet est tenu en honneur de le livrer au public. C'est la seule pénitence qui puisse racheter sa faute. A ce propos, je ferai remarquer, en passant, que M. Jacques Auger doit encore à son pays une amende honorable. Il a fait des sonnets qui n'ont pas vu le jour, si ce n'est dans

Un ouvrage de M. Souлары, *bien connu* du seul M. Marmette. Ce n'est pas bien ; d'autant plus que M. le syndic s'était solennellement engagé à les publier dans le *Journal de Québec*, ce refuge des pécheurs littéraires. On attend avec anxiété ces sonnets, afin de pouvoir décerner à M. Auger le diplôme de grand écrivain qu'il réclame depuis si longtemps. Mais évitons les digressions.

Les sonnets de M. Evanturel ressemblent à tous les sonnets du monde, *only more so*. La rime y est, les vers ne dépassent pas le nombre voulu par la loi et les strophes sont disposées suivant les règles de l'art. Il ne manque qu'une chose : l'idée. Mais c'est une bagatelle dont il ne faut pas tenir compte.

Je cite quatre vers du troisième sonnet ; c'est assez :

Vous serez toujours là, penchée avec mystère,
Promenant ça et là votre front étouffé,
 Sur ce sonnet qu'un soir ma main a crayonné,
 Ayant, à son insu, *vos grands yeux pour lumière.*

On admettra qu'il y a dans un sonnet de M. Evanturel de quoi nous faire promener ça et là notre front étouffé.

*** M. Evanturel a la manie de commencer *ex abrupto*. Il faut presque toujours deviner le *sujet*. Cette manière de procéder n'est pas sans inconvénients, comme on peut le voir par les lignes suivantes, les premières d'un morceau intitulé : *Cadeau de noce* :

Contrat de mariage ! ô jabot de notaire !
 Tu sentiras trembler ton âme dans ta voix,
 Quand, tes prénoms signés, ta lèvres avec mystère,
 Fera chanter ce *oui* sur un air de ton choix.

C'est soit le contrat de mariage, soit le jabot de notaire qui sent trembler son âme et dont la lèvres fera chanter ce *oui* ! Quel contrat, et surtout quel jabot !

*** N'en déplaise à M. Marmette, son jeune protégé n'a pas le moindre sentiment de la vraie poésie.

Un véritable poète ne saurait écrire, en face de la mort,
des vers comme ceux-ci :

C'est demain que tu pars, c'est demain qu'un archange
Sous son aile, en passant, va venir te chercher.

Remarquez bien que la personne dont il s'agit est
déjà morte et qu'elle va être enterrée le lendemain. Ce
n'est donc pas l'âme, mais le corps que l'archange em-
portera *sous son aile*.

Et plus loin, dans la même pièce de vers on trouve
la profanation suivante :

On chantera pour toi *quelque chose* à l'église ;
Peut-être les adieux que tu chantaïs un soir.

Il faut être incapable de comprendre la musique
et la poésie, il faut être insensible aux beautés de notre
culte, pour qualifier de *quelque chose* la messe de *requiem*,
le *Dies iræ*, le *Libera*, ces chants sublimes et touchants
à la fois qui font verser des larmes à tout homme qui
croit à l'immortalité de l'âme.

M. Evanturel rabaisse tout ce qu'il touche. Il lui
est impossible de concevoir une pensée noble et élevée.

Elle mourut, la pauvre femme,
Dieu se fit apporter son âme,
Sur les ailes d'une chanson,

Cette pensée est aussi révoltante que ridicule ; ce
n'est pas ainsi que les poètes parlent de l'âme.

*** Mais pourquoi continuer plus longtemps nos
recherches ? Nous ne trouverons dans ce recueil que
de la "mauvaise prose dans laquelle les vers se sont
mis," pour me servir de l'expression d'un homme
d'esprit.

M. Marmette, M. Legendre, le *Journal de Québec* et
le *Mercury* auront beau faire, ils ne réussiront pas à
empêcher les *Premières Poésies* de tomber à plat. On
dira de ce prétendu poète ce qu'un satirique français a
dit de l'auteur d'une mauvaise pièce de théâtre :

... Il ne fut pas sifflé,
 Non pas même sifflé ; ce fut la chute morne,
 De l'ennuyeux parfait devant l'ennui sans borne.
 L'asphyxie empêcha même qu'on pût gémir,
 On craignit de siffler tant on voulait dormir,

OUI, CERTAINEMENT LES BASQUES !

26 mai 1879

Le Canada et les Basques. Trois écrits de M. Faucher de Saint-Maurice, (de) M. Marmette et (de) M. LeVasseur. Avant propos du comte de Premio-Real ; tel est le titre d'une brochure qu'on a bien voulu nous adresser.

La thèse soutenue par les auteurs est que les Basques connurent Terre-Neuve et le Labrador avant Jacques-Cartier et qu'ils furent les premiers découvreurs du Canada.

Nos quatre publicistes apportent à l'accomplissement de leur tâche tant de bonne volonté, tant de zèle, que tout homme impartial sera forcé d'admettre qu'en écrivant ces pages ils croyaient sincèrement jeter une nouvelle lumière sur notre passé, élucider un point d'histoire fort obscur. En réalité, ils n'ont fait que répéter ce que tous ceux qui s'occupent tant soit peu d'histoire savent depuis bien longtemps. Seulement, ils ne répètent pas *tout* ce que l'on sait touchant les premiers découvreurs de ce continent.

Epris d'un grand amour pour les Basques, amour inexplicable si l'on considère qu'il représente ici un gouvernement qui persécute ce petit peuple de héros, M. le consul d'Espagne a entrepris de prouver que c'est de la Biscaye que sont venus les premiers découvreurs du Canada et de Terre-Neuve. Pour l'aider dans sa tâche, il a eu recours à trois géants de la plume, Faucher, Marmette et LeVasseur. A eux quatre, ils ont réussi à réimprimer certaines notes, que l'on peut trouver dans vingt histoires différentes, qui prouvent assez

clairement que les Basques fréquentaient les côtes de Terre-Neuve et du Labrador longtemps avant l'arrivée de Jacques-Cartier dans le golfe Saint-Laurent. Tout le monde sait cela ; de plus, tout le monde—j'entends tout le monde qui étudie l'histoire—sait que, dès le dixième siècle, les Islandais et les Norvégiens fréquentaient ces mêmes parages. Donc, il est puéril de vouloir prouver que les Basques ont connu les côtes du Labrador et de Terre-Neuve avant Jacques-Cartier, car c'est chose admise ; de même qu'il est absurde de dire que les Basques ont été les premiers à découvrir le Canada, car rien, surtout rien dans l'écrit de notre quatuor, ne le prouve.

Voilà pour le fond, ou le manque de fond, si vous aimez mieux, de cette brochure ; examinons-en maintenant la forme.

*** D'abord, nous avons un avant-propos par M. le comte. Puisqu'il s'agit des Basques ou des *Vasques*, on ne sera pas surpris d'apprendre que Son Excellence a voulu écrire le français comme un Vasque espagnol. Elle a merveilleusement réussi. Voici un échantillon de son style.

“ Il [M. Bouillet] ajoute aussi qu'il prouve au moyen d'arguments ; si par arguments il entend ce que moi-même, alors *il est prouvé* que les Basques ont été les premiers à découvrir le Canada de l'époque moderne qui aient fait des découvertes au Canada.

Oui-da ! Et si par hasard M. Bouillet n'entendait pas par le mot argument ce que M. le comte entend, —ce qui est fort possible—il *ne serait pas surpris* que les Basques, etc. De sorte que la découverte du Canada par les Basques dépend de la signification qu'il faut donner au mot argument ! Singulière proposition, en vérité.

Le passage suivant m'a beaucoup amusé ; je le cite tel qu'on le trouve dans la brochure. “ Il s'agit du mot “ basque. ”. BASQUE (en Espagnol *vasco* ou *vasgongado*, basque *euscaldunac*) EST LE NOM D'UNE POPULATION QUI HABITE LE SUD DE LA FRANCE ET LE NORD DE L'ESPAGNE. ” Cette vérité de La Palisse, énoncée

en gros caractères, me fait songer au temps où je feuilletais mon abécédaire. Evidemment, M. le comte s' imagine qu'il est appelé à nous enseigner les rudiments de l'histoire de son pays.

Mais voici quelque chose de plus grave :

“ Au Canada, comme on pourra le voir *dans* la note ci-dessous, on *commence* à s'intéresser profondément à toutes ces questions historiques. ” Et cette note n'est rien autre chose qu'un extrait du *Canadian Spectator* , du 12 avril 1879, qui avertit le public qu'il va poser des questions sur l'histoire du Canada. Et les travaux historiques de Garneau, de Ferland, de Christie, de Smith, de Hawkins, de Miles, de Laverdière, la publication des relations des jésuites et des œuvres de Champlain, les rééditions de Tross, etc., etc., ne comptent pour rien, puisque c'est en 1879 qu'on *commence* à s'intéresser aux questions d'histoire. “ Avec cela, dit M. le comte, *je termine ma préface* en insérant les écrits de mes amis, M. Faucher, M. Marmette et M. LeVasseur. ” C'est-à-dire que la préface se termine ou se complète par l'insertion des études de messieurs Faucher, Marmette et LeVasseur. Or, comme l'opuscule dont il s'agit ne renferme que ces trois écrits, plus les quelques mots de M. le consul, nous avons le curieux spectacle d'une brochure qui se compose exclusivement d'une préface ! C'est pour cela sans doute que cette production littéraire laisse tant à désirer.

***“ Qui a découvert Terre-Neuve et le Labrador ? ” M. Faucher, qui se pose cette question, nous assure que ce sont les Basques, et il croit prouver sa thèse en nous démontrant que les habitants de la Biscaye faisaient la pêche sur nos côtes avant les navigations de Christophe Colomb. Mais il oublie de nous parler des découvertes faites au commencement du onzième siècle par les Islandais. Il avait pourtant sous la main la preuve que ces hardis navigateurs du nord connaissaient, dès cette époque reculée, l'île de Terre-Neuve qu'ils nommaient Helluland et une partie de la Nouvelle-Ecosse, appelée Markland. En consultant l'histoire de M. l'abbé Ferland il y aurait trouvé, à l'appui de

cette thèse, des preuves qui valent au moins les documents qu'il cite, d'après des auteurs français, pour établir que les Basques fréquentaient le golfe Saint-Laurent "avant la prise de possession de Jacques-Cartier."

L'écrit de M. Faucher peut se résumer ainsi : Les Basques ont connu le Canada avant Jacques-Cartier, donc personne ne l'a connu avant eux. Ce raisonnement, on l'admettra, est tout à fait renversant. Pour prouver que je n'exagère en rien l'esprit logique de M. Faucher, je cite le passage suivant :

"Le Golfe Saint-Laurent était-il fréquenté avant la prise de possession de Jacques-Cartier ?

"Oui, cela est incontestable. Cartier écrivant, pendant qu'il est sur la côte du Labrador, à son premier voyage en 1534, rapporte ceci : "Nous ad-
"visâmes une grande nave qui estait de Larochele, laquelle avait la nuit
"passé outre le port de Brest—aujourd'hui *Old Fort*—où ils pensaient aller
"pour pescher."

"Les gens de la Rochelle connaissaient *donc* depuis *un* un temps *immémorial* les côtes du Labrador, ainsi que celles de Terre-Neuve, où les attiraient les avantages de la pêche à la morne ; mais ils n'étaient pas les seuls à exploiter ces parages de brumes, de richesses et de mystères."

Voyez comme c'est puissamment raisonné : Jacques-Cartier voit en 1534 un navire de la Rochelle sur les côtes du Labrador, *donc* les gens de la Rochelle connaissaient ces côtes depuis temps immémorial, mais ils n'étaient pas les seuls à exploiter ces parages de brumes, de richesses et de mystères ! Pour un écrivain qui peut tirer de telles conclusions de semblables prémisses, la logique n'a pas de secrets ; il n'y a rien qu'il ne puisse prouver.

*** Nos historiens ne s'entendent pas du tout sur la manière dont la découverte du Canada s'est faite par les Basques. M. Faucher suppose qu'un navire basque a été entraîné jusqu'à Terre-Neuve par un courant maritime que le comte Premio-Real croit exister entre le golfe du Lion et le détroit de Belle-Isle. Ainsi ce serait un pur hasard qui aurait révélé aux Basques

l'existence de ce continent, et la " gloire qui leur revient " serait assez mince.

" L'existence du courant basque-canadien, dit M. Faucher, une fois prouvée au monde savant, l'hypothèse du comte de Premio-Real devient *irréfutable*. " C'est là un bel échantillon de la nouvelle logique inventée par la société d'admiration mutuelle. En admettant l'existence de ce courant, l'hypothèse de M. le comte, loin d'être *irréfutable*, serait à peine acceptable, car les documents mêmes que cite M. Faucher prouvent que ce n'est pas le hasard qui a conduit les Basques vers le continent américain :

Les grands profits, et la facilité que les habitants de Capbrete.. près Bayonne et les Basques de Guienne ont trouvé à la pêcherie des baleines, ont servi de leurre et d'amorce à les rendre hasardeux à ce point que d'en faire la quête sur l'Océan, par les longitudes et les latitudes du monde. A cet effet ils ont cy-devant équipé des navires pour chercher le repaire de ces monstres. De sorte que suivant cette route, (ici je cite d'après Michel et non d'après M. Faucher qui tronque le document) ils ont découvert, cent ans avant les navigations de Christophe Colomb, le grand et petit banc de morue, les terres de Terre-neufve, etc.

De sorte que ce n'est pas le hasard mais l'amour du gain qui a poussé les Basques vers l'occident. Du reste, le savantissime M. Marmette l'affirme en ces termes :

Les baleines, dont ils faisaient la pêche de temps immémorial, devenant de plus en plus rares sur la côte d'Espagne, les Basques se mirent à leur donner la chasse sur la haute mer. L'expérience ayant bientôt démontré que ce genre de cétacés se montrait de plus en plus nombreux, à mesure qu'on avançait dans l'ouest, ils poussèrent hardiment jusque sur les bancs de Terre-Neuve.

*** L'étude de M. Marmette, du reste, ne porte aucune nouvelle preuve à l'appui de la thèse que soutient M. le comte. On voit que les Basques ont été *des* premiers à fréquenter les côtes du Canada, voilà tout.

M. Marmette s'amuse à découvrir des ressemblances entre les noms donnés à certains endroits de Terre-

Neuve et ceux que portent des villages de la Biscaye. Quelquefois ces *étymologies* sont affreusement tirées par les cheveux. "Ainsi, dit-il, le nom de Rognouse, serait celui d'un bourg désigné sous le nom d'Orrongne à une demi-lieue de Saint-Jean de Luz." S'il faut si peu de ressemblance pour établir une étymologie, je serais parfaitement en droit de dire que Marmette vient de *marmite*, ou que Nazaire vient du mot hebreu *nabal*, qui signifie *cruche*.

Mais c'est en parlant, d'après un vieux mémoire, de l'étymologie du mot Canada, que M. Marmette est sublime : "Ils, (les Basques) découvrirent alors les côtes du Canada qu'ils nommèrent ainsi, sans doute, à cause du grand fleuve qu'ils voyaient s'enfoncer dans les terres, *car ce mot veut dire canal !!*" Je n'ai pas eu l'avantage de voir le Saint-Laurent à son embouchure, mais je l'ai vu à la Malbaie, et je ne crains pas d'affirmer que, même à cet endroit, il ne pourrait venir à l'idée de personne de le comparer à un canal.

*** J'ai toujours cru, d'après les géographes le plus en renom, que Saint-Malo, port d'où Jacques-Cartier fit voile pour aller à la découverte du Canada, était dans la Bretagne. Il paraît que ce n'es pas le cas, puisque M. Marmette nous assure que "c'est des bords de la *Normandie* que devaient s'élancer plus tard ces deux marins distingués qui allaient, l'un faire connaître à l'Europe l'existence du Canada, et l'autre jeter sur cette nouvelle terre le grain de sénévé de l'Evangile et de la civilisation."

*** Mais la palme du ridicule revient incontestablement à M. Nabal ou Nazaire LeVasseur. Le titre et la première phrase seuls de son écrit nous font pouffer de rire. Transcrivons :

OUI, CERTAINEMENT LES BASQUES !

1 Québec, 9 avril 1879.

Mon cher comte,

A propos de la conversation que nous avons eue hier sur quelques points de l'histoire du Canada, et entr'autres sur les découvertes des Basques dans le

pays, il me semble de toute évidence que les Basques ont été les premiers, ou A PEU PRÈS, qui aient visité le golfe Saint-Laurent, etc.

Cet à *peu près*, rapproché du titre " Oui, certainement les Basques, " est d'un effet très comique. La phrase suivante est aussi à encadrer :

Je me vois obligé de mettre une *sourdine* au sentiment national, pour rendre justice à qui justice est due.

Comme me l'a fait remarquer un ami, on voit bien que M. LeVasseur joue le second violon dans le Septuor Haydn.

Mais ce qui est le plus triste dans cet écrit, ce n'est pas la *sourdine* mise au sentiment national, mais bien la *sourdine* que M. LeVasseur a mise à son intelligence et qui empêche son violon de rendre autre chose que des platitudes.

Le but de cet écrit, parsemé des mots *mon cher comte*, est de flatter M. le consul d'Espagne, puisque, à part un faible résumé des arguments déjà donnés par M. Faucher et répétés par M. Marmette, on n'y trouve guère que des éloges extravagants à l'adresse de M. le comte. Exemple : " Si, dit M. LeVasseur, le Canada s'occupe particulièrement des relations avec l'Espagne, n'en accusez que vos *quatorze ou quinze* heures de travail par jour, *vos autres labeurs* et l'estime dont vous jouissez. " 14 heures de travail par jour ! disons autant pour les *autres labeurs* ; cela fait une journée de 28 heures ! La brochure que je viens d'analyser a vingt-huit pages. En supposant que chaque page ait coûté une heure de travail, cela ferait juste l'équivalent d'une des journées si bien remplies de M. le consul.

En résumé, les auteurs de cette brochure nous donnent comme des découvertes historiques des choses connues depuis bien longtemps, et affirment de plus que les Basques ont été les premiers à découvrir le Canada, ce qu'ils ne prouvent pas du tout. Après cela, que ces messieurs aient de l'esprit comme quatre, comme un seul, ou point du tout, c'est là une question que je laisse au lecteur de décider.

DE LA PETITE BIÈRE

— DANS —

DE GROSSES BOUTEILLES

25 novembre 1879.

Je viens de parcourir une petite brochure, très bien imprimée sur beau papier, qui porte le titre formidable que voici : " Relation de ce qui s'est passé lors des fouilles faites par ordre du gouvernement dans une partie des fondations du collège des jésuites de Québec, précédée de certaines observations par Faucher de Saint Maurice, accompagné d'un plan par le capitaine Deville et d'une photo-lithographie."

La longueur et la lourdeur de ce titre constituent un véritable anglicisme.

Mais ce titre, si extraordinaire qu'il soit, n'est rien comparé à ce qu'il renferme ou plutôt à ce qu'il ne renferme pas.

On ne saurait rien imaginer de plus simple que l'intrigue de cette pièce. La voici en deux mots : Le sieur Hilarion Gentil, conducteur des travaux de démolition du collège des jésuites, découvre des ossements humains qu'il met en lieu sûr. Informé de ce fait, M. Joly qui, dans ce temps-là portait le titre et exerçait les fonctions de premier ministre de la province, charge M. Faucher de diriger les fouilles. M. Faucher trouve d'autres ossements qui lui sont volés par des personnes restées inconnues jusqu'à ce jour.

Voilà le résultat peu brillant de la mission de M. Faucher. Il faut être *gent* de lettres pour en tirer quelque gloire et une brochure de cinquante pages.

M. Faucher " a cru devoir donner " à ce rapport la forme d'une déclaration notariée. Les raisons qu'il allègue pour expliquer cette innovation ne me paraissent pas satisfaisantes, j'ai " cru devoir " en chercher d'autres plus rationnelles. Il me semble que le mot de l'énigme se trouve dans le passage suivant :

“ L'an mil huit cent soixante et dix-neuf, le vingt-troisième jour du mois de juillet, devant maître Henri-Alexandre-Abdon Brault, notaire public, etc.

“ A comparu Faucher de Saint-Maurice, (Narcisse-Henri-Edouard) ancien capitaine d'infanterie au service de Sa Majesté Maximilien I, empereur du Mexique, ancien capitaine stagiaire au 2e Bataillon d'Infanterie Légère d'Afrique, chevalier de l'ordre impérial militaire de la Guadeloupe, maintenant Greffier des Bills Privés au Conseil Législatif de la province de Québec, résidant en la cité de Québec.”

D'abord, je constate que ces lettres majuscules à tout propos et hors de propos constituent un autre anglicisme. Mais c'est un détail. Voici la grosse affaire : M. Faucher de Saint-Maurice (Narcisse-Henri-Edouard) est chevalier.

On se le disait depuis longtemps mais timidement. Aujourd'hui le doute n'est plus permis et la supercherie n'est plus à craindre. Les titres de M. le chevalier Faucher de Saint-Maurice sont consignés dans un acte authentique, rédigé en bonne et due forme aux frais de la province.

Les “ certaines observations ” de M. Faucher contiennent de beaux passages, mais il y a aussi beaucoup de pose et des incorrections de style étonnantes, même pour l'auteur de *Tribord à Babord*.

Ainsi il nous parle “ du terre-plein de la rampe où s'élève le *Young men's christian association*. ” M. Faucher, qui est trop prodigue de lettres majuscules en français, pourrait en distribuer quelques-unes de plus lorsqu'il écrit l'anglais. Puis ce n'est pas le *Young men's Christian Association* qui s'élève sur la rampe, mais bien l'édifice que cette société fait ériger.

“ Dans ce pays, dit il, quand on a attiré l'attention du public sur un édifice, sur une ruine ou relique historique, on croit avoir tout fait. On discute dans la presse, ou on en cause *entre chien et loup*. ”

Pourquoi choisir cette heure mystérieuse pour “ en causer ” ? et qui nous empêche de parler de la chose en plein midi ? Ce *chien et loup* me fait l'effet d'une énorme cheville, instrument dont M. Faucher se sert très souvent.

“ Cette manie, dit M. Faucher, de parler sans agir date de loin. Ainsi quand en septembre 1796, les cendres du comte de Frontenac, du chevalier de Callières, du marquis de Vaudreuil et du marquis de la Jonquière, tous gouverneurs, chefs d'escadre et lieutenants-généraux “ pour le roy en la Nouvelle-France, terres et passes de la Louisiane ” furent transportées de l'église incendiée des Récollets à la cathédrale de Québec, où le clergé, admirateur patriotique de nos gloires, fit pieusement inhumer ces restes. Le devoir de ces fidèles légataires, etc.,

Si la phrase qui commence par le mot *ainsi* et qui se termine par le mot *restes* est une phrase française, je veux être condamné à relire tous les ouvrages de M. le chevalier de la Guadeloupe.

M. Faucher adresse des remerciements à plusieurs de ses amis, à M. Cyrille Duquet et à M. Auguste Laberge, entre autres, “ pour le précieux concours qu'ils ont bien voulu lui donner. ”

Or, d'après la déclaration notariée, voici en quoi consiste le précieux concours de M. Duquet. Parmi les objets trouvés par M. Faucher est un “ lingot de métal, pesant 42-21 grammes, que M. l'abbé Lallamme, professeur de physique à l'Université-Laval, a déclaré, après analyse, être un fragment de bronze renfermant du cuivre et de l'étain, et que M. Cyrille Duquet, orfèvre à Québec, *croit* être un morceau de cloche. ”

M. Duquet a trop d'esprit pour ne pas comprendre que M. le chevalier veut rire de lui.

Le bronze étant un alliage de cuivre et d'étain, il serait difficile de trouver un morceau de bronze qui ne renfermât pas ces deux métaux.

Quant à M. Auguste Laberge, *contracteur*, M. Faucher le fait venir de Montréal pour constater quoi ? Qu'une crampe qui s'enfonçait à une profondeur de deux pouces avait été enlevée au moyen d'un levier et que cet instrument avait laissé des traces d'effraction sur le bois de la porte ! C'est textuel. Il me semble que M. Faucher aurait pu trouver quelqu'un à Québec en état de lui rendre ce service.

M. Faucher termine ses observations par deux propositions dont la première se lit comme suit :

“ A l'avenir, lorsque le gouvernement *donnera* un contrat de démolition ou de fouille, il y aura une clause spéciale obligeant l'entrepreneur des travaux à remettre au gouvernement les pierres angulaires, plaques de plomb, vieilles monnaies, armes, documents, etc., qui viendraient à être trouvées par lui ou par ses ouvriers, et ces pièces seront déposées dans un musée.”

Faisons remarquer, en passant, qu'en français on ne dit pas *donner* un contrat, c'est de l'anglais.

Evidemment. M. Faucher s'imagine qu'il a là une idée tout battant neuve. S'il avait seulement jeté un coup d'œil sur le contrat de démolition du collège des jésuites, il aurait pu se convaincre, une fois de plus, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. En effet, on y trouve la clause suivante :

“ Tous les matériaux provenant des démolitions appartiendront à l'entrepreneur, moins le clocher et ce qu'il pourrait contenir, les médailles, les pièces de monnaie, les pierres ou plaques de métal portant des inscriptions ou ayant un intérêt historique, les papiers, parchemins, objets d'art, trésors ou tous autres objets qui pourraient être réclamés par l'hon. Commissaire de l'agriculture et des travaux publics dans l'intérêt public et pourront être trouvés dans les murs, planchers, cloisons, fondations, excavations à quelque endroit que ce soit sur le terrain des casernes ou dans les casernes mêmes ou sur le terrain avoisinant, lesquels objets devront être remis à ce département.”

Le gouvernement, on le voit, est très prévoyant : il réclame même les médailles. M. Faucher les avait oubliées.

M. Faucher a aussi oublié de nous expliquer la cause de l'enlèvement des squelettes qu'il avait trouvés. Il ne daigne pas même nous offrir une pauvre petite hypothèse à ce sujet. Dans quel but a-t-on pu voler ces ossements ? Tout est mystère, et M. le chevalier, qui ne ménage pas ses conseils au gouvernement, n'a pas demandé une enquête.

On lui avait confié la garde de ces ossements. Il les perd, et il semble fier de les avoir perdus, car ce contre-temps lui a fourni l'occasion de faire un livre.

UNE LAMENTATION

28 novembre 1879.

Le *Courrier du Canada* de mercredi publie une es-
pèce de lamentation signée *Amicus* et intitulée : " M. Tar-
divel et M. Faucher." C'est très attendrissant. *Amicus*
trouve que notre critique de la dernière brochure de
M. Faucher n'est ni littéraire ni chrétienne ; il aurait
voulu que je fisse l'éloge du livre en question. Monsieur
est libre de penser et de dire ce qu'il veut. Je désire seu-
lement lui démontrer qu'il n'est pas en état de juger
sainement l'affaire. Il est trop triste, si triste qu'il
divague. Voyez plutôt.

Amicus dit d'abord qu'il a été " tristement sur-
pris " de mon article ; qu'il " s'attendait à une critique
raisonnée, " etc. Plus loin, il nous assure qu'ayant lu
prévédemment (sic) mes autres critiques il a remarqué
que je n'avais pas rendu justice à M. Faucher, " qu'en
face de M. Faucher j'ai toujours l'air d'un chevalier
en lice, la lance en arrêt, désireux à tout prix de démon-
ter mon adversaire. "

Si j'ai toujours cet air là en face de M. Faucher,
je ne comprends vraiment pas comment il se fait
qu'*Amicus* ait pu s'attendre à une " critique raisonnée "
de ma part, ni pourquoi il est si tristement surpris de
voir que je fais ce que, d'après lui, j'ai coutume de
faire.

Evidemment, *Amicus* improvise.

A moins, dit *Amicus*, que son livre ne soit totalement mauvais ou radica-
lement inepte, l'écrivain a toujours le droit de considérer *la critique* comme
un ami personnel, ou un juge impartial et désintéressé.

Ce qui revient à dire que dans le cas où il s'agi-
rait d'un livre totalement mauvais ou radicalement
inepte, le critique ne serait pas tenu de se montrer
juge impartial et désintéressé. C'est absurde, mais
c'est ainsi que le veut l'impitoyable logique.

Effet de l'improvisation faite sous l'empire de la
tristesse.

Amicus confond la critique avec la satire. Je n'ai pas voulu faire une critique littéraire de la brochure de M. Faucher pour l'excellente raison que ça ne valait pas la peine. Il m'a semblé que c'était une vessie et que quelques piqûres d'épingle suffiraient pour la dégonfler.

L'épingle et le sifflet, ce sont des instruments dont il faut se servir de temps à autre dans le monde des lettres.

Voilà pour la partie littéraire de la discussion. Passons.

Plus *Amicus* avance, plus sa tristesse augmente et plus son improvisation devient incompréhensible.

J'arrive, dit-il, à ma seconde question.

La critique qui nous occupe est-elle chrétienne ?

Je regrette d'avoir à répondre :

Pour sortir d'embarras, je me contenterai de faire quelques questions, en abandonnant la réponse au critique lui-même.

C'est textuel. Monsieur regrette d'avoir à répondre, c'est-à-dire d'être obligé de répondre, puis il m'abandonne la réponse !

Amicus me pose ensuite plusieurs questions qui peuvent se résumer ainsi : Est-il chrétien de calomnier son prochain ? Certainement non. Aussi je prétends n'avoir pas calomnié M. Faucher. Je trouve qu'il pose, qu'il est vaniteux, je le dis et je le prouve. Je n'ai pas attaqué sa réputation d'honnête homme, de chrétien, de citoyen. Comme écrivain, il me paraît insupportable, voilà tout, et je pense bien qu'il a la même opinion de moi. Je ne vois pas en quoi nous lésons le christianisme.

Mais puisqu'il s'agit de christianisme, je poserai, à mon tour, une toute petite question à *Amicus*. Est-il chrétien d'affirmer ou de faire entendre ce qui est contraire à la vérité ? Je ne le crois pas, et cependant, c'est ce qu'*Amicus* fait en affirmant que je n'ai jamais écrit le moindre mot d'éloge à l'adresse de M. Faucher, et en faisant entendre que je suis animé d'une haine personnelle contre cet auteur.

J'aurais beaucoup d'autres observations à faire, mais je crois en avoir assez dit pour prouver qu'*Amicus* a tort de s'attrister et d'improviser.

Un dernier mot, cependant. Il y a quelque temps j'ai fait la critique d'un livre de M. Lemay (1) ; j'en avais dit franchement ce que j'en pensais. Ce qui n'a pas empêché un correspondant du *Journal des Trois-Rivières*—*Amicus*, lui aussi—de me reprocher mon manque de sévérité.

Je parle du livre de M. Faucher avec une égale franchise et voici qu'un autre *Amicus* trouve que je ne suis pas chrétien. Je ne puis, quoique je fasse, plaire à tout le monde. Si je fais des éloges on suspecte mes motifs ; si je blâme, on les suspecte encore davantage. Je suis donc déterminé, plus que jamais, à exprimer ma façon de penser sans m'occuper du *qu'en dira-t-on*.

1er décembre 1879

Amicus, qui n'est certainement pas mon ami, ou qui, du moins, voudrait ne pas l'être, revient à la charge dans le *Courrier* de samedi. Je ne trouve pas que son écrit, long pourtant d'environ deux colonnes, nécessite une réponse. *Amicus* est profondément convaincu que je suis une espèce de *brigand*, un *empoisonneur* et même une *guêpe*, tout ce que vous pouvez imaginer d'affreux. Il me faut bien le laisser dans cette douce conviction.

Je ne releverai que la fin de l'article d'*Amicus*. La voici :

Mon *improvisation* a du moins obtenu quelques bons résultats. Vous avez levé visière et j'ai vu un *satire* là où je croyais trouver un *critique*. C'est fort différent et bien moins redoutable. Pourtant à l'avenir, si vous vouliez bien mettre vous-même l'étiquette à vos écrits, vous épargneriez au public de fâcheuses méprises. Il ne serait plus exposé à prendre une *satire mordante* pour une *critique littéraire et raisonnée*.

(1) *Une Gerbe*. Cette critique, qui a paru dans le *Casadien* du 5 novembre 1879, sera reproduite dans un prochain volume des *Mélanges*.

Amicus a tort de mesurer les autres à son aune. Le public intelligent saura toujours distinguer une critique d'une satire sans que je sois obligé d'étiqueter ma prose. (1)

PAPINEAU

DRAME HISTORIQUE

PAR L. H. FRÉCHETTE

28 juillet 1880

I

Beaucoup disent très sentencieusement que le théâtre est l'école du peuple. Si vous demandez ce que l'on enseigne à cette école, on vous répondra plus sentencieusement encore : l'admiration de l'héroïsme, l'amour de la vertu, la haine du vice. Voilà la théorie ; elle est assez séduisante, je l'avoue. Mais lorsque nous consultons l'histoire pour constater de quelle manière cette belle théorie a été réduite en pratique, nous restons convaincus que le théâtre n'a fait, règle générale, que pervertir les peuples. Surtout de nos

(1) Le 29 novembre 1879, le *Canadien* publia un article signé : *Un Canadien-français* où la question est discutée à fond. On y signale particulièrement la négligence de M. Faucher qui a laissé ces ossements—ossements précieux, puisqu'il avait constaté lui-même que c'étaient les restes de quelques pères jésuites—dans une petite construction sur le terrain même du vieux collège pendant huit mois ! La clé de cette construction était confiée au conducteur des travaux de démolition, au lieu d'être sous la garde de M. Faucher lui-même. Puis, il ne ressort nullement de la brochure de M. Faucher que l'on ait fait le moindre effort, la moindre enquête pour retrouver ces ossements. Jusqu'à ce jour ce vol est resté un profond et impénétrable mystère.

jours, où la licence, s'affublant du manteau de la liberté, s'est glissée dans tous les coins et recoins de la société, le théâtre est devenu un véritable fléau, pire encore que la presse.

Je suis convaincu qu'en France le théâtre a fait plus de mal que les journaux, lesquels y ont fait un mal incalculable.

*** Il manquait au Canada un théâtre national. C'était une lacune dont personne ne s'apercevait, mais qu'il fallait combler tout de même, paraît-il. Il y a déjà quelque temps, les journaux de Montréal, embouchant la trompette de la réclame, ont annoncé au monde étonné que M. L. H. Fréchette venait de créer le théâtre canadien et que cette création était toute rayonnante de beauté morale et littéraire.

On s'extasiait surtout devant *Papineau*. La bonne vieille *Minerve*, malgré sa sagesse classique, était allée jusqu'à s'écrier, dans un accès de lyrisme :

Il y a dans ce drame de ces mots qui nous étouffent à la gorge et qui précipitent les battements du cœur.

Je tâcherai de faire preuve d'un peu plus de sang froid que mes confrères de Montréal en parlant du drame historique de M. Fréchette.

*** Notre histoire renferme des épisodes fort dramatiques, mais il faut savoir les choisir. M. Fréchette était-il bien l'homme qui pouvait faire un choix judicieux, et, une fois son sujet choisi, en tirer le meilleur parti possible. Je ne le crois pas.

M. Fréchette tourne bien un vers, tout le monde l'admet ; sa poésie a de l'harmonie, je le concède, quoique cette harmonie soit un peu monotone.

Mais entre un sonnet fait suivant les règles, un madrigal heureux, ou même une ode ronflante de patriotisme, et un bon drame, surtout un bon drame historique, il y a un abîme..... que M. Fréchette n'a pas su franchir.

Amour de la vérité, sûreté de principes, sentiment des convenances, voilà les qualités que doit avoir le

dramaturge et qui manquent à M. Fréchette. De l'oreille et un peu de grammaire ne suffisent pas.

Le drame historique, tout en possédant des mérites purement littéraires, doit de plus nous représenter un événement digne d'admiration ou qui puisse, du moins, nous servir d'enseignement. Il faut, en outre, que cet événement soit représenté conformément à l'histoire. C'est un point incontestable, je crois.

Maintenant, dans son drame intitulé *Papineau*, M. Fréchette a-t-il choisi un épisode de notre histoire qui soit fécond en leçons utiles? C'est la première question qu'il importe de résoudre.

*** Les troubles de 37 et de 38 sont peut-être ce qu'il y a de moins connu dans notre histoire. Plusieurs, sans se rendre compte de ce mouvement, s'imaginent qu'il était bien beau et que celui qui en fut l'âme est un véritable héros. Erreurs profondes. Le soulèvement de 37 était au fond une triste affaire, et l'homme qui le fomenta un triste personnage historique.

Je prévois à merveille la tempête que je me prépare, car je me souviens encore des torrents d'eau sale que l'on a versés sur la tête de ce malheureux *Berger*, (1) qui, pourtant, n'avait dit que la vérité: Mais les clameurs d'une certaine clique ne m'effraient pas, et aux gens de bonne foi qui ne manqueront pas de me blâmer je dirai d'avance: Etudiez l'histoire, sans parti pris, et vous serez forcés d'admettre que j'ai raison.

*** Dans son inexplicable zèle à défendre le drame de M. Fréchette, le *Courrier de Montréal* a lancé aux rédacteurs du *Canadien* l'apostrophe suivante:

Dites-donc, confrère, auriez-vous été bureaucrate en 1837? Voudriez-vous par hasard faire accroire que nous devons rougir de ceux qui ont versé leur sang pour conquérir les libertés dont nous jouissons? Si le *Canadien* est aujourd'hui l'ennemi des patriotes, il a subi depuis 1837 une transformation qui n'est pas à son avantage.

(1) Sous ce nom de plume un correspondant du *Canadien* s'était élevé avec force contre l'espèce de culte que certaines gens rendaient à Papineau, mort sans sacrements et enterré dans son champ.

Cette tirade échevelée m'a convaincu que l'on ignore généralement la nature des événements de 37. Voici un journal sérieux qui tombe dans l'erreur historique la plus grossière qui se puisse imaginer, et pas un de nos écrivains qui s'occupent de l'histoire du pays n'a songé à rétablir les faits.

“ Si le *Canadien*, dites-vous, est aujourd'hui l'ennemi des patriotes, il a subi depuis 1857 une transformation qui n'est pas à son avantage.” C'est-à-dire que le *Canadien* en 1837 donnait son appui à M. Papineau et à ceux que l'on est convenu d'appeler *Patriotes*.

Or, cela est absolument le contre-pied de la vérité. Monsieur Étienne Parent, qu'on n'accusera certes pas d'avoir jamais manqué de patriotisme et de dévouement à son pays : *a combattu le mouvement de 37 avec toute l'énergie dont il était capable.*

Il suffira de quelques citations pour établir ce fait important qu'aucun journaliste canadien n'a le droit d'ignorer.

Le 14 juin 1837, M. Parent, parlant du mouvement dont M. Papineau était l'âme, s'est écrié :

Le sort en est jeté ; notre rôle dans la crise actuelle est de veiller au salut du peuple, d'un côté contre l'oppression du pouvoir, de l'autre, contre les excès de la *démagogie, plus redoutable encore que la tyrannie.*

Et jusqu'au bout M. Parent a tenu parole, malgré les odieuses et mesquines persécutions dont les chefs du mouvement révolutionnaire le poursuivaient. Avec le clergé et tous les gens sensés, il n'a cessé d'avertir le peuple qu'on le trompait, qu'on le poussait dans une voie funeste, condamnée également par la religion et le véritable patriotisme.

Le *Canadien* ayant été proscrit par le fameux comité central de Montréal, et son rédacteur destitué de ses fonctions à la chambre d'assemblée, M. Parent écrivait :

Il y a longtemps que le *Vindicator*, (journal du Dr O'Callaghan, un des lieutenants de Papineau) nous a menacé de cet acte de terrorisme dans l'espérance sans doute que nous nous rendrions parjure à notre conscience et que la crainte de perdre \$800 par année nous ferait donner tête baissée dans une politique désastreuse pour le pays.... Avec de pareils indices de l'esprit qui

anime ces messieurs, où serions-nous, bon Dieu, s'ils arrivaient un jour à s'emparer du pouvoir. Les Craig, les Dalhousie et leurs supports auraient été de petits anges auprès d'eux ; leurs administrations auraient été des âges d'or, comparées aux destinées que nous pourrions attendre du comité central de Montréal et de ses affiliations ? Nous espérons que par le temps qui court un grand nombre de ceux qui se sont laissés entraîner dans le tourbillon commencent à ouvrir les yeux, à voir où on veut les mener, à quelle espèce de liberté on les convie.

Voilà ce que M. Etienne Parent pensait des chefs de l'insurrection, de M. Papineau et de ses lieutenants. Quant aux malheureux que ces hommes avaient égarés, il les croyait dignes de pitié plutôt que de blâme. Jamais il n'a dit qu'il fallait les admirer.

Je pourrais multiplier à plaisir les citations pour prouver que ce journal tenait, en 1837, le même langage qu'il tient aujourd'hui, mais il faut se borner. Je me contenterai du passage suivant que je trouve dans le *Canadien* du 9 octobre 1837. Il est question des agissements des Fils de la liberté et de la convocation de la fameuse assemblée des six comtés :

Si tout cela n'est pas une farce ridicule, ce sera bien une terrible tragédie. Nous mettrons au plus tôt sous les yeux de nos lecteurs les pièces du drame, farce ou tragédie, qui va commencer, et en attendant nous dirons que s'il y a dans la conduite des agitateurs de Montréal sagesse et patriotisme, s'il y a dans la conduite autre chose que de la démente et un fatal aveuglement, nous renonçons à tout jamais à calculer le cours des événements politiques en ce pays.

Voilà le mouvement de 37 jugé par un homme dont le *Courrier de Montréal* a invoqué le témoignage contre nous, un homme dont M. Fréchette lui-même ne voudrait révoquer en doute l'intelligence et la sincérité. Que l'on me dise maintenant si ce mouvement doit être peint en beau, comme l'a fait M. Fréchette dans son drame.

Il est admis de tout le monde que le clergé a désapprouvé sévèrement et d'une voix unanime la politique révolutionnaire de Papineau et de ses adeptes. Cela devrait suffire pour convaincre tout esprit

droit et sans préjugés. Car, Dieu merci, le clergé catholique s'est toujours montré l'ami dévoué, constant et éclairé du peuple canadien. Et quand bien même le clergé aurait été seul à condamner ce soulèvement, il faudrait dire qu'il avait raison.

Mais j'ai voulu démontrer que le clergé n'était pas d'un côté et tout le peuple de l'autre, comme certaines gens semblent le croire. Les évêques et les prêtres avaient l'appui de l'immense majorité des fidèles. Il y avait alors, comme aujourd'hui, des méchants et des imbéciles, qui voulaient empêcher le clergé de " se mêler de politique, " mais alors, plus qu'aujourd'hui encore, la grande majorité des Canadiens suivait avec confiance la voix de ses pasteurs.

M. Fréchette a voulu glorifier l'épisode le plus triste et le plus regrettable de notre histoire, remettre en honneur des idées dangereuses, des doctrines subversives, et surtout réhabiliter un homme sans patriotisme, sans principes, sans religion, un démagogue qui ne fut pas même un révolutionnaire.

L'œuvre de M. Fréchette est donc malsaine et antipatriotique.

II

Voyons maintenant si M. Fréchette a su respecter la vérité historique.

On peut, sans doute, réclamer pour l'auteur du drame historique une certaine latitude dans les détails ; mais il faut exiger de lui qu'il représente les faits principaux, qui forment la base de son drame, tels qu'ils se sont produits.

Or, c'est ce que M. Fréchette n'a pas fait.

Il donne au mouvement de 37 un caractère général qu'il était loin, très loin d'avoir ; il prête à Papineau une influence qu'il ne possédait pas. Un des principaux personnages du drame, Georges Laurier, dit de Papineau :

Il n'aurait qu'à faire un signe du doigt, lui, vois-tu, pour transformer chaque sillon en tranchée, chaque broussaille en embuscade, chaque chau-

mière en forteresse. Il n'aurait qu'un mot à dire, et toute la population du pays, armée de haches, de fourches et de faux, viendrait se ranger à ses côtés, décidée à combattre jusqu'à la mort sous le drapeau de l'indépendance.

Un autre personnage, Rose Laurier, dit :

Mon pays est en insurrection.

Et du commencement jusqu'à la fin du drame on retrouve la même erreur historique. S'il fallait en croire M. Fréchette, le mouvement de 37 aurait été une conflagration générale, le mouvement spontané et grandiose de tout un peuple, un événement comparable à l'insurrection des Polonais. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Ici je laisse la parole à Garneau, que certes le *Courrier de Montréal* ne traitera pas de *bureaucrate* et d'*anglomane*.

Il (lord Gosford) pensait qu'il y avait beaucoup d'exagération dans les rapports des assemblées tenues par les partisans de M. Papineau ; que les affaires pourraient marcher si les deux conseils étaient libéralisés et que rien n'était plus erroné que de supposer que la masse des Canadiens-français était hostile à l'Angleterre. Malgré les troubles qui éclatèrent, *cette appréciation était parfaitement juste.*" (Garneau, Histoire du Canada, Vol. III, page 313.)

À la page suivante du même volume nous trouvons ce passage remarquable, qui fait bien voir jusqu'à quel point les Canadiens étaient peu enthousiasmés de Papineau et de sa propagande révolutionnaire :

On faisait les plus grands efforts pour soulever partout le peuple ; mais on éveillait plutôt la curiosité de la foule que sa colère. Loin des villes, loin de la population anglaise et du gouvernement, le peuple vit tranquille, comme s'il était au milieu de la France et sent à peine les blessures du joug étranger. La peinture qu'on lui faisait des injustices et de la tyrannie du vainqueur excitait bien lentement les passions de son âme et ne laissait aucune impression durable. D'ailleurs, il n'avait pas une confiance entière dans tous les hommes qui s'adressaient à lui.

Voilà comment parle l'histoire de cette population que M. Fréchette nous représente comme brûlant du désir de s'armer de haches, de fourches et d'autres

armes aussi primitives, de transformer ses sillons en tranchées ses broussailles en embuscades, ses chaumières en forteresses, et prête à " combattre jusqu'à la mort, " au moindre signe de Papineau, " sous le drapeau de l'indépendance. "

Dans la situation du pays en 37 il n'y avait rien qui pût remuer fortement les masses. Le peuple n'était pas écrasé de taxes, au contraire, les impôts à cette époque étaient presque nuls ; sa liberté religieuse n'était pas attaquée, ni menacée. Il y avait des abus graves dans l'administration, et les Canadiens-français étaient pratiquement exclus des emplois publics ; mais ces abus n'étaient pas assez criants et ne touchaient pas le peuple d'assez près pour soulever les masses.

Je reviens à Garneau. Voici ce qu'on lit à la page 316 du troisième volume de son histoire du Canada. Ce passage, je crois, achevera de convaincre le public que M. Fréchette ignore complètement l'histoire de cette époque ou qu'il l'a faussée à dessein :

Le colonel Hertel, qui commandait un bataillon de milice de 1500 hommes dans le comté des Deux Montagnes, ce centre d'agitation, écrivait au gouvernement que ses soldats étaient pleins de loyauté et prêts à obéir à ses ordres au premier appel qui serait fait. Mais le grand nombre, ne voyant pas encore de véritables dangers, désirait laisser le gouvernement se tirer comme il le pourrait de ces difficultés, puisque c'était lui qui en était la cause première en voulant maintenir un ordre de chose plein d'injustices et de distinctions nationales. Lorsqu'ils apprirent, cependant, qu'il y avait eu résistance ouverte à Saint-Denis et à Saint-Charles, ils sortirent de leur neutralité *pour appuyer le gouvernement* ; et les Canadiens, à Québec, à Montréal, à Berthier, à la Rivière Ouelle, à Kamouraska, à Lotbinière, à Portneuf, à Champlain, aux Trois-Rivières, et dans *presque tous les comtés du pays, lui présentèrent des adresses et se rallièrent à lui.*

Voilà le pays qui, d'après M. Fréchette, était " en insurrection ; " voilà le peuple qui, d'après le même auteur, était prêt à " se ruer comme un torrent sur ses oppresseurs. "

Jamais on n'a plus audacieusement outragé la vérité historique.

*** M. Fréchette met, dans la bouche de Georges Laurier, ces paroles :

Louis Joseph Papineau, c'est O'Connell et Washington fondus en un seul homme.

Or, la vérité vraie c'est qu'il n'y avait rien de ces deux hommes dans Papineau. Washington était un brave ; il n'a jamais poussé ses partisans à la révolte pour les abandonner lâchement au moment du danger. Il a payé héroïquement de sa personne, et ne s'est jamais sauvé à travers les forêts à la veille d'une bataille, sous prétexte que son pays aurait besoin de lui plus tard.

Quant au grand libérateur irlandais, il n'a jamais poussé son peuple à la rébellion. Au contraire, tout en l'agitant profondément, il le retenait d'une main ferme dans la voie de la stricte légalité. Et lorsqu'on considère qu'il avait affaire à un peuple réellement opprimé, tyrannisé, broyé depuis des siècles, à un peuple facilement excité et difficilement contenu, et quant on songe que jamais il n'a perdu le contrôle du mouvement qu'il avait organisé, on est étonné de sa majestueuse puissance.

Et Papineau ? On prétend qu'il ne voulait pas que le peuple prit les armes. Mais c'est admettre son impuissance à diriger les masses, et l'on a mauvaise grâce alors de le comparer à O'Connell.

O'Connell était un catholique sincère et un grand génie ; Papineau n'était qu'un impie et un déclamateur.

Mais veut-on réellement savoir ce qu'O'Connell pensait de Papineau ? M. Fréchette lui-même le sait-il ? Je ne le crois pas, car s'il le savait, la comparaison qu'il fait entre ces deux hommes ne serait plus qu'une moquerie amère. Voici donc ce que disait O'Connell, le 30 juillet 1838, en parlant des troubles de 37.

Les amis de la liberté avaient d'abord tout en leur pouvoir, et ils auraient réussi s'ils s'y étaient bien pris. Sans leur folie, leur méchanceté et leurs crimes, ils auraient finalement triomphé ; mais du moment que M. Papineau

et les autres eurent répandu le sang et fait éclater la rébellion contre le pouvoir exécutif, dès lors ils perdirent l'appui de tout homme qui désire obtenir la liberté d'un peuple par des moyens constitutionnels et légaux, et ils méritèrent le plus grand malheur qui pût les affliger, celui de mettre leur patrie sous le joug du despotisme.

Est-ce assez écrasant ?

*** M. Fréchette représente Papineau comme un homme généreux à l'excès ; or, l'on sait qu'il était remarquablement près de ses pièces, qu'il avait un soin tout particulier, excessif même, de ses propriétés, et qu'il aimait l'argent outre mesure.

Je n'entrerai pas dans l'interminable discussion qui a eu lieu en 1848 sur la question de savoir si Papineau s'est montré lâche à Saint-Denis, ou s'il n'a cédé qu'aux instances de ses amis. Je ferai seulement remarquer qu'un homme de cœur, sous aucun prétexte, n'aurait abandonné les siens au moment du danger comme Papineau l'a fait à Saint-Denis.

Du reste, il ne faut pas croire que le Dr Nelson ait été le premier à accuser Papineau de lâcheté, et que cette accusation n'ait été inventée que dix ans après les troubles. Dès le lendemain de la bataille de Saint-Denis, deux journaux de Montréal, le *Populaire* et l'*Ami du Peuple*, accusaient Papineau d'avoir fui honteusement. C'est un point important à noter.

*** Mais là où M. Fréchette fausse évidemment le caractère de Papineau, c'est lorsqu'il le représente comme hostile à la résistance armée et comme animée de loyauté envers l'Angleterre. A la fin du drame il fait dire à son héros :

Il ne faut pas confondre le peuple anglais avec nos argousins, le bourreau Ha... nd avec la grande nation dont le drapeau a promené la civilisation sur la moitié du globe... Le jour n'est pas loin peut-être où l'Angleterre, éclairée sur ce qui se passe ici, appréciera la justice de notre cause, et fera la réparation éclatante et généreuse... Le grand cri de la protestation est jeté. L'Angleterre l'a entendu, et elle nous rendra justice.

Voici maintenant ce que Papineau écrivait dans son " Histoire de l'insurrection du Canada ", publiée à Paris en 1839 :

Les Canadiens n'ont aucune justice à espérer de l'Angleterre ; pour eux, la soumission serait une flétrissure et un arrêt de mort.

Et ailleurs, dans la même brochure, cet homme qu'on nous représente comme un agitateur constitutionnel, comme un second O'Connell, pousse ce cri féroce.

Aussi, parmi les acteurs de ce drame sanglant, n'y en a-t-il aucun qui se repente d'avoir tenté la résistance ; et parmi leurs concitoyens, il n'y a pas un sur mille qui leur reproche de l'avoir fait. Seulement il y a dans l'âme de tous un chagrin profond que cette résistance ait été malheureuse, mais en même temps un grand espoir qu'elle sera reprise et prévaudra.

Le souvenir des malheurs qu'il avait causés à sa patrie ne l'arrête pas ; les pleurs des veuves et des orphelins qu'il avait faits ne touchent pas son cœur ; le spectre sanglant de ses compatriotes tombés, par sa faute, à Saint-Denis et à Saint-Charles ne l'effraie point : Il veut reprendre son œuvre de désolation et de ruines, il veut pousser de nouveau ses frères à la révolte pour les abandonner encore au moment du danger.

Mais cet homme fait horreur, et on veut le donner comme un modèle à la jeunesse !

C'est une honte !

III

Etudions maintenant *Papineau* au point de vue de l'art dramatique.

Mais d'abord rendons cette justice à M. Fréchette : Il connaît la grammaire française. Pour un membre de la Société d'admiration mutuelle, c'est beaucoup. En lisant les ouvrages de M. Fréchette on est certain de ne pas rencontrer à chaque page ces phrases merveilleusement, je dirai même savamment incorrectes qui caractérisent les écrits de certaines gens de plume que je pourrais nommer. Sa prose, cependant, est in-

férieure à ses vers. On y trouve trop de déclamation, trop d'efforts pour attirer l'attention du lecteur, trop de gesticulation, en un mot. Mais la syntaxe est respectée et le sens est clair.

La correction grammaticale de *Papineau* ne laisse à peu près rien à désirer. Mais la correction grammaticale ne constitue pas le drame.

*** Il faut dans le drame l'unité d'action. L'école moderne, je le sais, a rejeté l'unité de temps et de lieu ; mais l'unité d'action est tellement nécessaire au drame que Hugo lui-même, qui a tant osé en littérature, n'a pas songé à la supprimer. Or, M. Fréchette n'a pas observé cette loi fondamentale. L'action de son drame est distinctement double. Il y a d'abord les amours de Rose Laurier et de Hastings, qui ne sont pas un simple épisode, puisqu'elles traversent toute la pièce et en font une partie essentielle. C'est même autour de ces amours que se noue le peu d'intrigue que le drame renferme, c'est sur elles que se porte tout l'intérêt. Mais à côté du drame amoureux est le drame politique : L'insurrection des Patriotes, la bataille de Saint-Denis, la fuite de Papineau. A vrai dire, la partie politique n'est qu'accessoire aux amours de Rose et de Hastings, et n'était-ce le titre : *Papineau, drame historique*, on pourrait considérer les événements de 37 comme un simple épisode, ou plutôt comme le cadre du tableau.

Voilà, à mon avis, le défaut capital de *Papineau* au point de vue de l'art dramatique.

*** Dans ce drame, il y a quatre actes et neuf tableaux, mais comme la scène se déplace à la fin de chaque tableau, on peut dire que c'est un drame en neuf actes ! C'est ce qu'on n'avait pas encore vu, je crois, mais avec l'art moderne il y a des accommodements. Du reste, il ne faut pas oublier le progrès. Il y a progrès partout ; c'est un mot bien trouvé qui sert à couvrir la décadence universelle.

*** Il y a beaucoup d'in vraisemblances dans le drame de M. Fréchette. Souvent les personnages arrivent sur la scène ou en sortent sans raison valable ;

on voit la main de l'auteur qui les fait mouvoir comme des marionnettes. Ainsi, au deuxième acte, troisième tableau, la scène représente une route solitaire à Saint-Denis. On voit d'abord Camel qui conspire avec un inconnu contre la vie de Papineau ; ces deux personnages s'en vont et Michel, qui avait surpris leur conversation, sort pour avertir Rose. Puis comme Michel disparaît, on voit arriver Georges Laurier et Hastings, qui semblent sortir de terre, tant leur présence en cet endroit est peu justifiée et inattendue. Ensuite, quand ils sont partis, Rose et Michel surgissent comme par enchantement. Tout cela est guindé et sent le novice.

La scène qui se passe dans la cabane à sucre, où Papineau fugitif rencontre des patriotes, également fugitifs, et où il leur débite un grand discours politique, est fort absurde. Mais la dernière scène est la plus abracadabrante de toutes. Je laisse la parole à l'auteur :

Le décor représente un paysage de la fin de novembre, sur la frontière du Canada et des États-Unis. À l'avant dernier plan un pont sur une rivière, et un corps de garde, à droite. Au dernier plan à gauche une maison de douane américaine. À l'autre bout du pont, du même côté, un mât au bout duquel flotte le pavillon des États-Unis. Dans le lointain un village américain. Au lever du rideau Papineau est debout sur le pont, au pied du mât, avec Pacaud occupé à abaisser le pavillon. Rose, en amazone, se tient à l'entrée du pont, du côté canadien, faisant face à une escouade de volontaires épaulant leurs fusils dirigés sur Papineau. Georges, Dulac, Desrousselles, et quelques autres patriotes sont prisonniers."

Comment se fait-il que tout ce monde soit réuni sur ce pont ? Et surtout comment se fait-il que les soldats n'aient pas arrêté Papineau, Pacaud et Rose en même temps que les autres ? Voilà ce que personne ne pourra jamais expliquer d'une manière plausible.

Rose apostrophe les soldats et les traite d'*alguazils* (textuel), reproche qui a dû leur fendre le cœur. Puis Pacaud jette le drapeau américain sur les épaules de Papineau et débite une phrase, ce qui fait que les soldats baissent les armes. Michel, que l'auteur avait

laissé poignardé par Camel dans la cabane à sucre, arrive providentiellement et sauve Papineau qui est sur le point de recevoir une balle de Camel. Puis, ô dernière merveille, Hastings fait son apparition. Grâce à une lettre que Michel remet à Rose au moment d'expirer—vieux truc usé jusqu'à la corde—le malentendu survenu entre Hastings et Rose s'explique. Papineau toujours sur le pont et le drapeau américain sur les épaules, en manière d'écharpe, donne sa "bénédiction" (textuel) à "ses enfants." Et le rideau tombe sur cet espèce de mariage civil !

N'est-ce pas que tout cela est ridicule, invraisemblable et contraire au bon goût ?

*** M. Fréchette fait jouer à son héros un rôle très effacé. Rose, Hastings et Nelson sont des personnages bien plus importants que Papineau. Papineau c'est le monsieur qui place des discours. Il ne fait que bavarder à tout propos et hors de propos. Jamais il ne fait son apparition sans discourir. Ce rôle, il faut l'admettre, est assez conforme à l'histoire, car Papineau était un déclamateur superbe, mais il n'allait jamais ni au-delà ni au-dessus de la harangue..

Pourtant, puisque l'auteur a fait litière de la vérité historique, il aurait dû donner à son héros plus de mouvement. Papineau, on l'entend souvent, mais on le voit agir qu'une seule fois : C'est lorsqu'il se sauve de Saint-Denis, où il aurait dû rester, malgré Nelson et les autres patriotes, en supposant qu'ils l'aient réellement pressé de partir

*** A part le héros et l'héroïne, les autres personnages sont en général bien réussis. Mais cette pauvre Rose est l'être le plus désagréable, le plus agaçant, le plus impossible qui se puisse imaginer. C'est un vrai bas bien, une bachelière-ès-lettres, comme dirait Louis Veüillot. Vous l'avez entendue, tout à l'heure, lancer le mot *alguazil* à des soldats qui ne savaient peut-être pas lire. Mais ce n'est rien. Écoutez-la répondre à Hastings, qui lui demande si elle s'intéresse à la politique :

A la politique ? Oh ! non ! Vous appelez cela de la politique, ce sentiment vrai, puissant, sincère, qui fait aimer son foyer, son sol natal, sa race ! qui vous fait désirer de voir tout cela libre et grand ? Oh ! détrompez-vous, monsieur ! La politique et l'amour du pays sont deux choses bien différentes. Jérémie ne faisait pas de politique lorsqu'il pleurait sur les ruines de Jérusalem. Léonidas et ses trois cents Spartiates ne faisaient pas de la politique lorsqu'ils se faisaient écraser aux Thermopyles pour défendre le sol sacré de la patrie. . . . Et Beaurepaire, faisait-il de la politique lorsqu'il se brûlait la cervelle plutôt que de signer la capitulation de Verdun. . . .

J'épargne au lecteur le reste de la tirade. Et M. Fréchette veut faire croire au monde que le sol canadien produit de telles merveilles pédagogiques ! Oh non ! On en trouve peut-être à Boston, mais nulle part ailleurs sur ce continent.

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que ce caquetage scientifique ne dégoûte pas Hastings. A peine Rose a-t-elle débité cette harangue, que le jeune Anglais la demande en mariage. Pour moi, j'aimerais cent fois mieux m'ensevelir vivant dans les sables du Sahara ou dans les glaces du Groënland que d'épouser une femme qui me parlerait de Léonidas et de ses trois cents Spartiates.

M. Fréchette appelle cette jeune fille : *La sainte*, et elle admire le suicide ; elle bat les campagnes à toute heure de la nuit avec n'importe qui ; elle " tire du pistolet " ; elle chante la *Marseillaise* la carabine à la main, et fait cent autres extravagances. *Excentrique*, oui ; *sainte*, jamais.

*** Je crois pouvoir résumer comme suit cette étude sur *Papineau* : Le drame de M. Fréchette a pour but de glorifier des événements et de réhabiliter un homme que les gens bien pensants ne peuvent pas admirer ; il n'est pas du tout conforme à la vérité historique ; et comme simple œuvre d'art il est d'une très faible exécution. (1)

(1) Cette critique valut à M. Tardivel une explosion de haine dans les colonnes de la *Patrie*, numéro du 31 juillet 1880. Voici un échantillon de cette prose libérale :

POÈTE ET ACTRICE

27 décembre 1880.

Le malheur a voulu que ma main se portât sur un récent numéro de la *Patrie*. Là s'étalent des vers de M. Louis Honoré Fréchette, notre poète soi-disant national. Cette pièce est adressée à Sarah Bernhardt. Elle est inqualifiable. Je ne pensais pas qu'un homme, fût-il poète, pût s'aplatir de pareille façon devant une actrice. On apprend quelque chose tous les jours. Aujourd'hui je sais qu'il n'y a pas de limites à la bêtise humaine, qu'elle est infinie.

Vous savez, lecteurs, quelle sorte de personne est la nommée Bernhardt. On parle des talents que la Providence lui a donnés, mais fort peu de l'usage qu'elle en fait.

Les acteurs et les actrices ne sont que des amuseurs publics. Dans la vie sociale, ils occupent la même position que le montreur d'ours, le bouffon, l'écuycer de cirque, l'organisateur de ménageries, le joueur de marionnettes, et pas plus qu'eux ils n'ont droit à une ovation. Qu'on les paie en proportion des talents qu'ils prostituent, cela se comprend, puisque nous

« Quel brave garçon ! quel sympathique écrivain ! quel charitable confrère que ce M. Tardivel.

« C'est le modèle des journalistes réactionnaires militants !

« Un vrai petit Venillot, quoi !

« C'est écœurant, voilà tout ; et si M. Tardivel a eu l'intention de donner le haut-le-cœur à ses lecteurs, il a parfaitement réussi.

« Il faut que l'homme soit fou ou qu'il soit bien bêtement méchant.

« J'aime mieux croire à la folie, en attendant le retour de Fréchette qui n'a pas besoin de moi pour régler ses comptes.

« M. Tardivel ne perd rien pour attendre ! »

M. Tardivel profite de cette occasion pour faire remarquer à la *Patrie* qu'il attend toujours.

vivons dans un siècle de décadence, un siècle de matérialisme et de plaisirs ; mais qu'on cherche à élever au rang de héros et d'héroïnes des hommes et des femmes qui passent leur vie à jouer des drames où la morale est outragée à chaque ligne, où la vertu est bafouée et le vice glorifié, cela est honteux, dégradant et bête ; cela se voit mais ne s'explique pas.

Ces vers ampoulés et plats de M. Fréchette à l'adresse de Sarah Bernhardt remplissent l'âme de dégoût et de tristesse. Lisez plutôt :

Salut, Sarah ! salut charmante dona Sol !
 Lorsque ton pied mignon vient fouler notre sol,
 Notre sol tout couvert de givre,
 Est-ce un frisson d'orgueil ou d'amour ? je ne sais :
 Mais nous sentons courir dans notre sang français
 Quelque chose qui nous enivre !
Femme vaillante au cœur saturé d'idéal,
 Puisqu'il te n'as pas craint notre ciel boréal,
 Ni redouté nos froids sévères,
 Merci ! De l'âpre hiver pour longtemps prisonniers,
 Nous rêvons à ta vue aux rayons printaniers,
 Qui font fleurir les primevères !
 Oui, c'est au doux printemps que tu nous fait rêver,
Oiseau des pays bleus, lorsque tu viens braver
 L'horreur de nos saisons perfides,
 Aux clairs rayonnements d'un chaud soleil de mai,
 Nous croyons voir, du fond d'un bosquet parfumé,
 Surgir la reine des sylphides.

Quand on songe que cette " femme vaillante au cœur saturé d'idéal " s'est décidée à visiter le Canada uniquement parce que ce voyage devait lui rapporter tant de mille francs, on est forcé d'admettre que le naïf enthousiasme de M. Fréchette est aussi risible qu'affligeant ; et la comédienne, qui a de l'esprit, dit-on, a dû rire sous cap de maître Honoré et de son boursoeuflage.

Citons encore deux strophes de cette misère :

Des bords de la Tamise aux bords du Saint-Laurent,
Qu'il soit enfant du peuple ou brille au premier rang,

Laissant glapir la calomnie,

Tour à tour par ton œuvre et ta grâce enchanté.

Chacun courbe le front devant la majesté

De ton universel génie !

Salut donc, ô Sarah ! Salut ô dona Soï !

Lorsque ton pied mignon vient fouler notre sol,

Te montrer de l'indifférence

Serait à notre sang (1) nous-mêmes faire affront ;

Car l'étoile qui luit la plus belle à ton front,

C'est encore celle de la France !

Laissant glapir la calomnie ! Ce vers, venant à la suite des graves avertissements donnés aux fidèles par Mgr l'évêque de Montréal et son clergé, est tout à fait dans le genre que M. Fréchette cultive davantage.

On dit que le prix Monthyou, qui est accordé aux commençants à titre d'encouragement et pour les engager à mieux faire, produit toujours sur ceux qui le reçoivent un effet funeste : ils se gonflent d'orgueil, se croient de grands hommes, et terminent invariablement leur carrière dans l'insignifiance la plus complète. Certes, ce n'est pas M. Fréchette qui fera exception à la règle.

*** Malheureusement, M. Fréchette n'est pas le seul de nos compatriotes qui ait fait le fou à l'occasion de la visite de Sarah Bernhardt à Montréal. *La Patrie* m'apprend que "plusieurs journalistes et quelques invités se rendirent à Saint-Albans pour rencontrer Mlle Sarah Bernhardt." Ces personnes étaient :

L'hon. sénateur Thibaudeau, L. H. Fréchette, F. X. Archambault, C. R., B. Brousseau, avocat, G. W. Parent, J. E. Robidoux, avocat, Jos. Doutre, C. R., L. Perrault, L. J. Lajoie, D. Macpherson, William Vial, H. Thomas.

(1) Il ne faut pas oublier que Sarah est juive.

Il est bon qu'on sache leurs noms. Il y avait de plus quelques représentants de la presse, parmi lesquels je regrette de voir le nom d'un journaliste catholique.

Le récit que la *Patrie* fait de ce voyage ultra-sentimental est à faire pouffer de rire. C'est à Saint-Albans que M. Fréchette a donné lecture de l'énormité dont j'ai parlé tout à l'heure. La comédienne, d'après la *Patrie*, aurait répondu à "notre poète" par la scie suivante :

Bravo, mille fois bravo, monsieur ! Vos vers sont charmants. *Je vais les apprendre pour vous les dire moi-même.*

La *Patrie* rapporte le fait suivant :

Pendant la sortie de la gare, Mlle Bernhardt qui était au bras de M. Jarrett, se trouva séparée de sa soeur Mlle Jeanne qui était accompagnée par M. Soudan, et les deux sœurs craignirent un moment l'une pour l'autre. Elles se réunirent de nouveau et à l'hôtel où, cédant à l'émotion de la soirée, elles s'embrassèrent en pleurant.

De prime abord, ça l'air d'une affreuse platitude, mais j'ai entendu expliquer cet incident d'une manière plus naturelle, et, le dirais-je, plus tragique : A la gare Bonaventure, une partie de la foule aurait prodigué à la malheureuse actrice des qualificatifs plutôt mérités que poétiques. De là "l'émotion de la soirée."

*** L'attitude des journaux catholiques de Montréal a été singulièrement attristante dans cette circonstance : pas un seul n'a eu le courage de dénoncer carrément la représentation de pièces comme *Adrienne Lecouvreur*. La *Minerve*, la bonne *Minerve*, est allée même jusqu'à publier, en même temps que la lettre de Mgr Fabre, et avant cette lettre, une réclame échevelée en faveur de la comédienne !

*** Toujours à propos de la visite de Sarah Bernhardt à Montréal, voici ce qu'un ami m'a raconté : Plusieurs personnes qui avaient acheté des billets avant l'avertissement du clergé, ont dit qu'elles ne seraient pas allées aux représentations de cette actrice si elles

avaient su plus tôt qu'elles étaient repréhensibles ; mais *qu'elles ne voulaient pas perdre leur argent !* Ce raisonnement, a ajouté mon ami, fait penser à la femme qui, ayant acheté trop de remèdes, les prit sans en avoir besoin, *pour ne pas faire de gaspillage.*

De toutes ces folies il ressort une grande vérité : C'est que la pauvre nature humaine est la même partout, et qu'une actrice sans vergogne crée plus d'enthousiasme que mille sœurs de charité.

la
la
q
p
d
d
si
d
d
m
u
ex
fa
de
bi

sa

n'
qu
V
se
m

QUESTIONS POLITIQUES

LE CENS D'ELIGIBILITE

15 juillet 1881

Comme nous l'annonçons ailleurs, le Conseil législatif a rejeté le projet de loi, voté par l'Assemblée législative, comportant abolition du cens d'éligibilité, ou *qualification foncière*, comme disent certains journaux, parmi lesquels on remarque même l'*Evénement*. Aujourd'hui, on le sait, la loi exige que tout député possède des biens fonds d'une valeur d'au moins \$2,000. Messieurs les députés ont cru que c'était trop leur demander, et ils ont déclaré, dans leur extrême sagesse, que dorénavant n'importe qui peut aspirer au poste de membre de la chambre basse, pourvu qu'il ait vingt et un ans, soit du *sexe masculin*, sujet de Sa Majesté, et exempt de toute incapacité légale. Ainsi, d'après ce fameux projet de loi, il n'est pas même nécessaire qu'un député ait le droit de vote ! En vérité, le Conseil a bien fait d'étouffer cette législation démagogique.

Le *bill* de l'assemblée allait plus loin, et disait :

Le présent acte viendra *en force* (un anglicisme, s'il vous plaît) le jour de sa sanction et *s'appliquera aux membres du présent parlement*.

Nous croyons que jamais, dans notre province, on n'a voté rien d'aussi radical, d'aussi révolutionnaire que ces quelques mots que nous avons soulignés. Voyez plutôt ! Chacun des députés actuels de l'Assemblée législative, s'est fait élire en disant, implicitement, aux électeurs : " La loi exige que tout député

possède des biens fonds évalués à \$2,000. Eh bien ! je possède ces biens fonds, puisque je me présente devant vous." Les électeurs ont donc élu les députés, croyant que ceux-ci possédaient, en réalité, la propriété voulue par la loi. C'est-à-dire, qu'il est survenu entre les électeurs et les députés un véritable contrat, indépendant de la loi, qui confère aux premiers en droit *positif* au cens d'éligibilité. Or, c'est un axiome élémentaire du droit qu'un contrat bilatéral ne saurait être annulé sans le consentement des deux parties contractantes. Quel homme honnête chercherait à se soustraire à une obligation, librement contractée, sans le consentement de la personne vis-à-vis de laquelle il avait contracté cette obligation ? Cependant, nous regrettons de le dire, la chambre d'assemblée a voulu se soustraire à une obligation solennelle, sans le consentement de l'autre partie. Et, chose remarquable, ce projet de loi a été rédigé par un homme qui, certainement, dans les affaires ordinaires, rougirait de commettre un acte qui ne fût strictement conforme aux lois de la justice. Tant est répandu cet abominable principe qui veut qu'un homme peut faire, en sa qualité de député, ce qu'il n'oserait pas faire en sa qualité de citoyen ! Nous partageons donc pleinement l'avis du *Canadien* qui dit :

La position de la chambre d'assemblée est, de fait, insoutenable et contraire aux motions du bon droit. Elle, partie à un contrat, a cherché, par l'abus de ses pouvoirs, à tromper et fruster l'autre partie.

Il est évident que le Conseil législatif aurait gravement manqué à son devoir s'il n'avait rejeté ce projet de loi subversif.

Mais quand bien même cette clause tout à fait révolutionnaire n'eût pas été insérée dans le bill, le Conseil aurait eu mille fois raison de rejeter le projet de loi de l'Assemblée législative.

On ne peut alléguer aucun prétexte, même plausible, en faveur de l'abolition du cens d'éligibilité, tandis qu'il y a plusieurs bonnes raisons en faveur de son maintien.

On dit que la chambre des communes l'a abolie. Mais, pour être logique, il faudrait commencer par prouver que la chambre fédérale a eu raison de l'abolir. Il ne suffit pas de suivre les précédents aveuglément ; il faut voir si les précédents sont bons. Du reste, le parlement fédéral et les législatures locales ne sont pas dans la même position. A ces dernières est confiée, d'une manière toute spéciale, la sauvegarde des droits de la propriété. Ainsi, en supposant même que le parlement fédéral fût justifiable d'abolir le cens d'éligibilité, il ne s'en suivrait nullement que les législatures provinciales eussent le droit de le faire.

Les partisans de l'abolition du cens d'éligibilité prétendent que la loi actuelle gêne la liberté des électeurs, en restreignant leur choix à ceux qui possèdent des biens fonds, tandis qu'il peut se faire qu'un homme très pauvre soit tout à fait apte à remplir les fonctions de député.

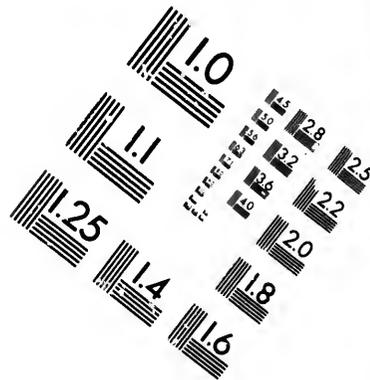
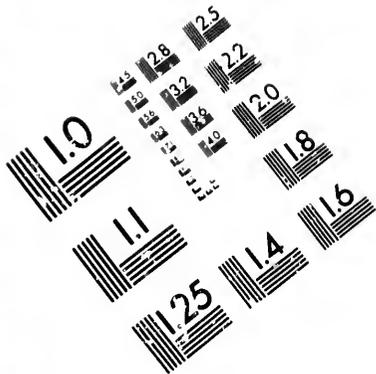
D'abord, il faut une ligne de démarcation quelque part. Il faut certaines garanties. Si l'on admet le principe de ces messieurs, qu'il ne faut restreindre en aucune façon la liberté des électeurs, ne devrait-t-on pas également admettre que le peuple a le droit d'élire, comme députés, les jeunes gens de moins de vingt et un ans, les femmes et les étrangers ?

Dans la pratique, du reste, la loi actuelle ne présente aucun inconvénient. Un homme qui possède réellement les qualités voulues par le bon sens pour devenir député, trouve toujours la propriété foncière voulue par la loi. Personne ne prétendra, assurément, que nous sommes affligés, dans notre pays, d'une disette de candidats aux élections ! Nous en avons toujours, au contraire, une surabondance.

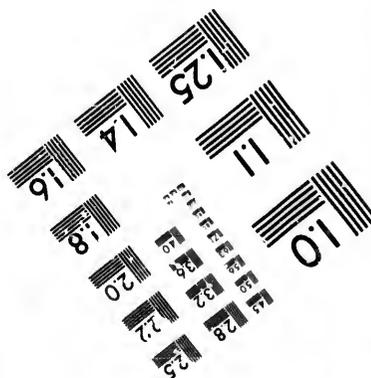
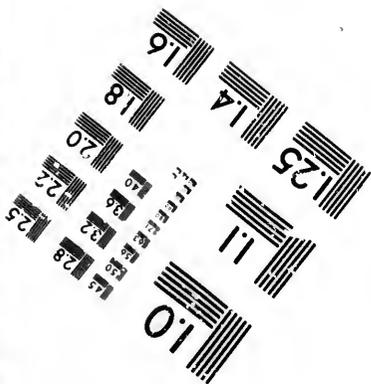
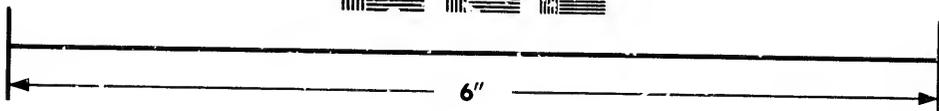
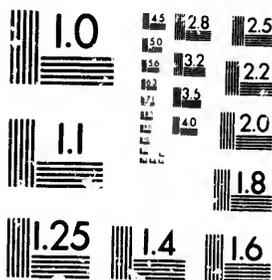
Il y a, chez nous, une tendance marquée vers la démagogie. Il importe de réagir contre cette tendance funeste. Après avoir abolie le cens d'éligibilité, on voudra abolir le cens électoral. Puis, nous aurons le suffrage universel !

Nous aurions plusieurs autres bonnes raisons à donner contre l'abolition du cens d'éligibilité, mais cet article est déjà trop long ; et nous croyons, d'ailleurs,





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

10
11

avoir suffisamment démontré l'inopportunité du bill de l'Assemblée législative et la sagesse dont le Conseil a fait preuve en rejetant ce projet de loi si intempestif. (1)

POLITIQUE ET POLITIQUE

14 juillet 1880.

Il y a politique et politique comme il y a fagot et tagot. Il y a la politique des politiciens, et la politique de ceux qui ne sont pas politiciens. Nous ferons de cette dernière politique, exclusivement. Nous ne voulons pas de l'autre.

Habitants de la province de Québec, n'est-ce pas que la *politique* qu'on fait ordinairement dans notre pays est bien nuisible à vos intérêts ? A quoi se réduit cette prétendue politique dont nous entendons si souvent parler ? A bien peu de chose, en vérité ; ou, du moins, à bien peu de chose digne de l'admiration d'un honnête homme.

Pour certaines gens, la politique, c'est la distribution du patronage, des places, des emplois publics. A leurs yeux, l'homme d'état n'est tenu qu'à bien connaître les besoins de son parti dans le comté ou le district qu'il représente ; sa science doit se borner à posséder les noms et les états de service de ceux qui ont travaillé avec le plus d'ardeur aux élections ; son honnêteté consiste à récompenser les amis et à "créer des misères" aux adversaires, à placer un tel ou un tel, à donner une entreprise à Jean, à enlever un contrat à Pierre, à faire transporter le bureau de poste à dix arpents de la maison du chef du parti opposé. Le plus grand crime que ces braves gens puissent reprocher à

(1) A la session suivante, le conseil votait ce projet de loi, malgré l'opposition de l'honorable M. de Boucherville et de quelques autres conservateurs.

un homme politique, c'est de donner une place, ne fût-ce qu'une place de postillon, à un adversaire ou à un tiède. Et le plus grand éloge que ces mêmes personnes décernent à un député ou à un ministre est de dire qu'il n'a jamais oublié ses "cabaleurs."

Voilà, pour un grand nombre, ce que c'est que la politique.

Ce n'est pourtant là qu'une des *misères* de la politique.

D'autres voient de la politique dans la manière dont se font les élections trop souvent, hélas ! Cabales, intrigues, corruption, menaces, intimidation, violences, telles sont les armes dont il faut se servir pour mériter, dans l'opinion de plusieurs, le titre d'homme politique. Si un agent d'élection ne sait pas "virer une paroisse," soit par la boisson, soit par l'argent, soit par quelque promesse ; s'il ne sait pas au besoin faire un "coup de main", pour enlever les livres de votation, ou organiser une bande de fiers-à-bras pour empêcher les électeurs de se rendre aux *polls* ; s'il ne peut pas exploiter les craintes du débiteur ou les convoitises du créancier ; s'il n'est pas de taille à faire tout cela et une foule d'autres choses semblables ou pires, sa valeur est mince aux yeux des gens dont nous parlons.

Nous avons souvent entendu affirmer—et qui ne l'a entendu dire comme nous ?—que toutes ces infamies sont permises pour gagner une élection.

Revolté par un tel cynisme, nous nous sommes plus d'une fois écrié :—" Mais c'est épouvantable ce que vous dites là."

—" Oh non ! ce n'est pas épouvantable du tout, c'est de la politique. Voyez-vous, nos adversaires se servent de ces moyens, et il faut bien faire comme eux."

—" Mais depuis quand, répondions-nous, le péché de votre voisin, ou même de votre adversaire justifie-t-il votre propre péché ?"

Et la réplique invariable était :

—" Le peuple est si bête qu'il faut le mener comme ça. Si vous étiez un homme politique vous comprendriez ces choses-là."

—“ Mais est-ce bien le moyen d'éclairer le peuple que de l'enivrer et de le corrompre ? ”

—“ Oh ! vous n'entendez rien à la politique.”

Dieu merci, nous n'entendons pas la politique de cette façon.

L'ivrognerie, les désordres, la corruption, l'achat des consciences, l'intimidation, la fraude ne constituent pas la politique.

Ce ne sont là que les crimes des politiciens.

D'autres encore font ce qu'ils appellent de la “ haute politique.” Celle-ci consiste à corrompre les députés et les journalistes. Places, honneurs, impressions, avantages quelconques, tout, jusqu'aux deniers votés pour la colonisation, tout sert à faire de la “ haute politique.” Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur ce chapitre ; chacun a assez d'exemples sous les yeux, ou de tristes souvenirs dans le cœur pour comprendre ce que nous voulons dire. Et qu'ils sont rares ceux qui ont le droit de jeter la pierre à leur voisin.

Cette “ haute politique ” est la pire de toutes, et celle qui s'éloigne davantage de la vraie.

Il y a un autre genre de “ haute politique ” qui se pratique beaucoup depuis quelques années, c'est la politique des scandales. Par des écrits dans les journaux, par des discours diffamatoires sur les *hustings*, par des enquêtes au parlement, on cherche à noircir le caractère des hommes publics, non pour sauvegarder l'honneur du pays, mais pour arriver au pouvoir, ou pour s'y maintenir.

Sans doute, les enquêtes parlementaires peuvent devenir nécessaires, mais quel est l'homme raisonnable qui osera soutenir qu'on n'en fait pas un abus, et un abus très grave ? Règle générale, ces enquêtes ne sont d'aucune utilité pour le pays, n'empêchent pas un seul tripotage, ne réparent pas un seul gaspillage, et ne chassent personne de la vie publique. Elles servent, tout simplement, à démoraliser le peuple en lui faisant croire que tous ceux qui prennent part au gouvernement sont des vauriens et des filous. Quand le peuple est convaincu que ceux qui font les lois et administrent la chose publique sont corrompus il se laisse facilement

corrompre lui-même. L'exemple qui part d'en haut a un pouvoir terrible.

Convainquons-nous donc bien d'une chose, dès aujourd'hui, et ancrons-la solidement dans notre cerveau : La politique ne consiste ni dans la distribution du patronage, ni dans la manière d'organiser et de conduire une élection, ni dans l'habileté qu'on met à prendre le pouvoir, ou à s'y maintenir, une fois qu'on l'a pris.

Elle ne consiste pas dans l'achat des consciences, elle ne consiste pas dans le maniement des ficelles, elle ne consiste pas dans les enquêtes, si dommageables qu'elles puissent être à la réputation d'autrui, elle ne consiste pas dans l'exploitation des préjugés et des passions populaires.

En un mot, la politique ne consiste pas dans la politique des politiciens.

Étudier avec soin les véritables besoins du pays ; connaître à fond les ressources de sa province et les meilleurs moyens de les développer ; mettre l'amour de sa patrie à cent coudées au-dessus de tout esprit de coterie ; ne jamais offenser la morale, sous prétexte que cela fera tort aux adversaires ou favorisera son parti ; ne jamais donner le mauvais exemple au peuple, soit en corrompant son voisin, soit en se laissant corrompre ; soit en calomniant les autres, soit en défendant une iniquité manifeste ; pour tout dire, en un mot, exercer le pouvoir, voter les lois et administrer les affaires publiques sous l'œil de Dieu ; voilà le devoir de l'homme d'état, voilà la véritable politique, la seule que nous voulons faire.

LA COALITION

4 août 1861.

La coalition, voilà la grosse question du moment. La *Tribune*, journal de M. L. O- Davia, nous avait déjà

promis des révélations à ce sujet, et finalement ces révélations sont venues. Elles ont causé un certain émoi dans les rangs des deux partis. Pour piquer au plus court, voici ce qu'affirme la *Tribune* :

“ Nous affirmons qu'il a été sérieusement question de coalition et que des entrevues et des pourparlers ont eu lieu. Voici les points sur lesquels il y a eu accord.

“ On admettait des deux côtés qu'aucun des deux partis n'était capable, seul, de faire les réformes nécessaires pour tirer la province de Québec des embarras où elle se trouve.

“ On reconnaissait qu'il fallait abolir le Conseil législatif, sinon subitement au moins graduellement, simplifier considérablement les rouages de l'administration afin de réduire les dépenses, prendre les moyens d'éviter la taxe directe en obtenant de l'aide du gouvernement fédéral, en créant de nouvelles sources de revenu et en vendant au besoin le chemin de fer du Nord.

“ On disait que l'union de nos principaux hommes publics aurait certainement pour effet d'activer le mouvement qui se fait en France en notre faveur, d'imposer confiance aux capitalistes de notre ancienne mère-patrie et que, dans le cas où, après avoir tout tenté, il faudrait avoir recours à la taxe directe, les deux partis réunis, seuls, pourraient la faire accepter par notre population. Les libéraux devaient être représentés par trois de leurs chefs dans le nouveau cabinet.

“ Un seul obstacle a tout empêché, tout brisé.

“ Les libéraux voulaient que M. Chapleau s'effaçât comme premier ministre, en faveur d'un conservateur plus acceptable. M. Chapleau aurait peut-être consenti à cette condition si on avait pu mettre la main sur ce conservateur, si surtout ses amis ne s'étaient opposés à cet effacement.

“ Dans tous les cas voilà l'écueil sur lequel se brisèrent les projets de coalition qu'on discutait depuis des mois.”

Nous n'avons pas l'habitude d'accepter les dires de M. David comme des vérités incontestables, mais nous avouons volontiers que, dans ce cas-ci, le rédacteur de la *Tribune* parle comme un homme qui est sûr de son fait. Nous croyons que le fond de son article est vrai. Il va s'en suivre, dans les journaux de parti, une longue et orageuse discussion sur cette importante affaire ; nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce

qui s'écrira et se passera d'intéressant et d'instructif. Mais dès aujourd'hui, nous voulons dire ce que nous pensons de cette coalition, tant souhaitée par M. David. Nous la trouvons tout simplement détestable.

Autant nous voulons l'union véritable des Canadiens-français, la cessation des haines et des luttes qui nous divisent, autant nous désapprouvons et condamnons tout marché de la nature de celui que M. David nous offre.

Si jamais notre peuple doit être uni, et nous espérons qu'il le sera un jour, ce n'est pas par de pareilles transactions que l'on atteindra le but désiré. Disons plus, nous ne croyons pas que MM. Chapleau, Mercier et David soient de taille à effectuer cette union, qui ne viendra jamais tout d'un coup, par le fait de quelques hommes publics, mais graduellement, par l'éducation *sociale* de notre population.

Quand on aura réussi à faire disparaître l'aveugle *esprit de parti*, et à le remplacer par une *opinion* forte et agissante, basée sur des notions saines du juste et de l'injuste, du bien et du mal social. on pourra espérer voir se réaliser l'union des Canadiens-français, mais pas avant.

1er septembre 1881

Quoi qu'en disent certains journaux conservateurs, il nous paraît aujourd'hui à peu près prouvé qu'il y a eu réellement des pourparlers sérieux entre certains hommes politiques en vue d'effectuer une " coalition " ou une fusion des partis. La *Tribune* ayant mis M. J. R. Thibaudeau en cause, et ayant affirmé qu'il avait été favorable au mouvement, celui-ci a répondu dans la *Patrie* par la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Je vois par le dernier numéro de la *Tribune* que M. L. O. David me met personnellement en cause au sujet des projets de coalition et me fait prendre

part aux pourparlers et aux négociations qui eut eu lieu *aux fins de savoir s'il n'y avait pas moyen de s'entendre.*

M. David se trompe du tout au tout. J'ai bien en effet assisté à certains pourparlers relativement à la coalition, *mais c'était comme représentant de la masse du parti libéral* qui est opposée à la coalition, et non, comme le dit M. David, *pour voir s'il n'y avait pas moyen de s'entendre.*

Je suis aujourd'hui et j'ai toujours été, comme le sait fort bien M. David, opposé à tout projet de coalition.

J. R. THIBAudeau.

Montréal, 23 août 1881.

Que M. Thibaudeau ait toujours été hostile à la " coalition, " cela nous est parfaitement indifférent. Mais le fait important qui ressort de cette lettre, c'est qu'il y a eu des pourparlers, puisque M. Thibaudeau y a assisté.

Maintenant, le public sera curieux de connaître celui qui a pris l'initiative de ces pourparlers, ceux qui les ont conduits, ceux qui ont fait avorter le projet.

M. David ferait mieux de tout dire et de donner des preuves à l'appui de ses assertions.

3 septembre 1881

Il est toujours question de coalition dans la presse. *L'Union* de Saint-Hyacinthe, qui passe, à tort ou à raison, pour l'organe de M. Mercier, déclare, en réponse au *Herald*, que plusieurs chefs et hommes importants du parti libéral étaient favorables à la coalition. Commentant cette nouvelle révélation, *l'Événement*, émet la théorie que les libéraux cherchaient la " coalition " à Québec en vue d'une " fusion " à Ottawa, et que le syndicat du Pacifique était au fond de toute l'affaire. Le rédacteur de *l'Événement* semble croire que certains libéraux, entre autres M. J. R. Thibaudeau, auraient voulu que leur parti eût une part à la combinaison

financière que le syndicat a fait accepter au ministère, et que s'ils ne veulent plus de la coalition, c'est uniquement parce que le parti conservateur n'est point disposé à partager. Nous ne savons pas si l'*Evénement* a raison ou non. Tout ce que nous savons, c'est que plus on brasse cette affaire de coalition plus elle s'embrouille, signe infallible qu'au fond du tonneau il y a quelque saleté. Nous croyons que cette discussion aura pour unique résultat de compromettre gravement plusieurs hommes des deux partis. Mais comme on dit en anglais : *That's not our funeral* ; nous n'avons absolument rien à y voir.

27 octobre 1881

Les journaux discutent encore la question de coalition. La *Minerve*, qui avait gardé un mystérieux silence pendant que M. David faisait ses révélations dans la *Tribune*, déclare tout à coup, d'une manière autorisée, que M. Chapleau n'a jamais prié M. Mercier d'entrer dans un ministère de coalition et que, de son côté, le député de Saint-Hyacinthe n'a fait aucune démarche pour entrer dans le cabinet. Comme le fait remarquer le *Nouvelliste*, cette affirmation arrive bien tard. Pour notre part, nous nous avouons complètement mystifié par toutes ces assertions si positives et si contradictoires, et nous croyons que le public partage notre ébahissement. On dit que la vérité se cache au fonds d'un puits. Dans le cas actuel, le puits parait terriblement profond et affreusement noir.

THEORIE ET PRATIQUE

25 août 1881

Il parait que le chemin de fer du nord sera vendu à des capitalistes français. Certains journaux ayant

affirmé que M. Chapleau est allé en France dans le dessein de nous débarrasser de notre voie ferrée, la *Minerve*, qui est reconnue comme l'organe du premier ministre, a fait la déclaration suivante :

Que M. Chapleau prenne en France des renseignements sur les avantages que le gouvernement pourrait retirer en affermant, louant, ou vendant le chemin de fer du Nord, il semble qu'il n'y a rien en cela de bien irrégulier. Du moment que la question, comme décision finale, est laissée à la législature, que pouvons-nous avoir à craindre ?

Les ministres peuvent toujours préparer un contrat ; c'est même leur devoir, puisqu'ils sont chargés de l'administration des affaires de notre province. Quand ils voudront le faire accepter par la législation, celle-ci donnera son opinion et rendra son verdict.

Pour nous, cela veut dire clairement que c'est l'intention du premier ministre de vendre le chemin, s'il le peut.

Nous ne voulons pas discuter la question de savoir s'il est à propos de vendre notre voie ferrée ou de l'exploiter nous-mêmes. Si la vente se fait honnêtement et à des conditions avantageuses, nous ne voyons pas quel principe s'y oppose.

Si la voie ferrée est vendue à un syndicat français, il y a une chose dont nous sommes certain et qui nous réjouit : C'est que l'on parlera français tout le long du chemin, depuis Québec jusqu'à Ottawa. Car nous avons lieu de croire qu'une compagnie française se montrera plus ferme que le gouvernement ne s'est montré, et ne permettra pas que l'on ostracise notre langue.

Mais ce n'est pas là le point sur lequel nous désirons insister. Nous voulons appeler l'attention sur la belle théorie constitutionnelle que la *Minerve* expose avec tant de complaisance et faire voir combien cette théorie diffère de la pratique.

La *Minerve* dit que nous n'avons rien à craindre du moment que la question, comme décision finale, est laissée à la législature, que la législature donnera son opinion sur le contrat et rendra son verdict. C'est précisément là où l'organe du premier ministre se

trompe et trompe ses lecteurs. Avec le système de gouvernement dit responsable, les législatures ne sont pas libres de donner leur opinion, de rendre leur verdict, et de décider en dernier ressort. Ce ne sont pas les ministres qui sont responsables à la chambre, c'est la chambre qui est un simple instrument entre les mains des ministres.

Nous ne parlons pas des intrigues auxquelles les ministres ont souvent recours pour s'assurer une majorité, nous ne parlons pas des achats de consciences ; nous prenons une chambre composée d'hommes honorables, et nous disons que même cette chambre là n'est pas *libre*. Et voici pourquoi.

De nos jours on a poussé la " responsabilité ministérielle " tellement loin qu'elle est devenue nuisible, loin d'être un bienfait.

Le cabinet se présente devant la chambre avec un projet ministériel. Qu'arrive-t-il ? Les députés qui appuient le cabinet sont *forcés* d'accepter ce projet, quelque défectueux, quelque extravagant qu'il soit. S'ils ne l'acceptent point, il y aura une crise gouvernementale, un changement de ministère, des élections générales, probablement. Obligés de choisir entre deux maux, les représentants choisissent ce qu'ils considèrent le moindre : ils votent le mauvais bill, ils ratifient le contrat défectueux.

Un système qui nous oblige à choisir sans cesse entre deux maux est mauvais et doit être condamné.

Nous voulons la responsabilité ministérielle véritable, mais il est temps de se débarrasser de la prétendue " responsabilité " au moyen de laquelle le cabinet tient la députation par la gorge. C'est un abus criant, il faut une réforme radicale.

Que le gouvernement ne soit tenu de se démettre que sur un vote *direct* de non confiance, et non sur le rejet d'un projet de loi ou d'un contrat.

Nous savons fort bien que ce que nous disons là ne plaira pas aux " constitutionnels " outrés, aux gens qui croient qu'il nous faut singer l'Angleterre en toutes choses. Nous n'écrivons pas pour eux, mais pour ceux

qui pensent que les Européens n'ont pas le monopole du bon sens.

LE LIEN COLONIAL

1er septembre 1881.

Certain journal canadien-français (1) de cette ville affecte depuis, quelque temps, un attachement excessif au "lien colonial." Cet espèce d'engouement pour la "métropole." qui se manifeste tout à coup chez notre confrère, nous agace autant qu'il nous mystifie.

Il faut rendre justice à l'Angleterre, sans doute, mais il faut le faire sans tomber dans le lyrisme, chose déplorable.

Si le Canada français n'a pas été traité comme l'Irlande, il faut se rappeler que c'est une simple question de géographie qui en est la cause. Notre proximité des Etats-Unis nous a valu bien des "faveurs" que nous aurions vainement demandées à la "sympathie" et à la "générosité" de la fière Albion. N'oublions pas cela. Et n'oublions pas non plus que si nous n'avons pas été absorbés, écrasés, anéantis, ce n'est pas la faute de l'Angleterre. Elle y a travaillé constamment pendant près d'un siècle.

Aujourd'hui, il est vrai, nous jouissons d'une pleine liberté : mais si l'Angleterre nous a rendu justice, c'est en partie parce qu'elle ne pouvait pas, ou qu'elle n'osait pas faire autrement, et en parti aussi parce que nous maltraiter n'était pas une affaire payante.

Tout cela, il me semble, n'exige point, de notre part, une reconnaissance sans borne, encore moins l'aplatissement.

Et ce lien colonial, bien coupable serait celui qui voudrait le briser par des moyens violents ; mais bien naïf serait le journaliste qui prétendrait que ce lien

(1) *Le Canadien.*

doit exister éternellement. Le Canada n'est plus d'aucune *utilité* pour l'Angleterre, qui, par conséquent, ne doit pas tenir mordicus à nous garder sous sa tutelle.

Et de notre côté, avons-nous un besoin impérieux du "lien colonial?" Qu'est-ce que ce lien nous donne en vérité?

L'honneur de faire partie de l'empire britannique sur lequel le soleil ne se couche jamais. C'est un grand honneur, indubitablement, mais cet honneur n'est accompagné d'aucun avantage matériel bien apparent, et il pourrait bien nous causer des désagréments sérieux.

Par exemple, que l'Angleterre et les États-Unis s'avisent un bon matin de se quereller et de régler leur différend à coups de canons, c'est vraisemblablement notre pays qui serait le principal théâtre d'une guerre dans laquelle nous n'aurions aucun intérêt.

Le "lien colonial", dit-on, nous empêchera un jour d'être englobés par notre puissante voisine. C'est plutôt le contraire qui est vrai. Comme nous venons de le dire, une guerre entre les États-Unis et la Grande Bretagne est chose fort possible. Advenant cette guerre, et advenant une victoire américaine, ce qui est encore possible, quel serait le sort du Canada? Notre pays serait annexé infailliblement à la République voisine, sans que nous eussions rien fait pour mériter ce châtement.

Nous voulons être bien compris: Nous ne désirons pas que l'on commence une agitation politique pour obtenir la rupture du lien colonial; cette rupture, nous en sommes certain, ne manquera pas de s'opérer tôt ou tard sans que nous y mettions la main. Du reste, notre position est satisfaisante, pour le moment, et nous aurions tort de nous en plaindre.

Nos observations n'ont d'autre but que de faire comprendre à qui de droit que le lyrisme n'est pas de mise en parlant de l'Angleterre et du "lien colonial." Soyons justes, soyons respectueux, mais soyons dignes. Surtout, tenons-nous debout pour parler à la Grande

Bretagne. Nous avons droit à cette position, n'y renouçons pas.

CE QUE NOUS ONT VALU LES TRAITÉS

8 septembre 1881

Nous sommes loin de partager toujours la manière de voir du *World*, de Toronto ; mais notre confrère a publié, le 30 août, un article que nous serions prêt à signer. Il s'agit encore du " lien colonial. " Notre confrère de Toronto est loin d'être aussi enthousiaste que certains confrères de Québec.

Le *World* jette un coup d'œil sur l'histoire du Canada et fait voir ce que nous ont valu les traités que l'Angleterre a faits à notre intention.

D'abord, par le traité de Paris de 1763, le Canada fut cédé à l'Angleterre. Le Canada alors comprenait le territoire qui forme aujourd'hui les Etats de l'Ohio, de l'Indiana, des Illinois, du Michigan, du Wisconsin et une partie du Minnesota.

Par le traité de 1783, confirmant l'indépendance des Etats-Unis, l'Angleterre a abandonné tout le territoire au sud, et à l'ouest des grands lacs. La fière Albion renouçait ainsi à une partie énorme du riche domaine qu'elle avait obtenu de la France vingt ans auparavant.

Vint ensuite le traité de 1814, après la guerre de 1812. La Grande Bretagne, dit le *World*, avait des complications européennes sur les bras, et les Canadiens durent se défendre à peu près seuls. La métropole, continue-t-il, nous envoya quelques troupes régulières, des officiers et un petit nombre de vaisseaux. Presque tous les vaisseaux furent capturés et l'armée régulière fut battue à plate couture à la Nouvelle-Orléans. De leur côté, les Canadiens avaient pris possession d'une partie du Maine, d'une partie du Michigan et du territoire qui forme aujourd'hui les Etats du

Wisconsin et du Minnesota. Mais par le traité de Gand, tout ce vaste territoire fut remis aux États-Unis, et avec la cession de ce territoire s'évanouit notre dernier espoir d'avoir un accès facile à l'Atlantique et aux territoires du Nord-Ouest. Les Américains ne remirent rien, car ils n'avaient rien pris.

Ensuite, nous avons le traité d'Ashburton de 1841 par lequel fut réglée la question de la frontière du Maine. Le plénipotentiaire anglais n'étoit pas à la hauteur de la mission et il s'est laissé circonvenir par les Américains. Dans cette circonstance encore nous perdîmes une étendue considérable de territoire par l'insouciance de l'Angleterre.

En 1846 et en 1871, deux autres traités cédèrent beaucoup de territoire aux États-Unis.

En étudiant froidement l'histoire des traités conclus entre la Grande Bretagne et les États-Unis, on peut dire, sans exagération, que si tout le Canada n'a pas été cédé à la République voisine, c'est tout simplement parce que les Américains ne l'ont pas demandé.

Le *World* conclut en disant qu'il est grandement temps que le Canada ait voix au chapitre lors qu'il s'agira de conclure un traité qui le concerne. Nous partageons entièrement cette opinion.

Il est bon de faire ces petits retours sur notre histoire afin de connaître ce que nous a valu le lien colonial dans le passé, ce qu'il nous vaut aujourd'hui et ce qu'il pourra nous valoir demain.

INDEPENDANCE OU ANNEXION

22 septembre 1881.

Tandis que certaine feuille de Québec affecte à notre égard un silence qui veut être méprisant, mais qui ne réussit qu'à être ridicule ; tandis que l'organe des profanateurs du dimanche, à Montréal, nous traite de feuille "obscure," les organes les plus importants

des catholiques de langue anglaise aux Etats-Unis s'occupent de nos écrits. C'est ainsi que le *Catholic Universe* de Cleveland, Ohio, consacre un long article à discuter notre manière de voir sur le "lien colonial."

Nous devons d'abord féliciter notre confrère de l'*Universe* de sa connaissance profonde de la langue française. La traduction qu'il donne de notre article est remarquablement bien faite ; elle rend notre pensée d'une manière parfaite et, en même temps, elle respecte le génie de la langue anglaise. Cette traduction élégante et correcte contraste singulièrement avec les traductions barbares et incompréhensibles de la plupart des journaux anglais du Canada.

Notre confrère de l'*Universe* est d'avis que nous ne devons pas craindre l'annexion du Canada aux Etats-Unis, il croit surtout que si le Canada devenait indépendant, la république voisine ne songerait probablement jamais à nous attaquer.

Nous, qui avons demeuré dix-sept ans aux Etats-Unis—et à une faible distance de la ville où se publie l'*Universe*—nous savons très bien que les masses du peuple américain ne sont pas d'un caractère belliqueux, n'aspirent pas après un agrandissement de territoire, surtout par la conquête. Mais nous savons qu'il existe aux Etats-Unis une école dont le rêve est de voir toute l'Amérique septentrionale soumise au gouvernement de Washington. C'est ainsi que plus d'un politique américain jette des yeux de convoitise sur le Mexique et le Cuba. Et notre confrère n'ignore pas que, même dans une république, c'est très souvent, pour ne pas dire toujours, une petite minorité remuante qui conduit la majorité, qui façonne les destinées d'un peuple.

Nous voulons bien croire que l'école entreprenante dont nous avons parlé n'aura jamais la haute main aux Etats-Unis, mais il n'en est pas moins certain que cette école existe.

Nous partageons l'avis de notre confrère, que le Canada indépendant serait moins exposé à l'annexion que le Canada colonie, et c'est pour cette raison que nous ne considérons pas le lien colonial comme une protection pour nous, mais plutôt comme un danger.

L'Universe dit que si jamais le Canada était annexé aux Etats, nous aurions le droit de nous constituer en Etats indépendants ayant leur autonomie propre. Oui, si nous entrons librement dans l'Union, à la suite de négociations pacifiques ; mais non, si, à la suite d'une guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre, notre pays était cédé à la République à titre d'indemnité. Le vainqueur nous imposerait alors ses conditions.

Du reste, il y a une très forte tendance aux Etats-Unis à supprimer entièrement les droits souverains des Etats, au profit du pouvoir central. Depuis le commencement de la guerre civile, on a porté à ces droits des coups terribles, peut-être mortels. Le parti démocratique, qui luttait autrefois avec tant d'ardeur pour le maintien de ces droits, ne nous paraît plus à hauteur de sa mission ; tout nous porte à croire que l'idée de centralisation est destinée à triompher, et que l'Union américaine perdra peu à peu son caractère fédératif. On conçoit que nous ayons tout à craindre de l'annexion aux Etats-Unis devenus un pays de centralisation.

L'Universe constate, comme nous, cette tendance à la centralisation aux Etats-Unis, et il ajoute qu'elle pourra bien un jour amener la rupture de l'Union. Et notre confrère entrevoit la formation d'un état indépendant composé du Canada et de la Nouvelle-Angleterre. C'est aussi l'idée de plusieurs autres penseurs. Nous la soumettons à la sérieuse considération de nos compatriotes établis dans les Etats de l'Est. Qu'ils conservent intactes, non-seulement leur foi, mais leur langue et leurs traditions nationales. Ils auront plus tard un rôle très important à jouer dans la formation de ce nouvel Etat qui se fondera peut-être un jour. Car si cet Etat doit exister, nous devrions avoir l'ambition bien légitime d'en faire un état catholique et canadien-français.

L'article de *L'Universe* nous inspire plusieurs autres réflexions, mais cet écrit est déjà trop long. Nous dirons seulement à notre excellent confrère, qu'en dehors de la province de Québec il n'existe pas, en effet, de sentiment national au Canada. Notre dis-

tingué correspondant de New-York, M. Farrer, l'a déjà constaté, et c'est strictement vrai. Le Canada, c'est la province de Québec ; elle seule a une histoire, des traditions ; elle seule est une *patrie*. Les autres provinces, si l'on excepte les centres acadiens et les établissements français du Nord-Ouest, ne sont que des possessions britanniques, riches et prospères, si vous voulez, mais habitées par des gens qui ne les considèrent pas comme leur *homé*.

8 juillet 1882

Le *Chronicle* vient de publier une communication d'un nommé I. R. Eckart, sur le lien colonial versus l'indépendance du Canada. Le correspondant qualifie l'idée de l'indépendance de chimérique, et se prononce, non seulement en faveur du lien colonial, mais même en faveur d'une confédération britannique, composée de toutes les colonies anglaises. C'est le rêve de M. Blake, rêve chimérique, s'il en fût jamais. (1)

Nos lecteurs savent ce que nous pensons de cette question de l'indépendance du Canada. Pour nous, ce n'est pas une question très actuelle. Notre position vis-à-vis de l'Angleterre est satisfaisante, et nous aurions bien tort de commencer une agitation dans le but de la faire modifier.

Le lien colonial, il est vrai, présente de graves inconvénients que nous avons déjà signalés : Dans le cas de guerre, par exemple, entre l'Angleterre et les États-Unis, le Canada serait indubitablement le théâtre des hostilités, ce qui serait peu agréable pour nous, surtout s'il s'agissait d'une question où nous ne serions pas intéressés ; advenant une victoire de la république voisine, notre pays serait probablement annexé aux États-Unis, résultat très fâcheux, selon nous.

(1) Ce rêve est devenu, dans ces derniers temps, celui de Sir John A. Macdonald.

Nous croyons que l'indépendance du Canada se produira graduellement, sans secousse, par la force même des événements, avec le plein consentement de l'Angleterre. Nous voudrions que l'on s'habituaît à cette pensée : que le Canada sera un jour appelé à se gouverner tout seul. Le lien colonial est de sa nature même destiné tôt ou tard à se rompre. Il est grandement à désirer que le peuple canadien ait assez conscience de sa propre dignité pour que, advenant cette rupture, il n'aille pas se jeter entre les bras de notre puissante voisine.

Les écrits comme ceux de M. Eckart sont déplorablement parce qu'ils ont pour but de faire croire aux Canadiens que, le lien colonial cessant, nous serons nécessairement et infailliblement absorbés par les États-Unis. C'est un sentiment peu patriotique qu'au lieu d'entretenir il faudrait combattre.

Quant à la fédération de toutes les colonies de la Grande-Bretagne, encore une fois, c'est une chimère. Il ne faut pas être un profond observateur des événements pour se convaincre que l'Angleterre a atteint et dépassé l'apogée de sa puissance et de sa gloire ; elle décline visiblement, son prestige diminue, elle est sourdement minée par l'esprit révolutionnaire agissant au moyen des sociétés secrètes, et le jour n'est peut-être pas éloigné où elle sera le théâtre de bouleversements sociaux et politiques très graves. Rêver pour elle en ce moment un accroissement de pouvoir, c'est une folie sans nom.

LE SCRUTIN SECRET

7 janvier 1882

Plusieurs de nos confrères discutent vivement la question du scrutin ; le *Canadien*, le *Courrier du Canada*, le *Courrier de Saint-Hyacinthe* demandent l'abolition du système actuel et le rétablissement du vote de vive voix. Les feuilles libérales, au contraire, défendent le

scrutin, bien qu'il vienne de jouer à leur parti un fort mauvais tour.

Le scrutin secret, dans notre pays du moins, est d'origine libérale, bien que ce soit un gouvernement conservateur qui l'a fait adopter. Il y a plusieurs autres *réformes* (?) que les libéraux ont prônées et que les conservateurs ont mises à exécution. C'est la preuve qu'il n'est pas toujours nécessaire d'être au pouvoir pour faire adopter ses idées.

Il y a des arguments en faveur du scrutin secret, mais il nous semble que les arguments contre ce système sont bien plus nombreux et puissants.

En acceptant le scrutin secret et en le proposant à la législature, l'honorable M. de Boucherville, homme d'Etat chrétien, a cru mettre l'électeur à l'abri des influences malsaines. Je veux, a-t-il dit, que l'électeur soit seul avec sa conscience. Mais nous croyons que l'expérience a prouvé que le scrutin a soustrait l'électeur aux influences légitimes, mais l'a laissé entièrement à la merci des influences délétères. Lorsqu'il va voter, il n'est pas toujours seul avec sa conscience ; il a trop souvent à ses côtés le démon de la haine, le démon de la passion, le démon de la jalousie, le démon de l'envie, de la rancune, et une foule d'autres esprits malins qui l'inspirent. Le scrutin secret permet à ces démons de remporter la victoire bien plus facilement que si leur action devait s'étaler au grand jour.

L'argument favori des partisans du scrutin, c'est que l'élection des papes, des supérieurs des ordres religieux, se fait de cette manière ; c'est le mode que l'Eglise a choisi, donc c'est le meilleur. Nous admettons volontiers que de prime abord cet argument paraît avoir beaucoup de force ; mais en l'examinant de près on le trouve plutôt brillant que solide. Si nos élections parlementaires se faisaient dans les mêmes conditions que les élections de l'Eglise ; si candidats et votants s'y préparaient par le jeûne et la prière ; si au lieu de la hideuse *cabale*, au lieu de la corruption bruttissante, au lieu des assemblées tumultueuses, au lieu du mensonge et de la calomnie qui caractérisent trop souvent nos élections politiques, on y voyait une plus

grande crainte du Seigneur et de ses jugements redoutables ; si au lieu de faire et d'entendre tant de discours frivoles, on faisait dire plus de messes ; si, encore une fois, les élections parlementaires se faisaient dans les mêmes conditions que celles de l'Église, le mode de votation importerait peu : les élections seraient toujours bonnes. Mais il faut prendre le monde tel que le péché originel l'a fait, avec son penchant au mal ; et il faut le soustraire, le plus possible, aux tentations du démon, de cet esprit déchu qui aime les ténèbres et qui fuit la lumière.

Rétablissons donc le vote ouvert, qui n'est certes pas sans inconvénient, mais qui est moins imparfait que le scrutin secret.

A propos du scrutin, un correspondant de l'*Electeur* propose le vote obligatoire. C'est un projet radical qu'il convient de repousser dès aujourd'hui. Cette manie de l'*obligation* est très dangereuse. Après le vote obligatoire, nous aurions l'instruction obligatoire, ce qui est l'abomination de la désolation.

UN ARTICLE DE LA "REVUE CANADIENNE"

14 janvier 1882

Nous suivons toujours avec un vif intérêt les travaux littéraires que publie la *Revue canadienne*, publication qui mérite l'encouragement du public.

La livraison de décembre contient un écrit qui a surtout fixé notre attention parce qu'il traite d'une question qui nous est assez connue. Nous parlons d'un article de M. A. D. DeCelles, sur la question irlandaise. C'est un résumé admirable de l'histoire d'Irlande et, en même temps, un exposé lucide des véritables causes de l'agitation toujours vive et toujours renaissante qui bouleverse ce peuple. Nous conseillons fortement à tous ceux qui veulent connaître le fond de la question

irlandaise, et qui ne peuvent pas s'imposer la tâche de parcourir plusieurs gros volumes, de lire avec attention l'article de M. DeCelles. Ils y trouveront, en quelques pages, de quoi les édifier complètement sur cette question brûlante, de quoi dissiper bien des préjugés que la presse anglaise a réussi à accumuler contre le peuple irlandais dans les esprits les mieux disposés ; ils y trouveront la preuve que l'agitation irlandaise a pour but le redressement de deux torts immenses : le vol de la propriété territoriale et le vol de l'autonomie nationale. M. DeCelles remonte à l'origine des prétendus *droits des landlords* et fait aisément voir que ces *droits* reposent uniquement sur le pillage et la confiscation pratiqués sous Henri VIII, Elisabeth, Cromwell et Guillaume d'Orange. Quand on étudie l'histoire d'Irlande, quand on parcourt ces pages sanglantes et horribles, on s'étonne de l'héroïque patience de ce peuple que ses persécuteurs se plaisent à représenter comme intraitable.

L'article de M. DeCelles est donc à lire et à relire. Il est seulement regrettable qu'il l'ait commencé par une phrase malheureuse, aussi malheureuse et aussi fausse que le reste de l'article est opportun et vrai. Nous citons :

Depuis plus d'un siècle, dit M. DeCelles, l'histoire de l'Angleterre présente un magnifique spectacle ; on y voit une longue suite d'hommes d'état qui suffiraient à la gloire de plusieurs pays, développant, graduellement et sans secousse, un système de gouvernement que tous les peuples de l'Europe lui envient, et formulant un ensemble de principes et de doctrines politiques destinés à devenir le code gouvernemental du monde civilisé.

Une phrase comme celle-là est assez pour dégoûter le lecteur et l'empêcher d'aller plus loin ; mais nous sommes allé plus loin, et, encore une fois, nous avons admiré le reste de l'article, autant que cette entrée en matière nous avait abasourdi.

D'abord, l'exagération que se permet M. DeCelles au sujet des hommes d'état anglais passerait peut-être dans une amplification d'écolier, mais elle est souverainement déplacée dans un article sérieux. Gardons-

nous donc de l'anglomanie, et sachons rendre justice à l'Angleterre et aux Anglais sans tomber dans le lyrisme.

Le système de gouvernement que "tous les peuples de l'Europe envient" à l'Angleterre, est certainement le système le plus illogique, le plus irraisonnable que l'esprit humain ait jamais inventé. Il a pu jusqu'ici fonctionner en Angleterre, parce que le peuple anglais n'est pas logique et ne tire pas immédiatement les dernières conséquences des faux principes qu'on lui enseigne. Mais lorsqu'on a voulu introduire ce fameux système chez un peuple latin, un peuple qui raisonne, il a aussitôt dégénéré en confusion. C'est que le célèbre axiome : "Le roi règne mais ne gouverne pas," est un mensonge. Ou le roi règne et gouverne ; ou bien s'il ne gouverne pas il ne règne pas non plus. Un roi, un gouverneur, un président sans pouvoir, sans responsabilité, est une chose que les peuples logiques ne peuvent pas comprendre. Même le peuple anglais commence à voir clair. Et le développement graduel dont parle M. DeCelles est la force irrésistible de la logique qui pousse les Anglo-Saxons vers la forme républicaine. A l'heure qu'il est, il n'y a qu'un simulacre de royauté en Angleterre. La reine ne règne pas plus qu'elle ne gouverne.

Les "principes" et les doctrines "politiques" de l'Angleterre ne sont pas destinés à devenir le code gouvernemental du monde civilisé, car si le monde dit civilisé ne les repousse pas et ne revient bientôt aux principes et aux doctrines de l'Eglise, qui, elle, enseigne que le pouvoir vient de Dieu et non d'ailleurs, ce monde si orgueilleux périra misérablement, comme a péri le monde romain.

Les hommes d'état anglais n'ont rien "formulé" de bon et de vrai, et s'il se trouve encore du bon et du vrai chez le peuple anglais, cela est tout simplement le dernier vestige de l'antique foi catholique dont les hommes d'état n'ont pu entièrement effacer le souvenir dans le cœur de la nation et au sein de la famille.

L'EGLISE ET L'ETAT

21 janvier 1882

Le *News*, de Saint-Jean d'Iberville, discute longuement notre article sur le scrutin secret. Chose singulière, notre confrère, tout en se prononçant contre le vote secret, trouve mauvais les arguments sur lesquels nous nous appuyons pour demander l'abolition du mode de votation que nous avons adopté trop inconsidérément.

Le *News* mêlant, sans à propos aucun, le clergé catholique à cette affaire, déclare que le scrutin a été désastreux pour l'autorité religieuse, et il favorise ce mode de votation en tant qu'engin *anti-clérical*. Il est inutile pour nous d'engager une longue discussion avec le *News* sur ce point. Nous ayons, sur les rapports qui doivent exister entre l'Eglise et l'Etat, des principes que notre confrère n'accepte pas ; nous croyons à la suprématie de l'Eglise, nous croyons que le spirituel est supérieur au temporel, que la fin dernière de l'homme est la seule question vraiment importante. Le *News* ne comprend pas toutes ces choses et ne voit pas dans l'Eglise ce que nous y voyons.

Nous ferons remarquer au *News* que l'Eglise ne cherche jamais à empiéter sur le domaine purement matériel. Si l'Etat ne s'occupait que de chemins de fer, de canaux, de phares, de télégraphes, etc, il n'y aurait jamais de conflit entre l'Eglise et l'Etat. Mais les gouvernements civils, dans tous les temps, se sont toujours mêlés aux affaires qui regardent la fin dernière de l'homme, son salut éternel. C'est que l'homme ne peut pas être séparé en deux. Dès ce moment, l'Eglise et l'Etat viennent nécessairement en contact. Lorsque l'Etat, comprenant son rôle, reconnaît et respecte les droits de l'Eglise, lorsque les lois civiles sont conformes aux lois divines, tout marche sans secousse ; la paix règne sur la terre.

Mais lorsque le contraire arrive, lorsque les gouvernements, se donnant une mission qu'ils n'ont pas reçue, cherchent à créer une morale en dehors de

l'Eglise ; lorsqu'ils se soustraient à l'autorité de Jésus-Christ et qu'ils veulent en même temps y soustraire les gouvernés ; lorsque, en un mot, l'État sort de son rôle et empiète sur le domaine spirituel, les conflits naissent de tous côtés, car l'Eglise, qui ne peut pas faillir, dira toujours à ses enfants : " Rendez à César ce qui appartient à César, mais à Dieu ce qui appartient à Dieu. "

Voilà pourquoi tout catholique admet le droit que possède l'Eglise d'exercer sa haute surveillance sur la politique, qui ne consiste pas uniquement en questions matérielles.

Le *News* nous demande ensuite pourquoi nous sommes si opposé à l'instruction obligatoire. La raison en est bien simple : C'est parce que nous ne reconnaissons pas à l'État le droit d'enseigner ; tout ce qu'il peut posséder, en matière d'enseignement, c'est le droit d'aider la famille et l'Eglise.

L'Eglise a reçu la mission d'enseigner, non l'État.

L'enseignement, à nos yeux, est une chose sacrée et non profane. C'est pourquoi nous avons dit que, lorsque l'État veut s'introduire de force dans le sanctuaire de l'enseignement, où l'Eglise et la famille ont seules de véritables *droits*, c'est *l'abomination de la désolation* : *Abominatio desolationis stans in loco sancto*.

Le *News* dit que l'éducation étant une chose bonne en soi, l'État fait bien de la rendre obligatoire pour tout le monde. Beau raisonnement, en vérité, et qui nous porterait loin si nous en tirions les dernières conséquences.

Par exemple, le mariage est bon, il est même nécessaire à l'existence de l'État. Est-ce que le *News* voudrait établir le mariage obligatoire ?

Lorsque l'État touche à ce qui ne le regarde pas, il tombe toujours dans l'absurde ou l'arbitraire, et presque toujours dans les deux à la fois.

LA CRUELLE DISCIPLINE

3 décembre 1881

La *Minerve* l'est surpassée. Elle vient de publier un article sur la discipline de parti. Cette pièce de prose est à encadrer. Ce serait amusant si ce n'était scandaleux et blasphématoire. Imaginez-vous que la vieille déesse proclame l'infailibilité de ses chefs politiques. C'est écrit en toutes lettres : " En politique, dit-elle, comme en religion, il n'y a qu'un chemin à suivre. Ce chemin c'est celui que nous enseignons la discipline."

Jamais, croyons-nous, on n'a émis dans notre pays une doctrine aussi abjecte que celle-là, et en même temps aussi injurieuse pour la religion. Car quelle comparaison peut-il y avoir entre l'Eglise de Jésus-Christ, l'Eglise universelle, l'Eglise infailible, et une organisation d'individus qui peuvent se tromper et qui, de fait, se trompent à chaque instant ? Il n'y a que la *Minerve* qui soit capable d'une telle incongruité.

Nous dirons de plus que la doctrine de la *Minerve*, qui soutient que c'est au gouvernement à choisir les candidats, est inconstitutionnelle et contraire à l'esprit de nos institutions politiques dont on nous parle si souvent.

La *Minerve* et ses congénères, par leurs excès de zèle, par leur fanatisme et leur insupportable tyrannie, préparent une réaction qui fera voler en éclats toutes les organisations, toutes les combinaisons, toutes les coterie dites politiques. Peut-être qu'après cela on pourra respirer plus librement.

LES PARTIS POLITIQUES

QU'EST-CE QU'UN CONSERVATEUR ?

8 avril 1882

Nous croyons le moment opportun d'étudier froidement, sans passion comme sans faiblesse, la position

et les principes des partis politiques dans la province de Québec. C'est ce que nous allons faire dans la série d'articles que nous commençons aujourd'hui.

Placé en dehors de toutes les organisations politiques, n'ayant d'autre but que d'éclairer et de former l'opinion, nous nous proposons de dire la *vérité*, et rien autre chose que la *vérité*.

Conservateur, libéral. Voilà deux mots qui se prononcent souvent dans la province de Québec. Mais nous serions curieux de connaître le nombre de nos compatriotes, même parmi les gens instruits, qui comprennent bien ce que ces deux mots signifient. Combien de gens, qui se disent conservateurs, seraient fort empêchés de répondre à cette simple question : Qu'est-ce qu'un conservateur ? Et combien de braves Canadiens affichent leur alliance au parti libéral, sans s'être jamais demandé quelles sont les doctrines de ce parti.

Les journaux de parti parlent beaucoup de *conservatisme* et de *libéralisme*, mais plusieurs d'entre eux ne paraissent pas avoir une notion bien claire du sujet qu'ils traitent. Parmi les journaux qui appuient ce qu'on appelle le parti conservateur, on en voit de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. S'il y a moins de nuances d'opinion dans la presse dite libérale, c'est uniquement parce qu'elle est moins nombreuse.

Mais laissons de côté pour le moment les organes des partis politiques ; nous aurons occasion de nous en occuper plus tard ; et abordons la question : Que signifient les mots *conservateur* et *libéral* ?

Les libéraux disent que le parti conservateur se nomme ainsi parce qu'il fait des efforts inouïs pour conserver le pouvoir lorsqu'il le possède, et pour l'obtenir lorsqu'il en est privé.

Admettons que cela soit. Ne pourrait-on pas, avec non moins de raison, appeler les libéraux des conservateurs ? Car, franchement parlant, et tout esprit de parti mis de côté, est-ce que les libéraux ne paraissent pas aimer le pouvoir autant que leurs adversaires ?

Les conservateurs, eux, disent qu'ils se donnent ce titre parce qu'ils veulent conserver les institutions

existantes. Sans nous demander aujourd'hui si tous ceux qui prétendent au titre de conservateurs travaillent réellement au maintien de nos institutions, voyons si cette définition du mot conservateur est bien ce qu'une définition doit être.

Si toutes les institutions de tous les pays étaient ce qu'elles devraient être, si partout elles étaient basées sur la justice, si toujours elles respectaient ce qu'il faut respecter, alors on pourrait dire que le vrai conservatisme est le maintien de l'état de choses existant. Mais il peut fort bien arriver, et ce fait il arrive très souvent que les lois, les institutions d'un pays lèsent profondément la justice, oppriment les consciences, gênent l'Eglise. Pourrait-on dire que ceux qui veulent le maintien de ces lois et de ces institutions sont de vrais conservateurs ? Evidemment non. Il faut donc chercher ailleurs une définition du mot conservateur, une définition catholique, c'est-à-dire une définition qui puisse s'appliquer à tous les peuples, à tous les temps, à toutes les situations.

Un vrai conservateur est un homme qui travaille à la conservation, non de certaines lois, non de telle ou telle institution, non du *statu quo*, mais de la nation. Et comment doit-il y travailler ? Par la justice. *Justitia elevat genies*. C'est la justice qui élève les peuples et les conserve. Et qu'est-ce que la justice ? C'est la vertu qui nous porte à rendre à chacun ce qui lui est dû. Un auteur français a dit que "la justice est le premier besoin des peuples et la sauvegarde des gouvernements." Tout homme qui aime réellement la justice est vraiment conservateur, et tout homme qui n'aime pas la justice n'est pas conservateur, quel que soit le nom qu'il se donne. Or, tout homme qui est parfaitement pénétré de l'esprit de Jésus-Christ, tout homme qui est sincèrement chrétien, aime la justice. Donc, tout bon catholique est vraiment conservateur dans la plus large acception du mot, et plus il s'éloigne de la Vérité du Christ, moins il est conservateur.

On dira peut-être que cette définition ne peut pas s'appliquer au Canada pour plusieurs raisons. D'abord, on prétend souvent que les institutions de notre pays

sont à peu près parfaites, et qu'en travaillant à les conserver on travaille à la conservation nationale. Il nous sera donné, plus d'une fois, d'examiner avec nos lectures, si toutes nos institutions, toutes nos lois sont aussi parfaites qu'on le croit. Mais admettons, pour un instant, que tel soit le cas. Ces institutions, ces lois peuvent changer ; de bonnes qu'elles sont, elles peuvent devenir mauvaises. Faudrait-il alors, tout de même, donner à celui qui travaillerait à les maintenir le titre de conservateur ? La réponse est facile. Il convient donc de trouver, dès à présent, une définition du mot conservateur qui puisse toujours être vraie. Cette définition, nous l'avons donnée, nous la répétons : le vrai conservateur est celui qui aime la justice.

Et pense-t-on, par exemple, qu'on doive donner le titre de conservateur à un homme qui corrompt le peuple, qui le fait boire, qui le démoralise de toutes manières sous prétexte de conserver les lois et les institutions du pays ? Est-ce que celui-là travaille à conserver la nation ? Le gros bon sens de nos lecteurs répondra pour nous.

Mais, nous dira-t-on encore, votre définition ne peut pas s'appliquer à notre pays, parce qu'il faut tenir compte des protestants. Il ne faut pas oublier que nous vivons dans un pays dont la population est mixte.

Nous tenons compte des protestants, et nous disons que la règle que nous avons posée pour juger du conservatisme d'un homme s'applique aussi bien à eux qu'aux catholiques.

Il y a des protestants qui possèdent des vérités, qui pratiquent des vertus, qui ont conservé, en un mot, une partie de l'antique Foi. Et ils ne sont quelque chose que parce qu'ils n'ont pu se débarrasser de toutes les vérités qu'enseigne l'Eglise. Ceux qui nient *tout* l'enseignement catholique ne sont pas des *protestants*, mais des *athées*. Or moins un protestant s'éloigne des doctrines de l'Eglise, plus il aime la justice, plus, par conséquent, il est vraiment conservateur. Notre définition s'applique donc à tout le monde, aux catholiques comme aux protestants. Aimez la justice, faites tous vos efforts pour la faire triompher, et vous travaillerez, par

là, à conserver votre pays, vous serez de véritables conservateurs

Les saints sont les plus grands conservateurs du monde. De là, il ne faut pas conclure à la sainteté de tous ceux qui se disent conservateurs, et dont le conservatisme consiste trop souvent à suivre aveuglément, à tort et à travers, certains chefs politiques.

Dans un prochain article nous répondrons à la question : Qu'est-ce qu'un libéral ?

QU'EST-CE QU'UN LIBERAL ?

22. avril 1882

Dans un article précédent, nous avons répondu à la question : Qu'est-ce qu'un conservateur ? Nous avons dit que pour être vraiment conservateur il ne suffit pas de suivre aveuglément tel ou tel chef politique. Il faut, pour être digne de ce titre que beaucoup se donnent aujourd'hui sans y avoir le moindre droit, posséder des principes certains et invariables qui puissent nous guider sûrement dans toutes les situations de la vie publique. Il est nécessaire que ceux qui, de loin ou de près, sont appelés à administrer les affaires du pays, aient une règle de conduite fixe et déterminée. Ces principes et cette règle, on les chercherait vainement en dehors des vérités qu'enseigne l'Eglise. Plus on est pénétré de ces vérités essentielles, plus l'intelligence les comprend, plus la volonté y adhère, plus on les traduit par des *actes*, plus on est *conservateur* de l'ordre social. Voilà pour nous ce qui constitue le véritable conservateur.

Maintenant répondons à cette autre question :

Qu'est-ce qu'un libéral ?

Quatre vingt dix-neuf sur cent de ceux qui se disent libéraux auraient autant de peine à résoudre ce problème que la plupart des soi-disant conservateurs en auraient à répondre à la question que nous

avons discutée dans notre premier article.

Pour les uns, un libéral est un homme de progrès ; pour d'autres, c'est un homme aux idées larges, pour d'autres encore, c'est un homme qui veut des réformes.

Progrès, idées larges, réformes, voilà des termes fort vagues, qui peuvent signifier quelque chose ou rien du tout, pas assez ou trop. Tout le monde veut le progrès, chacun croit ses idées plus larges que celles de son voisin, et il n'y a pas une institution humaine si parfaite qu'elle ne puisse et ne doive être perfectionnée ou réformée.

Parler ainsi du libéralisme, c'est prononcer des paroles en l'air et vides de sens.

Tous ceux qui se disent libéraux et qui croient sincèrement que le libéralisme ne renferme que les choses énumérées plus haut, feraient bien mieux de garder ces choses et de renoncer au nom qui ne signifie pas cela du tout, et qui est très mal noté, pour cause.

Nous n'entrerons pas ici dans une longue dissertation philosophique sur le libéralisme, sur son origine, et ses causes premières. Cette partie de la question est savamment traitée dans les conférences du R. P. Paquin que nous publions en ce moment.

Ce qu'on entend, et ce qu'il faut entendre par *libéralisme*, c'est l'exclusion de Dieu de la politique, ou pour nous servir de la définition du Père Ubald : " La suppression des droits de Dieu dans l'ordre civil et politique. "

Il y a bien, aussi, les libéraux impies, qui cherchent à supprimer les droits de Dieu, non-seulement dans l'ordre civil et politique, mais partout ; qui voudraient non-seulement chasser Jésus-Christ de la terre, mais l'expulser même du ciel. Il ne s'agit pas ici de ce libéralisme absolu, qui n'est autre chose que l'athéisme.

Le libéralisme que nous avons à combattre est cet ensemble de doctrines séduisantes qui, tout en professant un grand respect pour les droits de Dieu, veut en restreindre l'exercice et les limiter à certaines matières. Comme si Dieu n'était pas le Maître souverain de

toutes choses, des sociétés, comme des individus : comme si Ses lois saintes ne devaient pas obliger l'homme ici bas dans quelque position qu'il se trouve, qu'il soit roi, prince, législateur ou simple citoyen ; comme si la politique, c'est-à-dire l'art de conduire les peuples vers leur fin, était soustraite à Sa toute puissante juridiction !

Voilà le libéralisme ; il n'y en a pas d'autre. Et remarquez bien que ce libéralisme que nous venons de définir, est semblable, quant à sa nature, au libéralisme impie et à l'athéisme, et qu'il y conduit fatalement. En effet, on exclut Dieu d'abord de la politique, on prétend qu'il n'a rien à voir aux élections, aux lois, à l'administration de la chose publique ; que les électeurs, les députés, les ministres ne lui doivent aucun compte de leurs actes publics. Puis on avance d'un pas ; on dit que le bon Dieu est de trop dans l'école ; ensuite qu'il est de trop dans la famille, et finalement qu'il est de trop partout, dans l'Eglise, dans la conscience des individus.

Voilà la pente sur laquelle glissent ceux qui commencent par nier les droits de Dieu dans l'ordre civil, pente qui conduit à l'abîme, à l'enfer.

Encore une fois, nous conjurons tous ceux qui, par *libéralisme politique*, ne veulent désigner que l'amour du vrai progrès, des réformes utiles et d'une sage administration de la chose publique, de renoncer à ce mot afin qu'il n'y ait plus d'équivoque.

Dans des articles subséquents, nous tâcherons de faire voir comment ce vrai libéralisme, dont nous avons parlé, se traduit par les actes.

On s'apercevra que l'on peut être vraiment libéral, dans le mauvais sens du mot, tout en se donnant un autre titre.

LE LIBERALISME EN ACTION

29 avril 1882

Dans notre dernier article nous avons vu que le libéralisme est l'exclusion de toute idée de Dieu de la politique. Il y a un certain nombre d'hommes politiques qui proclament hautement ce principe et qui vous disent bravement que l'Eglise n'a rien à voir dans les affaires de ce monde. Ce sont les libéraux francs.

Mais il y a un plus grand nombre encore qui ne *professent* pas cette doctrine, mais qui la *pratiquent* tous les jours, qui repoussent le nom de *libéral* ou qui s'avisent d'y accoler le nom de *conservateur*, et qui sont profondément atteint du virus libéral. Ce sont les libéraux déguisés, ce sont eux que nous allons démasquer aujourd'hui.

Pour connaître ces libéraux déguisés, il suffit de suivre leurs actes publics. Ne faites pas attention au nom qu'ils se donnent, ne regardez pas le manteau dont ils s'affublent. Plus d'un vilain garnement porte un beau nom, et de riches harits couvrent souvent de chétifs corps.

Suivez-les plutôt dans l'arène politique. C'est par leurs fruits, leurs actes, que vous les connaîtrez, et non par leurs paroles. *Ex fructibus eorum cognoscetis eos.*

Sont-ils simples électeurs, vous les verrez, en temps d'élection, avoir recours à toutes sortes de manœuvres frauduleuses. Ils ne reculent devant rien.

S'ils peuvent remporter une élection par la violence, par l'intimidation, par la corruption, par l'ivrognerie, par la fraude, ils le feront. Ou s'ils ne le font pas eux-mêmes, ils le laisseront faire et se réjouiront d'une victoire obtenue à ce prix. Ils diront, pour s'excuser, que leurs adversaires font la même chose. Comme si le péché de son voisin pouvait justifier ses propres manquements.

Fuyez ces gens-là, quelque nom qu'ils se donnent ; ce sont de vrais libéraux, dans le plus mauvais sens du mot. Ils n'ont pas de conscience ; ils ne reconnaissent pas les droits de Dieu dans les élections, ils agissent

comme s'ils ne devaient pas un jour rendre compte au Souverain juge de chaque mauvais vote qu'ils donnent ou font donner, de chaque conscience qu'ils achètent, de chaque fraude qu'ils commettent.

Sont-ils candidats, ils se rendront coupables de tous les crimes mentionnés plus haut ; de plus, ils emploieront le mensonge et la calomnie, ils prendront des engagements solennels sachant bien qu'ils ne les rempliront pas ; ils feront des promesses trompeuses ; ils obtiendront le mandat qu'il convoite sous de "faux prétextes."

Fuyez ces hommes-là. Pour eux il n'y a pas de morale en politique ; à leurs yeux il n'y a que le succès qui vaille quelque chose.

Rendus au parlement, ces *libéraux déguisés* tiennent la même ligne de conduite. Ils s'y conduisent en véritables athées. Jamais ils demandent la plus petite lumière d'en Haut ; jamais ils ne songent que chacun de leurs votes, chacun des motifs qui les font agir est inscrit dans le Grand Livre de Dieu, d'après lequel le monde sera jugé. *Unde mundus judicetur*. Ils n'ont qu'une pensée : qu'ils ont un mandat qui durera cinq ans, et qu'au bout de ce temps, ils pourront peut-être le faire renouveler en ayant recours aux mêmes moyens illicites qu'ils ont déjà employés.

Aussi les voyez-vous faire passer leurs intérêts privés ou les intérêts de leurs amis avant l'intérêt du pays ; vous les voyez fouler aux pieds le serment qu'ils ont prêté en entrant au parlement ; vous les voyez se vendre ; vous les voyez sanctionner des lois ou des marchés qu'ils savent être funestes, qu'ils avouent être désastreux ; vous les voyez consacrer l'injustice, les uns par esprit de parti, les autres pour des motifs encore plus inavouables.

Que voulez-vous, il prétendent n'avoir de comptes à rendre qu'au peuple qu'on trompe si facilement.

S'ils sont ministres, ces *libéraux déguisés* ne reculeront devant rien pourvu qu'ils puissent obtenir l'appui de la majorité, appui qu'ils obtiennent par l'achat des consciences, par les menaces, par les intrigues de toute sorte.

A la chambre, dans la presse, sur les *hustings*, ces gens n'ont ni foi, ni mœurs, ni principes, ni honneur, ni honnêteté. Ils n'ont qu'un but, c'est de satisfaire leur ambition, c'est d'arriver au pouvoir, c'est de s'y maintenir, c'est de servir leurs intérêts personnels : ils n'ont qu'un moyen d'action, c'est la politique d'expédients.

Quant à l'Eglise, ils s'imaginent que c'est une institution inventée expressément pour eux, pour les aider à atteindre leurs fins personnelles, une espèce de club politique. Mais les enseignements de l'Eglise, ils ne les respectent pas ; les droits du clergé, ils les combattent du moment que l'exercice de ces droits peut nuire à leurs petites affaires.

Voilà le libéralisme en action.

LA SITUATION ACTUELLE

13 mai 1882

Il y a actuellement dans la province de Québec trois partis bien distincts : le parti libéral, le parti libéral-conservateur, le parti conservateur ; c'est-à-dire les *rouges*, les *bleus*, et..... quelle couleur donnerons-nous au parti conservateur pour le distinguer du parti *bleu* ou libéral-conservateur ? Car, il paraît être de rigueur, dans notre pays, de désigner les partis politiques par différentes couleurs. Disons donc que les conservateurs s'appellent les *blancs*. Ce nom n'est pas plus ridicule et a autant de sens que *bleu* et *rouge*.

Nous ne ferons pas ici une longue dissertation sur l'origine de ces trois partis. Disons en quelques mots que le parti rouge s'est formé de 1837 à 1848, sous Papineau. Avant cette première date il n'y avait pas de division parmi les Canadiens-français. Lors des troubles de 1837-38, un grand nombre de nos compatriotes, le clergé en tête, condamnèrent les moyens employés par Papineau et ses amis pour faire cesser les criants abus dont tous se plaignaient. Après le départ de Papi-

neau, il y eut de nouveau union à peu près complète entre les Canadiens-français. Tous, d'un commun accord, se mirent à réparer les ruines causées par les pénibles événements de 37, à tirer le meilleur parti possible de la position qui était faite au Canada français.

Papineau revint de France imbu, plus que jamais, des idées révolutionnaires du temps. Il fit école, malheureusement. Le véritable parti *rouge*, ou libéral, date de 1848. Depuis cette époque, il a subi quelques transformations, il a changé plusieurs fois de programme, il a même voulu changer de nom, il y a une dizaine d'années, mais au fond, il resta à peu près ce qu'il était dès 1848. Bien qu'ils n'affichent plus certaines doctrines très dangereuses prônées jadis, les chefs actuels du parti libéral n'ont jamais répudié ces doctrines, et ce n'est pas les calomnier que d'affirmer qu'ils attendent le moment favorable pour chercher de nouveau à les faire prévaloir.

Dans ces derniers temps nous avons été témoin de la lutte acharnée qu'ils ont entreprise contre les droits du clergé.

En 1848 se forma, en même temps que le parti libéral, le parti conservateur qui lutta pendant longtemps contre les tendances funestes des chefs libéraux.

Peut-être dans le principe le parti conservateur fût-il uni et animé d'un même esprit. Nous en doutons cependant. Nous croyons qu'en scrutant les commencements du parti conservateur on y trouverait l'esprit gallican à côté de l'esprit catholique. Mais pendant assez longtemps l'élément franchement catholique du parti conservateur a plus ou moins dominé l'élément gallican. Mais ce dernier élément était un germe de maladie mortelle que le parti conservateur portait dans son sein. Il aurait fallu, dès le commencement, arracher ce germe fatal. On ne l'a pas fait.

Depuis une douzaine d'années que nous suivons les affaires politiques de la province, nous voyons cette lutte engagée entre les deux éléments du parti conservateur, et ce qui arrive aujourd'hui était facile à prévoir dès 1870.

L'élément gallican du parti conservateur s'est peu à peu identifié, quant aux idées, avec le parti libéral. Cela ne fait pas de doute pour l'observateur impartial. Les gens de cette école professent, au fond, les mêmes doctrines politico-religieuses que les chefs libéraux ; en matière d'éducation, ils ont les mêmes tendances qu'eux ; comme eux, ils affectionnent les innovations dans nos institutions politiques. Aussi, les entendons-nous se donner à chaque instant le nom de *libéral-conservateur*, et les voyons-nous repousser et ostraciser l'élément vraiment conservateur, disons le mot, franchement catholique.

La scission entre les *libéraux-conservateurs* et les *conservateurs* est aujourd'hui complète. La vente du chemin de fer n'est nullement la *cause* de cette rupture ; c'est un simple accident qui a précipité le dénouement, voilà tout.

Les libéraux-conservateurs et les libéraux sont divisés sur cette question de vente, mais ce n'est là qu'un autre accident. Ayant au fond les mêmes idées et les mêmes tendances, libéraux-conservateurs et libéraux—nous parlons des chefs, bien entendu—finiront par s'unir. Cela tardera peut-être un peu, mais cela viendra bien certainement.

Nous espérons que les événements actuels, et d'autres événements plus graves qui ne manqueront pas de se produire avant longtemps, ouvriront les yeux aux hommes de bonne foi qui jusqu'ici ont suivi les chefs libéraux-conservateurs ou libéraux, et les convaincront que le salut du pays ne peut être assuré que par un retour sincère aux principes d'ordre social que nous enseigne l'Église.

En terminant cet article, nous croyons devoir faire quelques extraits de la presse libérale-conservatrice. On verra que nos confrères, bien qu'ils se placent à un point de vue tout opposé à celui où nous nous plaçons, arrivent cependant aux mêmes conclusions que nous, savoir, qu'il y a actuellement trois partis distincts, les libéraux, les libéraux-conservateurs et les conservateurs, mais qu'au fond les deux premiers partis sont identiques.

On lisait dans l'*Evénement* du 20 mars dernier :

M. Joly, qui invariablement a mis son veto sur tout projet d'entente avec les éléments modérés du parti conservateur, qui a fait sur ce point les déclarations les plus nettes et les plus fermes, cède tout-à-coup au courant qu'il a combattu lorsqu'il avait si peu de chose à faire pour lui obéir. Il cède même complètement ; ce n'est plus assez, pour lui d'accepter une alliance honorable ; il rêve pour lui-même et son parti l'effacement. Il s'offre lui-même, il offre son parti, non pas aux conservateurs-libéraux, mais aux conservateurs purs, et pour bien montrer qu'il est sincère dans sa foi nouvelle, c'est vers le *diocèse* des Trois-Rivières qu'il porte ses pas. On lui entr'ouvrait un sanctuaire fleuri, c'est à la Trappe qu'il veut s'enfermer.

... L'avenir que nous amènerait l'agitation actuelle, si elle était victorieuse, est visible pour tous. C'est le conservatisme pur qui triompherait, le conservatisme sans le moindre alliage de libéralisme, le conservatisme que M. Letellier avait frappé le 2 mars.....

L'opinion libérale est plus clairvoyante que ceux qui prétendent la guider ; elle va au fond des choses. Entre trois régimes, l'un ouvert à tous, basé sur la conciliation, qui est le régime actuel, l'autre, celui qui lui succéderait, fermé à tous ceux qui n'ont pas grandi dans le *sanctuaire*, et le troisième, le sien, qui s'efface, elle ne saurait donner ses préférences à celui des trois qui s'éloigne le plus de ses aspirations constantes.....

Il (le peuple) sait bien, il sent bien que, de tout ces hommes qui s'agitent devant lui, ou qui planent dans un nuage au-dessus de sa tête, celui qui est le plus à lui, *tête, cœur et bras*, c'est M. Chapleau.

Écoutons maintenant un autre organe libéral-conservateur. Dans d'autres termes, il nous donnera le même enseignement. On lit dans le *Quotidien* du 22 mars :

La victoire du deux décembre dernier a eu un double résultat. Elle a anéanti les libéraux et fait comprendre à la faction des ultra-conservateurs qu'il ne faisait pas bien de s'attaquer au gouvernement. La défaite a été plus humiliante pour les mécontents que pour les adversaires déclarés.

Le 27 avril, le même journal, parlant de la lutte contre le gouvernement, disait :

Que résultera-t-il de toute cette agitation produite par des conservateurs dissidents ? Plusieurs d'entre eux assurent, à qui veut les entendre, qu'ils ne diffèrent d'opinion avec le gouvernement que sur la politique du chemin de fer. Un coup cette question vidée, ils se rallieront sous le drapeau de la majorité. Nous en connaissons de cette catégorie, c'est le petit nombre....

Mais, pour la grande partie des meneurs, cette question du chemin de fer n'a été qu'un prétexte. Il y a longtemps qu'on voulait faire scission.

Maintenant que ce parti connaît ses forces, ou plutôt sa faiblesse, va-t-il continuer la lutte qu'il a engagée ? Va-t-il continuer de s'unir à l'opposition libérale ? Cette union factice ne peut durer longtemps. *Les idées, les principes des deux groupes sont trop différents* pour que le bon ménage puisse vivre éternellement !

L'AVENIR

27 mai 1882

Nous sommes à une époque de transition. Les partis politiques, dans la province de Québec, se disloquent ; un malaise toujours croissant règne partout : le présent ne satisfait pas un grand nombre de personnes ; l'avenir inquiète sérieusement tout homme qui réfléchit.

Nous l'avons vu dans notre dernier article, l'ancien parti conservateur est scindé en deux camps, celui des libéraux-conservateurs, qui sont les hommes du pouvoir actuellement, et celui des conservateurs sans alliage de libéralisme.

Dans le parti libéral, il y a aussi deux camps, moins tranchés, il est vrai, mais distincts. Le camp des avancés, dont l'organe principal est la *Patrie*, journal maçonnique, radical, libre-penseur. Nous croyons que beaucoup de libéraux détestent cordialement la *Patrie*, et seraient bien aises de la répudier publiquement. Mais ils craignent qu'en agissant ainsi ils ne fassent trop l'affaire de l'école de la *Minerve*. Ces libéraux ont bien raison de ne point aimer, de ne point respecter

les gens de la *Minerve* et toute cette misérable cohorte qui ne vaut pas mieux que la petite clique de la *Patrie* ; mais ils ont tort de se laisser compromettre par cette dernière, sous prétexte de ne point favoriser les *bleus*. Qu'ils brisent ouvertement, énergiquement avec les francs-maçons de la *Patrie*, sans en aucune façon s'allier aux aventuriers politiques qui se décorent du nom de libéraux-conservateurs.

Nous croyons que dans un avenir plus ou moins rapproché, les libéraux qui veulent rester catholiques, qui respectent l'autorité religieuse, mais qui n'aiment pas plus que nous que les hommes politiques se servent de la religion au lieu de la servir, qui reprouvent également les persifflages de la *Patrie* et les hypocrites protestations de la *Minerve*, nous croyons, disons-nous, que ces libéraux finiront par se détacher entièrement de l'école radicale sans entrer dans les rangs du parti libéral-conservateur.

Nous prévoyons donc, dans l'avenir, trois partis nettement tranchés, encore plus tranchés que les trois partis qui existent actuellement. Il y aura d'abord les radicaux, formés à l'école de la *Patrie* et de l'*Union* de Saint-Hyacinthe. Ces gens là, avant longtemps, afficheront publiquement l'impiété, comme déjà ils affichent leur admiration pour les impies de France ; ils demanderont toutes sortes de "réformes" plus échevelées les unes que les autres ; ils s'attaqueront directement à l'Eglise ; ils marcheront, en un mot, sur les traces de leurs aînés d'Europe.

En face de ce parti extrême, il y aura un groupe plutôt qu'un parti, un groupe d'hommes affirmant courageusement tout ce que les radicaux nient, niant hardiment tout ce que les radicaux affirment. Ce groupe, composé des hommes sincères qui gémissent aujourd'hui à la vue des excès et des faiblesses de l'esprit de parti, ne sera peut-être pas nombreux, mais il sera fort parce qu'il sera guidé, non par la passion ou le préjugé, mais par des principes sûrs ; parce qu'il ne combattrà ni pour ni contre les hommes, mais pour ou contre les idées. Ces hommes proclameront par leurs actes aussi bien que par leur parole que le pouvoir politique vient

de Dieu et non du peuple, bien que le peuple soit appelé, dans notre pays, à désigner ceux qui doivent exercer le pouvoir. En proclamant ce principe, ils combattront nécessairement la fausse doctrine des parlementaires qui prétendent que la majorité crée le droit.

Ces hommes professeront aussi cet autre principe fondamental, que les dépositaires du pouvoir civil doivent favoriser la religion véritable, parce qu'elle est seule capable de dissiper, par les lumières qu'elle donne aux hommes, les ténèbres de l'ignorance, et d'empêcher les maux qui sont le résultat de l'impiété. En professant ce principe, ils combattront l'indifférentisme, le matérialisme qui font de si rapides progrès dans notre jeune pays.

Par leurs paroles et leurs actes, ils proclameront que l'Eglise et l'État sont deux sociétés distinctes, comme le corps et l'âme sont distincts, mais qu'ils ne doivent pas être séparés; qu'ils jouissent l'un et l'autre d'un pouvoir souverain, mais que l'Eglise possède sur l'État une vraie prééminence, par son origine, par sa fin, par la nature même de son pouvoir, et par l'excellence de ses moyens d'action.

Partant de ce principe fondamental, ils lutteront contre ceux qui cherchent à entraver l'action de l'Eglise, à l'asservir à l'État, à la priver de son indépendance; contre ceux qui voudraient faire définir et limiter les droits de l'Eglise par le pouvoir civil. Ils s'opposeront énergiquement à toute tentative de laïciser l'enseignement, de soustraire l'éducation de la jeunesse à la surveillance de l'Eglise.

Entre le parti radical et ce groupe d'hommes sincèrement chrétiens, il y aura le parti des opportunistes, des catholiques plus ou moins libéraux, des libéraux plus ou moins catholiques, des libéraux conservateurs, des conservateurs libéraux, des hommes d'expédients et non de principes. Ce parti sera nombreux car il réunira tous les *bleus* de nos jours et plusieurs *libéraux modérés*, qui, tout en rompant avec l'école de la *Patrie*, n'auront pas le courage de se rallier au groupe opposé. Ce parti sera dangereux, car il fera sans cesse des concessions aux radicaux.

Les hommes de principes auront pour mission de lutter et contre le parti des fausses doctrines et contre le parti sans doctrines. Si ce groupe reste ferme à son poste il fera un bien incalculable.

GRITS ET TORYS

3 juin 1882

La *Minerve*, et les journaux ministriels qui s'en font le fidèle et servile écho, paraissent vouloir soulever les passions et les haines de race pendant la campagne électorale qui commence. Ils crient à tue-tête que les grits sont tous des francophobes, des mangeurs de Canadiens-français. Nous croyons qu'il vaudrait mieux discuter sérieusement les questions du jour que de réimprimer les élucubrations du *Globe* de 1852.

Nous ne voulons en aucune manière prendre la défense des grits du Haut-Canada. Il y a parmi eux de fiers fanatiques, et leurs journaux ont publié contre la province de Québec et ses habitants des choses scandaleuses. Cela est incontestable. Mais pourquoi ne pas dire toute la vérité ? Pourquoi ne pas ajouter que parmi les torys de la province sœur, on trouve aussi, et en très grand nombre, des gens terriblement préjugés contre tout ce qui est Canadien-français ? Pourquoi ne pas citer les abominables diatribes du défunt *Leader*, qui a été longtemps l'un des principaux organes du parti conservateur haut-canadien ? Ce journal est mort, il est vrai, mais son esprit est encore vivace. Et dans les colonnes du *Mail* on trouverait des articles qui sont loin d'être sympathiques aux Canadiens-français.

C'est une affaire connue de tous que l'orangisme, cette crème du fanatisme, compte un très grand nombre de membres dans les rangs du parti conservateur.

Il nous semble que pour éviter le reproche de vouloir exploiter les préjugés de race, les journaux ministériels devraient parler véridiquement du fanatisme haut-canadien qui existe dans les deux camps politiques. En prétendant, comme ils le font, que les grits ont le monopole de ce fanatisme, ces journaux nous portent à croire que c'est l'amour du parti et non celui de leur province qui les fait jeter de si hauts cris en ce moment.

Ce qu'il nous faut à nous, habitants de la province de Québec, ce sont des députés fédéraux qui ne se mettent point aveuglément à la remorque, soit des grits, soit des torys. Ce qu'il nous faut, ce sont des députés qui sauront revendiquer nos droits en face de Sir John comme en face de M. Blake.

LE DROIT DE VETO

15 avril 1882

Le président des Etats-Unis vient de refuser sa sanction au projet de loi, voté à une forte majorité par les deux chambres du congrès, pour prohiber l'immigration chinoise pendant vingt ans. En conséquence, ce *bill* tombe à l'eau, à moins qu'il ne soit voté de nouveau par les chambres à une majorité des deux tiers des membres, ce qui n'est guère probable.

Ce droit de *veto* que possède le président des Etats Unis, et qu'il exerce très fréquemment pour défaire ce que les chambres ont fait, offre un singulier contraste avec nos institutions politiques. Et au risque de scandaliser les admirateurs quand même du système de gouvernement anglais, nous avouons franchement que nous trouvons la constitution américaine beaucoup supérieure à la nôtre.

Quoi qu'on en dise, la constitution américaine est plus *conservatrice*, dans le vrai sens du mot, que la cons-

titution de notre pays ; l'unité du pouvoir y est beaucoup mieux conservée qu'ici ou en Angleterre.

Au Canada et en Angleterre, le droit de veto existe en théorie, mais depuis quarante ou cinquante ans, l'élément populaire, la chambre des communes, a tellement empiété sur les droits du souverain, que ce pouvoir de refuser sa sanction à un projet de loi, pouvoir inhérent à la couronne, est lettre morte.

Si le gouverneur-général du Canada, par exemple, s'avisait de faire ce que le président des Etats-Unis vient de faire, s'il mettait son *veto* sur un *bill* populaire voté par les deux chambres à une forte majorité, quel concert de récriminations n'entendrions-nous pas ! Et s'il persistait dans son refus de sanctionner le bill, et s'il était soutenu par l'Angleterre, nous serions dans quelques semaines au beau milieu d'une révolution.

Il en serait de même en Angleterre, si la reine osait exercer sa prérogative royale à l'encontre de la volonté des chambres. Elle serait obligée de "se soumettre ou de se démettre," heureuse encore si elle ne payait pas de sa tête son acte de témérité.

Aux Etats-Unis, quand le président jette un *bill* au panier, il n'y a pas la plus légère commotion populaire ; les plus chauds partisans du malheureux projet grognent un peu ; mais personne ne songe à contester au président son droit de veto, personne ne le menace.

Sans être admirateur aveugle des Etats-Unis, et tout en repoussant l'idée de l'annexion, nous sommes bien forcés d'admettre que la constitution américaine n'est pas aussi démagogique qu'on le croit ordinairement : qu'elle est même bien moins démagogique que le système de gouvernement anglais, gâté comme il l'est par le parlementarisme des quarante dernières années.

Aux Etats-Unis, la constitution est meilleure que le peuple qu'elle régit ; c'est elle qui tient ensemble ces éléments disparates, c'est elle qui en fait, si non une *nation* homogène, au moins un *peuple*.

29 avril 1882

Le *Canada* émet une singulière théorie constitutionnelle au sujet du droit de *veto* que possède la couronne et ses représentants. Cette théorie confirme ce que nous avons dit dans un récent article sur nos mœurs politiques comparées aux mœurs politiques des habitants de la République voisine. Nous avons soutenu que les Anglais et les Canadiens sont plus démagogiques, qu'ils reconnaissent moins l'unité du pouvoir que les Américains. Et pour prouver notre thèse, nous avons cité l'exemple du président Arthur qui a refusé de sanctionner le bill supprimant pendant vingt ans l'immigration chinoise, bien que ce bill eût été voté par les deux chambres à une forte majorité. Cet exercice du droit de *veto* n'a soulevé aucune tempête populaire aux Etats-Unis. Nous ajoutons qu'un semblable acte de la part de la reine d'Angleterre ou du gouverneur-général du Canada causerait une commotion extraordinaire et nous conduirait peut-être à la révolution. Depuis quarante ans, la démagogie a fait de si terribles ravages dans les pays soumis au régime anglais qu'aujourd'hui les droits de la couronne et du chef de l'Etat sont absolument détruits. Nous sommes régis par le parlementarisme pur, ce qui est la pire de toutes les formes de gouvernement.

Le *Canada* vient confirmer notre manière de voir. Sous le titre de *Trop de zèle*, il blâme ceux qui font des démarches auprès du gouverneur-général pour l'engager à opposer son *veto* au fameux bill de M. Girouard concernant le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs. Notre confrère fait la déclaration de principes que voici :

L'exercice des prérogatives royales n'est plus de notre pays, terre d'Amérique. Aussi serions-nous peiné de voir se réaliser le sort dont est menacé le bill de M. Girouard.

Notre confrère admet que le bill de M. Girouard est inconstitutionnel, qu'il constitue un véritable empiètement de la part du parlement fédéral sur les droits

des législatures locales, et cependant, chose singulière, il veut que le gouverneur-général le sanctionne comme si rien n'en était. Il faut que le parlementarisme, c'est-à-dire le culte de la majorité, ait une terrible prise sur celui qui tient la plume au *Canada* pour le faire parler de la sorte.

Nous ne partageons nullement la manière de voir de notre confrère. Nous sommes en faveur du sage exercice des prérogatives royales, car nous aimons cent fois mieux vivre sous une monarchie tempérée que sous le parlementarisme moderne qui n'est autre chose que le droit de la force.

Nous croyons que c'est le devoir du gouverneur-général de protéger la constitution contre les empiètements des parlementaristes. Si le bill de M. Girouard constitue un empiètement, de la part du fédéral sur les droits des provinces, ce n'est pas une majorité parlementaire qui peut lui enlever ce vice radical, et le gouverneur-général devrait certainement y opposer son veto.

LE DROIT DE DESAVEU

22 avril 1882

Le parlement fédéral discute, en ce moment, le droit de désavouer les actes des législatures locales, conféré au gouverneur-général par la constitution de 1867. C'est un membre de l'opposition, M. Cameron, de Huron, qui a saisi la chambre de cette question. On le sait, le gouverneur-général, agissant, bien entendu, d'après l'avis de ses ministres, a désavoué un projet de loi voté par la législature d'Ontario, concernant les rivières et cours d'eau.

M. Cameron a dit de fort belles choses. Nous n'avons qu'une crainte, c'est que les grits, au pouvoir, ne soient à peu près aussi centralisateurs que le parti tory. Il nous semble que sous le règne de M. McKen-

zie on a vu des lois provinciales désavouées assez arbitrairement. Mais cela ne prouve rien en faveur du gouvernement actuel, car deux noirs ne font pas un blanc ; si nous en parlons, c'est pour montrer que les grits et les torys du Haut-Canada ont des idées à peu près identiques au fond.

Ce pouvoir de désavouer les actes des législatures locales, accordé au gouvernement fédéral, en 1867, est peut-être une nécessité, vu le régime sous lequel nous vivons. Nous ne discutons pas ce point. Mais nous prétendons, avec M. Cameron, qu'il faut exercer ce pouvoir avec la plus grande discrétion. Il devrait être bien entendu que le gouvernement fédéral ne peut désavouer une loi provinciale que lorsque cette loi est évidemment *ultra vires*, inconstitutionnelle, c'est-à-dire lorsqu'une législature locale a légiféré sur un sujet qui est soustrait à sa juridiction par la constitution de 1867. Le désaveu ne devrait jamais reposer sur d'autres motifs.

Nous craignons beaucoup qu'il n'y ait, chez certains hommes d'Etat fédéraux, une forte tendance à la centralisation. Dans cette affaire de désaveu des lois provinciales, on semble vouloir interpréter la constitution dans un sens qui nous paraît tout à fait hostile à l'esprit de la Confédération. Non content d'examiner la constitutionnalité des lois provinciales, le pouvoir central paraît vouloir en discuter la convenance, l'à propos, et les désavouer parce qu'il les trouve mauvaises.

On conçoit tous les dangers auxquels serait exposée notre autonomie provinciale, si ce faux principe venait à prévaloir à Ottawa. On pourrait, en abusant ainsi du droit de désaveu, réduire les provinces à l'état de simples succursales du gouvernement central, et rendre parfaitement illusoire les garanties que nous offrent nos législatures locales.

Le gouvernement fédéral ne devrait pas avoir le droit de scruter le mérite intrinsèque d'une loi provinciale ; son action devrait se borner, tout simplement, à voir si, oui ou non, cette loi se rattache à un sujet de la compétence des législatures locales. Le pouvoir de

désaveu ne lui a été donné que pour cela, et, du moment qu'une législature reste dans ses attributions, le cabinet d'Ottawa ne doit pas intervenir et désavouer des actes provinciaux sous prétexte qu'ils ne sont pas à propos.

LA "MINERVE" ET LE CLERGE

29 avril 1882

La *Minerve* a publié, ces jours derniers, une attaque indigne contre le R. P. Lacasse. Elle a jeté bas le masque, et s'est montrée ce qu'elle est, ce qu'elle a toujours été, gallicane.

Pour elle, l'influence du clergé n'est légitime et tolérable que lorsqu'elle s'exerce en faveur de *son parti*.

Nous ne répondrons pas en détail aux injures que la *Minerve* adresse au R. P. Lacasse ; celui-ci n'a pas besoin qu'on le défende contre de telles vilénies. Entre l'humble religieux qui a fait vœu de pauvreté, qui n'a d'autre ambition que de bien servir son Dieu et sa patrie, qui ne mange que pour vivre, qui s'épuise par des travaux incessants, de longues veilles, des voyages pénibles, et ces aventuriers politiques qui rédigent la *Minerve* : ces gens qui ne songent qu'à faire bombance, qui ne boivent que du champagne, qui ont fait un dieu de leur ventre, qui n'écrivent que lorsqu'ils sont bien repus, qui, quoiqu'ils n'aient aucun moyen connu de gagner leur vie, dépensent vingt mille piastres par année dans des orgies continuelles, entre le religieux et ces gens il y a une si grande distance que celui-là n'a rien à craindre de leurs attaques.

Nous voulons seulement signaler l'infamie dont la *Minerve* s'est rendue coupable, afin que l'on sache bien quelles doctrines perverses animent cette feuille prétendue catholique.

Les feuilles libérales les plus avancées n'ont rien écrit de plus détestable que cet article de la *Minerve*.

Elle parle, par exemple, de son "respect pour la noble maison des RR. PP. Oblats, qui *jusqu'à présent* ne s'est jamais mêlée de politique."

C'est un avertissement donné aux Pères Oblats de ne point se mêler de politique, s'ils veulent être respectés de la *Minerve* et éviter ses foudres !

La *Minerve* menace ensuite les "vénérables prêtres" qui se permettent d'écrire aux députés touchant les affaires du pays. Puis, elle ajoute, avec une hypocrisie incroyable, que "les prêtres sont libres comme les autres citoyens de se mêler de politique." Alors pourquoi insulter les membres du clergé qui usent de ce droit ? Assurément, la *Minerve* ne prétendra pas que, dans l'affaire dont il s'agit, le Père Lacasse et les autres prêtres qu'elle met en cause, aient agi autrement qu'en leur qualité de citoyens.

Mais, sachez une chose, disciples d'Epicure qui rédigez la *Minerve*, lorsqu'on est catholique, on ne reconnaît pas seulement au prêtre le droit de se mêler de politique comme citoyen, mais aussi et *surtout* en sa qualité de pasteur des âmes.

EN REPONSE A UN CORRESPONDANT

13 mai 1882

On ne sera pas surpris d'apprendre que la *Vérité* ne plaît pas à tout le monde. Une œuvre comme la nôtre doit inévitablement susciter des contradictions.

Nous ne parlons pas des injures que nous adresse une certaine presse, elles ne valent pas une réponse, mais des objections que nous font des personnes sérieuses et de bonne foi.

Nous recevons de nombreuses lettres de personnes dont l'amitié et la confiance nous sont d'un grand prix. Les unes nous encouragent, déclarent notre journal utile, nous engagent à continuer notre œuvre. D'au-

tres, en très petit nombre, il est vrai, nous font des reproches.

Nous remercions sincèrement les unes et les autres. Si une parole de sympathie est agréable, un conseil, même un blâme est utile.

Toutefois, nous croyons devoir répondre à un de nos correspondants, pour que l'on comprenne bien la position que nous avons prise et que nous entendons garder. Notre contradicteur nous dit :

Vous avez bien voulu m'adresser votre journal. . . . Permettez-moi de vous donner la raison de mon refus. Sans être partisan outré d'un gouvernement, on sait cela ici, je vois avec peine que votre indépendance consiste à trouver Chapleau et son gouvernement en défaut. Jamais une bonne note. C'est évidemment exagéré. De plus, M. Joly et les siens sont vos hommes. . . . Vous aidez puissamment, plus que Beaugrand le franc-maçon, les idées libérales pures, en cherchant à démolir ceux qui représentent le parti de notre religion. Tout le monde sait que ce ne sont pas des saints qui nous gouvernent dans n'importe quel parti. Il faut mettre de la charité et de la modération même dans son zèle, surtout s'il est par.

Notre correspondant ne nous a certainement pas fait l'honneur de nous lire régulièrement, car il tombe dans plusieurs erreurs de *fait* que, mieux renseigné, il eût sans doute évitées. Ainsi, il n'est pas exact de dire que jamais nous n'avons donné une bonne note au gouvernement Chapleau. Lorsqu'il a fait quelque chose de bien nous l'avons applaudi ; nous avons loué ce qu'il a fait pour la cause agricole. Et que, demain, il fasse un acte de saine politique nous dirons : C'est bien. Nous pouvons répéter ces paroles de Louis Veuillot : " Nous rendrions justice au pouvoir, quand même on affecterait de nous croire soudoyés par lui ; nous blâmerions, s'il le fallait, nos amis les plus généreux, dussent-ils aussitôt nous abandonner. "

Si notre correspondant veut bien nous lire pendant une année il verra que nous suivrons fidèlement cette ligne de conduite : s'il refuse de recevoir notre journal il restera avec ses préjugés.

“ M. Joly et les siens sont nos hommes, ” voilà le grand crime qu'on nous reproche. Eh bien ! nous n'en sommes pas du tout coupable.

Mais d'abord ce pauvre M. Joly, on se fait de lui, avec peu de raison, selon nous, une espèce d'épouvantail. Nous sommes loin de l'admirer, mais il ne mange pas le monde. Par exemple, nous voudrions savoir quelle différence réelle il y a entre lui et M. Lynch ? L'un et l'autre sont protestants, l'un est aussi *libéral* que l'autre. Et, cependant, notre correspondant accepte M. Lynch, et frémit d'épouvante au seul nom de M. Joly. Il faut être plus raisonnable que cela. M. Joly s'est opposé à la vente du chemin de fer ; nous croyons qu'il a eu raison sur ce point. Parce que le député de Lotbinière dit que deux et deux font quatre, faut-il que nous montions sur les toits proclamer au monde que deux et deux font cinq ? Nous laissons cette besogne aux partisans, *outrés* ou non.

Voilà pour M. Joly, qui n'est pas plus “ notre homme ” que par le passé. Voici maintenant pour les “ siens ”. A nos yeux, ils sont plus dangereux que M. Joly lui-même et moins que lui encore, si c'est possible, ils sont “ nos hommes. ”

M. Mercier, par exemple, ne nous inspire aucune confiance. Il est imbu des idées libérales les plus avancées. Mais si demain, sans renoncer à un seul de ses *principes*, il entrait dans le cabinet Chapleau, il serait aussitôt absous aux yeux de notre correspondant et de ceux qui pensent comme lui ; de ceux pour qui les hommes sont tout, les idées rien.

Il y a aussi M. François Langelier. Nous l'avons combattu de toutes nos forces tant qu'il était dans la vie publique ; s'il y retourne avec son bagage d'idées anti-sociales, nous le combattons encore.

Mais pourquoi avons-nous combattu l'ancien député de Portneuf ? Est-ce parce qu'il s'appelle François Langelier ? ? Cela ne nous paraît pas être un motif suffisant. Nous lui avons fait la guerre parce qu'il a soutenu certaines doctrines subversives, parce qu'il a combattu certains principes essentiels. Donc, pour être logique, puisque c'est contre les idées et non contre

l'homme que nous avons lutté, il faut que nous luttons contre ces mêmes doctrines, ces mêmes tendances, partout où nous les trouvons. On nous convaincra difficilement que c'est par un tel procédé que nous " aidons puissamment les idées libérales pures. "

Ceci nous amène à parler du " parti de notre religion " que notre correspondant ne veut pas voir démolir.

Nous regrettons beaucoup cette expression. Ce n'est pas ainsi que l'on doit parler de la religion. En identifiant certains hommes politiques avec l'Eglise on fait un tort incalculable, non à l'Eglise elle-même, mais aux âmes faibles qu'un pareil langage, qui n'est pas le langage de l'Eglise peut facilement scandaliser. L'Eglise condamne les fausses doctrines, et indirectement, ceux qui les professent ; elle condamne même quelquefois directement et nommément les hommes qui travaillent ouvertement pour le mal, ou qui se servent de moyens absolument mauvais ; tels sont les féniens en Irlande, les nihilistes en Russie. Mais jamais l'Eglise ne s'est identifiée avec un parti politique. Elle dit : voilà ma doctrine, voilà mes enseignements. C'est le devoir des individus, comme des sociétés civiles, d'accepter cette doctrine, de l'appliquer, d'écouter ces enseignements, de les mettre fidèlement en pratique.

Un parti politique qui se conduirait de cette façon pourrait s'appeler *catholique*. Mais pour avoir droit au titre de parti catholique il faudrait des *actes* et non pas seulement des *paroles*.

Voyons maintenant si le parti que notre correspondant qualifie de " parti de notre religion " et qu'il nous défend de démolir, est réellement digne de ce nom. Un coup d'œil jeté sur l'histoire de ces cinq ou six dernières années suffira pour nous convaincre que notre correspondant a cent fois tort.

Nous ne parlerons pas, pour le moment, du scandale qu'ont donné trop de chefs conservateurs en ayant recours à la corruption aux époques électorales. Ils ont prétendu se justifier en disant, ce qui était vrai, peut-être, que les libéraux agissaient de la même manière.

Ce n'est pas là une justification. Mais voici des faits plus récents.

Les chefs libéraux, notamment M. François Langelier, ont inventé ou plutôt importé l'*influence induite cléricale*, comme nous l'appelons dans notre baragouinage parlementaire. Ils ont attaqué la validité de certaines élections sous prétexte d'ingérence du clergé. Les tribunaux civils leur ont donné raison, au grand scandale des catholiques de ce pays. L'épiscopat, justement alarmé des ravages que faisaient parmi nous les doctrines les plus fausses, a protesté unanimement contre cette interprétation donnée à la loi, et a demandé à la législature de porter remède à cet état de choses.

Qu'a fait " le parti de notre religion " à Ottawa ? Absolument rien, notre correspondant le sait aussi bien que nous.

Qu'a fait ce même parti à Québec ? Moins que rien. Si notre correspondant l'ignore, nous le savons, nous.

Après la déclaration de l'épiscopat demandant la modification ou l'interprétation de la loi électorale, il y a eu un mouvement parmi certains conservateurs qui aurait sans doute produit le changement désiré sans les intrigues d'autres conservateurs. Vint ensuite la crise gouvernementale de 1878. En 1879 le " parti de la religion " reprit le pouvoir. Il aurait pu, sans difficulté aucune, faire modifier ou interpréter la loi dans le sens voulu par l'épiscopat. Au lieu de le faire, le nouveau chef de ce parti s'est mis à intriguer, à créer des difficultés là où il n'y en avait pas du tout, à persuader à celui-ci et à celui-là que la chose était impossible. Et l'on sait jusqu'à quel point il a réussi à empêcher le règlement de cette grave question.

Eh bien ! un parti ainsi constitué, avec un tel chef, n'est pas pour nous le " parti de la religion. "

Les chefs du, soi-disant parti conservateur sont aussi imbus des idées *libérales pures* que les chefs de l'autre parti. Nous les combattons à cause de leurs idées, et en les combattant nous n'acceptons nullement " M. Joly et les siens. "

Ceux qui ferment les yeux à la lumière, ceux qui, par un esprit de parti incroyable, acceptent ces hommes, les protègent, les encouragent, bien qu'ils soient saturés de libéralisme, ceux-là disons-nous, " aident puissamment, plus encore que Beaugrand, le franc-maçon " la propagation de la peste du libéralisme catholique.

Nous ne demandons pas des *saints* pour nous gouverner, ce serait trop exiger : mais nous voulons que nos ministres n'aient pas de vices, nous parlons des vices intellectuels ; nous voulons qu'ils professent de doctrines saines, et qu'ils les mettent en pratique. Ceux qui n'exigent pas cela, n'exigent pas assez.

LA COUR SUPREME

27 m 82

Il ne faut pas oublier ce tribunal ; il faut en parler de temps à autre ; il faut surtout en demander l'abolition à temps et à contre-temps.

La cour suprême constitue un véritable danger pour notre autonomie provinciale. Tous ceux qui ont suivi de près les tendances à la centralisation que manifeste ce tribunal en sont fermement convaincus.

Ce tribunal a été institué par les chefs grits pour éliminer " l'idée française " de nos statuts, et les chefs torys le maintiennent pour la même fin.

A la veille d'une élection générale, c'est plus que jamais le temps d'agiter cette question de l'abolition de la cour suprême. Que les électeurs fassent comprendre aux candidats, tant *bleus* que *rouges*, que cette affaire doit primer tout esprit de parti ; que les députés de la province de Québec doivent insister sur l'abolition de la cour suprême, au risque de déplaire à Sir John ou à M. Blake.

Nous regrettons beaucoup de voir que le *Canadien* qui dénonçait naguère la cour suprême avec une très

grande énergie, laisse refroidir son zèle au moment même où il faudrait réchauffer le zèle des électeurs. Cela nous inquiète. Notre confrère affirme qu'en appuyant chaleureusement le cabinet fédéral, il n'est pas mu par l'esprit de parti. Nous voulons bien le croire sincère. Mais nous ne pouvons pas comprendre son silence au sujet de la cour suprême. Il nous semble que, sans combattre le cabinet, il pourrait insister sur cette question dont il comprend toute l'importance. Notre confrère disait, pourtant, il n'y a pas longtemps, que si le gouvernement n'abolissait pas la cour suprême, il entendrait quelque chose de bien désagréable pendant les prochaines élections.

C'est le temps de parler.

CA ET LA

M. PARKMAN ET LES CATHOLIQUES

18 novembre 1878 (1)

Le *Journal de Québec* et l'*Événement* ont publié dernièrement une communication de M. J. M. Lemoine au sujet de M. Francis Parkman, historien bien connu. Il va sans dire que M. Lemoine commence sa lettre par une allusion délicate à ses propres travaux littéraires. C'était de rigueur. M. Lemoine est la réclame faite auteur. Il lui est impossible d'écrire le moindre article de journal sans entretenir le public des immenses services qu'il a rendus au pays, moyennant finance. M. Lemoine est aussi *annoncé* que le rénovateur parisien de Luby. Mais passons à des choses plus sérieuses.

Après avoir rempli un devoir sacré envers lui-même, en se donnant un bon coup d'encensoir, M. Lemoine aborde le sujet principal de sa lettre : M. Francis Parkman.

M. Parkman, dit-il, écrivain protestant, *bercé au souffle* de la démocratie, nous donne l'histoire de notre passé, non pas toujours avec les mêmes aperçus, la même inspiration *avec laquelle* nous l'ont donnée Garneau, Ferland, Bibaud, Faillon, Laverdière, mais avec une grande impartialité, une sympathie véritable pour ce qu'il y a de beau dans nos annales.

Et il termine sa lettre comme suit :

(1) Nous avons publié cet écrit et les trois qui suivent dans le *Canadien* dont nous étions alors l'un des rédacteurs.

Est-ce qu'il ne nous reste aucun moyen de souhaiter la bienvenue, parmi nous, à cet *ambassadeur de la pensée*, à ce sympathique interprète de nos vœux, de nos aspirations, auprès de ceux qu'il veut renseigner ? Est-ce que ce ne serait pas une occasion favorable pour la Société Historique et l'Institut Canadien de le lui marquer.

Bien que la phrase soit obscure et peu correcte, il est évident que M. Lemoine veut que l'on fasse une ovation à M. Parkman. Son appel, espérons-le, restera sans écho.

Personne, je crois, ne conteste à M. Parkman son titre d'écrivain et de travailleur. Mais il est pénible de voir un homme qui porte un nom français et qui est officiellement catholique, s'aplatir—c'est le mot—devant l'auteur de *The Old regime in Canada*.

M. Parkman s'est permis d'insulter notre race et notre religion ; il s'est appliqué à nous amoindrir aux yeux du monde, à ternir l'éclat de nos véritables gloires nationales ; il a faussé notre histoire ; il a calomnié nos prêtres, surtout les missionnaires jésuites, ces martyrs de la foi qui ont arrosé le sol canadien de leurs sueurs et de leur sang.

M. Parkman nous rend justice quelquefois ; mais trop souvent il torture les faits, les présentant sous un jour entièrement faux. Lorsqu'il parle des différends survenus entre les jésuites et les sulpiciens, il tombe volontiers dans l'exagération, dans l'unique but, apparemment, de jeter du discrédit sur la religion et ses ministres. Il donne constamment raison à l'Etat contre l'Eglise. A ses yeux, plus un fonctionnaire civil cherche à contrecarrer les désirs des autorités ecclésiastiques, plus il est digne d'éloges. Pour lui le gouverneur gallican qui empiète sur les droits de l'Eglise est un modèle, tandis que l'évêque qui lui résiste est un tyran. Il représente les premiers colons, nos ancêtres, sous les couleurs les plus défavorables. Ceux que nous avons appris à admirer à cause de leurs vertus, deviennent, sous sa plume, des gens ignorants, superstitieux, cruels, " indignes de la liberté, " et grandement inférieurs à leurs voisins, les Puritains de la Nouvelle-Angleterre. Il tourne en ridicule les miracles

et les prodiges qui ont marqué les commencements de la colonie ; il se moque de la foi vive et efficace des premiers habitants de la Nouvelle-France. Les prêtres, remarquables par leur sainteté, sont des exaltés ; les pieux laïques sont de " misérables fanatiques. "

En un mot, lui, protestant et américain, il a entrepris d'écrire l'histoire d'un pays catholique et français. Ne comprenant pas la glorieuse destinée du peuple canadien-français, il n'a pas su s'élever au-dessus du terre-à-terre du matérialisme. Il a fait de belles phrases, des périodes bien arrondies, il n'a pas écrit une seule page d'histoire.

Il me serait facile de reproduire de nombreux passages, des chapitres entiers extraits des ouvrages de M. Parkman sur le Canada dans lesquels l'ignorance dispute la palme à la mauvaise foi. Pour le moment, je me contente de quelques citations prises au hasard.

La coutume barbare de forcer les prisonniers à passer par les baguettes et de les assommer pendant qu'ils couraient a été continué dans deux, sinon dans toutes les missions sauvages jusqu'à la fin de la domination française. . . . Cette pratique était commune et a dû avoir le consentement des prêtres de la mission. (Parkman, *Frontenac and New France* page 377.)

Tous ses livres sont remplis de ces insultes gratuites à l'adresse des jésuites.

Voulez-vous entendre M. Parkman insulter encore que tout le Canada catholique venait comme un saint ? Écoutez :

En vérité le zèle de Laval était sans bornes, et les actes de mort qu'on lui attribue sont répugnants au plus haut degré. . . . Il fumait le tabac, couchant dans des lits remplis de puces, accomplissait de nombreux actes de malpropreté gratuite dans les hôpitaux, mais tous ces actes, quoique de nature à détruire tout respect de soi-même, ne pouvait guère combattre les influences si puissantes et si insidieuses mises en œuvre pour aiguillonner les vices subtils des vices humains. (Parkman, *The old regime in Canada*. Pages 94 et 106.)

Ce " vice subtil " que M. Parkman trouve chez le premier évêque du Canada, c'est l'amour du pouvoir, le désir de tout dominer. Les " influences insidieuses " dont il parle sont naturellement les jésuites.

Sauf parmi les ecclésiastiques, l'éducation était alors (1663) *presque inconnue* au Canada. Mais si l'on peut excuser Laval d'avoir nommé des officiers incompétents, rien ne saurait l'excuser d'avoir permis à des hommes accusés d'une grave offense, d'être les plaignants et les juges dans leur propre cause ; la conduite qu'il a tenue en cette circonstance semble donner raison à Dumesnil qui affirme qu'il a formé le conseil comme il l'a fait dans l'unique but de protéger les accusés et d'étouffer l'accusation. (*Old Regime*, page 137.)

Il (Laval) se croyait au-dessus, de toute loi humaine. En défendant les prétendus droits de l'Eglise, il empiétait sur les droits d'autrui et se servait de moyens qui auraient répugné à une conscience plus saine..... Il était imbu de la casuistique empoisonnée des jésuites, laquelle est basée sur la prétention que tous les moyens sont bons lorsque le but que l'on se propose est de servir Dieu ; et comme Laval, dans sa propre opinion, servait certainement Dieu, tandis que ses adversaires faisaient toujours l'œuvre du démon, il jouissait, dans l'emploi des moyens, de la liberté que, nous l'avons déjà vu, il se donnait. (*Old Regime*, pages 167 et 168.)

Voilà comment ce "sympathique interprète de nos vœux et de nos aspirations" traite le premier et le plus grand des évêques canadiens. Et de combien d'autres noms illustres et chers à notre peuple n'a-t-il pas cherché à ternir l'éclat !

Mais on dira peut-être que Mgr de Laval, les missionnaires jésuites et les autres héros de la Nouvelle France étaient des hommes sujets aux faiblesses inhérentes au genre humain et qu'il y a un fond de vérité dans les remarques de M. Parkman, bien que le tableau qu'il nous présente soit certainement surchargé. Admettons, pour un instant, que cela soit le cas. Mais il y a plus. Il ne faut pas croire que M. Parkman se contente d'insulter à la mémoire des personnages les plus illustres de la colonie ; il veut noircir l'Eglise elle-même. Voici comment il s'exprime dans son ouvrage sur les missions des jésuites en Amérique, pages 83 et 84 :

Cette puissante Eglise de Rome, dans sa marche imposante à travers les siècles, annoncée comme infaillible et divine, étonne le monde qui la regarde par des contradictions prodigieuses. Tantôt la protectrice des opprimés, tan-

tôt le bras droit du tyran ; tantôt respirant la charité et l'amour, tantôt assombrie par les passions de l'enfer ; tantôt rayonnante de la vérité céleste, tantôt portant le masque de l'hypocrisie et du mensonge ; tantôt une vierge, tantôt *une prostituée* ; une reine majestueuse, et une *actrice couverte de clinquant* : évidemment elle est de la *terre et non du ciel* ; et sa vie dramatique est le type du bon et du mauvais, de la bassesse et de la noblesse, de l'impureté et de la pureté, de l'amour et de la haine, de l'orgueil, de la passion, de la vérité, du mensonge, de la férocité et de la douceur qui se combattent sans cesse dans le cœur inconstant de l'homme.

C'est là une belle période au point de vue littéraire, mais il est impossible de concevoir quelque chose de plus faux et de plus injurieux pour l'Eglise catholique.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'indigne sophisme de ces antithèses. Aveuglé par les préjugés, par une éducation déplorable, peut-être par la haine, cet auteur ne peut distinguer entre l'Eglise, toujours sainte, toujours infaillible, toujours divine ; et quelques-uns de ses enfants, de ses ministres même qui ont succombé aux tentations du démon. Cet écrivain qui prétend, je suppose, puiser toute sa religion dans la Bible seule, ne sait donc pas que le Christ a dit que l'ennemi semerait de l'ivraie parmi le bon grain. Il ne comprend pas cette vérité. C'est peut-être son malheur plutôt que sa faute ; mais quelle qu'en soit la cause, il ne peut y avoir rien de commun entre cet homme et nous. S'il revient parmi nous, recevons-le avec la politesse due aux étrangers, mais gardons-nous bien de lui faire une démonstration sympathique.

“ M. PARKMAN ET L'UNIVERSITE ”

21 novembre 1878

Sous ce titre, le *Journal de Québec* d'hier soir publie l'article suivant :

A la rumeur que l'Université Laval aurait conféré à M. Parkman le titre de Docteur-ès-Lettres, deux journalistes de cette ville se sont permis de demander directement à l'Université des explications sur ce sujet. Pour notre part, nous sommes convaincus que les directeurs de cette institution, en agissant ainsi, n'aurait voulu faire qu'un acte de simple courtoisie envers un homme distingué dont ils ne prétendraient pas par là endosser toutes les idées, mais uniquement pour reconnaître le travail et le mérite réel. (1)

Mais, laissant de côté toute autre considération, nous dirons en toute sincérité que nous ne saurions approuver la ligne de conduite de nos confrères. Ils pourraient peut-être se convaincre eux-mêmes de leur tort, en relisant attentivement le paragraphe XVI du *Règlement du Conseil de haute surveillance de l'Université-Laval*, publiée cette année même, dans l'*Annuaire*, p. 59, où l'on ne permet à personne d'autre mode de réclamation et d'action contre l'Université et ses professeurs que celui de porter des plaintes *privément* au seul tribunal compétent de l'autorité ecclésiastique, indiqué par le Saint-Siège. Voici la teneur de ce décret dont personne n'ignore la portée ni la stricte rigueur :

“ Que, dans leurs écrits, les écrivains catholiques observent au sujet de l'Université et de ses professeurs, en tant que professeurs, le XXIIe décret du Ve Concile de Québec. Si quelqu'un qui n'est pas revêtu de la dignité épiscopale, pense avoir quelque motif de se plaindre soit de l'Université elle-même soit de quelqu'un des professeurs, qu'on ne lui permette aucune autre voie que de

(1) Les directeurs de l'Université Laval avaient-ils réellement songé, comme on le disait dans le temps, à conférer le titre de docteur-ès-lettres à M. Parkman ? Nous ne saurions l'affirmer. Le ton de l'article du *Journal de Québec*, qui s'applique à plaider des circonstances atténuantes, semblerait indiquer que le bruit qui circulait alors avait quelque fondement. Du reste, un journal anglais rationaliste, le *Daily Telegraph*, de Québec, prétendait même que cet “acte de courtoisie” était un fait accompli. En effet, nous lisons dans cette feuille, à la date du 18 novembre, 1878—le même jour où notre premier article paraissait—l'entrefilet suivant : “ We are informed that Mr Francis Parkman, the eminent historian, has received from Laval University an honorary diploma of *Doctor de Lettres*.” (sic). Quoi qu'il en soit, et que le projet d'honorer M. Parkman ait été formé ou non par les directeurs de l'Université, il est certain qu'ils ont, dès lors, renoncé à cette idée, si toutefois elle s'était présentée à leur esprit, car le nom de cet insulteur de l'Eglise ne figure pas parmi les *docteurs-ès-lettres* de Laval.

déclarer privément ses plaintes à un des évêques. A cet évêque ensuite il appartiendra de juger ce qu'il faut faire. Si cet évêque croit que ces plaintes sont basées sur de justes motifs qu'il porte la chose soit devant le chancelier, soit devant le conseil supérieur dont il aura demandé à l'archevêque la convocation."

Que chacun s'en tienne donc, une fois pour toutes, à cette règle si sage et nous éviterons ces discussions fâcheuses qui n'ont d'autre résultat que de compromettre la paix et l'harmonie dont nous avons tant besoin.

Nous reproduisons l'article en entier pour que l'on ne puisse pas nous accuser de tronquer cet écrit qui a plus d'importance qu'il n'en a l'air de prime abord.

Cet article est une infamie, nous ne trouvons pas d'autre mot qui convienne à une lâcheté pareille.

Le *Journal de Québec* fait évidemment allusion à l'article publié par M. Tardivel dans les colonnes du *Canadien*, lundi dernier, et à un article du *Courrier du Canada* de mardi. Quant à l'article du *Courrier*, nous n'avons rien à y voir ; notre confrère est capable de se défendre. Mais l'accusation que deux journalistes de cette ville se sont permis de demander directement à l'Université des explications, est un mensonge proféré avec malice et préméditation. M. Tardivel, dans sa critique des œuvres de M. Parkman, n'a fait allusion, ni directement ni indirectement à l'Université Laval ; encore moins s'est-il permis de demander des explications aux directeurs de cette institution. Nous mettons le *Journal de Québec* au défi de prouver ce qu'il affirme avec tant d'aplomb ; s'il ne peut pas le prouver, nous le sommons de se rétracter.

M. Tardivel sait, sans les lumières du *Journal*, qu'il est défendu aux catholiques, par un décret venu de Rome, de traduire l'Université-Laval devant l'opinion publique ; aussi s'est-il bien gardé de le faire. Mais il sait également qu'il est défendu aux catholiques, par un décret venu de plus haut encore que Rome, de porter faux témoignage contre son prochain. Que ceux qui écrivent dans le *Journal de Québec* se conforment à ce dernier précepte ; jamais les rédacteurs du *Canadien* n'enfreindront les ordres venus de Rome au sujet de l'Université.

Nous aimerions bien à savoir qui a " compromis la paix et l'harmonie ? " Est-ce l'un de nos rédacteurs, qui n'a fait que critiquer, comme il en a le droit, les livres de M. Parkman, sans même savoir que cet auteur avait reçu le titre de docteur-ès-lettres ? N'est-ce pas plutôt l'écrivain du *Journal de Québec* qui calomnie sciemment et de propos délibéré l'un de ses confrères ? Que les honnêtes gens répondent. (1)

M. PARKMAN ET L'ABBÉ CASGRAIN

27 novembre 1878

Le *Courrier du Canada* de lundi contient, à propos de M. Parkman, un article signé : L'abbé H. R. Casgrain. En voici le commencement :

Le séjour passager que M. Parkman a fait dernièrement dans notre bonne ville de Québec a suscité des appréciations bien diverses sur ses écrits : les uns en ont parlé avec admiration, les autres avec indignation. La vérité, à notre avis, ne se trouve ni d'un côté ni de l'autre : elle est dans le juste milieu. M. Parkman est protestant, et par conséquent ses ouvrages, au point de vue catholique, sont mêlés de vrai et de faux, de bien et de mal. Pour en porter un jugement impartial, il faut les considérer dans leur ensemble.

M. Casgrain paraphrase le vieil axiome : *in medio stat virtus*. C'est la *vérité* qu'il place au milieu. Elle ne s'y trouve pourtant que très rarement, peut-être

(1) Le *Journal de Québec* dut faire amende honorable, et admettre, quoique de mauvaise grâce, qu'il s'était trompé en nous accusant d'avoir attaqué l'Université.

En effet, le lecteur a pu s'en convaincre, dans notre article sur M. Parkman il n'était pas plus question de l'Université-Laval et de ses professeurs que de l'homme dans la lune. Pour s'excuser, le *Journal* déclara qu'il n'avait pas lu notre écrit ! Aveu humiliant pour un journaliste, mais il ne restait au rédacteur du *Journal* aucun autre moyen de mettre sa bonne foi tant soit peu à couvert.

jamais. (1) Règle générale, la vérité et l'erreur sont aux extrêmes. C'est le libéralisme, qui cherche à concilier la vérité avec l'erreur qu'on trouve au milieu. Dans le cas qui nous occupe, la vérité se trouve soit du côté des *uns* qui admirent, sans réserve, les livres de M. Parkman, soit du côté des *autres* qui les blâment sévèrement.

Gardons-nous des sophismes. Un livre, mauvais dans son ensemble, peut renfermer certaines vérités, mais il est impossible qu'un ouvrage où se rencontre une seule erreur grave puisse être autre chose qu'une œuvre mauvaise et partant condamnable. On peut quelquefois louer le bien qu'on trouve dans un mauvais livre, jamais le livre même.

Il est inutile de dire que M. Parkman est protestant. Pour le critique catholique, il n'y a pas d'autre point de vue possible que celui où se place l'Église. Le protestantisme de M. Parkman peut *expliquer* ses écarts ; il ne saurait les *excuser*.

M. Casgrain se flatte d'avoir jugé les ouvrages de M. Parkman d'une manière impartiale, de les avoir considérés dans leur ensemble. J'ignore s'il l'a fait par le passé ; je suis certain qu'il fait tout autre chose

(1) La vérité purement *doctrinale* se trouve souvent entre deux erreurs opposées. Ainsi la vérité sur les relations de l'Église avec l'État se trouve entre l'erreur de ceux qui confondent l'ordre spirituel et l'ordre temporel, et l'erreur des autres qui voudraient séparer complètement ces deux ordres. L'Église enseigne que l'État doit être uni et subordonné à l'Église, mais que le spirituel et le civil sont deux ordres distincts. Ou encore, la vérité se trouve entre l'erreur du *traditionnisme*, qui diminue outre mesure la puissance de la raison humaine, et l'erreur du *rationalisme* qui l'exalte à l'excès. Troisième exemple : la vérité sur le bonheur du ciel se trouve entre deux erreurs opposées, celle qui fait dériver presque entièrement des créatures et des sens le bonheur des élus, et celle qui le fait consister exclusivement dans la vision béatifique sans que la gloire accidentelle provenant des créatures y soit pour rien. Dans cet article il s'agit de la vérité des jugements qu'il faut porter sur les hommes et les choses. Un auteur, un livre est bon ou il est mauvais, car du moment qu'il a *du mauvais* il est mauvais ; de même que la coupe empoisonnée est mauvaise quelle que soit la qualité du vin auquel le poison est mêlé.

dans son article de lundi. Dans cet écrit, il s'applique uniquement à prouver que M. Parkman a dit *quelques* vérités en parlant des jésuites. (Ce n'est pas là une vue d'ensemble). C'est un travail absolument sans valeur, car personne ne nie ce que M. Casgrain fait tant d'efforts pour établir. Il combat des moulins à vent. M. Parkman a écrit de belles pages, où il rend justice aux catholiques : je l'ai déjà dit et je le répète. Mais il est aussi l'auteur de pages infâmes qui gâtent le livre dont il est question en ce moment. Voilà le point qu'il convient de discuter.

M. Casgrain a beau citer des extraits où la ferveur, le dévouement, l'abnégation des jésuites sont loués, cela n'efface point le passage honteux où la sainte Eglise, l'Epouse Immaculée du Christ, est comparée à une vile prostituée !

Tant que ce mot restera dans le livre de M. Parkman, son ouvrage, quoi qu'on en dise, sera une abomination.

Une seule voix discordante dans un concert suffit pour produire une cacophonie insupportable. De même, un seul cri de haine diabolique comme celui que M. Parkman pousse à la page 83 de son livre est assez fort pour étouffer les paroles d'éloge qu'il adresse aux missionnaires. Citons encore.

Partout dans les ouvrages de M. Parkman, on entrevoit une âme droite et nue pour la vérité, mais perdue, *sans boussole, sur un océan sans rivage* (à quoi servirait une boussole sur un océan sans rivage ?) Delà ces aspirations vers le vrai, ces aveux éclatants, ces hommages à la vérité, suivis, hélas ! d'étranges affaissements, d'excès de fanatisme qui étonnent.

Rejetant le surnaturel, il se perd en conjectures, il suppose mille motifs humains pour expliquer les actes d'héroïsme que la foi et le zèle apostolique inspiraient à nos aïeux. Toutefois, à son insu son, âme loyale et grande trahit l'émotion ; impatiente dans cette cage de fer du naturalisme où elle est emprisonnée, elle prend de magnifiques élans, elle jette des cris superbes.

Dans les lignes qui précèdent, M. Casgrain *explique* les fautes de M. Parkman, et l'on dirait qu'il croit les

avoir *excusées*. Encore une fois, c'est là le point faible de son augmentation.

Mais quel est le but pratique de l'écrit de M l'abbé ? Le passage suivant le laisse entrevoir :

En face de pareils résultats que doit-on faire dans l'intérêt de la religion et de la nationalité ? N'est-ce pas évident qu'on doit essayer par tous les moyens possibles d'amoinrir le mal et d'augmenter le bien ? ne rien négliger, dans la critique et dans les rapports mutuels, de ce qui peut faire disparaître les préjugés et rapprocher les esprits ? L'exemple de nos anciens missionnaires est là pour nous indiquer la marche qu'on doit suivre.

Quand ils se trouvaient en présence de quelques indigènes qu'ils voulaient convertir, avaient-ils jamais la pensée de s'indigner et de les aigrir ? Au contraire, ils ne reculaient devant rien pour les adoucir, les attirer à eux et dissiper leurs préventions ; en un mot, ils se faisaient aimer, et une fois maîtres de leur cœur, ils l'étaient bientôt de leurs esprits. Ils les reprenaient avec douceur de leurs égarements ; et découvraient ils en eux quelques bonnes aspirations ou dans leur conduite quelque vertu, ils y applaudissaient hautement et ajoutaient quelquefois à leurs éloges quelque présent ou quelque *marque d'honneur*, afin de les mieux encourager. (1). Et en agissant ainsi, ils ne s'imaginaient nullement sanctionner le reste de leur conduite. Personne ne s'y trompait, ni les missionnaires, ni les néophytes.

Pourquoi ce qui réussissait si bien autrefois ne réussirait-il pas aujourd'hui auprès d'esprits bien autrement élevés et droits ?

Nous en savons assez pour dire que les efforts tentés n'ont pas pas été tout à fait inutiles.

Quelle déplorable confusion dans les idées, jointe à une remarquable clarté de style !

M. Casgrain confond le rôle de critique avec la mission du prêtre. Le critique s'occupe de l'œuvre ; le prêtre, de l'ouvrier. Le critique s'adresse aux intelligences seules, il juge d'après les immuables principes de la vérité ; le prêtre, le missionnaire surtout

(1) Il faut croire que la comparaison boiteuse de M. l'abbé Casgrain n'a pas été goûtée en haut lieu, et que M. Parkman a été jugé trop et trop peu sauvage pour mériter *quelque honneur* ; car malgré cet éloquent plaidoyer, l'Université a reculé là où, selon M. l'abbé, les missionnaires auraient agi tout autrement.

parle au cœur et épuise les ressources si diverses de la charité. La critique, c'est la justice inflexible, sa route est toute tracée ; l'œuvre du missionnaire, c'est la miséricorde qui se fait tout à tous. (1)

M. Casgrain, critique, doit juger les œuvres, laissant à M. Casgrain, prêtre, le soin de travailler à la conversion de l'écrivain.

Il est permis au prêtre de plaider, de ménager les susceptibilités, d'employer même la diplomatie pour atteindre son but. Tout cela est interdit au critique.

Et lorsque M. Casgrain, prêtre, aura produit le changement salutaire qu'il semble espérer, et que M. Parkman aura réparé publiquement ses torts envers la religion, alors ce sera le devoir du critique d'enregistrer ce retour à des idées plus saines. Alors aussi, mais alors seulement on pourra songer à "ajouter aux éloges quelque marque d'honneur." (2)

" M. PARKMAN ET SES CRITIQUES "

29 novembre 1878

Sous ce titre, le *Witness*, de Montréal—feuille qu'on ne peut lire dans ce diocèse sans une permission

(1) Il n'est guère probable, toutefois, qu'un missionnaire prudent conférerait quelque marque d'honneur à un chef sauvage qui aurait, tout récemment encore, scalpé un autre missionnaire ou outragé une religieuse ; quand bien même ce chef aurait, en d'autres circonstances, montré certaines *bonnes dispositions*. Il se dirait, avec raison, qu'une telle conduite serait de nature à mal édifier ses néophytes et à retarder leur conversion. M. Parkman venait d'écrire les abominations qu'on a vues plus haut, et M. Casgrain aurait voulu, dans l'espoir de l'*attirer*, qu'il fût publiquement honoré, au risque de scandaliser tous les catholiques du pays. Il est facile de comprendre que ce n'est pas la vraie charité chrétienne qui inspirait notre contradicteur.

(2) Un écrivain catholique, sous le nom de plume de *Spectator*, fit, dans le *Courrier du Canada*, une magnifique réfutation de l'article de M. l'abbé Casgrain. Ce travail, qui est à lire, a été reproduit dans le *Canadien* du 29 novembre 1878.

spéciale—a publié, mardi dernier, un article où perce à chaque ligne, la haine sourde et aveugle que ce journal nourrit contre l'Eglise.

Le *Witness* prétend que les livres de M. Parkman, au sujet des jésuites et des relations de l'Eglise avec l'Etat sous la domination française, ont " désagréablement surpris une partie considérable de la population de cette province. " Les Canadiens, continue-t-il, " étaient accoutumés à voir, dans les ouvrages des abbés Ferland, Faillon, Laverdière et autres, les missionnaires jésuites de la Nouvelle-France représentés comme des saints, et les évêques et les prêtres comme des modèles de toutes les vertus. "

Est-il possible de parler sur un ton plus injurieux, des écrivains les plus respectables et les plus véridiques du Canada, et d'insulter d'une manière plus grossière à la mémoire vénérée des missionnaires et des prêtres de la colonie ? Je cite ces paroles pour faire comprendre la guerre perfide que le *Witness* fait à la religion et à ses ministres. Cette feuille procède par insinuations vagues, par accusations générales ; jamais elle ne donne une preuve à l'appui de ce qu'elle avance, jamais elle ne condescend à rien préciser.

Malheureusement pour les intérêts du cléricisme, continue le *Witness*, M. Parkman, habitant de la Nouvelle-Angleterre et protestant, n'était pas soumis à l'autorité de la sainte mère l'Eglise, et il a, conséquemment, écrit une histoire des hommes tels qu'ils étaient et des événements tels qu'ils sont arrivés. Il démontre que les missionnaires jésuites, tout en faisant des sacrifices étonnants, au point de donner leur vie pour la conversion des sauvages et pour étendre la domination de l'Eglise, étaient cependant sans scrupule, fourbes, menteurs et indifférents aux souffrances humaines. Il faut voir de plus que les autorités ecclésiastiques, sous le régime français, étaient alors, comme elles le sont aujourd'hui, tourmentés par une soif insatiable de pouvoir temporel, et que, dans les luttes entre les deux puissances, les prêtres étaient presque toujours les agresseurs. Les ultramontains de Québec sont donc grandement indignés de l'apparition des ouvrages de M. Parkman. D'une main impie il a retiré le voile que d'autres, par crainte ou par faveur, avaient complaisamment jeté sur les méfaits de l'Eglise et de ses missionnaires dans la Nouvelle

France.... M. Parkman démontre qu'une ignorance crasse et les superstitions les plus dégradantes régnaient parmi les premiers habitants du pays.

Voilà les ouvrages de M. Parkman " considérées dans leur ensemble " comme le veut M. l'abbé Casgrain ; et cet ensemble, on le voit, est très hostile à la religion, très injuste envers les missionnaires. Tout catholique devra admettre que les éloges flétrissants mais trop mérités que le *Witness* décerne à M. Parkman me justifiant d'avoir parlé " avec indignation " des écrits de cet auteur.

Après avoir reproduit les paroles calomnieuses que M. Parkman adresse à Mgr de Laval et la comparaison infâme qu'il ose établir entre l'Église et une prostituée (*harlot*), le *Witness* se permet l'impertinence suivante :

Croiera-t-on que l'auteur de ces ouvrages a été publiquement honoré à Québec par une adresse de la Société Historique et par un diplôme de docteur de l'Université Laval ? Les ultramontains sont naturellement étonnés.... Pour notre part nous félicitons l'Université Laval.

En affirmant que l'Université-Laval a décerné le titre de docteur à M. Parkman, le *Witness* fait preuve d'une mauvaise foi insigne. Cette feuille donne une simple rumeur mise en circulation par quelques intrigants, pour un fait accompli, et il profite d'un *on dit* qui a fait le tour d'une partie de la presse pour offrir ses félicitations outrageantes à l'Université-Laval. Il n'y a que le *Witness* qui soit capable d'une pareille vilénie.

Quoique cette sortie du *Witness* soit très regrettable, elle aura cependant un bon résultat : Elle ouvrira les yeux aux tireurs de ficelles qui ont tendu, peut-être sans le savoir, un véritable piège à l'Université-Laval. Voyant à quel danger ils ont exposé cette institution, par leur conduite inconsidérée, ils comprendront, espérons-le, que leurs intrigues doivent cesser. (1)

(1) Cette polémique nous a valu plusieurs lettres de félicitations ; une, entre autres, d'un personnage distingué dans le monde littéraire et social. Cette lettre a été publiée dans le *Canadien* du 4 décembre 1878. Nous en extrayons le pas-

TROP DE ZELE

25 août 1881

L'*Electeur* fait du zèle ; il défend l'ignoble gouvernement franc-maçonnique qui ne gouverne pas, mais qui tyrannise la France. Parlant de M. Lefaiivre, ancien consul français à Québec, il dit :

Ses sentiments républicains ont dû souffrir lorsqu'il voyait si souvent les mêmes journaux qui lui faisaient des éloges, attaquer brutalement les institutions actuelles de la France, déverser l'injure sur ses principaux hommes politiques, outrager M. Jules Grévy et M. Gambetta, traiter M. Jules Ferry d'enfonceur de portes et de crocheteur de serrures !

Nous voulons écarter M. Lefaiivre entièrement de cette affaire.

Ce que nous désirons savoir de l'*Electeur*, le voici : A-t-il bien pesé ses paroles ? Comprend-il la portée de cette tirade ?

Que l'*Electeur* fasse la guerre aux journaux conservateurs, c'est son affaire ; nous n'avons pas à intervenir dans ces querelles de parti. Mais il a bien tort d'identifier sa cause avec celle du gouvernement français dont il ne peut ignorer les détestables et odieux exploits.

Nous voulons être parfaitement compris de l'*Electeur*. Nous n'avons pas le gouvernement français en horreur parce qu'il est, ou plutôt se dit républicain. La forme républicaine est une forme de gouvernement

sage suivant qui est typique et qui fera probablement deviner l'auteur :

“ Mgr Dupanloup, qu'on invoque si souvent à moins bonne fin, envoyait naguère sa résignation à l'Académie parce qu'on y a fait entrer M. Littré qui n'est pas plus mal que M. Parkman.

“ D'après la nouvelle doctrine qui consiste à amadouer les auteurs d'ouvrages remplis d'erreurs, d'attaques contre l'Eglise, ses institutions, ses œuvres, et ses ministres—au lieu de condamner ces auteurs—il y aurait lieu d'abolir l'Index pour y substituer un ordre de chevalerie,—l'ordre de *Saint Amadou*—chargé de distribuer des bonnets, des cordons et des rubans à ces messieurs.”

légitime. Il peut y avoir de bonnes républiques, de même qu'il peut y avoir d'exécrables monarchies. Quand les hommes du pouvoir se conforment aux lois de l'éternelle justice, les affaires du pays sont bien administrées, quelle que soit la forme du gouvernement ; quand ils méconnaissent ces lois, quand ils font la guerre au bon Dieu et à son Eglise, ils plongent la nation, qu'elle soit républicaine ou monarchique, dans un abîme sans fond.

Comme question de fait, ce qu'on appelle la République française n'a de vraiment républicain que le nom.

Quelles sont les " institutions actuelles " de la France que l'*Electeur* semble tant admirer ? Est-ce que le peuple français jouit d'une seule bonne et saine liberté ? Où sont les libertés communales qui florissaient jadis dans notre ancienne mère-patrie ? Mortes et oubliées. La République n'a pas même songé à les ressusciter. Elle est aussi absolue, aussi centralisée que l'empire ou la monarchie de Louis XIV. Il y a de la licence en France, il n'y a point de vraie liberté.

Est-ce que l'*Electeur* croit sincèrement qu'on peut se montrer trop sévère à l'égard de MM. Gambetta et Jules Ferry ? Et veut-il prétendre que ces hommes là ne soient pas, au pied de la lettre, des enfonceurs de portes et des crocheteurs de serrures ? N'ont-ils pas fait, et ne font-ils pas encore une guerre sauvage, bête, contre l'Eglise et ses ministres, contre Jésus-Christ lui-même ? Ne présentent-ils pas aux nations de la terre le spectacle le plus ignoble que le monde moderne ait jamais vu ?

En prenant la défense de ces hommes méprisables, l'*Electeur* a fait un pas de clerc qu'il doit regretter. S'il ne le regrette pas, c'est qu'il est imbu des doctrines perverses qui font tant de mal en France.

Dans tous les cas, il est bon que l'on sache une bonne fois pour toutes quelles sont véritablement les idées de l'*Electeur* sur cette question. Nous l'invitons à s'expliquer et nous lui en fournissons l'occasion.

POURQUOI ?

25 août 1881

Depuis que le monde existe la prétendue science humaine n'a su que multiplier les *pourquoi*. En dehors de la foi révélée, tout est incertitude, doute, conjecture. Le petit enfant qui possède bien son catholicisme connaît tout ce qu'il est donné à l'homme de connaître ici bas d'une manière absolument certaine.

Dieu a laissé le monde aux disputes des hommes. Qu'est-ce à dire ? si non que les hommes, du moment qu'ils abordent d'autres questions que celles dont la Foi nous fournit la clé, sont condamnés à discuter toujours sans pouvoir rien résoudre. Dans son infinie miséricorde, Dieu a daigné nous révéler certaines vérités nécessaires à notre salut. Ces vérités nous les comprendrons mieux au ciel, jamais nous n'en serons plus *certaines*. Mais en dehors de ces grandes vérités, nous sommes condamnés à l'hypothèse, du moment que nous voulons sonder les abîmes de la nature ; ou bien nous nous arrêtons en face d'un terrible pourquoi qui ne souffre pas même l'hypothèse.

Devant le gland qui, en pourrissant dans la terre, donne naissance au chêne ; devant le lys et la rose qui, nourris par le même sol, vivifiés par la même atmosphère, par la même lumière, se peignent de couleurs si opposées et répandent des odeurs si différentes ; devant une pierre qui tombe pour obéir à une loi certaine mais inexplicable ; devant les merveilles de son propre corps ; devant mille autres spectacles de la nature, l'homme le plus hardi, le savant le plus osé ne peuvent que balbutier : Pourquoi ?

Cette impuissance où nous sommes de résoudre complètement un seul des nombreux problèmes naturels est sans doute voulue de Dieu. Elle nous humilie, elle nous montre notre néant, et en même temps elle nous fait soupirer après le seul Savant qui puisse répondre à nos questions, après l'Éternité qui seule

sera assez longue pour nous permettre d'approfondir les *pourquoi* de la science humaine.

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE

8 septembre 1881

Nous avons eu le plaisir de passer la journée de dimanche dernier avec notre excellent ami M. l'abbé A. Gingras, curé de Saint-Edouard de Lotbinière.

Pour un citadin malgré lui, c'est-à-dire pour un homme dont les premières années se sont écoulées paisiblement à la campagne et que les circonstances obligent plus tard à habiter les villes, une journée à la campagne n'est pas une mince affaire.

Quel repos, quelle tranquillité, quel bonheur on trouve dans une de nos belles paroisses, le dimanche surtout ! Pas de bruit, pas de poussière, mais un air pur, un silence éloquent qui contraste singulièrement avec le sifflet de la locomotive qui, le dimanche comme les autres jours, déchire sans cesse les oreilles des malheureux qui demeurent dans le voisinage du chemin de fer du Nord, propriété du peuple le plus religieux de l'univers, au dire de M. Fabre.

Et quand à toutes ces délices qu'on goûte à la campagne, vous ajoutez l'hospitalité franche et sincère d'un ami sympathique avec qui vous pouvez vous entretenir à cœur ouvert, alors une petite visite à la campagne fait époque dans la vie d'un homme.

*** Nous ne voulons pas blesser la modestie de M. l'abbé Gingras, car il est modeste quoiqu'il fasse des vers, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'il a prononcé un beau sermon sur les douleurs mystiques de Notre-Seigneur dans le Saint-Sacrement de l'autel, sur les outrages des uns et l'oubli des autres. Il planait dans les hautes sphères de la doctrine, et cepen-

dant les plus humbles de ses auditeurs devaient le comprendre parfaitement ; car M. Gingras a le talent assez rare de pouvoir traiter les questions les plus élevées dans un langage simple.

C'est par les images fortes et saisissantes que M. Gingras tient éveillée l'attention de ses auditeurs. Une de ces images nous a vivement frappé : Notre-Seigneur dans le jardin des Oliviers représente Jésus-Christ dans nos tabernacles. Dans le sacrement de l'autel, il est exposé à toutes les humiliations qui ont marqué le commencement de sa passion. Judas, entouré d'une bande de criminels le trahit par un baiser dans le jardin ; les mauvais catholiques, entourés de démons, les péchés mortels, le trahissent à la Sainte Table.

M. Gingras a parlé de la grandeur du crime de Judas, unique dans les annales du genre humain. Il y a eu bien d'autres criminels sur la terre, mais le monde les a oubliés. Judas, on ne l'oublie pas ; les siècles se suivent, et chaque siècle le maudit ; et jusqu'à la fin des temps, chaque siècle le maudira.

En écoutant cette éloquente et terrible flétrissure du crime de Judas, nous n'avons pu nous empêcher de faire une réflexion qui n'avait pas un rapport direct avec le sujet, mais qui s'y rattachait pourtant. Puisque le crime de Judas est si affreux, n'est-ce pas un véritable blasphème que de comparer un homme, coupable d'une trahison politique, au grand Traître. Un député, un journaliste abandonne son parti, pour des motifs indignes, si l'on veut : aussitôt on l'appelle Judas. Un tel a trahi le gouvernement, a trahi l'opposition, c'est un Judas ! N'est-ce pas comparer, indirectement peut-être, le gouvernement, l'opposition à Jésus-Christ lui-même ? Il ne peut y avoir aucune comparaison entre le traître politique, quelque coupable qu'il soit, et celui qui a trahi l'Homme-Dieu. Ne prodiguons donc pas le nom de Judas à droite et à gauche ; comme nous le faisons trop souvent dans notre pays. Cela n'a pas l'effet d'augmenter le mépris pour les traîtres politiques, mais cela peut diminuer sensiblement l'horreur que tout catholique doit avoir pour le crime de Judas.

Les traîtres politiques ont toujours des partisans et ceux-ci seront portés à faire ce raisonnement-ci ; " On compare X à Judas ; or X est excusable d'avoir fait ce qu'on lui reproche ; donc Judas doit l'être aussi. "

*** A Saint-Edouard de Lotbinière, tous les fidèles chantent à la messe, aux vêpres et aux autres offices. Ces centaines de voix, voix d'hommes, voix de femmes, voix d'enfants, chantant avec un entrain, une précision et un ensemblable vraiment remarquables, remplissent d'une émotion profonde celui qui les entend pour la première fois.

Dans l'espace de quelques mois, M. Gingras a mené à bonne fin une entreprise qui peut paraître impossible à un grand nombre : Ses paroissiens forment un chœur immense et bien exercé. Pas de fausses notes, pas de traïnards, mais un chant à l'unisson, puissant et plein d'âme. C'est d'un effet saisissant. M. le curé a fait imprimer sur des cartons, les refrains des cantiques et les répons que le peuple doit chanter, et ces cartons sont placés dans tous les bancs ; et comme le peuple aime à chanter il a secondé généreusement les efforts du curé.

Qu'on n'aille pas croire que c'est une innovation que M. Gingras a introduite dans le culte. D'abord, il a eu l'autorisation de son évêque ; ensuite, il n'a fait que reprendre une tradition de l'Eglise primitive. Car, autrefois, tous les fidèles chantaient aux offices, et cela se pratiquent encore dans certains endroits.

A part ce grand chœur composé de tous les fidèles, M. Gingras a un chœur de voix choisies qui exécute très bien des morceaux de chant harmonisés. Ainsi, bien que l'église de Saint-Edouard ne possède pas d'orgue, on y entend du beau chant.

*** Les paroissiens de Saint-Edouard se montrent pleins de bonne volonté ; ils s'imposent de durs travaux pour entretenir le temple de Dieu. Ainsi ils ont nivelé et égoutté, par *corvées*, le terrain devant l'Eglise et l'ont recouvert de gravier qu'ils sont allés chercher à Deschambault.

Ces braves gens cultivent aussi avec intelligence. Ils sèment de la graine de mil et de trèfle et ils font

des labours profonds. Il ne leur manque qu'une chose: c'est un cercle agricole, et nous sommes certain que cela viendra bientôt.

DRAPEAU BLANC OU TRICOLORE

22 septembre 1881

Il y a quelque temps le *Monde*, répondant à des sociétés canadiennes des États-Unis, qui lui avaient demandé si elles devaient adopter le drapeau blanc ou le tricolore, a recommandé ce dernier. Nous ne pouvons partager les vues de notre confrère montréalais.

Il n'y a qu'un drapeau canadien-français, c'est le drapeau blanc; c'est le drapeau de Carillon; c'est le drapeau sous lequel nos pères ont lutté; c'est le drapeau qui a flotté au-dessus du berceau de notre race, à l'ombre duquel la colonie a grandi. Tous nos souvenirs se rattachent à ce glorieux étendard qui nous rappelle les époques les plus émouvantes de notre histoire.

Le *Monde* dit que "le drapeau blanc n'a guère plus de signification aux yeux de la république voisine." Nous n'en croyons rien. Il est impossible que les Américains aient oublié que le drapeau blanc était le drapeau français lorsque Lafayette et ses compagnons d'armes ont rendu des services signalés à la cause de l'indépendance des treize colonies.

Le drapeau tricolore est aujourd'hui le drapeau de la France révolutionnaire, soit; le sera-t-il demain? Il est permis d'en douter. Le drapeau rouge sera peut-être l'étendard de notre ancienne mère-patrie avant qu'une autre année se soit écoulée.

Nous ne nous prononçons pas en faveur du drapeau blanc parce que c'est l'emblème de la monarchie française, mais parce que c'est le véritable, le seul drapeau canadien-français. Nous ne désirons nulle-

ment introduire ici les luttes qui divisent les Français. Nous voulons être de notre pays et de notre siècle ; mais il nous semble que les Canadiens-français, tant des Etats-Unis que du Canada, doivent s'affirmer de plus en plus comme nationalité distincte. Nous ne connaissons pas ce que l'avenir nous réserve. Tout ce que nous savons, c'est que notre pays ne fera jamais partie de la France. Nous sommes et nous serons toujours un peuple à part. Ayons donc notre étendard national à nous. Or, notre histoire et nos traditions nous indiquent clairement quel doit être cet étendard : C'est le drapeau blanc, le drapeau de Montcalm, le drapeau de Lévis, le drapeau de nos héros, le drapeau de nos pères.

Au lieu de la fleur de lys, ou peut-être mieux à côté de la fleur de lys, nous pourrions ajouter la feuille d'érable.

A PROPOS D'IDEAL

20 octobre 1891

Un correspondant quelconque, qui signe algébriquement X dans le *Journal de Québec*, trouve le moyen de se rendre bien ridicule en très peu de lignes. Il veut savoir " en quel pays se réalise l'idéal du gouvernement parlementaire rêvé par la *Vérité*. " Le correspondant avoue qu'il n'est pas savant ; il aurait dû ajouter qu'il ignore même la valeur des mots les plus usités de la langue française.

L'idéal ne se réalise jamais, mais c'est en travaillant à le réaliser que l'homme produit des œuvres durables.

Le peintre et le sculpteur ne réussissent jamais à reproduire sur la toile et dans le marbre la beauté *idéale* qu'ils entrevoient sans cesse ; et cependant sans cet idéal, qui leur échappe toujours, leur pinceau et leur ciseau seraient impuissants.

C'est en cherchant vainement à répéter les harmonies *idéales*, que les grands musiciens nous ont donné leurs chefs d'œuvre.

Partout il faut à l'homme un idéal qui l'inspire, bien qu'il ne puisse jamais réaliser ce qu'il rêve. Celui qui travaille sans avoir le regard fixé sur un idéal, ne s'élèvera jamais au-dessus du terre-à-terre de la vie purement matérielle.

La politique ne fait pas exception à la règle générale.

Aux hommes d'État, aux journalistes, à tous ceux qui ont pour mission de conduire le pays ou d'éclairer les masses, il faut un idéal qui les guide dans leurs travaux, qui les incite sans cesse à de nouveaux efforts, qui les soutienne et les empêche de se laisser choir dans l'épouvantable borbier du matérialisme. C'est parce que si peu d'hommes publics ont une *idée*, que nous voyons grouiller, dans ce bas fond qu'on appelle la politique, tant d'êtres ignobles et repoussants, ne vivant que d'expédients, ne cherchant que leurs propres intérêts ou un peu de popularité éphémère, n'accomplissant rien de bon, de grand et de durable.

Notre idéal à nous, dans la vie sociale, c'est de voir tous nos compatriotes unis comme un seul homme, ne se haïssant plus, ne se jalousant plus, ne s'entre-déchirant plus, sachant différer d'opinion sur les détails et s'accorder sur les grands principes catholiques qui sont la base de l'ordre civil. Nous ne verrons jamais la réalisation de cet idéal, malheureusement. Mais en travaillant à nous en approcher, en engageant les autres, dans la mesure de nos forces, à porter leurs regards vers cette perfection, nous croyons, n'en déplaît au correspondant du *Journal*, faire une œuvre patriotique.

Dans la vie parlementaire, notre idéal c'est de voir disparaître l'aveugle esprit de parti, c'est de voir les gouvernements n'avoir pour but que le bien général, c'est de voir les députés se mettre au-dessus de tout esprit de faction, de toute haine, de tout intérêt personnel, de toute opposition systématique et de tout servilisme. Sans doute, cet autre idéal ne se réalisera

jamais, parce que c'est un idéal, mais chaque effort que nous ferons pour y arriver sera un pas en avant, un pas vers la perfection

Ceux qui fréquentent les bureaux du *Journal de Québec* ne comprennent pas ces choses ; nous n'écrivons pas pour eux. Mais ceux qui ont véritablement à cœur l'avenir du pays, ceux qui n'ont pas d'intérêts particuliers à servir, nous comprendront. Cela nous suffit.

NOS MAITRES

17 décembre 1881

Presque tous les journaux canadiens ont reproduit, avec un singulier empressement, un extrait d'un discours que M. Jules Simon a prononcé dernièrement devant l'Académie française, discours où il est question du Canada. Nos confrères ont-ils lu avec attention cette pièce d'éloquence académique avant de la reproduire ? Nous ne pouvons le croire, et nous aimons mieux supposer que leur engouement l'a emporté sur leur prudence ; autrement, il faudrait conclure que cet engouement l'emporte sur leur patriotisme.

Quoi qu'il en soit, voici un passage du discours de M. Simon que nous ne pouvons laisser passer sous silence. Il ne sera pas dit que pas une voix ne s'est élevée au Canada pour protester contre cette injure que M. Simon fait à nos compatriotes, inconsciemment, nous voulons bien le croire :

Et qui pourrait nier, aurait dit M. Simon, sans renoncer au bon sens et à l'évidence, que la fidélité des Canadiens-français à la religion de leurs pères ne contribue à les séparer de leurs *maîtres* protestants et à les rapprocher de nous ?

Il faut ignorer entièrement la belle et glorieuse histoire du Canada pour parler des Anglais comme des

maîtres des Canadiens-français ! C'est une flétrissure que, Dieu merci, nous ne méritons pas. Oui, grâces en soient rendues à la divine Providence, nous pouvons lever fièrement la tête en face des Anglais et leur dire : Nous sommes vos égaux au moins.

Quand donc les Anglais ont-ils été nos maîtres ?

Était-ce du temps de M. de Frontenac ? Était-ce pendant ces longues et héroïques luttes que nos pères ont soutenues contre les colons de la Nouvelle-Angleterre ? Était-ce à la bataille de Carillon ? Était-ce à la bataille de Sainte-Foye ? Était-ce même à la capitulation de Québec et de Montréal ? Non. Les Anglais étaient si peu nos maîtres qu'ils ont dû nous garantir, par un traité solennel, le libre exercice de notre religion.

Quand donc les Anglais ont-ils été nos maîtres ? Était-ce pendant les luttes héroïques que nos hommes d'Etat leur ont livrées durant la première moitié de ce siècle, luttes superbes par lesquelles ils ont arraché, une à une, à la fière Albion, nos libertés politiques ? Était-ce pendant ces longues années où l'Angleterre a tenté tous les efforts imaginables pour engloutir la race canadienne-française, efforts demeurés stériles, grâce à l'énergie et à la vigilance de notre patriotique clergé ?

Est-ce aujourd'hui que les Anglais sont nos maîtres, aujourd'hui que la province de Québec jouit d'une autonomie complète et qu'elle peut, si elle le veut, jouer dans la confédération un rôle très important et tenir la balance du pouvoir ?

Non, M. Jules Simon, les Anglais n'ont jamais été nos maîtres, et ils ne le seront jamais. Et sachez, monsieur, que la *cession* du Canada et la *conquête* de l'Alsace-Lorraine sont choses bien différentes.

APLATISSEMENT

17 décembre 1881

On se le rappelle, le *Chronicle* lança, le 16 novembre dernier, un article fort violent contre M. Sénécal et l'honorable M. Chapleau. Le 19 du même mois, cette feuille publiait une rétractation partielle de son premier écrit, disant que le rédacteur responsable n'avait pas eu connaissance de l'article du 16.

M. Sénécal ne trouvant pas la reculade de M. Foote suffisante, institua une poursuite criminelle contre le propriétaire du *Chronicle*. M. Foote fut arrêté et dut donner caution de comparaître devant dame Justice, à Montréal, le 5 de ce mois.

Après l'arrestation, le propriétaire du *Chronicle* jeta feu et flammes contre le surintendant du chemin de fer du Nord ; il fit un grand tapage au sujet de la liberté de la presse, posant en martyr et remplissant les colonnes de sa *gazette* d'articles flamboyants imprimés en caractères d'affiche.

Il alla plus loin : il déclara solennellement que l'affaire Sénécal-Foote était la seule question importante sur laquelle les électeurs eussent à se prononcer : que M. Sénécal avait l'administration de treize millions du peuple ; qu'il voulait bâillonner la presse, mais qu'il ne ferait pas peur à M. John Jackman Foote. Oh ! que non !

M. John Jackman Foote alla plus loin encore : il se permit, un beau matin, de faire appel aux préjugés de messieurs les Anglais.

Enfin, le 5 décembre arrive, jour à jamais mémorable. M. John Jackman Foote annonce au monde dans sa gazette qu'il monte à Montréal. Il n'y va pas en criminel, mais en vengeur des libertés de la presse et des droits du peuple. Sa figure est illuminée, radieuse. Il va confondre à tout jamais M. L. A. Sénécal et lui arracher les treize millions du peuple.

.....
 ?? \$! ! ? ? ? ? \$!! ? ? ? ? \$! ! ? ? ? ? \$! ! ? ? ? ? \$! ! ? ? ? ? \$! ! ? ? ? ? \$! ! ? ?

Le paragraphe qui précède représente fidèlement ce qui s'est passé entre M. John Jackman Foote, l'ange exterminateur, et M. Louis Adélarde Sénécald, l'homme qui administre les treize millions du peuple.

Voici maintenant le fruit de cette entrevue, voici comment M. John Jackman Foote a exterminé M. Louis Adélarde Sénécald. On lit en tête des colonnes du *Chronicle* du 7 décembre :

A propos des accusations portées contre M. Sénécald, dans un article du *Chronicle* du 16 novembre dernier, nous désirons répéter ce que nous avons publié dans le *Chronicle* du 19 du même mois, et de plus, dire que l'article qui contenait ces attaques contre M. Sénécald n'avait pas été vu par le rédacteur responsable, avant sa publication, et nous offrons des excuses pour ce qu'il renferme. Nous sommes persuadés qu'aucune des accusations portées contre M. Sénécald dans le procès Laurier n'a été prouvée, et, personnellement, nous n'avons aucun motif de douter de son honnêteté.

Autant il est honorable et digne de se rétracter honorablement et dignement, autant il est méprisabled de faire ce que M. John Jackman Foote vient de faire.

Ou le rédacteur du *Chronicle* était sincère dans ses attaques contre M. Sénécald et dans ses protestations en faveur de la liberté de la presse, avec lesquelles il nous a fatigué les oreilles jusqu'à la veille des élections ; ou bien il n'était pas sincère.

S'il était sincère avant les élections, il devait l'être après, car dans l'intervalle du 1er au 7 décembre aucun événement ne s'est produit pour rendre la position de M. Sénécald meilleure. Et s'il était convaincu que l'administration de M. Sénécald constitue un danger pour le public il a commis une affreuse lâcheté en reculant devant un procès.

Si, d'un autre côté, il n'était pas sincère dans ses attaques, s'il n'a voulu qu'exploiter les préjugés de ses nationaux et assouvir ses mesquines haines, il a commis un acte indigne, mais il aurait dû, au moins, avoir le courage d'aller jusqu'au bout et de subir son procès comme un homme.

Maintenant, M. Foote a-t-il réellement eu peur du procès dont il était menacé, ou s'est-il laissé "magné-

tiser" par M. Sénécal qui se vante d'être quelque peu sorcier ? L'avenir nous le dira. Si le *Chronicle* redevient l'organe du gouvernement, s'il reçoit faveurs et patronage comme ci-devant, on dira que M. Foote s'est vendu ; si non, on dira que ce monsieur a eu une grosse venette.

Dans tous les cas, et quoi qu'il arrive, une chose est certaine, c'est que le *Chronicle* a gagné un nouveau titre au mépris des honnêtes gens.

LA "MINERVE" JOURNAL CATHOLIQUE

17 décembre 1881

Il y a quelque temps la vieille *Minerve* est entrée dans une colère blanche parce qu'une feuille de Québec avait annoncé qu'il était sérieusement question de fonder un journal catholique à Montréal. Quoi ! s'est écriée la déesse, ne suis-je pas catholique, moi, et ne l'ai-je pas toujours été ? Que veut-on de plus orthodoxe que moi ?

Eh bien, non ! La *Minerve* existe depuis plus d'un demi-siècle, et elle n'a jamais été considérée par le clergé comme un journal *catholique*. En voici une preuve. On trouve à la suite d'une Lettre circulaire des Pères du deuxième concile de Québec au clergé de la Province ecclésiastique, datée du 14 juin 1854 et signée par tous les évêques, un Règlement disciplinaire adopté dans le deuxième concile provincial de Québec où on lit les mots suivants sous la rubrique, "VI. Des journaux."

Le besoin d'un journal français, pour propager les bons principes, se fait de plus en plus sentir. Ce journal, rédigé par des laïques instruits et chrétiens, produirait plus de fruits, parce qu'il rencontrerait moins de préjugés que s'il était sous l'entière direction du clergé. On aura donc à aviser aux moyens de rendre ce nouveau service à la religion.

En 1854, la *Minerve* n'était certainement pas plus païenne qu'elle l'est aujourd'hui, et pourtant tous NN. SS. les évêques d'alors trouvaient qu'il fallait un journal qui s'occupât de "propager les bons principes," c'est-à-dire un journal catholique.

De temps à autre, la *Minerve* se prend d'un beau zèle pour défendre l'épiscopat, surtout contre ceux qui ne l'attaquent pas et qui le respectent infiniment plus que la vieille déesse de la rue Notre-Dame. Mais tout en défendant nos évêques contre des assauts imaginaires, elle se permet de reproduire les plus détestables écrits du détestable *Figaro*, journal où la grivoiserie la plus révoltante coudoie le libéralisme catholique le plus dangereux. C'est ainsi qu'il n'y a pas longtemps encore ce journal si catholique reproduisait, sans commentaires, de la feuille parisienne, un article sur les affaires romaines où l'on faisait tenir au cardinal Jacobini le langage suivant :

Montrons-nous conciliants, sans quoi nous compromettrons la position du Saint-Siège PLUS QUE NE L'A COMPROMISE NOTRE SAINT PRÉDÉCESSEUR PIE IX.

La *Minerve* un journal catholique, mais c'est un comble !

CHRONIQUE

4 février 1882

Ah ça ! nous allons en avoir de la chronique de ce temps-ci.

L'*Electeur* annonce que plusieurs de ses abonnés ont représenté à la rédaction—en se désabonnant, sans doute—que ce journal contient trop d'articles sérieux, lisez ennuyants. Il faut du léger. le mot pour rire. Aussitôt, le rédacteur en chef de l'organe libéral, épuisé par ses luttes homériques contre "douze journaux conservateurs," fait appel à ceux de ses amis qui font

dans les lettres. Ces amis qui, nous assure M. Pacaud, sont des littérateurs *distingués*, retenez bien ce mot, se laissent toucher de compassion et conviennent entre eux de bâtir, pour l'édition du samedi, une chronique "fort intéressante." Et, dit l'*Electeur* " nous commençons dès aujourd'hui ! "

Ainsi, M. Pacaud se porte garant de l'*intérêt* de sa chronique hebdomadaire. Il donne sa parole d'honneur que l'œuvre de ses amis lettrés va faire oublier l'ennui que causent ses articles chiffrés. Enfin, cette fameuse chronique est comme le non moins fameux baume du bon Samaritain qui guérit de tous maux.

A propos de ce baume, on sait qu'il est débité sur le marché Champlain par un individu excentrique qui tourne mieux un boniment que M. Pacaud.

" Ah que ! ces messieurs, qu'il n'y a qu'une maladie qui ronge le corps de l'homme, c'est la maladie de la douleur ! Prenez une bouteille et si une bouteille ne fait pas vous en prenez deux. "

Le bon Samaritain a tout un chapitre sur ce ton. Mon ami Alfred Cloutier vous déclame ça à la perfection. Je conseille à M. Pacaud d'engager le bon Samaritain pour annoncer sa chronique ; il le ferait mieux que lui. Et, en vérité, il faudrait toute l'éloquence de ce célèbre charlatan du marché Champlain pour faire prendre la susdite chronique, même a petite dose. Ce n'est pas M. Pacaud qui pourra jamais faire accroire à quelqu'un que c'est drôle. Comme on dit en canadien, il n'est pas capable pour. Ou plutôt c'est drôle à force de ne l'être pas. Voyons un peu.

*** Le chroniqueur de M. Pacaud est d'une naïveté invraisemblable. On lui a confié le soin de réveiller périodiquement les abonnés de l'*Electeur* du profond assoupissement où les plongent les articles *sérieux* que pond M. le rédacteur en chef. Cette besogne, en comparaison de laquelle le nettoyage des écuries d'Augias était un jeu d'enfant, l'épouvante à bon droit, et il murmure doucement :

Avant d'y avoir songé sérieusement je ne m'étais pas figuré la grandeur de la tâche que je m'étais imposée.

C'est à peu près comme qui dirait : Avant d'y avoir songé je n'y avais pas pensé ; ou bien : Cinq minutes avant de mourir il vivait encore. Il paraît que Calino a un cousin en Amérique.

Ce qui rend la tâche de notre chroniqueur plus difficile encore, c'est que les lecteurs de l'*Électeur*—ça somme mal, mais que voulez-vous—sont des gens “ intelligents ! ” C'est textuel. S'il avait affaire à des imbéciles, il croit bien qu'il aurait moins de difficulté à les amuser ; et sans doute il ne se trompe pas. Il se sent mal à l'aise en face d'un auditoire intelligent, et avoue que son genre d'esprit convient mieux aux pensionnaires de M. Vincelette. C'est étonnant comme il y a des gens qui se connaissent !

On l'a vu, M. Pacaud a présenté ses amis au public comme des littérateurs distingués. Voici un échantillon de leur littérature et de leur distinction :

La dernière lettre de Son Eminence le Cardinal Siméoni, ce nouvel *abaiss-euez* pour les Trudéaux, a causé grand émoi. L'un des plus fervents, un grand admirateur des *individus* qui restent à Rome malgré le Pape, sous la protection du roi Humbert, en a été tout à fait scandalisé.

—Ce brave Cardinal, dit-il, à son interlocuteur, a été trop loin cette fois. Il sera destitué, je vous le prédis.

—Tant pis, répondit l'autre, car vous verrez que c'est un *maudit Anglois* qui aura sa place.

Il y en a deux colonnes sur ce ton-là.

Les abonnés de l'*Électeur* vont assurément regretter les articles sérieux et somnifères du rédacteur en chef.

25 février 1882

On trouve que je suis trop sec, que je ne suis pas assez onctueux, pas assez arrondi et rebondi. Oui-dà ! Ce sont des phrases que vous voulez ? Et vous pensez que je ne puis pas en faire ! Tenez-vous bien :—

Tel que le majestueux lion du désert brûlant et aride, où le doux gazouillement du gentil oiseau bleu ne se fait point entendre, ni le mystérieux bruissement des feuilles vertes ; où la modeste violette ne remplit jamais de son parfum exquis et délicieux l'air embaumé du soir ; où les zéphirs anuités ne caressent que les sables mouvants et irrités par le regard torride, vertical et courroucé d'un soleil tropical, où les.....

Mais je pense qu'en voilà assez pour convaincre les plus incrédules que je puis faire des phrases quand je veux ; et de belles phrases encore. Car je vous ferai remarquer que dans la période qui précède, il y a un adjectif accolé à chaque substantif, quelquefois deux ou trois. C'est le vrai genre. Aussi dois-je, sans fausse modestie, me proclamer littérateur distingué, aussi distingué pour le moins que les chroniqueurs qui font de la prose pour M. Pacaud.

Si vous voulez être bien discret, je vais vous confier un secret. Le commencement de phrase que je viens de faire m'a grisé. Je me suis relevé à moi-même ; je me suis découvert. Je suis né pour accomplir de grandes choses, mes destinées sont aussi vastes que l'univers. Je vais faire un livre de 300 pages, dans lequel il entrera 150 phrases. Deux pages par phrase, ou une phrase par deux pages ; c'est comme vous voudrez et ce m'est équilatéral. Ça ne peut manquer de prendre.

Mais pour plus de sûreté, je vais me faire recevoir membre de la Société d'admiration mutuelle de Québec, (limitée). Alors je pourrai placer mon livre dans le département de l'instruction publique, et je ne le mettrai pas dans le commerce ce qui est vulgaire.

*** Son Excellence le marquis de Lorne vient de constituer légalement ladite Société d'admiration mutuelle, sous le nom modeste de : Société royale du Canada pour l'avancement de la littérature et des sciences. Son Excellence avait voulu d'abord appeler cela l'Académie canadienne, mais quelques-uns des futurs académiciens, qui ont encore peur du ridicule, s'y sont opposés, et leur opinion a prévalu. Ainsi

nous aurons la chose sans le nom, nous aurons des académiciens sans Académie. C'est aussi bien, ou comme on dit en bon canadien, c'est aussi pire.

Quand on pense que M. J. M. Lemoine est le président de la section française ! Je ne vous dis que cela pour le moment.

Le *Chronicle* de Québec, qui paraît s'être constitué l'organe de la nouvelle société, annonce que la première réunion du conciliabulé n'aura lieu que le 25 mai prochain. Je crois que le *Chronicle* se trompe. Je suis à peu près certain que je trouverai le moyen, avant cette date, de rassembler les immortels canadiens et de les faire jaser un peu. Si j'y réussis, j'en donnerai des nouvelles aux lecteurs de la *Vérité*.

*** L'*Electeur* veut à tout prix passer pour un journal comique, mais il n'y réussit guère. Je vais lui donner un petit coup de main et faire voir comme quoi cette feuille est réellement drôle. Seulement, il faut remonter un peu en arrière. Prenez le numéro prospectus de l'*Electeur* et vous y lirez la phrase suivante :

Les chefs du parti ont essayé d'établir un journal ; mais ils ont vu de suite qu'il n'avait aucune chance de réussir, s'il était fondé dans les mêmes conditions que ceux que nous avons eus jusqu'ici. Propriété d'un seul individu, il aurait pu, comme eux, nous abandonner, soit pour se vendre comme quelques-uns, personnel et matériel à la fois y compris la rédaction, à un entrepreneur public, soit comme quelques autres, parce que son propriétaire, adorateur du succès avant tout, n'aurait pu voir rien de bon dans un parti qui n'aurait pas été au pouvoir, n'importe dans quelles conditions.

En deux mots cela veut dire : Il est impossible de trouver dans nos rangs un journaliste qui ne soit pas prêt à se vendre ; le plus vertueux d'entre nous, laissé seul, se mettrait aussitôt à l'enchère. Surveillons-nous donc les uns les autres afin que nous ne puissions pas nous sénécalsier ou nous cimoniser.

Je vous l'ai dit, l'*Electeur* est un journal comique et ceux qui le rédigent sont de superbes farceurs.

*** Les *Nouvelles Soirées Canadiennes* publient de ce temps-ci une nouvelle canadienne signée R. de Tro-

briant. Il y a dans cet écrit des choses invraisemblables. Ainsi, un drapeau qui flotte au milieu d'une foule est comparée à "ces grandes idées, phares brillants qui dominent les âges, quand les générations s'éteignent et se succèdent." Rien que cela. Ailleurs, l'écrivain enthousiaste, faisant la description d'une jeune fille, parle de ses "deux LONGS YEUX légèrement creusés." Deux dalles, quoi ! Ce style là est *trop brillant* pour n'être pas celui d'un membre passé, présent ou futur de la Société d'admiration mutuelle.

8 avril 1882

Cyprien, la *seringue* de la *Patrie*, a fait une nouvelle découverte dans le règne animal. Il a trouvé un veau qui a une crinière. Barnum peut vous faire voir, paraît-il, des veaux à deux têtes ou à cinq *pattes* ; mais pour contempler un veau à crinière, il faut se rendre aux bureaux de la *Patrie*. Je n'exagère pas. Lisez :

A propos de Sénécail, dit Cyprien, il paraît que son petit *veau* No Trois s'est fait poigner la *crinière*.

Hein ! je vous l'avais bien dit.

*** Echantillon de syntaxe tirée de la dernière chronique de Cyprien :

.....M. le curé de Saint-Jacques bénissait les nouveaux époux en présence de deux amis, MM. Robidoux et Fréchette, *chez qui* on alla gaiement *réveillonner*.

De deux choses l'une : Ou M. Robidoux et M. Fréchette habitent la même maison et n'ont à eux deux qu'un seul *chez soi*, ce qui n'est pas vraisemblable : ou bien les époux sont allés réveillonner chez les deux, ce qui serait peu poétique. Comme on dit au parlement : *Éxplain !*

*** M. Fabre est nommé plénipotentiaire, ambassadeur, ou quelque chose comme cela, près le gouver-

nement de la R. F. Heureux M. Fabre ! Heureuse province de Québec !

On ne connaît pas encore précisément les instructions qu'a reçues notre représentant ; mais il est permis de croire que M. Fabre a surtout pour mission de tenir les habitants de la province de Québec au courant des cancanes et des scandales, petits et gros, des boulevards de Paris. Nous aurons aussi, toutes les semaines, une magnifique chronique de théâtre. Le rédacteur de l'*Événement* fait une spécialité de la comédie depuis vingt ans. Et tout cela ne nous coûtera que \$2,000 par année. C'est à trop bon marché.

Il y a bien \$500 pour frais d'installation, mais c'est une fois pour toutes ; et il y aussi \$200 pour les frais de voyage. Ah ! les frais de voyage de M. Fabre portés à \$200 seulement ! Mais c'est à se mettre en grève ! Quand on songe aux nombreux voyages que M. Fabre a faits d'un camp politique à l'autre depuis qu'il est dans le journalisme, il faut avouer que c'est affreusement chiche de la part du gouvernement. A la place de M. Fabre, j'aurais exigé plus. Mais il y a des gens, comme cela, qui ne sont pas fiers et qui voyagent au rabais.

*** Une bonne naïveté. Un journal de cette ville, récemment converti au *ministérialisme*, annonce que " le gouvernement Chapleau se propose de réinstaller M. Bruno Duval au bureau d'enregistrement de la division des Trois-Rivières." Puis il ajoute avec un grand sérieux—c'est ici que se place la naïveté—" Nous ignorons encore si M. Duval..... serait disposé à accepter cette position "!!!! Eh bien ! que mon confrère se rassure, et que le gouvernement ne craigne pas, en offrant cette position à M. Bruno Duval, d'essuyer un refus.

*** Je dois des excuses à M. J. M. LeMoine, de Spencer Grange. Remarquez bien que *Spencer Grange* est anglais, et ne signifie pas la *grange* à Spencer. Mais c'est là une digression. J'étais donc à dire que je dois des excuses à M. Lemoine. Voici pourquoi. Mon honorable ami, il y a déjà quelque temps, a favorisé le *Cour-*

rier du Canada d'une lettre dont je ne me suis pas occupé. Pourtant cela valait bien la peine qu'on s'en occupât, que je m'en occupasse, que vous, lecteur, vous vous en occupassiez, et que tous ensemble nous nous en occupassions.

Il s'agit donc, dans cette lettre de M. LeMoine, du château de Bigot devenu la propriété de M. Brousseau. Voici comment M. LeMoine termine son épître :

Quand vous et vos amis, par une *révêuse* soirée de septembre, vous vous verserez un verre de Bordeaux dans les salles retentissantes du Castel, dites un *pater* et un *ave* pour le repos de l'âme de cette pauvre Caroline.

Quand on est rendu à l'âge de cinquante ou soixante ans, quand on est président d'une société historique, quand on pose en auteur grave et sérieux, on devrait savoir qu'il ne convient nullement de demander des prières pour une personne toute fictive. On ne joue pas ainsi avec les choses saintes.

Du reste, en pays chrétien ce n'est pas en se versant à boire que l'on fait des prières pour les morts.

*** La vieille *Minerve* a fait un pas—je ne dis pas si c'est en avant ou en arrière,—mais enfin elle a fait un pas quelconque. Elle a quitté le paganisme pour embrasser le ritualisme. Vous croyez que c'est une fable que je vous raconte là. Lisez bien le morceau suivant que je trouve dans le numéro de la *Minerve* de samedi, le 1er avril 1882. C'est intitulé : *Stabat Mater*. Je cite intégralement, car cette pièce est à conserver :

Hier soir, le temple ritualiste de la rue Ontario, coin de la rue Saint-Urbain, regorgeait de monde, venu pour entendre le *Stabat Mater* de Rossini.

Cet admirable morceau du grand maître a été parfaitement rendu par le chœur de la société Sainte Cécile, assisté par un orchestre dont Martel faisait partie.

On a chanté le texte latin même.

L'office commença régulièrement, le clergé récitant et chantant d'abord la Passion jusqu'au moment du *Stabat*, et celui-ci étant ensuite intercalé.

L'idéal et ecclésiastique musique de Rossini n'a jamais été mieux interprétée à Montréal. Le grand hymne à la Vierge avait un charme particulier, ainsi entendu dans une église protestante.

On se croirait dans une église catholique, au temple de la rue Ontario. Il y a un autel, chœur, clergé en soutane et surplis, tableaux saints.

Le révérend M. Wood portait les ornements sacerdotaux, noir et violet. L'autel était tendu de noir. Le peuple s'en genouillait pour prier.

Je n'ai pas besoin de faire de longs commentaires. Mais le fait de voir un journal qui circule parmi les catholiques du Canada faire ainsi de la réclame en faveur d'un temple protestant, et engager par là ses lecteurs à assister aux exercices d'un culte hérétique, c'est quelque chose de nouveau et de particulièrement scandaleux.

La *Minerve* devrait, pour le renseignement de ses lecteurs, faire suivre cette réclame de l'opinion des théologiens sur les catholiques qui fréquentent les temples des hérétiques. Qu'elle cite Scavani, par exemple : *Theologia—De catholicorum communicatione et disputatione cum hæreticis in rebus fidei* ; elle verra qu'il est strictement défendu de fréquenter le temple de la rue Ontario : "Nec licet eorum (hæreticorum), officiis interesse." Qu'elle consulte S. A. de Liguori, qu'elle interroge S. Thomas.

*** Bien qu'elle ait embrassé le ritualisme, la *Minerve* daigne encore parler des exercices du culte catholique. Dans son numéro de lundi dernier nous trouvons un petit bout de compte-rendu des exercices du dimanche des Rameaux. Seulement, la pauvre vieille est affreusement mêlée. Qu'on en juge :

A l'église de N. D. on a exécuté le chant de la Passion de N. S. J. C. selon le rituel romain..... Au chœur MM. les abbés Martineau et Giband représentaient, l'un L'HISTORIEN JOSEPH, l'autre N. S. Jésus-Christ.

Je ne sais pas ce qui se passe dans le temple de la rue Ontario ; il est possible qu'on y exécute des morceaux tirés des œuvres de l'historien *Joseph* ; mais dans les églises catholiques, le dimanche des Rameaux, c'est la passion selon saint Matthieu qui se chante, invariablement.

Pauvre vieille *Minerve* !

MICMAC OU IROQUOIS

11 février 1882

M. A. P. Caron, ministre de la milice, est respectueusement prié de jeter un coup d'œil sur le rapport de son département pour 1880, version française. Il y trouvera de quoi faire dresser ses cheveux, pour peu que le micmac et l'iroquois agacent encore ses nerfs. Mais peut-être que les scènes terribles, les massacres et les carnages dont il a été témoin, en sa qualité de ministre de la guerre, l'ont mis à l'épreuve de la chair de poule ; alors qu'il passe ce document à un homme plus sensible et qu'il s'en fasse donner des nouvelles. Nous pouvons lui assurer que ces nouvelles ne seront pas bonnes.

Nous venons de parcourir quelques pages de la version française un dernier rapport qui porte le nom de M. A. P. Caron et nous sommes resté abasourdi. On croirait absolument lire un article de la *Minerve*, tant la grammaire française y est maltraitée, outragée, foulée aux pieds.

Nous ne parlons pas de la correction des épreuves, qui est très mal faite ; mais des fautes impardonnables qu'on y rencontre presque à chaque paragraphe ; des barbarismes à faire rêver *Cyprien* tout haut ; des anglicismes longs comme d'ici à la semaine prochaine. C'est tout simplement ignoble. Et quand on songe que c'est la littérature officielle du pays, que ces documents sont envoyés à l'étranger ! Par bonheur, ils sont tellement longs que personne ne les lit. Mais s'il arrivait à un Français instruit de jeter un simple regard sur la traduction dont nous parlons, il ne manquerait pas de s'écrier : " On me l'avait bien dit ; tous les Canadiens sont des Micmacs ou des Iroquois."

C'est pourquoi nous faisons un appel à M. Caron. C'est lui qui est chargé de la défense du pays. Qu'il nous défende donc contre les traducteurs de la chambre des communes : ils sont bien plus redoutables que les feniens.

Voici quelques-unes des énormités qui encombrant les premières pages du rapport. Nous ne nous sommes pas rendu loin, le courage nous ayant manqué.

D'abord, l'expression anglaise : *In forwarding this report*, est traduite trois ou quatre fois par : "En transmettant ce rapport." Comme si le verbe *transmettre* n'exigeait pas un régime indirect.

Puis des militaires *well turned out*, c'est-à-dire bien équipés, bien habillés, deviennent, entre les mains des Iroquois de Bytown, des hommes bien *dressés* !!

Et que pensez-vous de cette phrase ?

Afin que plus tard.....ils puissent, *en cas d'événement*, mettre leur instruction militaire au service de l'Etat.

Cet *en cas d'événement* est un véritable tour de force.
Et les fautes de syntaxe donc ?

Par conséquent, *tout en étant sage* de donner aux miliciens du pays une apparence qui les fasse ressembler de ? in aux soldats réguliers de l'armée anglaise..... nous ne devons cependant pas, etc..

Quelle construction !

Voici quelque chose de vraiment féroce :

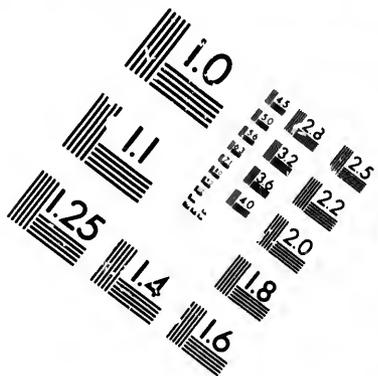
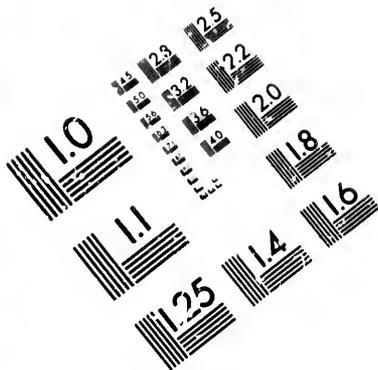
J'espère donc que le gouvernement de ce pays traitera avec libéralité l'Association des carabiniers du Canada et lui donnera les moyens d'ACCOMMODER A SES CHAMPS DE TIR les représentants des associations provinciales.

Nous avons vu accommoder un poulet à la sauce blanche, mais c'est la première fois que nous entendons parler d'accommoder des hommes à des champs de tir. Pour être juste envers les traducteurs d'Ottawa, il faut tout dire : celui qui formule cette demande sanguinaire est le fameux général Luard. On sait que c'est un ogre, un mangeur de Canadiens. Cela explique pourquoi il veut qu'on accommode les provinciaux.

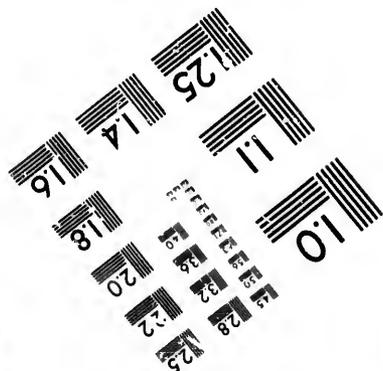
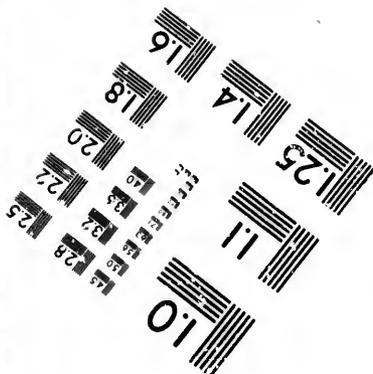
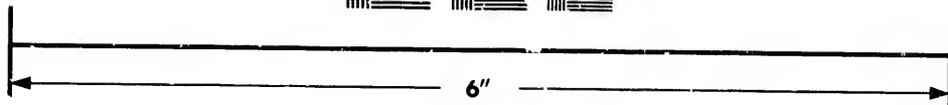
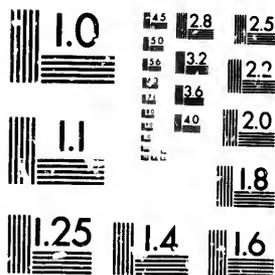
Voulez-vous voir maintenant comment on accommode un anglicisme là-bas, à Bytown ? Voici :

Bien que le temps ait été très court, il s'est opéré beaucoup de progrès dans tous les corps.....ce qui a été prouvé par LA FIGURE RESPECTABLE QU'ILS ONT FAITE !!! *By the respectable appearance they made.*





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

10

Si l'on faisait subir un examen à certains traducteurs français de la chambre des communes, nous est avis qu'ils ne feraient guère une *figure respectable*.

Tous les corps, comme on l'a vu, ont fait une figure respectable, mais seulement "quelques-uns des corps s'en sont tirés très HONORABLEMENT." Triste. Pourtant on nous assure, deux lignes plus loin, que "la routine réglée des services de camps a été assez bien exercée," et plus loin encore que les officiers se sont imposés beaucoup de *dérangement personnel*!

Ignorance complète des termes du métier : *Field Work* est traduit par *ouvrages de campagne* au lieu de *ouvrages temporaires*; *position on the field*, par position sur le champ au lieu de *terrain*, et ainsi de suite.

M. Caron, si vous voulez mériter votre titre de défenseur de la patrie, protégez-nous contre les Iroquois de Bytown, donnez-nous des traducteurs français qui possèdent quelques notions du français.

Nous ne voulons pas dire que tous les traducteurs de la chambre des communes soient ignorants. Mais ce qu'il faut de toute nécessité c'est une réorganisation complète du bureau ; il faut à la tête des traducteurs un homme du métier.

UN REVENANT

18 février 1882

Il ne s'agit pas du revenant de Saint-Sauveur ni de celui de Mascouche. Non, mais d'un revenant littéraire, M. Jacques Auger.

M. Auger, dans une colonne libre—trop libre—de l'*Electeur*, me gourmande à propos d'une affaire vieille de plusieurs années. Cela est venu comme un cheveu sur la soupe.

M. Auger prend occasion de l'ukase que Sa Majesté Adélarde I vient de m'adresser, pour informer les abonnés de l'*Electeur* que je suis un *bon haisseur*. Il a la

bonté de me dire ça en anglais pour que je comprenne bien. Puis, reprenant la langue de Bossuet, il ajoute : " Je le répète : M. Sénécals n'a qu'à bien se tenir. Voici pourquoi : M. Tardivel n'est étranger, par conséquent, je n'ai jamais été en position de lui refuser quoi que ce soit. Cependant, il me déteste ou il déteste mes sonnets. Il faut être juste pourtant : il a peut-être voulu défendre la morale, la propriété et toutes les choses sacrées de ce monde en attaquant ma personne à cause de mes sonnets. "

D'abord, j'invite M. Auger à prouver que j'ai " attaqué sa personne. " Mes colonnes lui sont ouvertes pour le faire.

Il y a trois ou quatre ans, peut-être plus, j'ai prié M. Auger de publier ses quatre sonnets afin que le peuple canadien pût les apprécier à leur juste valeur. Il n'a pas cru devoir se fendre à ma supplication, et l'affaire en est restée là.

Le voici maintenant qui m'accuse de le détester, lui et ses sonnets. C'est cruel de sa part. Car il faudrait être triplement ogre pour détester une personne aussi aimable que M. Auger.

Quant à ses malheureux sonnets, comment puis-je les détester, puisque je n'ai jamais eu le bonheur de les voir ? Je brûle encore, il est vrai, du désir de les contempler, mais il me semble que cette douce passion est légitime et n'a rien de blessant pour M. Auger.

Un dernier mot : M. Auger dit qu'il ne m'a jamais rien refusé. Ceci est inexact : il m'a refusé ses quatre sonnets. Et je me trouve bon garçon de ne pas lui en vouloir mortellement. Car les quatre sonnets de M. Auger doivent valoir bien plus qu'un permis de circuler sur le chemin de fer du Nord.

ESTHETIQUE

3 juin 1882

Voilà un mot qu'on entend souvent prononcer dans notre bonne ville de Québec depuis quelques jours.

Il ne s'agit pas de cette partie de la philosophie qui traite du beau, mais d'une espèce de manie, de douce folie qui a fait beaucoup de victimes en Angleterre, qui envahit les États-Unis, et dont les premiers symptômes se manifestent sur les bords du Saint-Laurent.

Cette maladie intellectuelle n'est guère connue au Canada, et plusieurs de nos amis nous ont demandé d'en faire l'analyse. C'est chose assez difficile, car l'*esthétisme*, comme le libéralisme, ne se laisse pas saisir à bras le corps. Ça se sent, ça se voit, ça se comprend même, mais ça ne se définit guère. Cependant, essayons.

L'*esthétisme* a pris naissance il y a quelques années en Angleterre, pays du *roast beef* et du *plumb-pudding*. C'est un peu le *plumb-pudding* et le *roast beef* qui l'ont fait naitre, quelque paradoxal que cela puisse paraître. Voici comment :

Attristés par le matérialisme doré, par l'amour effréné du confort et du luxe qui règnent en Angleterre, désolés du manque de goût, du manque de toute aspiration poétique, quelques rêveurs—il y a des rêveurs même parmi les enfants de la positive Albion—quelques rêveurs, disons-nous, s'avisèrent de révolutionner la société anglaise en lui infusant l'amour du beau. Voilà, croyons-nous, la thèse des partisans de l'esthétique. Nous ne pouvons dire de quelle manière ces braves gens ont développé leur thèse ; ils ont probablement attrapé quelques vérités par ci par là, juste assez pour faire accepter leur théorie ; mais nous avons tout lieu de croire qu'ils sont tombés dans d'affreuses exagérations.

Quoi qu'il en soit, la thèse des *esthéticiens* est complètement perdue de vue, et c'est par l'*antithèse* seule qu'ils sont aujourd'hui connus.

Il existe en Angleterre un journal comique illustré, le *Punch*. C'est le plus implacable fouailleur d'abus qu'on puisse imaginer. Quand il entreprend d'immortaliser quelqu'un par le ridicule, il y réussit presque toujours.

Il y a trois ou quatre ans, le *Punch* s'est donné la mission de couler l'esthétique. C'est dans ce journal que nous avons surtout suivi ce mouvement social. Ce n'est pas une école impartiale, nous l'avouons aussi, nous ne prétendons pas porter un jugement raisonné sur l'esthétique. Nous admettrons même que nous sommes préjugés contre les adeptes de cette nouvelle science, et que le seul mot *esthétique*, en évoquant le souvenir des charges si bien exécutées du *Punch*, nous fait éclater de rire.

Il faudrait écrire une série d'articles pour faire connaître, dans leurs mille et un détails si intéressants, les *esthètes* ou *esthéticiens*, tels qu'ils nous sont présentés par le *Punch*.

Les jeunes gens de cette école portent les cheveux très longs—Ceci n'est pas une exagération, s'il faut en juger par le chef de la tribu, M. Oscar Wilde ;—sous prétexte que le chapeau de castor et l'habit à queue de morue sont disgracieux, ce qui est très vrai, ils s'habillent d'une manière excentrique ; partant du principe généralement admis que les lignes courbes sont plus gracieuses que les lignes droites, les esthètes des deux sexes prennent des poses qui font croire que leurs os sont faits de caoutchouc ; pour se distinguer du commun, ils affectent un langage à part, mystérieux, ils parlent en *termes*, pour tout dire en un mot.

“ L'infiniment inexprimable, ” “ l'intensité du beau, ” etc., voilà leurs expressions favorites.

Une autre de leurs manies, c'est “ le culte de la nature. ” C'est là surtout qu'ils excellent, paraît-il. Ils s'extasient, par exemple, devant une chenille à poil ; la vue d'un crapeau leur inspire une ode. Voilà une belle carotte ; ils en feront une épiquette ; au lieu d'un bouquet d'œillets ou de boutons de rose, ils porteront, comme parure, des plumes de paon ou des soleils ayant huit pouces de diamètre.

Ce dernier trait n'est pas une exagération du *Punch* : un ami nous affirme avoir rencontré, dans une soirée, à Québec, une jeune fille fléchissant sous le poids d'un énorme soleil.

Voilà un aperçu de l'esthétique anglaise dont le grand apôtre, M. Oscar Wilde, est venu ces jours derniers, nous honorer de sa présence. On prétend qu'il a fait des victimes. A part la jeune fille au soleil, on a vu deux fillettes prendre des poses languissantes et lever le regard au ciel de manière à ne laisser voir que le blanc des yeux. C'est ce qu'un de nos amis appelle "se mettre les yeux dans le sirop d'érable." C'est un symptôme alarmant.

Nous ne pouvons mieux terminer cet article sur l'esthétique qu'en reproduisant, aussi fidèlement que possible, une des nombreuses charges du *Punch*. La scène représente deux jeunes gens, l'un *esthète*, l'autre *profane*.

Le profane. — "J'ai entendu dire que tout était fini entre toi et Miss X."

L'esthète. — Hélas ! oui, manque d'harmonie dans les couleurs !"

Le profane. — Comment ça ?

L'esthète. — Ah ! vois-tu, le teint de son visage ne s'harmonisait pas avec la couleur de mes meubles !

LE GENERAL DE CHARETTE AU CANADA

1er juillet 1882

M. le marquis de Charette, accompagné de madame la marquise de Charette et de M. le marquis de la Rochefoucault, est arrivé à Montréal, mardi le 20 juin. La réception faite à l'ancien colonel des zouaves pontificaux par les citoyens de Montréal a été vraiment magnifique. Une foule immense s'était portée à la gare Bonaventure pour acclamer le général à son arrivée. Cette foule était tellement compacte que le plancher de la gare céda

sous le poids. Le train ne put entrer en gare, il fallut arrêter le convoi à quelque distance de la station pour permettre aux voyageurs de descendre de voiture. Le président de l'Union Allet, M. Piché, lut, au nom des zouaves, une belle adresse à laquelle M. de Charette répondit par quelques paroles émues. Puis une procession, comme on n'en avait jamais vu à Montréal, se forma et conduisit les voyageurs à leurs appartements, à l'hôtel Richelieu, au milieu de vivats indescriptibles.

A l'hôtel, le général causa longuement avec les chers zouaves. La nuit était bien avancée lorsque la foule, qui s'était massée sur la place Jacques-Cartier, se dispersa.

Le lendemain, le général, accompagné de plusieurs personnes de Montréal, entre autres de M. le sénateur Trudel, M. le recorder de Montigny, M. N. Renaud et M. Alfred Laroque, se rendit à St-Barthélémy, pour passer quelques heures avec M. le curé Moreau, ancien aumônier des croisés canadiens. Les visiteurs sont allés aussi à Saint-Justin, dont le curé, M. Gérin, est un ancien zouave, si nous ne nous trompons pas. Dans ces deux paroisses la réception faite au général a été enthousiaste au suprême degré.

A Saint-Barthélémy il s'est produit un petit incident qui mérite d'être raconté. Les élèves du couvent avaient présenté une adresse à leur distingué visiteur, et cette adresse était si touchante que le vieux héros, ainsi que tous ceux qui l'entouraient, ne put retenir ses larmes. Quelqu'un fit remarquer à la supérieure que ce n'était pas bien de faire pleurer ainsi d'anciens militaires. La religieuse répondit : " Monsieur, les braves ne pleurent que devant les enfants." Ce mot n'était certes pas de nature à calmer l'émotion des spectateurs.

Jeudi, eut lieu à Saint-Hyacinthe, la réunion générale des zouaves canadiens. La réception faite au général par les citoyens de Saint-Hyacinthe fut cordiale et spontanée.

L'arrivée de M. le marquis de Charette coïncidant avec la célébration de la Saint-Jean-Baptiste et la distribution des prix au collège, la ville et les alentours étaient magnifiquement décorés.

Après avoir reçu à la gare l'adresse de la société Saint-Jean, présentée par le président, M. J. Roy, et celle des citoyens, présentée par M. le maire Le Côté, le général se rendit à la cathédrale où fut chantée une messe solennelle. Le sermon de circonstance fut donné par M. Angers, vicaire de Sorel.

Après la messe, il y eut réunion sur la place du marché où plusieurs discours furent prononcés.

L'après-midi, distribution de prix au collège. M. de Charette occupait la place d'honneur à côté de Mgr Raymond, supérieur de la maison. Le R. Père Jutteau, dominicain, pronouça une allocution vraiment remarquable.

L'orateur a développé cette pensée que l'œuvre des zouaves, bien qu'elle n'ait pas été couronnée d'un succès matériel, est loin d'avoir été stérile. Le Père Jutteau a eu des accents qui ont profondément ému ses auditeurs.

Eut lieu ensuite la réunion générale des zouaves dans la salle d'études du séminaire. Le général a parlé à ses anciens frères d'armes en soldat catholique; c'est dire qu'il a été éloquent. Nous publierons dans notre prochain numéro quelques-unes de ses paroles fortes et chrétiennes qui vont droit au cœur.

Le soir, il y eut, dans la grande salle de récréation du collège, magnifiquement décoré, un banquet offert au général par les citoyens de la ville. A ce banquet, qui du reste était une superbe affaire, il y eut plusieurs discours, nous dirons volontiers trop de discours. Il est malheureux que nous ne puissions pas rompre avec la vieille coutume qui veut que tout banquet public soit suivi d'un nombre presque illimité de harangues plus ou moins à propos. Il faut, sans doute, en pareille occurrence, proposer quelques santés et y répondre, mais les orateurs devraient se borner au *strict nécessaire*, ce qui n'arrive pas toujours. Celui qui aura assez d'influence et de courage pour réformer l'étiquette des banquets en diminuant le nombre et la longueur des discours, rendra une véritable service au genre humain.

Fermons cette parenthèse, et rapportons un agréable incident du banquet de Saint-Hyacinthe que raconte notre confrère du *Courrier* :

Pendant le banquet, Madame la marquise de Charette est entrée, avec quelques dames qui l'accompagnaient, pour servir elle-même les convives. Des applaudissements frénétiques ont accueilli son entrée dans la salle ; et les acclamations recommencèrent quand la marquise vint très gracieusement servir aux tables ;

Le soir, il y eut feu d'artifice, procession aux flambeaux, etc.,

Vers dix heures, les visiteurs retournèrent à Montréal.

Vendredi et samedi, M. de Charette et sa suite visitèrent Montréal et ses environs.

Lundi, célébration grandiose de la Saint-Jean Baptiste et banquet le soir.

Mardi matin, M. le général et sa suite se rendirent par le chemin de fer du Nord aux Trois-Rivières pour saluer Mgr Laflèche dont le dévouement pour la belle œuvre des zouaves pontificaux est bien connu. La réception faite au général aux Trois-Rivières a été cordiale et chaleureuse.

Le soir à six heures et demie les visiteurs partirent pour Québec, où ils furent reçus avec enthousiasme par une foule immense.

Le lendemain matin, mercredi, les zouaves de la section de Québec présentèrent une adresse au général dans son appartement à l'hôtel Saint-Louis. L'ancien colonel de l'armée pontificale sut trouver, comme toujours, dans son cœur de soldat catholique, des paroles vraiment éloquentes.

Après le déjeuner, le général fit plusieurs visites, notamment chez les révérendes Dames Ursulines où il put contempler, non sans une motion évidente, le crâne de Montcalm. Puis, il se rendit chez M. L. G. Baillargé qui possède, comme tout Québec le sait, le fameux drapeau de Carillon. Le général salua ce glorieux étendard avec un profond respect.

L'après-midi, vers deux heures et demie, les illustres voyageurs se rendirent à la maison que le

Cercle catholique vient d'acquérir, rue Saint-François. C'est là que le Cercle, dont M. de Charette était l'hôte à Québec, lui présenta une adresse par l'organe de son président, M. Vincelette. Cette adresse est une des plus belles qui aient été présentées au général depuis son arrivée au Canada.

Il y eut ensuite excursion aux châteaux de Montmorency, dîner, le soir, chez M. Landry à la Villa Mastai, puis réception chez M. Vincelette et illumination. Le mauvais temps avait quelque peu dérangé cette dernière partie du programme.

Le lendemain, jour de la Saint-Pierre, le général, après avoir communiqué à sept heures à la Congrégation de la Haute-Ville, assista à la messe de huit heures à la Basilique.

Il y eut promenade ensuite au village des Huron de Lorette, visite à la citadelle, goûter chez le gouverneur-général, etc.

Puis à cinq heures de l'après-midi nos hôtes prenaient le bateau pour Montréal, au milieu des acclamations de la foule, emportant, nous osons l'espérer, un bon souvenir de Québec, et laissant chez nous une impression profonde et durable.

Ce que l'on remarque et admire surtout chez le général de Charette, c'est sa foi ardente qu'il ne peut contenir et qui s'échappe de son cœur, comme malgré lui, en paroles brûlantes qui électrisent ses auditeurs ; c'est aussi sa piété tendre, profonde, sincère, qui rappelle celle des premiers chrétiens. On raconte qu'à Montréal ceux qui l'accompagnaient l'ayant perdu de vue pour un instant, le retrouvèrent, par hasard, dans une église où il faisait le Chemin de la Croix.

Le général de Charette ne sait pas ce que c'est que le respect humain : il récite son chapelet à l'église comme la plus humble servante de Marie. Nous voudrions bien connaître le nombre de nos *grands* hommes canadiens qui en feraient autant.

Il parle du bon Dieu, du Sacré-Cœur, de Jésus-Christ, de la sainte Vierge comme on devrait en parler, *carrément*, si l'on veut nous permettre cette expression, sans avoir l'air de s'excuser.

C'est un fier catholique et il nous a donné un bel exemple à suivre. Puisse nous en profiter.

LA NOTE MACONNIQUE

15 juillet 1882

Les exceptions, dit-on, prouvent la règle. Il fallait, pour prouver la sincérité des acclamations qui se sont élevées de toutes parts à l'occasion de la récente visite du général de Charette, une note discordante. Cette note, c'est l'organe de la franc-maçonnerie canadienne, la *Patrie*, qui s'est chargé de nous la donner.

Cyprien consacre sa chronique de samedi, le 1er juillet, à persifler tous ceux qui ont pris une part active à la réception faite au général, à Montréal.

Le barbouilleur de la *Patrie* trouve extravagantes les louanges qu'on a adressées au général de Charette. D'abord, cet écrivain maçonneux et peu véridique serait fort en peine de prouver qu'on s'est réellement servi des épithètes qu'il prétend avoir été employées à l'adresse du général de Charette. Mais sied-il bien à Cyprien de parler de louanges extravagantes? Est-ce que le public canadien ne se souvient pas encore du scandale que M. Fréchette a donné, en décembre 1880, lorsqu'une misérable comédienne est venue visiter notre pays?

Croit-il qu'on a oublié l'aplatissement bête dont notre rimeur prétentieux a donné le navrant spectacle devant cette femme?? N'est-ce pas lui qui s'est écrié dans un élan de stupide enthousiasme :

Est-ce un frisson d'orgueil ou d'amour? Je ne sais.

Mais nous sentons courir dans notre sang français

Quelque chose qui nous enivre.

N'est-ce pas lui qui a salué cette actrice comme
une

Femme vaillante au cœur saturé d'idéal.

N'est-ce pas lui qui a dit que devant " la majesté de son universel génie " chacun courbe le front, et que " la foule est à genoux ? "

Quand on s'est abaissé de la sorte devant une comédienne, quand on s'est traîné de cette façon dans la fange, quand on a oublié à ce point ce qu'un homme doit à sa propre dignité et à la dignité de ses compatriotes, on a perdu tout droit de critiquer la manière dont les catholiques du Canada ont reçu un héros catholique.

Si M. Fréchette et Cyprien ne comprennent point cela, nous sommes certain que les honnêtes gens le comprendront.

POST-SCRIPTUM

3 novembre 1887.

Dans le programme de la *Vérité*, reproduit au commencement de ce volume, nous repoussons l'idée d'un *parti catholique* dans la province de Québec. L'étude, l'expérience et la réflexion nous ont amené à modifier quelque peu notre manière de voir sur cette question. Sans doute, notre idéal est toujours le même : " Nous voudrions que tout le monde fût catholique et que personne ne fût partisan. " De plus, nous soutenons encore, comme en 1881, que l'on ne doit pas chercher à renfermer l'Eglise dans un parti politique quelconque, comme on a trop souvent tenté de le faire au Canada et ailleurs. Mais aujourd'hui, à côté de cette vérité, nous en apercevons plus distinctement une autre. C'est que, tout en ayant constamment l'idéal en vue, tout en combattant sans cesse l'esprit de coterie et de faction, tout en nous souvenant que la religion de Jésus-Christ est au-dessus et au delà, non seulement des partis politiques, mais des peuples et des nations,

il nous faut travailler, sur le terrain politique, à faire pénétrer, jusqu'aux moelles de la société, les féconds enseignements de l'Église. Car c'est dans ces enseignements et là seulement que les peuples trouvent le salut.

Et pour faire ce travail salutaire, il faut le groupement des catholiques véritables qui mettent les intérêts surnaturels au-dessus des intérêts passagers du temps. Ce sera, si vous voulez, une sorte de *parti catholique*. Mais ce parti catholique ne devrait emprunter aux partis politiques que les formes extérieures : l'organisation, les moyens d'action et de propagande. Pour la vie intérieure, il ne pourrait guère leur ressembler. En effet, les partis politiques travaillent pour les hommes et les choses de la terre : le vrai parti catholique aurait pour unique mobile la charité, et pour objet l'extension et l'affermissement du règne de Dieu ici-bas. Comme ces chrétiens qui vivent dans le monde sans être du monde, le parti catholique devrait se servir de la politique sans se laisser contaminer par elle.

Nous ne pouvons mieux terminer ce *post-scriptum* qu'en transcrivant quelques lignes de don Sarda. Le chapitre XL de son magnifique travail : *Le libéralisme est un péché*, est consacré à discuter cette question : "Est-il plus convenable de défendre *in abstracto* les doctrines catholiques contre le libéralisme que de les défendre au moyen d'un groupe ou parti qui les personnifie ?" Le savant auteur dit :

A notre avis le meilleur moyen, le seul moyen, le seul pratique, viable et efficace, c'est d'attaquer le libéralisme et de lui opposer les idées anti-libérales, non *in abstracto* mais *in concreto* ; en d'autres termes, non de vive voix ou par écrit seulement, mais par le moyen d'un parti d'action parfaitement anti-libéral..... Ce que l'on nomme un parti catholique, quelque soit d'ailleurs l'autre nom qu'on lui donne, s'impose aujourd'hui comme une nécessité. Ce qu'il représente est comme un faisceau de forces catholiques, un noyau de bons catholiques, un ensemble de travaux catholiques militant en faveur de l'Église sur le terrain humain où l'Église hiérarchique ne peut en bien des occasions descendre. Qu'on travaille à se donner une politique catholique, une légalité catholique, un gouver-

nement catholique, par des moyens dignes et catholiques, qui pourra jamais le blâmer ? L'Eglise au moyen âge n'a-t-elle pas béni l'épée des croisés et de nos jours, la baïonnette des zouaves pontificaux ? Ne leur a-t-elle pas donné leur drapeau ? Ne leur a-t-elle pas attaché sur la poitrine ses propres insignes ? Saint Bernard ne se contenta pas d'écrire des pathétiques homélies sur la croisade, mais il recruta des soldats et les lança sur les côtes de la Palestine. Quel inconvénient y a-t-il à ce qu'un parti catholique se lance aujourd'hui dans la croisade permise par les circonstances ? Croisade du journalisme, croisade des cercles, croisade du scrutin, croisade des manifestations publiques, en attendant l'heure historique où Dieu enverra au secours de son peuple captif l'épée d'un nouveau Constantin ou d'un second Charlemagne

On dira peut-être que le livre de don Sarda est écrit pour l'Europe dont la situation n'est pas celle de notre pays.

Sans aucun doute, le mal a atteint des développements plus redoutables en Europe qu'au Canada ; mais bien aveugle est celui qui ne voit qu'ici et là bas c'est essentiellement le même mal qui travaille la société. En Europe, les catholiques sont obligés de s'organiser pour reconquérir le terrain qu'ils n'auraient jamais dû perdre et qu'ils n'auraient pas perdu s'ils n'avaient dormi pendant que l'ennemi envahissait leur patrie. Le même ennemi—les erreurs modernes, erreurs maçonniques et libérales—nous menace. Que disons-nous ! Il nous attaque depuis longtemps. Convient-il d'attendre, pour songer à la résistance, que nous ayons succombé ? N'est-il pas plus facile de conserver son bien que de le reprendre ? Nous nous vantons sans cesse d'être le peuple le plus catholique du monde. Mais prenons-nous bien les moyens de conserver ce beau titre que déjà plusieurs nous contestent ?

APPENDICE

Québec, 9 octobre 1881

A Monsieur le rédacteur de la VÉRITÉ.

Monsieur le rédacteur,

S. G. Mgr l'Archevêque m'a chargé de vous transmettre les documents ci-inclus : vous êtes prié de les reproduire dans votre journal.

Je demeure,

Monsieur le rédacteur,

Votre serviteur dévoué,

CYRILLE E. LÉGARÉ, V. G.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,

10 octobre 1881,

Monsieur le rédacteur de la VÉRITÉ,

Monsieur le Rédacteur,

En vous transmettant les documents ci joints que je vous prie de vouloir bien publier dans votre journal, je crois devoir vous informer que le Saint-Siège désire que l'on s'abstienne de les commenter ou discuter.

Maintenant que le Souverain Pontife a parlé, il est du devoir de tout catholique sincère d'accepter sa décision avec respect et pleine soumission. Il déclare que son désir est que la concorde et la paix règnent parmi les catholiques de cette province ; un journaliste catholique doit donc s'abstenir de tout ce qui pourrait donner occasion à de nouvelles dissensions.

S'il se présente à ce sujet une difficulté à résoudre, une plainte à formuler, une accusation à porter, une demande à faire, il faut toujours s'adresser à qui de droit, avant d'avoir recours aux feuilles publiques. Autrement, on s'expose à faire plus de mal que de bien, et à manquer à la charité, à la justice ou à la prudence.

Les questions dans lesquelles se trouvent mêlées les relations *pratiques* entre l'Eglise et l'Etat, sont ordinairement graves et appartiennent à cet ordre de choses que le droit canonique appelle *causes majeures*, et que les évêque

eux-mêmes ne doivent pas traiter sans l'assentiment et la direction du Saint-Siège. A plus forte raison, un journaliste ne doit-il s'y aventurer qu'avec prudence et après avoir pris la direction de son Ordinaire. Telle est, par exemple, la question de l'*Influence indue cléricale*, sur laquelle le Saint-Siège vient de nous donner une instruction si précise. A cela se rapportent les paroles suivantes de la première lettre de Son Eminence, sur lesquelles j'attire spécialement votre attention, parce qu'elles tendent à faire disparaître une équivoque dont on a abusé trop souvent : " L'Eglise, en condamnant le libéralisme, n'entend pas frapper tous et chacun des partis politiques, qui, par hasard, s'appellent *libéraux*, puisque les décisions de l'Eglise se rapportent à certaines erreurs opposées à la doctrine catholique, et non pas à un parti politique quelconque déterminé, et que, par conséquent, ceux-là font mal qui, sans autre fondement, déclarent être condamné par l'Eglise un des partis politiques du Canada, à savoir, le parti appelé *réformiste*, parti ci-devant ci-audement appuyé même par quelques Evêques. "

Il faut aussi éviter d'entraîner ou de mêler le clergé dans des questions où son autorité et son ministère pourraient avoir à souffrir.

Pour ce qui concerne l'Université-Laval en particulier, aucun écrivain catholique ne doit perdre de vue le règlement si clair établi par le Saint-Siège en 1877, et dont l'article XVI se lit comme suit :

" XVI. Les écrivains catholiques, en parlant de l'Université et de ses professeurs, devront observer dans leurs écrits le décret XXII du Cinquième Concile de Québec.* Si quelqu'un, qui n'est pas évêque, croit avoir raison de se plaindre, soit de l'Université, soit de quelqu'un de ses professeurs, il ne lui reste aucune autre voie à suivre que de manifester prudemment ses plaintes à quelqu'un des évêques. Il appartiendra ensuite à celui-ci de juger de ce qu'il faut faire. Si les plaintes lui paraissent bien fondées, il devra les transférer soit au Chancelier, soit au Conseil Supérieur, dont il demandera la convocation à l'Archevêque. "

Déjà, dans leur pastorale du 22 mai 1873, les Pères de notre Cinquième Concile avaient dit à tous les catholiques de la province :

" Nous voulons qu'à l'avenir, quiconque croirait devant Dieu avoir un grief contre cette Institution catholique ou quelqu'autre, le fasse non pas devant le tribunal incompétent de l'opinion publique, par la voie des journaux, mais devant ceux que les saintes lois de la hiérarchie catholique ont constitués les juges et les gardiens de la foi. "

Les Pères du même concile ajoutaient les paroles suivantes qui ne devraient jamais être oubliées par ceux qui entreprennent de traiter une question tant soit peu brûlante :

" Nous ne sommes pas, nous, catholiques, tellement forts que nous puissions, sans danger, rendre nos frères séparés témoins de nos divisions intestines ; et d'ailleurs la charité qui doit unir les membres de la grande famille catholique, nous prescrit des règles que nous ne saurions violer sans offenser Dieu. "

Ayant confiance que vous vous conformerez à ces instructions de votre archevêque, de l'épiscopat de cette province et du Saint-Siège, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'agréer l'assurance de mon dévouement.

† E. A. ARCH. DE QUÉBEC.

* N. B.—Le décret XII du Cinquième Concile a été publié dans les journaux à la fin de mai et au commencement de juin 1875.

On peut l'y retrouver.

Documents émanés du Saint-Siège sur la conduite du clergé dans la politique, l'influence indue et l'Université-Laval, 13 septembre 1881,

A MGR ALEXANDRE TASCHEREAU,

Archevêque de Québec.

Illustissime et Révérendissime Seigneur,

Il est venu à la connaissance de la Sacrée Congrégation de la Propagande que dans votre Province certains membres du clergé et du corps séculier continuent à s'ingérer trop dans les élections politiques, en se servant soit de la chaire, soit des journaux et autres publications.

Il est également connu de la susdite Sacrée Congrégation que certain suffragant de Votre Seigneurie cherche actuellement à recourir au Parlement, pour faire modifier la loi des élections relativement à l'influence dite indue.

Or, pour ce qui concerne le premier point, je m'empresse de rappeler à Votre Seigneurie que déjà en l'année 1876, la Suprême Congrégation du Saint Office a émané l'instruction suivante :

“ Il faut faire entendre aux Evêques du Canada que le Saint-Siège reconnaît parfaitement l'extrême gravité des faits rapportés par eux, et qu'il y a à déplorer particulièrement le tort dont en souffrent l'autorité du clergé et le saint ministère. C'est pourquoi afin de réparer de si grands dommages, il faut surtout en extirper la racine. Or la cause de si graves inconvénients se trouve dans la division de ces Evêques entre eux, tant au sujet de la question politique qu'au sujet d'autres questions qui s'agitent en ce moment au Canada. Afin donc de mettre un terme à ces dissensions si regrettables, il sera nécessaire que ces Evêques, de concert avec Monseigneur le Délégué Apostolique envoyé au Canada, s'entendent pour déterminer une ligne de conduite uniforme à suivre par tous et chacun d'eux à l'égard des partis politiques.

“ Une autre cause des mêmes inconvénients se trouve dans l'ingérence trop grande du clergé dans les affaires politiques, sans se soucier assez de la prudence pastorale. Le remède convenable à cet excès de zèle, c'est de rappeler à ces Evêques ce qui leur a déjà été recommandé par cette Suprême Congrégation, mercredi, 29 juillet 1874, à savoir que, à l'occasion des élections politiques, ils se contournent, dans leurs conseils aux électeurs, à ce qui se trouve décrété dans le Concile Provincial de 1868. Il faudra ajouter que l'Eglise, en condamnant le libéralisme, n'entend pas frapper tous et chacun des partis politiques, qui par hasard s'appellent *libéraux*, puisque les décisions de l'Eglise se rapportent à certaines erreurs opposées à la doctrine catholique.

et non pas à un parti politique quelconque déterminé, et que, par conséquent, ceux-là font mal qui, sans autre fondement, déclarent être condamné par l'Eglise un des partis politiques du Canada, à savoir le parti *réformiste*, parti-ci devant chaudement appuyé même par quelques Evêques.

“ Enfin pour ce qui regarde l'objet principal des doutes proposés, à savoir quelle mesure il y a à prendre relativement aux catholiques qui, pour cause de prétendue ingérence indue du clergé dans les élections politiques, recourent au tribunal civil, on ne peut donner à ce sujet une règle générale aux Evêques, et il appartiendra, en conséquence, à qui en a l'office, de pourvoir, dans chaque cas, à la conscience de celui qui a fait ce recours. Que les Evêques prennent donc les mesures nécessaires pour sauvegarder l'honneur du clergé, ayant soin surtout d'empêcher autant que possible que des personnes ecclésiastiques soient obligées de comparaître devant le juge laïque.

“ Il faudra enfin exhorter les Evêques à observer par rapport aux affaires politiques la plus grande réserve, eu égard particulièrement au danger qu'il y a de provoquer à une guerre violente contre l'Eglise les protestants déjà inquiets et irrités contre le clergé sous prétexte d'ingérence indue dans les élections politiques.

“ En outre, il faut faire en sorte que le clergé évite toujours de nommer les personnes en chaire, encore bien plus si c'est pour les discréditer à l'occasion des élections, et qu'il ne se serve jamais de l'influence du ministère pour des fins particulières, si ce n'est lorsque les candidats pourraient devenir nuisibles aux vrais intérêts de l'Eglise. ”

Conformément à cette instruction, Votre Seigneurie doit faire connaître sans retard à tous ses suffragants, au clergé et à tous ceux que cela concerne, que c'est l'intention du Saint-Père que les susdites prescriptions du Saint-Office soient rigoureusement observées.

Pour ce qui a rapport au second point, Votre Seigneurie devra notifier à chacun des suffragants, de la part de Sa Sainteté, que chacun des Prélats individuellement ait à s'abstenir d'agiter ou de faire agiter, soit dans le Parlement, soit dans la presse, la question de la modification de la loi concernant ladite influence indue. Que s'il arrivait une époque où les évêques jugeassent tous ensemble que le temps opportun est venu de faire la susdite demande, ils devront d'abord recourir à cette Sacrée Congrégation pour en recevoir les instructions convenables.

Dans cette pensée, je prie le Seigneur qu'il vous prodigue tous les biens.
Rome, Palais de la Propagande, 13 septembre 1881.

De Votre Seigneurie,

Le très affectonné serviteur,

JEAN CARDINAL SIMEONI, Préfet

I. MASOTTI, Secrétaire.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Le Saint-Père, ayant mis à l'examen la question soulevée de nouveau au sujet de l'Université-Laval et de la succursale établie à Montréal, a ordonné expressément, dans l'audience extraordinaire d'hier, tenue pour traiter uniquement cette affaire, de signifier à Votre Seigneurie que c'est sa volonté décidée que l'on doit s'en tenir au décret de cette Sacrée Congrégation, émané le premier jour de février 1876, et continuer à y donner exécution.

Votre Seigneurie reste par conséquent chargé de communiquer cet ordre du Pape à tous ses suffragants.

Sa Sainteté nourrit la confiance que le clergé et le peuple catholique du Canada, dont Elle a toujours reçu les preuves les plus éclatantes de dévouement et d'attachement au Saint-Siège, se conformeront unanimement à ses ordres susdits et que les divers prélats travailleront sans relâche à ramener dans les esprits la concorde et la paix.

Maintenant, je prie le Seigneur de vous accorder longue vie et bonheur.
Rome, Palais de la Propagande, 13 septembre 1881.

De Votre Seigneurie,

Le très affectueux serviteur,

JEAN CARDINAL SIMÉONI, Préfet.

L. MASOTTI, Secrétaire.

Monseigneur l'Archevêque de Québec.

FIN



TABLE DES MATIERES



I.—Déclaration	5
II.—Programme de la VÉRITÉ	7

QUESTIONS RELIGIEUSES

III.—Protestons	11
IV.—Questions religieuses	12
V.—Les R.R. PP. Jésuites et la <i>Concorde</i>	14
VI.—D'un extrême à l'autre	15
VII.—A propos de tolérance	19
VIII.—Supplique du clergé de Montréal	20
IX.—Mission de NN. SS. Bourget et Lafèche à Rome, ques- tion universitaire et libéralisme	23
X.—Attaques déplorables	45
XI.—Le vrai clergé et le faux	46
XII.—L'Eglise au Canada	48
XIII.—Ils vont bien !	50
XIV.—Déclarations maçonniques	51
XV.—Un mot à M. David	52
XVI.—La <i>Minerve</i> et Darwin	53
XVII.—Un correspondant de la <i>Patrie</i>	53
XXVIII.—La mendicité	55
XIX.—“ Tu ne voleras point ”	56

EDUCATION

XX.—La question vitale	57
XXI.—L'éducation classique	59
XXII.—L'instruction publique et la minorité protestante	61
XXIII.—Canadiens et Esquimaux	63
XXIV.—Les commissaires des écoles à Montréal	76
XXV.—La <i>Patrie</i> et l'éducation	77
XXVI.—Lord Ripon et l'éducation	78
XXVII.—Léon XIII et l'éducation	80
XXVIII.—Un fameux conférencier	83
XXIX.—Une destitution illégale	84
XXX.—L'égislation à la Jules Ferry	85

II

QUESTIONS SOCIALES

XXXI.—Le travail du dimanche.....	95
XXXII.—Le rôle du journal.....	109
XXXIII.—La presse catholique.....	113
XXXIV.—LA VÉRITÉ EN RIANI—Les précédents.....	116
XXXV.—Nos gloires nationales.....	117
XXXVI.—Pourquoi nous sommes sauvages.....	119
XXXVII.—SOCIÉTÉS SECRÈTES—Les forestiers.....	121
XXXVIII.—Les francs-maçons et le service civil.....	122
XXXIX.—Le congrès de Lyon et la franc-maçonnerie.....	124
XL.—La franc-maçonnerie dans la politique.....	130
XLI.—Leur religion ne le leur défend pas.....	132
XLII.—Ce. bons francs-maçons.....	134
XLIII.—Encore les francs-maçons.....	136
XLIV.—Le pic de la franc-maçonnerie et l'éducation.....	140
XLV.—Charité et philanthropie.....	145
XLVI.—Le crédit.....	148
XLVII.—Mauvaises lectures.....	150
XLVIII.—La peste.....	151
XLIX.—A propos de mauvais livres.....	152
L.—A propos d'un mauvais théâtre.....	155
LII.—Un mauvais journal et ses suppôts.....	156
LIII.—Le <i>Journal de Québec</i> et le <i>Courrier des Etats-Unis</i> ...	162
LIII.—Reponse au <i>Monde</i>	166
LIV.—Nos relations avec la France.....	167
LV.—Francophobie.....	170
LVI.—La paix ou la guerre.....	172
LVII.—La vente des spiritueux.....	173
LVIII.—Les loteries.....	175
LIX.—Les aliés.....	183
LX.—La libéré du travail.....	184
LXI.—Devons-nous disparaître ?.....	185

COLONISATION

LXII.—Les abus qui la paralysent, le remède.....	189
LXIII.—Saint-Zacharie de Metgermette.....	193
LXIV.—Les spéculateurs.....	200
LXV.—Une idée patriotique.....	202

AGRICULTURE

LXVI.—Viande, beurre et fromage.....	205
LXVII.—La réforme agricole.....	208

IV

CIV.—Trop de zèle.....	351
CV.—Pourquoi ?.....	353
CVI.—Un dimanche à la campagne.....	354
CVII.—Drapeau blanc ou tricolore:.....	357
CVIII.—A propos d'idéal.....	358
CIX.—Nos maîtres.....	360
CX.—Aplatissement.....	362
CXI.—La <i>Minerve</i> journal catholique.....	364
CXII.—Chronique.....	365
CXIII.—Micmac ou iroquois.....	374
CXIV.—Un revenant.....	376
CXV.—Esthétique.....	378
CXVI.—Le général de Charette au Canada.....	380
CXVII.—La note maçonnique.....	385
CXVIII.—Post-scriptum.....	386
CXIX.—Appendice.....	389



..... 351
..... 353
..... 354
..... 357
..... 358
..... 360
..... 362
..... 364
..... 365
..... 374
..... 376
..... 378
..... 380
..... 385
..... 386
..... 389

